

L'Ile - Familles

**Famille et parenté dans la société corse
moderne et contemporaine
(XVIII^e - XX^e siècles)**

Rapport de recherche présenté à la Mission du Patrimoine Ethnologique

par

**Jean-Luc Alberti, Antoine Marchini, Joëlle Padovania,
Georges Ravis-Giordani et Félicienne Ricciardi-Bartoli**

avec la collaboration de

Félix Ciccolini et Lucienne Ferreri-Arcelin

A.D.E.C.E.M. / Centre d'Etudes Corses

1994

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Georges RAVIS-GIORDANI

Famille et société

Les travaux qui, depuis quelques décennies, ont été publiés sur l'organisation familiale en Corse semblent s'accorder au moins sur un point : ici moins encore que partout ailleurs, on ne peut séparer l'analyse du groupe familial des structures sociales qui l'englobent : le réseau des parents et la communauté villageoise (1).

La monographie qu'un disciple de Frédéric Le Play, Maximilien Bigot, a consacrée à une famille de bergers-porchers de Bastelica vers la fin du siècle dernier, ne faillit pas à cette règle. Pourtant, le parti-pris théorique de Le Play et de ses disciples était de chercher dans la famille, prise en son sens le plus strict, les ressorts du fonctionnement de la société. Mais, confronté à la réalité du terrain corse, Maximilien Bigot, tout en appliquant la grille de lecture qui est celle de son école, note que, tant du point de vue matériel que du point de vue moral, l'existence de la famille qu'il étudie ne peut être dissociée de celle de la communauté dans laquelle elle est immergée. C'est cette articulation que nous voudrions dans un premier temps, dégager.

Sur un mode apparemment inverse à celui qu'on vient d'évoquer, de nombreux voyageurs et témoins de la société corse moderne et contemporaine insistent sur la prégnance de la famille et de la parenté dans la structure sociale insulaire. Ainsi Feydel, dans son ouvrage, *Mœurs et Coutumes de la Corse*, publié en 1802, écrit : " La seule science dont s'occupent les Corses est celle des généalogies; c'est en effet sur cette science que repose, de temps immémorial, dans leur isle, la sureté des personnes et des propriétés ".

De même, Bouchez, dans les notes qu'il ajoute à la publication de *la Fiancée du Niolo*, de Jean-Vitus Grimaldi (1843) souligne qu'une nombreuse parenté est l'orgueil des familles corses, surtout

de celles qui habitent dans l'intérieur ; aussi les liens sont-ils très étroits et respectés jusqu'au delà du dixième degré. Faire à quelqu'un le reproche de ne pas avoir de parents est un outrage des plus sanglants. Le nombre des cousins entre quelquefois dans la valeur de la dôt d'une famille."

Deux décennies plus tard, Léonard de saint Germain, dans son *Itinéraire descriptif de la Corse* (1869), présente de la même façon, le groupe familial comme le maillon le plus fort d'une longue chaîne de solidarités : " Le patriotisme national créa la famille avec l'autorité despotique et militaire de son chef, l'obéissance passive à ses ordres et la solidarité de tous ses membres. Chaque famille devint une petite république prête à tous les sacrifices dans l'intérêt de la patrie et dans l'intérêt de chacun des membres qui la composaient. Elle comprenait non seulement le père, la mère, mais encore les collatéraux jusqu'au douzième degré (*sic*) ".

En fait, au-delà des exagérations et des clichés que ces témoignages véhiculent, une idée, la même que nous avons vue en commençant, pointe avec persistance : l'organisation familiale dévoile sa rationalité dans sa relation à la société tout entière; elle est en quelque sorte, la structure sociale de référence, vers laquelle il faut se tourner pour comprendre comment fonctionne la société corse.

A cela plusieurs raisons. Tout d'abord une raison d'ordre structurel, que la Corse partage avec beaucoup d'autres sociétés paysannes : le faible développement des forces productives, la part importante que joue le travail physique des hommes dans la production, dans l'organisation du travail en unités de production discrètes rendent indispensable le contrôle de la production de l'ordre social et familial.

Une autre raison, plus spécifique, est que, dans cette société largement agro-pastorale, l'organisation du travail productif se déploie tout au long du cycle annuel, sur plusieurs espaces qui sont les pôles de la transhumance (bergeries d'altitude,

1 - On verra plus loin que cette idée d'une relation englobante n'est pas très heureuse et doit être corrigée.

villages de montagne, établissements saisonniers des plaines littorales dénommées "piaghjia"). Dans ces conditions, le nombre de bras que chaque groupe familial peut mettre en oeuvre conditionne sa prospérité. Et cela d'autant plus que la part très large de la propriété communautaire dans la production permet à chaque groupe familial de ne pas limiter ses ambitions et ses projets à son seul capital foncier. On peut aller jusqu'à dire que là où les forces productives et les moyens de production sont faiblement privatisés, les rapports entre les hommes et entre les groupes familiaux et de parenté ne sont pas, ou peu, déterminés par les rapports entre les choses. Cette situation crée une logique sociale qui met au premier plan les relations de parenté en tant qu'elles sont la matrice la plus expressive de relations humaines fortes et exclusives.

Ajoutons enfin à ces raisons une dernière, plus spécifiquement corse : l'éloignement pluriséculaire de l'île à l'égard du pouvoir central (qu'il soit génois ou français), la faiblesse de celui-ci, son indifférence aux valeurs et aux mécanismes sociaux qui marquent la vie quotidienne des communautés et des familles se combine avec la forte dynamique propre de la structure familiale et parentélaire pour laisser aux familles et aux groupes de parenté la quasi-totalité de la gestion du pouvoir local.

Amitié et Parenté

Dans ces conditions, on comprend mieux pourquoi, dans la société corse, "parenté" et "amitié" constituent un couple de représentations et d'attitudes concrètes arc-boutées l'une sur l'autre. La sphère de l'amitié et celle de la parenté ne sont pas extérieures l'une à l'autre : l'ami n'est pas nécessairement celui qui, n'étant pas notre parent, nous tient néanmoins à cœur ; c'est celui avec qui une alliance matrimoniale est envisageable, au point que l'expression corse "fà amicizia" ("faire amitié") signifie littéralement contracter une alliance matrimoniale. Et comme on ne fait pas d'alliance entre individus mais entre familles, le mot amitié recouvre des relations de groupe à groupe.

Cette contamination sémantique est d'ailleurs si forte qu'elle exclut toute autre relation que l'"inimitié" elle-même, c'est à dire, dans le code corse des relations sociales, la vendetta, la guerre privée. Pour le commun des mortels, l'horizon

social quotidien, quasiment indépassable, est partagé en deux moitiés : les parents et les amis d'une part, les ennemis d'autre part, qui dessinent évidemment entre eux un autre réseau d'amis ; et la liaison dialectique entre l'amitié et l'inimitié s'exprime fortement dans un de ces proverbes dont les Corses ont le secret : "Qui n'a pas d'ennemi n'a pas d'ami".

C'est assez dire qu'il n'y a guère de place, pour ne pas dire pas de place du tout, dans cette société pour une attitude morale et sociale qui serait celle de la citoyenneté ; attitude qui placerait, pour reprendre l'image de Rousseau, toutes les volontés individuelles à égale distance les unes des autres, dans un climat de sérénité et de neutralité.

MORPHOLOGIE DE LA FAMILLE ET DE LA PARENTÉ

Les trois cercles d'appartenance de la parenté

Le langage et l'observation des pratiques permettent de distinguer trois cercles principaux d'appartenance parentale, en allant du groupe le plus étroit jusqu'au groupe le plus large :

La "famiglia stretta" peut être définie comme le groupe de ceux qui vivent (ou qui du moins pourraient le faire si l'émigration ou quelque raison accidentelle ne les en empêchait) sous le même toit, "à même pot et même feu". Tel que nous le livrent les recensements de population des XIX^e et XX^e siècles, ce groupe social peut prendre plusieurs formes : celle de la famille nucléaire classique, dont on verra plus loin qu'elle est en général la forme dominante ; celle de la famille élargie à des ascendants et/ou à des collatéraux isolés ; enfin celle de ménages polynucéaires, parmi lesquels la forme "frèreche", déjà notée par J. Dupâquier et L. Jadin, pour la fin du XVIII^e siècle, offre une remarquable permanence dans le temps, sous deux formes à vrai dire sensiblement différentes : celle de la frèreche "accomplie" (association dans le même ménage de plusieurs frères mariés) et celle de la frèreche "minimale" (association de plusieurs frères et/ou sœurs célibataires).

A vrai dire, et comme G. Lenclud et G. Ravis-Giordani l'ont noté pour le Niolu contemporain, l'analyse des seuls recensements se révèle partiellement trompeuse : dans bien des cas, en effet, le recensement opère au sein du groupe familial, des

découpages en unités plus restreintes que le groupe social réel. Prenons un cas, observé sur un vingtaine d'années entre 1970 et 1990 : celui d'une famille étendue de bergers d'origine nioline, installés, du début de l'automne à la fin du printemps, dans un village du Cap Corse ; de fin juin au mois de septembre ces bergers pratiquent la transhumance dans les alpages du Niolu, où ils ont gardé leurs attaches et continuent de voter. Ce groupe parental est structuré autour de cinq couples : trois frères, leur soeur et un de leurs cousins germains. L'un des trois frères et le cousin germain ont épousé, dans le village du Cap Corse où ils passent les trois quarts de l'année, deux soeurs. Les quatre hommes sont tous les quatre bergers : André et Pierre ont longtemps transhumé ensemble, chacun avec un troupeau de chèvres, dans la même bergerie d'été, avant de se séparer. François, revenu en Corse après un assez long séjour sur le continent, est aussi berger de chèvres mais il ne transhume pas. Le fils d'André, lui aussi berger, possède son troupeau en propre et travaille toute l'année avec son père. Depuis quelques années, il transhume avec son oncle Pierre, son père ayant abandonné le métier. Louis, le cousin germain, et ses deux fils élèvent des vaches et passent toute l'année dans le Cap Corse. Les deux soeurs, Jeanne et Marie s'entraident quotidiennement (elles vivent dans la même maison qui leur vient de leurs parents). Marie, femme d'André, a longtemps fait le fromage des troupeaux de son mari et de son fils, aidée par la femme de ce dernier. Jean et sa soeur Lucette ont fait un mariage "remarquable" : ils ont épousé une soeur et son frère, originaires de la Castagniccia. C'est désormais Lucette et son mari qui procurent à toute la famille les porcs qu'ils abattent et charcutent en hiver pour la consommation familiale et aussi, un peu, pour la vente dans un réseau d'amis et de parents. Pendant l'hiver, André, Pierre et François s'entraident régulièrement pour la garde de leurs trois troupeaux, la traite, la fabrication du fromage et du brocciu. Deux couples seulement ne vivent pas en Corse toute l'année : Marcelle, soeur d'André, Pierre et François vit sur le continent; elle a accueilli Jean, qui y était venu travailler quelques années, avant de retourner dans l'île. Le frère cadet de Jean, Ange, est lui aussi installé sur le continent dans la même ville que sa tante. Lui aussi, dans les premiers temps, a vécu chez elle, avant de s'installer avec sa femme dans un appartement. Le fils ben-

jamin, Vital, est installé au village comme maçon. Marcelle et Ange reviennent chaque année, pendant leur congé, au village. Ange a construit avec l'aide de ses frères et des ses oncles la maison qu'il occupe en été et où il compte revenir à la retraite. Ainsi, en une vingtaine d'années s'est constitué autour de la maison des deux soeurs un petit quartier familial. Bien évidemment ces différents couples apparaissent séparés dans les recensements, mais l'observation directe montre qu'ils ne forment qu'une seule grande famille et que la vie quotidienne de chaque ménage est étroitement dépendante de celle des autres.

Le deuxième cercle de référence est constitué par ceux que l'on appelle, sans plus de précision, "i parenti". Il s'agit ici d'un réseau plus que d'un groupe. Ce sont ceux sur qui on peut compter inconditionnellement en cas de besoin, bien que leur solidarité ne soit pas, le plus souvent, quotidienne. Ils vivent le plus souvent à proximité les uns des autres, dans le cadre du village : oncles et tantes, cousins germains ou issus de germains ("cugini di terzu").

Autrefois c'étaient ceux avec qui on ne pouvait entre en relation de vendetta, car eux mêmes étaient contraints à la solidarité en cas d'inimitiés interfamiliales. En principe ce cercle est aussi celui dans lequel les alliances sont prohibées par l'Eglise; en fait, et sous réserve de dispense que l'Eglise, au moins depuis le XVIII^e siècle accorde assez libéralement, c'est aux limites de ce cercle que l'on se marie le plus souvent. L'analyse de ces mariages consanguins fait apparaître leur grande fréquence. Avec néanmoins des différences notables : ainsi, dans le Niolu, entre 1875 et 1920, le pourcentage de mariages consanguins est globalement de 41,5 %, tandis que dans la même période il n'est, si l'on peut dire, que de 18 % dans la commune cap-corsine de Mursiglia. Ces pourcentages sont très élevés, probablement parmi les plus élevés qu'on puisse trouver en France à cette époque. Globalement, la Corse, avec un taux de mariages consanguins de 8,2 %, est encore dans les années 1926-1930, en tête de tous les départements français, suivie d'assez loin par l'Ardèche (5,9 %), le Morbihan (5,6 %), la Haute Loire (5,4 %), les Hautes Alpes (5,3 %) et les Côtes du Nord (4,9 %) (Sutter et Tabah, 1948).

Le troisième et dernier cercle est celui des "parenti luntani", qu'on peut définir structurellement comme une zone frontière entre les

deux cercles précédents et celui des non-parents. Dans ce cercle les prohibitions canoniques de mariage ne s'appliquent plus; parallèlement, l'obligation de solidarité en cas de vendetta cesse de jouer et, logiquement, on peut entrer en vendetta avec ces parents lointains. On voit là encore, jouer la règle fondamentale qui exclut la neutralité dans les relations entre les hommes : ceux avec qui je ne dois plus me solidariser sont ceux avec qui je peux me battre. Mais surtout, c'est dans cette zone marginale de l'univers de la parenté que jouent à plein les processus de reconstitution et de reconnaissance des liens de parenté : chaque fois qu'il en sera besoin, on réactivera les vieux liens de parenté afin de justifier une aide, un service que l'on demande ou que l'on accorde.

LA FONCTIONNALITÉ DU GROUPE FAMILIAL

Famille et organisation du travail

Nous l'avons dit en commençant, le groupe familial se structure autour d'une dynamique de production et de reproduction qui constitue sa fonctionnalité. Cette fonctionnalité peut s'analyser de plusieurs façons : si nous considérons le groupe familial comme une unité productive, ce qu'il est dans la plupart des cas, du moins jusqu'à une période récente, nous voyons s'y déployer une organisation du travail qui implique une hiérarchie des rôles et une complémentarité des tâches et des formes de coopération simple.

Si nous prenons comme base de notre analyse la monographie de famille établie par M. Bigot dans les années 1860 (et revue en 1887), nous pouvons dire que la hiérarchie des rôles se structure pour les hommes autour du père, pour les femmes autour de la mère. Si nous examinons de près comment s'établit la répartition des tâches et des responsabilités, nous constatons que les deux lectures, en termes de tâches et en termes de responsabilités ne se recouvrent qu'aux deux extrémités de la hiérarchie familiale : le père et le plus jeune fils. Le père a en effet le monopole de deux secteurs "stratégiques" de l'économie familiale : d'une part la gestion des affaires politiques, des relations avec le monde extérieur, la représentation de la famille dans l'arène communautaire; d'autre part la fabrication du fromage et du brocciu, qui constituent la principale source de reve-

nus monétaires de la famille. Accessoirement il ira, nous dit Bigot, suppléer son plus jeune fils dans la garde du troupeau de chèvres et de brebis. Celui-ci est cantonné toute l'année dans un unique travail : la garde du troupeau; sa seule participation aux autres travaux de la famille consiste dans la tuaille du cochon, à laquelle les 7 membres de la famille participent également.

Entre ces deux pôles extrêmes, on constate que les autres membres de la famille se partagent entre l'exercice d'une responsabilité principale et la participation à différents travaux. La mère a pour responsabilité principale la conduite de la maison: ménage, cuisine (qu'elle partage avec ses deux filles, la seconde surtout), filage et tissage, confection du pain (à égalité de temps, mais peut-être pas de responsabilité, avec la fille aînée). Elle participe par ailleurs aux travaux des jardins, à la récolte des châtaignes.

La fille aînée a entièrement la responsabilité de la vente du lait, du fromage et du brocciu, quand la famille est installée, pendant l'hivernage, dans la piaghja de Bastelicaccia, à une dizaine de kilomètres d' Ajaccio ; ce qui suppose, chaque jour, pendant 6 à 7 mois, un voyage de 20 kms et une journée passée en ville à entretenir les relations sociales avec la clientèle; une clientèle sans doute attirée, à laquelle elle apporte les produits frais qui lui ont été commandés.

Le fils aîné est par excellence, au sens plein du terme, le "laboureur"; c'est lui qui a la conduite du secteur agricole de l'économie domestique, la charge des animaux de trait et de transport (boeufs, chevaux) ; il assure aussi, avec son frère second, le démaquisage, la coupe et le transport du bois. Le second fils a la responsabilité du troupeau de porcs, il participe avec son frère aîné, sa soeur aînée et sa mère aux travaux des champs. La fille cadette assure avec sa mère les soins du ménage, qui constituent sa principale activité. Elle assure seule la récolte des olives, travaille comme les deux autres de la maisonnée aux jardins. Ainsi le groupe des femmes prend en charge différents travaux, par équipes de deux ou trois; la mère participant à tous les travaux, et les deux filles ne se retrouvant jamais seules sur une tâche.

De cette description on peut tirer plusieurs enseignements :

1) ainsi qu'on l'a déjà dit, chaque membre de la famille est responsable d'un secteur d'activité.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Activités et responsabilités assumées	Père	Mère	Fils aîné	Fille aînée	2e Fils	2e Fille	3e Fils	Total
Administration des affaires familiales	120							120
Prestations en nature pour la commune	10		10		10			30
Garde du troupeau	32						333	365
Soins aux animaux			78					78
Fabrication du fromage et du brocciu	150							150
Garde des porcs					155			155
Vente du lait et du brocciu				180				180
Labours								0
Semences		6	76	8				90
Moisson					10			10
Exploit. arbres (oliviers, châtaigniers)		19		35	3	15		72
Travail des jardins (bêchage)					4			4
Travail des jardins (arrosage)		5		5		5		15
Ensemencement des pommes de terre				5				5
Soins à la basse-cour		5		6		6		17
Arrosage des prés		4	4					8
Fenaïson		6		3				9
Fauche des prés			4					4
Démaquisage			10		10			20
Coupe bois de chauffage et de charpente			2		5			7
Récolte du bois mort		12				12		24
Ménage, cuisine, entretien du linge		210		15		250		475
Filage, tissage, couture		27		30		2		59
Confection du pain		26		26				52
Lessive		12		24		8		44
Nettoyage du sol sous les châtaigniers		4						4
Séchage des châtaignes		[15]		[10]				0
Transport des châtaignes au moulin					[3]			0
Récolte des glands				[14]				0
Récolte des olives						[15]		0
Tuaille du cochon	3	3	3	3	3	3	3	21
TOTAL	315	339	187	340	200	301	336	2018
Total selon Bigot	315	325	179	316	190	301	336	1962

Tableau n° 1 : Division et organisation du travail au sein d'une famille de Bastelica dans la deuxième moitié du XIX^e siècle
(Données extraites de l'ouvrage de M. Bigot)

Pour la mère, la fille aînée, et les deux garçons les plus âgés, les chiffres totaux auxquels nous parvenons sont légèrement différents de ceux que donne M. Bigot. Celui-ci, en effet, semble avoir négligé dans le relevé minutieux qu'il dresse, p. 39-40, certaines indications qu'il donne dans une autre partie du texte (p. 26-27) ; nous donnons également les totaux de Bigot. Nous avons indiqué entre parenthèses les journées de travail consacrées au traitement des châtaignes, glands et olives qui, dans le tableau dressé par Bigot, p. 39-40 de son ouvrage, sont comptées dans la rubrique générale "Exploitation des arbres". Bien entendu, nous ne les avons pas, dans ce cas, retenues dans le calcul du total.

Mais cette responsabilité n'est pas une spécialisation exclusive. Tous, même le père, interviennent dans d'autres secteurs que celui sur lequel ils ont la haute main. Cette disposition permet d'assurer,

en cas de besoin, le remplacement d'un membre malade; elle assure aussi la transmission des savoirs d'une génération à l'autre ; elle permet enfin à chaque individu de prendre de nouvelles

responsabilités quand il change de statut social.

2) la division sexuelle du travail joue de deux façons : d'abord en dissociant certains travaux qui sont spécifiquement et exclusivement masculins ou féminins : pour les premiers, tout ce qui relève de l'élevage et de la fabrication du fromage (encore que rien ne soit dit du mûrissement des fromages qui est en général l'affaire de la maîtresse de maison), les travaux de préparation des sols et, bien entendu, comme on l'a vu, la gestion des affaires générales de la famille. Du côté féminin, l'entretien de la maison, du linge et les tâches liées à la préparation de la nourriture, l'entretien du jardin potager. D'autres secteurs d'activité, au contraire, requièrent la coopération des deux sexes : la moisson, la tuaille du cochon, mais avec une division interne qui réserve aux hommes la mise à mort et le dépeçage, tandis que les femmes éventuellement aidées par les hommes assurent la transformation en charcuterie. Les transports sont assurés séparément, tantôt par les hommes tantôt par les femmes, sans coopération entre les sexes. On notera avec intérêt que la fille aînée part seule sur les routes et à la ville, pour vendre les fromages et le lait ; il est vrai que ses voyages s'effectuent de jour, sur un itinéraire précis, contrôlé et relativement protégé ; et qu'il faut bien qu'elle le fasse puisque la mère, de par son statut, doit s'occuper prioritairement de la maison. Seuls les hommes s'aventurent, des journées durant, dans les bois, les pâturages de montagne et de plaine.

3) du fait de la multiplicité de ses activités, la famille en question se partage, à différents moments de l'année, entre plusieurs résidences : la montagne, où l'on mène pâturer les troupeaux sur les communaux ; le village, lieu d'ancrage sociologique et symbolique (c'est là que se déroulent les grands rites de passage : baptêmes, mariages, enterrements) et économique : on y trouve la maison familiale et ses réserves, les jardins, les châtaigneraies et les 2/3 des terres arables ; enfin la "piaghja" de Bastelicaccia où le troupeau et une partie de la famille passent l'hiver et le début du printemps : on y travaille d'autres terres à céréales, on y ramasse les olives et c'est là que s'effectue la commercialisation des produits de l'élevage. Pour mener à bien toutes ces tâches, dont certaines sont concomitantes, il est bon de disposer d'une nombreuse famille.

L'analyse du recensement de 1906, pour la commune de Calacuccia, fait apparaître que la taille moyenne des ménages dont le chef est déclaré comme berger (51 ménages sur 211) est de 4,9 personnes. Sur ces 51 ménages, 19 ménages comptent plus de 6 personnes et les ménages de 6 personnes et plus sont dans 28,5 % des cas des ménages de bergers alors que ceux-ci ne représentent, d'après la profession déclarée du chef de ménage, que 20,4 % de l'ensemble des ménages. Plus précisément encore, si l'on prend en compte non plus le nombre des ménages mais la population qui y est incluse, on constate que 52 % des individus constituant la population de la commune vit dans des ménages de 6 personnes et plus. Ce pourcentage s'élève à 60 % pour la seule catégorie des bergers déclarés.

Ce que nous venons d'évoquer pour les familles de bergers du Niolu ou de la région de Bastelica pourrait se vérifier, mutatis mutandis, pour d'autres régions et d'autres modes de vie. Ainsi, en Castagniccia, le partage se faisait au sein d'une même famille entre ceux qui restaient au village toute l'année et ceux qui partaient vendre les produits de l'artisanat, les fameux "traculini".

Dans le Cap Corse, au XIX^e siècle, la distribution des tâches au sein de la famille assignait aux uns le travail des vignes et des jardins, aux autres les travaux de la mer. Ainsi, en 1818, à Mursiglia, sur 102 ménages, il en est 15 dans lesquels le père est déclaré "vignaiolo" tandis que l'un des fils au moins est porté comme "marinaio" ; témoignage qui ne va pas cesser de s'amplifier jusqu'à la fin du siècle ; encore faut-il voir qu'à ces deux statuts s'en ajoute souvent un troisième, que l'enquête orale permet seule de déceler : le salariat occasionnel comme journaliers, employés sur les vignes des propriétaires fonciers, les "sgio", des enfants jeunes et des femmes. On se trouve ici dans un univers social différent de ceux que nous venons d'évoquer : pénétré par l'argent, indispensable, dans cette région de quasi monoculture, pour obtenir les nécessaires subsistances.

Un trait commun traverse ces différents cas : la présence des femmes qui en l'absence des maris, retenus au dehors, "tiennent" les maisons et y acquièrent de facto une autorité incontestable et d'ailleurs bien souvent reconnue comme la face cachée de l'ordre social apparent : "E donne facenu e disfacenu e case" (les femmes font et défont les maisons).

Parenté et vendetta

Dans un autre domaine, que celui de la production, la fonctionnalité de la famille éclate : c'est celui de la sécurité des personnes et des biens et du maintien du capital symbolique. Dans cette société qui a vécu pendant des siècles loin de tout pouvoir central et quand il se rapprochait, en lutte plus ou moins sourde contre lui, avoir des parents c'est l'assurance première et dernière d'être protégé en toutes circonstances : "Parente para" (un parent protège), ou encore : "Tagliami pedi e mani e lampami tra i mei" (Coupe moi pieds et mains et lance moi parmi les miens").

La vendetta solidarise, on le sait, en véritables "corporate groups", les parents jusqu'au 4e degré de cousinage; mais ce 4e degré constitue en fait une zone de transition, et la solidarité ne s'exerce à coup sûr que jusqu'au troisième degré.

La mise en œuvre d'une vendetta dans un village corse est en principe l'affaire exclusive des familles intéressées. En témoigne le fait que l'amitié ne peut en aucun cas constituer le support d'une solidarité de vendetta (sinon de façon auxiliaire : je peux aider, assister un ami en vendetta mais je ne me considérerai pas ni ne serai considéré comme engagé dans la vendetta).

Ceci dit le réseau des alliances matrimoniales est en général si serré dans un village corse que, très vite et de proche en proche, le processus de mise en état de guerre gagne tout le village. Si bien que par son mécanisme même, une vendetta, pour peu qu'elle concerne deux familles importantes, gagne et engage toute la communauté; directement parce qu'on n'est rarement ni d'un camp ni de l'autre; indirectement parce qu'elle perturbe gravement toute la vie quotidienne. Ce qui explique que la communauté puisse (s')imposer des trêves qui permettent d'assurer la poursuite des travaux agricoles. C'est pourquoi la communauté est sans cesse amenée à contrôler les relations des groupes familiaux. Les "paceri" ou "parolanti", ces hommes qui jouent les médiateurs entre les groupes belligérants (pour peu que ceux ci acceptent le principe des négociations) sont donc autant les représentants de la communauté que des intermédiaires entre les deux familles (2).

2 - L'institution évolue d'ailleurs : au début du XIXe siècle, les "paceri" sont, dans un certain nombre de cas, remplacés par l'Etat (en la personne du préfet, ou d'un colonel de gendarmerie) et par l'Eglise (représentée par

Familles et communauté, vendetta et clan

Si ces remarques sont justes elles permettent de comprendre que l'articulation entre communauté villageoise et groupe familial n'est pas celle d'une structure englobante à une structure englobée. La communauté est en effet plutôt la somme algébrique ou mieux encore la résultante des forces plus ou moins contradictoires que représentent les familles. Elle n'est pas "au dessus" des groupes familiaux, même si elle possède et gère des biens communaux qui n'appartiennent à aucune des familles. D'ailleurs la gestion même de ces biens est le résultat d'une confrontation (sinon toujours d'un affrontement) permanente de toutes ces familles entre elles.

La prise en compte de cette situation nous conduit à une autre réflexion. Tant que l'arène dans laquelle se fait et se défait le pouvoir local est cantonnée aux limites de la communauté telle que nous venons de la définir, la communauté n'est pas autre chose que la résultante des luttes, sourdes ou déclarées, des familles pour exister les unes face aux autres. Au contraire, quand avec la mise en place d'une vie politique nationale (celle que Pascal Paoli tente vainement d'instaurer, ou celle que l'état français, qui a pour lui la durée, finit par imposer, d'autant plus profondément qu'elle se traduit dans le suffrage universel), le jeu du pouvoir local trouve un prolongement sur une arène plus vaste et autrement structurée, ces forces de division interne de la communauté s'organisent et se structurent autrement. Le jeu ne se cantonne plus dans le face à face des groupes familiaux locaux; de nouvelles solidarités traversent le champ politique local, aiguissent en un certain sens les conflits (en leur donnant une plus ample résonance politique et idéologique); mais en même temps elles donnent à la communauté la conscience de son unité, de ses intérêts, de sa dépendance à l'égard de structures sociales et politiques plus vastes ; on peut alors parler d'une relation structure englobante/structure englobée. C'est pourquoi la dynamique du pouvoir politique telle qu'elle s'est développée depuis la fin du XVIIIe siècle en Corse s'enracine mais en s'en distinguant dans la dynamique des luttes internes dont la vendetta est l'expression la plus nette et la plus forte.

l'Evêque ou un de ses vicaires). C'est le cas dans plusieurs traités de paix du début du XIXe siècle, cités par J. Busquet dans sa thèse.

CHAPITRE I

LA FAMILLE, ENJEU POLITIQUE ?

Antoine MARCHINI

Pour parler de la Corse, des engagements familiaux, devons-nous reprendre et développer l'idée des "invariants historiques (1) ? Devons-nous l'affubler d'une lecture par la segmentarité des relations familiales, sociales et politiques (2) ?

Dans les deux interprétations, nous concluons à l'absence d'histoire, à cette sorte d'infini renouvellement des mêmes conditions dont cherchent à s'écarter les directions récentes de l'anthropologie (3), tout comme en histoire, ceux qui tentent de se défaire des carcans d'une anthropologie historique engluée dans les pièges de l' "histoire immobile" (4).

En réalité, ces approches n'échappent pas aux travers de la réification dénoncée par Norbert Elias (5) : clan, famille, village, pieve, canton, vendetta, (les) corses sont pris comme objets au contenu stabilisé, disposés dans un environnement d'objets étudiés pour eux-mêmes sans référence à leur interdépendance. Il s'ensuit une interprétation ahistorique réduisant le passé à des schémas présents.

La vision segmentaire tend à figer les relations dans un schéma fixé une fois pour toutes, rapports dont le moteur (l'envie, la passion) laisse de côté un vaste champ d'interactions fort complexes réunissant la lutte pour le contrôle des moyens de production, pour la monopolisation de la violence et du pouvoir, pour l'accumulation d'un capital symbolique ; combinant les facteurs matériels et immatériels ; incluant les flux de la production biologique, les conditions de la reproduction sociale et ses limites, ou les termes de son renouvellement.

C'est un des principes de nos recherches de ne pas séparer un champ d'étude donné (ici les ménages, la famille, et la parenté) de l'environnement qui le produit, le définit, et sur lequel il agit. Loin de nous l'idée d'enfermer la recherche dans la justification d'un schéma posé a priori. Dès

lors, pourquoi ne pas renverser la perspective, la Corse est-elle segmentaire ou le devient-elle ? Dans tous les cas, l'est-elle absolument ? La présenter ainsi, n'est-ce pas d'abord contribuer à véhiculer une représentation de plus autour de l'idée de société traditionnelle ou archaïque ? Cela ne revient-il pas à postuler l'égalité foncière des conditions sociales, des jeux d'équilibres et d'efficaces régulations ? En sommes-nous si sûrs ? Pourquoi écarter l'idée d'une dynamique de la segmentarité ? En particulier, un survol de l'histoire de la Corse depuis le Moyen Age nous incite à ne pas exclure la formation de monopoles liés au contrôle des moyens de production, de la violence, et de la puissance. Ces processus produisent des inégalités, des déséquilibres, des dérégulations, espaces propices aux recherches historiques parce qu'espaces de l'histoire : les échecs apprenant tout autant sur eux-mêmes que les réussites.

La vision segmentaire aussi sert à réduire, et la dynamique familiale, et la dynamique politique, et à les séparer. Elle postule la solidité du fait familial, son univocité. Or, des incursions sur le XVIII^e siècle nous montrent que les régulations familiales peuvent être problématiques. Les phénomènes de pauvreté, d'exclusion sont là pour montrer (Fiumorbo, Casinca, XVIII^e) que tout le monde ne réussit pas à créer et à maintenir des espaces domestiques susceptibles de répondre aux impératifs d'entraide propres à l'image classique du groupe domestique paysan. Voilà pourquoi ces visions ignorent l'historicité des phénomènes.

De surcroît, ces propositions considèrent l'Etat comme une catégorie extérieure, définie une fois pour toutes. Or, comment mettre sur le même plan la situation Génoise, Etat minimum dans une logique marchande et capitaliste portée au refus de l'Etat, et le contexte français singulier, porté par un cadre médiéval vigoureux : le modèle de l'Etat au dire des politologues (6) ?

Comment considérer la Corse comme un élément "neutre", une variable indépendante, et ne pas voir que le présent insulaire, le complexe actuel, résulte de la sédimentation de diverses influences qui cohabitent, se contredisent, se dynamisent l'une l'autre ? Cette sédimentation est objet d'étude, y compris lorsque nous parlons famille.

A ces premières questions s'en ajoutent d'autres liées aux propositions générales de la recherche dans le domaine des relations de parenté et des formes familiales. Celles-ci centrent un peu plus les enjeux d'un renouvellement des investigations. L'image de la Corse y apparaît incertaine, ambiguë, dans un monde méditerranéen lui-même mal saisi.

Ainsi, où placer l'appréciation d'Emmanuel Todd lorsqu'il présente la Corse comme une "sortie d'Europe" ? (7). Cherchant à saisir le "*socle anthropologique*" insulaire, il parle de "*système familial déviant*" (8), fondé sur "*l'hypertrophie du lien de fraternité*", à dimension patrilinéaire, à rapprocher du monde musulman ("le système familial corse peut-être qualifié de patrilinéaire à résidu endogamique" (9)).

Comment situer les propositions de Georges Augustins pour qui la Corse appartient au cas rare d'un "type charnière s'inscrivant entre les systèmes à maison et les systèmes à parentèle" (10) ?

Comment enfin, rattacher ces recherches aux problèmes soulevés par les hypothèses de Peter Laslett sur le "modèle méditerranéen", problèmes concernant aussi bien les catégories que les méthodes employées, les questions laissées sans réponses : Y a-t-il des chefs de ménages désignés comme pauvres ? Y a-t-il des pensionnaires associés au ménage comme travailleurs ? Les ménages hébergent-ils des serviteurs mariés, des parents participants à l'exploitation familiale tout en étant désignés domestiques ? etc. (11).

Les problèmes soulevés par ces trois auteurs procèdent souvent d'une vision systémique ou fonctionnaliste (Laslett combine les deux). Chez Laslett, nous pouvons nous demander dans quelle mesure les critères employés pour définir le modèle méditerranéen procèdent d'une perception liée au "modèle dominant" "Nord ouest Européen" ? La formulation des questions en témoigne, en particulier celles qui concernent le statut des parents dans les ménages. Les études suggestives de Georges Augustins, la fécondité de

sa perspective comparative et de ses propositions conceptuelles nous amènent toutefois à nous interroger sur la généralisation du modèle de la perpétuation posée comme facteur du mouvement des sociétés paysannes et sur son rapport à l'histoire. L'interrogation se justifie particulièrement à propos du classement de la Corse comme "type charnière": n'y a-t-il pas là l'expression d'une situation de transition incitant à approfondir la recherche des dynamiques qui conduisent à une telle situation ? Compte tenu du fait que des informations concordantes sur le XVII^e et le XVIII^e siècles évoquent plutôt la permanence des lignages, comment rendre compte des changements qui auraient produit ce "type charnière" et selon quelle chronologie se seraient-ils opérés ? Ces considérations nous éloignent forcément du radicalisme déterministe d'Emmanuel Todd pour qui la famille apparaît comme variable indépendante se reproduisant aveuglément. Elles nous amènent à réévaluer d'autres variables situées aux contours du fait domestique, familial ou des relations de parenté, variables devenues périphériques par la force de ces modèles qui n'échappent pas aux tendances réifiantes. Nous voulons dire : la démographie (le biologique), le droit (le juridique), le politique non pas considérés comme secteurs indépendants mais bien comme expressions d'une séquence unique placée au cœur de l'effort de contrôle que les sociétés s'imposent, effort civilisateur dirait-on pour le monde occidental, phénomènes au centre de la reproduction et de la production des ordres qui insèrent les êtres humains et délimitent leur définition individuelle en définissant les conditions de l'altérité, l'espace de leurs comportements, la place relative et réciproque des sexes, celle des relations de parenté et le rôle des interdits qui mobilisent hommes et femmes dans les circuits d'alliances.

Si beaucoup de recherches intègrent le droit comme une donnée explicative et comme l'assise des arrangements familiaux, peu aboutissent à une critique, à l'exploration du sens réel de l'application des règles juridiques ou aux causes de leur absence. Rares sont celles qui rappellent que le droit institue la personne, lui ouvre des espaces d'expressions sur une échelle dont les extrêmes seraient le droit de commander et le devoir d'obéir : la puissance et la soumission – dans le couple, dans le ménage, dans la famille, et au dehors. Peu de travaux relient le juridique au bio-

logique : peu signalent que parler familles c'est en premier lieu parler de la production du vivant dont l'analyse est laissée à la démographie et peu remarquent que les fluctuations dites démographiques expriment en grande partie des jeux de décisions concernant les tentatives de régulation sociale de la reproduction biologique, et que la façon dont les groupes se débrouillent avec leur propre fécondité évolue dans le temps, évolution modifiant la nature et les fonctions, voire les formes des arrangements familiaux, les réseaux de parenté, l'usage des règles juridiques. Or, Pierre Legendre remarque que la fonction du juridique revient à "*nouer le biologique, le social, et l'inconscient*" (12). Rappelons qu'en matière de reproduction biologique il s'agit longtemps de maîtriser le hasard et que les comportements démographiques relèvent du politique comme le confirme Hervé Le Bras (13).

Voilà donc ce qui nous importe : considérer les regroupements entre individus parfois nommés ménages, parfois familles, comme la condensation dynamique du rapport entre biologique et social, rapport politique essentiellement : politique se référant ici à "la question du sens du vivre ensemble, donc la question de la fondation du social..." (14).

En vérité, une vision politique des phénomènes familiaux et domestiques nous autorise à sortir des visions systémiques, forcément essentialistes, ahistoriques, plaidant pour des régulations et reposant sur une idéologie de la reproduction. Elle conduit d'abord à ne pas considérer les ménages, les familles, les réseaux de parenté comme des variables indépendantes, et en particulier point détachées des changements institutionnels comme l'a bien montré Georges Duby à propos du Moyen Âge (15) ; elle amène ensuite à considérer les stratégies de reproduction, le droit, la place des femmes, les problèmes des solidarités, de l'entraide entre les générations et les sexes, et de la pauvreté comme des aspects témoignant du politique et relevant d'une gestion politique.

Cette étude sur la Corse cherche à exprimer le doute qui naît de la confrontation attentive entre la saisie de la pratique quotidienne et les apports théoriques en particulier dans le domaine juridique. Alors que l'on affirme la solidité du fait familial, nous en doutons ; alors que l'on admet

l'égalité de l'accès au droit, nous en doutons ; alors que l'on considère l'Etat et son rôle comme une variable stable, extérieure, nous en doutons.

En effet, parmi les facteurs historiques, c'est-à-dire les stimulants des changements, les prétextes aux résistances, se trouve la construction politique à laquelle la Corse n'échappe pas. Sur ce point la problématique diffère diamétralement des histoires des Iles du Pacifique étudiées par Sahlins. La Corse baigne dans la politique et la géopolitique méditerranéenne depuis l'antiquité. Dans cette perspective, une étude de la période contemporaine prend un sens inhabituel. En effet, elle se place dans le cadre de la construction étatique française, expérience unique activée par la phase révolutionnaire, difficilement relayé par la projet républicain à partir de la fin du XIX^e siècle. Programme politique singulier, modèle de la modernité, fondé sur la révision des principes de légitimité (16) et sur la tentative d'instituer l'individu comme interlocuteur d'un Etat dur aux réseaux médiateurs, ou intermédiaires – la famille, les provinces et plus généralement l'ensemble des institutions susceptibles de concurrencer son pouvoir –, mais aussi comme un "Etat instituteur du social". A cette singularité politique, ajoutons la précocité de la transition démographique française et nous mesurons mieux la portée d'une étude sur un territoire insulaire amarré à la "Grande Nation" à partir de 1770.

Nous tenons là un laboratoire d'observation sur l'évolution de la construction nationale française contemporaine, sur sa prétention à construire une société civile et à définir une citoyenneté ; et sur les modes d'insertion de la société locale, leur chronologie, les formes de résistances.

Dans cette optique nous prenons le parti de concentrer notre attention sur des informations moins connues témoignant sur les ruptures, sur les limites. Après un inventaire sur la situation précaire des situations domestiques mesurée à travers le sort des femmes, nous recherchons les soubassements juridiques de ce qui nous apparaît comme l'expression d'un "cycle de vie de la pauvreté". C'est à ce point-là, alors que l'île refuse de s'insérer dans le mouvement de la transition française, que nous découvrons une société saisie par l'Etat. Cela se passe durant le premier vingtième siècle.

I - FAMILLES FRAGILES : LA LEÇON DES FEMMES

1- Données anciennes pour questions contemporaines : le couple et ses impasses

Les quelques informations éparses concernant la structure des ménages avant le XVIII^e siècle plaident pour une relative fragilité des unités domestiques généralement centrées sur le couple, et dépendant de son devenir plus que des possibilités de cohabitations et d'accès aux solidarités parentales. Ce "modèle" est confirmé par les données plus nombreuses, plus significatives du XVIII^e siècle.

Ces renseignements, encore rares pour la période préstatistique, permettent d'élaborer un premier questionnaire concernant les images généralement admises pour ces époques, d'étudier l'écart entre une réalité certes incertaine et le discours historique ressortant par exemple de l'analyse des règles de reproduction, de transmission des patrimoines. Elles autorisent aussi des comparaisons avec les informations plus exhaustives du XVIII^e siècle, mettent en perspective des dossiers ulté-

rieurs plus abondants. Enfin, l'analyse des matériaux de la fin du XVII^e siècle pour les trois communes qui surplombent Bastia débouche sur des premières explications faisant appel à la démographie principalement mais indiquant de surcroît la nature des relations entre les individus.

• Le couple comme forme centrale des regroupements domestiques.

La famille nucléaire domine nettement (73,2 %) à Sartene en 1583 ; 70,8 % au total des trois villages nordiques en 1673.

Parmi les formes de cohabitation, domine, bien que peu fréquente, la "famille élargie" admettant un ascendant autour du noyau conjugal. Les opportunités de regroupement entre plusieurs noyaux conjugaux semblent excessivement rares. Les individus placés en dehors des unions matrimoniales, pour une raison ou pour une autre, soit se rassemblent avec quelques-uns de leurs frères et sœurs, soit, et le cas est plus fréquent, vivent en solitaire.

L'étude de la dimension des ménages (TMM) gère d'autres réalités et complique les conclusions pré-

cedentes. En effet, les résultats sont très contrastés. La TMM à Alzeto se situe au double de l'espace moyen à Casevecchie. De la même façon la confrontation du tableau n° 1 et celle du tableau n° 2 nous pousse à d'autres investigations sur la forme réelle des ménages. Avons-

nous donc affaire à des familles nucléaires très larges, ou à quelques familles complexes dilatées ?

Les chiffres suivants autorisent une comparaison sur le total des trois villages pour la dimension moyenne des familles nucléaires, celle des familles élargies, celle des groupes à noyaux secondaires multiples.

	Structure des ménages (*)							Tot.
		1	2	3	4	5	F	
SARTENE (1583)	Nb	19	1	107	10	4	5	146
	%	13	0,6	73,2	6,6	2,7	3,4	100
GUAITELLA (1673)	Nb	3		46	9	3	2	63
	%	4,7		73	14,2	4,7	3,1	100
ALZETO (1673)	Nb	3		19	4	1	6	33
	%	9		57,5	12,1	3	18,1	100
CASEVECCHIE (1673)	Nb	2		25	4			31
	%	6,4		80,6	12,9			100

Tableau n° 1 : Structure des ménages en Corse, XVI^e-XVII^e siècles : quelques exemples

(*) 1 : solitaires, 2 : sans noyau conjugal, 3 : familles nucléaires,

4 : familles élargies, 5 : familles à noyaux secondaires multiples. F : frêrèches

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	TMM
SARTENE	19	27	36	19	15	20	6	3	2		1			3,7
CASEVECCHIE	2	2	7	8	7	4		1						4
GUAITELLA	3	4	11	9	17	10	2	3	2	2			1	8,6
ALZETO	3	4	3	5	5	5	3	2	9		1			9,5

Tableau n° 2 : Distribution des ménages par taille et taille moyenne, quelques ex., XVI^e-XVII^e siècles (TMM = taille moyenne des ménages)

Ce regroupement ne surprend pas. Plus les ménages sont complexes, plus ils s'élargissent. Cependant, le modèle général des comportements est imprimé par la famille nucléaire. Si nous séparons les familles complètes (type 3b) des veuves (fs) nous obtenons une autre image :

	3c/3d	3b
TMM	4,2	5,1

L'étonnement provient plutôt de la dimension élevée des ménages "incomplets" (type 3c/3d). Ils réunissent en moyenne un père ou une mère et trois enfants ; trois enfants, c'est encore le nombre habituel de ceux qui entourent le couple stable. Reste à établir si les cas de cohabitation parents/enfants résultent de l'histoire de certains couples à la fécondité suffisamment précoce pour permettre des chevauchements entre générations autrement rares du fait d'une espérance de vie limitée, ou s'ils sont influencés par des formes de collaboration dépassant l'âge habituel de séparation entre les parents et les enfants et exprimant alors un fait culturel.

• *Opportunités restreintes pour cohabiter ? : accidents révélateurs à Sartene.*

Les informations sur Sartene permettent d'éclairer d'autres dossiers ultérieurs concernant la Casinca au XVIII^e siècle et témoignant de la difficulté de maintenir les ménages ou de les développer. Elles traitent d'une situation critique, d'un accident : la mise à sac de la localité par les barbaresques en 1583. Les autorités génoises ont voulu mesurer des dégâts occasionnés aux familles en les recensant et en comparant leur composition avant et après l'expédition. Ces données sont représentées dans le tableau n° 4 (17).

Alors que la famille nucléaire domine largement avant l'événement, les couples restants ne représentent plus que 43,9 % de l'ensemble : 71

	Familles nucléaires	Familles élargies	Ménages à plusieurs noyaux
Population	369	105	47
Ménages	77	19	5
TMM	4,7	5,5	8,2

Tableau n° 3 : Dimension moyenne des ménages selon leur forme : total de trois villages, 1673 (Guitella, Alzeto, Casevecchie)

	Avant		Après		Différence
	Nb	%	Nb	%	
1 - Solitaires	19	13	35	42,6	+ 16
2 - Ménages sans noyau conjugal	1	0,6			-1
3 - Familles nucléaires	107	73,2	36	43,9	-71
4 - Familles élargies	10	6,8	3	2	-7
5 - Ménages à noyaux secondaires multiples	4	2,7			-4
6 - Frères	5	3,4	8	5,4	+ 3
Total	146		82		-64

Tableau n° 4 : Structure des ménages avant et après le saccage de Sartene, 1583

couples ont disparu. Les morceaux de familles qui demeurent ne se regroupent pas à l'intérieur de groupes complexes.

Les solitudes se multiplient ce qui indique que les solidarités sont largement mises à mal, non seulement par la crise, mais aussi dans le quotidien des gens. "L'accident" sert de révélateur à la fragilité des regroupements domestiques, à la faiblesse habituelle du tissu des relations parentales et familiales. Du coup, la famille, la parenté n'offrent pas de réponse satisfaisante en cas de crise. Les ménages ne sont pas portés par des réseaux assez puissants pour recomposer des données domestiques emportées dans une situation critique.

2 - Au XVIII^e siècle : entre développements généalogiques et logiques descendantes

• *L'urbain ? le rural ? Comprendre la Casinca à partir de Bastia*

Ces informations sont à rapprocher du modèle découvert par José Massei à Bastia durant la seconde moitié du XVIII^e siècle (18).

Là aussi la famille nucléaire domine largement (66,1 %) quoiqu'en laissant une forte proportion aux relations complexes. Cependant, elle se développe selon un cycle de vie spécifique : -forte poussée lorsque les chefs de ménages ont moins de 44 ans ; -diminution chez les autres et quasi-disparition chez les plus de 65 ans.

Si nous comparons cette évolution avec le cycle de vie des groupes complexes et des solitaires, nous débouchons sur des explications plus sérieuses quant aux moments d'affirmation des solitudes, aux phases propices aux cohabitations, aux incapacités de certains groupes à se souder après la rupture du couple.

Grosso modo, les ménages complexes suivent un schéma identique au précédent avec toutefois une résistance supérieure après 45 ans, et surtout après 65 ans.

La solitude, au contraire, se développe à partir de la quarantaine. Elle entretient avec la famille nucléaire une corrélation inverse. Plus les cas de dégradation des couples se font fréquents, plus les cas de solitude augmentent. Là encore, la cassure du couple alimente la solitude durant la vieillesse, plus qu'elle ne favorise les solidarités. Les ménages complexes semblent se développer indépendamment du rapport famille nucléaire-solitude.

• *Le cycle de vie pesé à la lumière des variables condition sociale et sexe.*

Il est vrai que ce premier partage entre les types de familles et leur affirmation dans les devenirs des responsables se double d'un second lié aux positions sociales des chefs de ménages. Ce second partage isole les espaces où les ménages ont du mal à se développer, les espaces où au contraire ils se renforcent au point de devenir des familles. Les opportunités de recours aux solidarités sont socialement circonscrites. Expliquons-nous.

A Bastia, en 1770, un rapport étroit se développe entre la structure des ménages et la condition sociale des chefs de ménages. Pour simplifier, ceux-ci se hiérarchisent autour des rapports de production entre "nobles", "travailleurs", "étrangers".

Ces groupes se classent suivant leur accès aux formes de reproduction sociales les plus sophistiquées. Du coup, la part de la famille nucléaire devient un indicateur de non-intégration à des

stratégies liées à l'expansion des lignages et un indicateur de mobilité, et de fragilité sociale.

Ainsi, les "étrangers" viennent en tête pour la part des ménages nucléaires (73,1 %) devant les "travailleurs" (68,5 %) et les "nobles" (47,6 %).

Ce classement suggère bien que la vie en couple n'a pas le même sens suivant la condition sociale où elle se développe. Les "nobles" ont souvent recours aux ménages complexes au point que la proportion de ces organisations atteint 40,7 %.

Il apparaît donc clairement qu'en un même endroit, au même moment, les individus et les ménages ne vivent pas la même histoire, ne s'inscrivent pas dans le même champ. Les "nobles" vivent bien dans ces déterminismes exigés par la "pérennité" dont parle Georges Augustins ; ce n'est pas le cas pour les autres. Les premiers défendent des positions acquises, du capital, du pouvoir ; les seconds choisissent les formules plus propices à leur propre circulation, à la "liberté" individuelle. En même temps, ils ne rencontrent que très peu d'opportunités d'entraide et de solidarité.

Néanmoins, cette seconde distinction en cache une troisième : c'est la leçon des femmes. En effet, si nous suivons le sort de celles-ci, singulièrement celui des veuves, nous découvrons que tous les espaces sociaux recouvrent des zones de fragilité.

Prenons les solitudes. Chez les "travailleurs", les femmes dominent légèrement avec 41,4 % de veuves ; chez les nobles, la solitude des veuves dépasse aussi le tiers (36,4 %) de l'ensemble des solitaires. Cela signifie que même dans les espaces où les solidarités peuvent agir, les déséquilibres provoqués par la rupture des couples limitent les occasions d'ouverture aux autres : parents, amis éventuellement. Certes, les chiffres des solitaires nobles sont faibles (22 solitaires). Cependant, les données sur les veuves et les célibataires témoignent de certains seuils ou déséquilibres à explorer : y a-t-il incapacité à absorber le surplus de certains individus dans certaines périodes ?

Il se trouve que ce schéma que l'on pourrait dire urbain se retrouve non loin de Bastia, en Casinca. Le cas de Vescovato et des villages environnants nous l'enseigne et la comparaison avec Bastia débouche sur un dialogue sur la nature réelle de l'urbain et du rural à cette époque. Nous y trouvons aussi bien l'existence d'un noyau dur et restreint de groupes familiaux participant aux straté-

gies lignagères qu'une large partie de ménages qui ont beaucoup de mal à éviter ce que nous pourrions appeler un "cycle de vie de la pauvreté". Là encore, la part des femmes chefs de ménages devient un indicateur.

• *En Casinca : des couples éphémères dans des systèmes centrifuges.*

La comparaison entre le dénombrement de 1770 et celui de 1786 confirme le continu dégraissage des effectifs. A Vescovato, 38 ménages parviennent à persister entre 1770 et 1786, soit 26,9 % de l'effectif total de 1770 et 21,8 % du stock des ménages de 1786. A l'évidence, si le nombre des ménages augmente (141 groupes en 1770 ; 174 en 1786), il ne présente pas pour autant un fort degré d'homogénéité. L'identité du "village" varie fortement. Si nous nous intéressons aux noms de familles, il ressort que non seulement les ménages se renouvellent beaucoup mais encore que peu de réseaux familiaux parviennent à durer. Les villages voisins de Loreto et de Porri, confirment cette forte mobilité : un sondage à propos de Venzolasca, ou de Penta, fournit des enseignements identiques. Le renouvellement continu souligne que les milieux ne sont pas forcément répulsifs : néanmoins, il devient très difficile d'y rester et de s'y perpétuer. Au moins deux modes de devenir des ménages coexistent, s'excluant mutuellement.

D'une part, les lignages, dont les représentants sont seuls à vivre le fait familial sur le long terme, se développent selon des règles de perpétuation très anciennes. D'autre part, nous dénombrons des groupes aux possibilités de futur limitées. Ce dossier permet donc de discuter les propositions de Georges Augustins en y apportant quelques correctifs concernant la généralisation à l'ensemble d'une population donnée des modes de transmission dominant ; en montrant que la réussite des uns s'accompagne de l'échec des autres.

Le rythme du mouvement varie suivant le niveau de hiérarchisation des populations. Plus la complexité de la société s'élève, plus l'effectif de la population est important, moins les unités domestiques parviennent à se maintenir. C'est la situation de Vescovato où la hiérarchisation de la société, la division du travail sont nettement plus poussées que dans les villages voisins, particulièrement Loreto et Porri. En même temps le deve-

nir éphémère d'un grand nombre de groupes procède directement de l'affirmation politique, sociale, des lignages qui monopolisent les opportunités de reproduction en contrôlant le pouvoir et les patrimoines. Il existe un rapport entre le caractère éphémère des ménages et l'apparition de femmes chefs de ménages.

• *La pauvreté, le cycle de vie de la pauvreté et la solitude : la part des femmes.*

La famille nucléaire dominante révèle sa fragilité. Le couple, formule adaptée ou nécessaire à la mobilité se rompt. Si l'homme survit à son épouse, grandes sont les chances pour qu'il se remarie. Au contraire, la veuve reste souvent dans sa situation. Dès lors, elle se trouve aspirée par une mobilité négative, comme si elle participait à un "cycle de vie de la pauvreté".

La lecture des dénombrements indique superficiellement l'existence d'un lien entre l'accès des femmes à la direction des ménages, accès accidentel, et la pauvreté. A Vescovato, on parle de "poveri", à Venzolasca ou à Penta de "miserabili". Des femmes forment la très grande majorité. Certes, c'est un sujet d'étude que de saisir le sens social, économique exact de ces appellations. Nous renvoyons là aux suggestions de recherche de Richard Wall (19). Cependant, nous pouvons contrôler leur crédibilité par la comparaison avec d'autres classements. Ainsi, à Penta, les auteurs du relevé ont nettement distingué les journalières des "miserabili" ; pour certaines femmes, ils ont employé le terme de "benestante".

Les proportions de chefs de ménages pauvres atteignent 17,9 % à Penta en 1786, 14,3 % à Vescovato, 13,3 % à Venzolasca. Le phénomène de la pauvreté n'est d'ailleurs pas une caractéristique de la Casinca. Antoine Casanova donne des chiffres pour le Fiumorbu, qui soulignent un peu plus l'existence d'un espace "dépressif" constant dans les sociétés insulaires, particulièrement celles où les rapports de production s'organisent autour de relations de dépendances hiérarchisées. Ainsi, dans la Pieve de Castello, le taux de familles "pauvres" représente près du quart (23,8 %) des ménages engagés dans la production agricole ; 20,5 % dans la Pieve de Cursa ; 17,0 % dans la Pieve de Rogna ; 7,7 % dans la pieve de Coasina (20).

Essayer de connaître les "poveri", les "miserabili" c'est déjà soulever la question des voies de passage à la pauvreté, essayer de déterminer les

	Nb	%	Total chefs
20-24	2	6,2	32
25-29	3	6,9	43
30-39	21	12	175
40-49	20	12,9	155
50-59	15	15,1	99
60 +	14	16,8	83
TOTAL	77	12,9	594

Tableau n° 5 : Le "cycle de vie de la pauvreté" : nombre et proportion de femmes chefs de ménages et pauvres dans le cours de la vie (Total : Penta, Vescovato, Venzolasca), 1786

"terrains" favorables à son développement, familiaux ou individuels. Or, le caractère féminin de ces groupes ne peut pas échapper à l'observateur. A Vescovato, la quasi-totalité des ménages dirigés par des femmes, l'est par des "poveri" ; ce n'est toutefois pas le cas à Penta (28 "miserabili" sur 50 femmes chefs de ménages) ou à Venzolasca (24 "poveri" sur 42 responsables).

Le tableau n° 5 ouvre une première voie de connaissance du cycle de vie de la pauvreté. Il représente pour Vescovato, Penta et Venzolasca, l'évolution du nombre et de la proportion des femmes chefs de ménages "poveri" tout au long du cours de la vie.

La proportion de femmes responsables et "poveri" croît avec l'âge. Cette observation laisse supposer que plus tard la femme se retrouve en charge d'un groupe domestique plus elle risque de sombrer dans un état de pauvreté. Ceci se comprend aussi bien si elle accède tardivement à la direction d'un ménage que si elle y accède plus tôt. Le cycle de vie d'un ménage organisé autour d'une femme conduit très fréquemment vers la pauvreté.

Il y a donc au XVIII^e siècle un modèle de développement des familles extrêmement "dépensier".

Le coût social se mesure entre autres par la pauvreté : il ne s'agit là que d'une situation extrême. D'autres positions intermédiaires permettraient de mesurer plus exactement l'incapacité de la plupart des ménages à se raccorder à des stratégies de reproduction autorisant certaines solidarités familiales dans les passages critiques de leur cycle de vie. Cette incapacité repose essentiellement sur des rapports de production, provoquant des mobilités descendantes et assurant la promotion des groupes dominants et leur reproduction.

Ce modèle n'est pas unique. Dès que la division du travail, la hiérarchisation sociale diminuent d'intensité, comme à Porri, ou à Loreto, le cycle de vie de la pauvreté disparaît, dissimulé par des solidarités familiales plus efficaces, du moins dans le court terme.

Ces relations visibles au XVIII^e siècle se maintiennent encore au XIX^e et au début du XX^e siècle malgré le renforcement des groupes domestiques, le recours beaucoup plus fréquent aux solidarités familiales. Dès lors, les données sur la part des femmes et des hommes de plus de 65 ans vivant seuls n'en prennent que plus de relief. Elles introduisent aux nouvelles lectures de la situation sociale par l'Etat, nouveauté historique, autorisant à lire le passé aussi bien qu'à comprendre le présent (voir Chapitre IV).

Si nous comparons les chiffres du tableau n° 6 à des données extérieures, anglaises par exemple, nous découvrons que le risque de solitude des personnes âgées dans ces deux villages de Casinca n'est pas vraiment inférieur au risque nordique (21).

Néanmoins, ces solitudes signifient peut-être d'autres situations vécues. Il n'empêche que ces chiffres affichent la tendance des organisations domestiques à laisser pour compte une partie du personnel. La solitude féminine l'emporte bien sûr dans des mondes habitués à "libérer" la femme.

	Nb + 65 ans	HOMMES			FEMMES			% TOTAL
		nb	%	% / H	nb	%	% / F	
VESCOVATO	102	9	8,8	19,1	11	10,7	20	19,6
PENTA	53	5	9,4	17,2	9	16,9	26,4	26,4

Tabl. n° 6 : Nb et proportion d'hommes et de femmes de + de 65 ans vivant seuls, 1906.

% = proportion de 65 ans et + sur le total des 65 ans et + ; % / H ou F = proportion des hommes (ou des femmes) de 65 ans et + sur le total des hommes (ou des femmes) de 65 ans et +

Cependant, un point revêt une portée non négligeable si nous le ramenons au contexte d'une époque orientée vers le regroupement des individus au sein de mélanges plus larges et plus complexes. A la fin du XIX^e siècle, la part des groupes organisés en fonction de solidarités familiales dépassant le cercle restreint du noyau conjugal ne fait qu'augmenter. Cela se vérifie aussi bien en Casinca, au Niolu ou dans le Sud de la Corse (22). Or, le risque pour une part non négligeable de la population de se retrouver à l'écart de ces ensembles familiaux signale-t-il des éléments de fragilité dans ces constructions récentes ?

Un exemple local, celui de Loreto, nous permet de décrire, puis de contrôler "l'efficacité" de ce nouveau modèle et de tester sa signification réelle alors que s'inaugure la période de recul démographique. Celle-ci, entamée vers 1880, bouscule les arrangements domestiques, érode les réseaux de parenté. Ce cas, confronté aux données régionales, introduit sur la période contemporaine, du moins jusqu'aux années 1960 pour le rôle de l'émigration. Plus généralement, s'agissant d'un village de montagne entre Castagniccia et Casinca, il présente les ressorts profonds de la situation insulaire caractérisée par une démographie instable, ne reposant pas sur un développement autonome (exode jusqu'en 1960 ; immigration à partir de 1960). La donnée démographique, donnée politique, reflète la panne des régulations.

	Accroissement naturel	Accroissement population	Solde migratoire
1846-1856	+ 12	74	+62
1856-1861	+ 25	56	+ 31
1861-1872	+ 37	25	-12
1872-1881	+ 60	139	+79
1881-1886	+ 31	-44	-13
1886-1891	+ 43	-220	-177
1891-1896		-19	
1896-1901		-28	
1901-1906		-35	

Tableau n° 7 : Accroissement naturel et migrations Loreto, 1846-1906

II - INSTABLE POPULATION : POLITIQUES FAMILIALES EN QUESTION

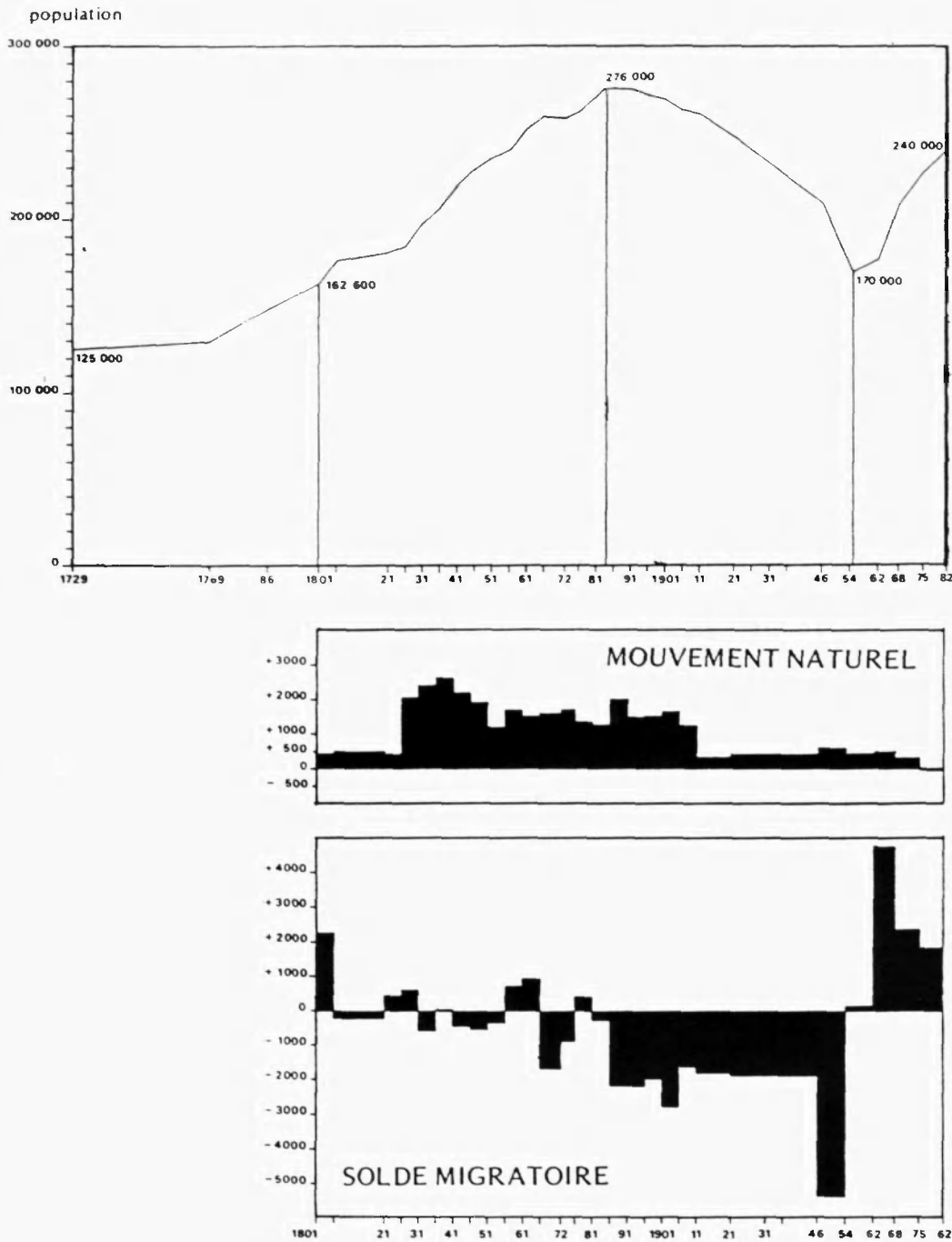
L'exode rural secoue des équilibres précaires à partir de la fin du XIX^e siècle. Il ne s'agit pas d'une émigration régulatrice mais bien d'un mouvement dérégulateur. En intégrant des données locales dans l'arrière-plan régional, nous évaluons grossièrement les caractéristiques de ces orientations démographiques, c'est-à-dire le poids des décisions et du sort hasardeux de milliers d'individus. De là nous essayons de mesurer leurs effets dans la forme des ménages à travers l'exemple de Loreto : c'est une façon de comprendre comment les familles, la parenté se réorganisent alors que les opportunités de perpétuation se raréfient.

1- Réalité et fonction des mouvements migratoires à Loreto : de l'émigration régulatrice à l'exode

L'étude des flux migratoires montre comment ce village passe d'une émigration régulatrice à une émigration massive, déséquilibrante à partir des années 1880.

Tant que l'accroissement de la population demeure, nous pouvons parler de la fonction autorégulatrice de l'émigration. Cela se passe jusqu'en 1881-1886. Durant toute la période antérieure, phases d'émigration alternent avec phases d'immigration : elles servent à moduler une croissance activée par les combinaisons diverses d'un accroissement naturel positif avec un solde migratoire plus souvent excédentaire dans les années 1846-1861. Or, à partir de 1881-86, le solde migratoire redevient déficitaire. L'émigration est si forte qu'elle contrebalance les effets positifs d'un accroissement naturel continu ; mieux, l'émigration dépasse l'accroissement naturel, signe d'un flux puissant (23). Ainsi, détermine-t-elle un tournant majeur dans l'histoire de cette population qui atteint 1197 personnes en 1881 et diminue pour se retrouver à 851 en 1906, soit une diminution de près de 29 % en un quart de siècle. Il s'agit là de taux de régression importants (1,16 % par an) signalant un échec des régulations par l'émigration, solution insuffisante pour corriger les effets sociaux et économiques de la pression démographique. Cette émigration survient alors que la pression démographique pousse la densité d'habitants à 137,0 habitants/km². Il semble que le seuil des 140 habitants/km²

L'ILE - FAMILLES



Graphique n° 1 - Population de la Corse : mouvement naturel et solde migratoire. XVIII^e - XX^e siècles

(*) Ces graphiques sont tirés de Tableau de l'Economie Régionale, INSEE, Ajaccio, 1987

devienne intolérable ; en 1906, la densité est revenue à un niveau inférieur (105,0) à celui de 1846 (111,4). Ce schéma visible à Loreto illustre l'évolution insulaire (24). Depuis le XVIII^e siècle, la population de la Corse s'engage dans une croissance biséculaire. Cette poussée particulièrement vive après 1831 s'appuie sur un accroissement naturel important. Elle s'interrompt autour de 1881. Or, l'émigration s'amplifie dès les années 1865.

Le taux de migration annuel moyen atteint -4,10 % entre 1866 et 1886, -6,0 % entre 1906 et 1911 (25). Les calculs d'Etienne Van de Walle portent à -12,93 le rapport Migrants/Nés en Corse (26), toutefois loin derrière la Corrèze (-20,76), l'Ardèche (-23,45), ou la Lozère (-36,01). Jusqu'en 1886, accroissement naturel et fécondité légitime évoluent dans le même sens. Cela se vérifie particulièrement pour la première moitié du siècle, période durant laquelle les mouvements migra-

toires demeurent limités, comme si leur fonction régulatrice n'était pas pleinement utilisée, ou pas nécessaire. Aussi, l'excédent naturel pousse-t-il fortement la croissance démographique. C'est après la reprise de la fécondité, au tournant du siècle (1855-1886), que l'excédent naturel se stabilise (autour de 1500 individus/an) alors que les mouvements migratoires prennent plus d'amplitude. Il existe un lien complexe entre émigration et fécondité : le mouvement de rejet débute en effet alors que la fécondité reprend fortement, c'est-à-dire après 1865 ; puis, la relation s'inverse. La fécondité, atteignant son point culminant dans le siècle, se retourne. Et après 1891, l'émigration accompagne la diminution de la fécondité parce qu'elle touche les plus jeunes couples, théoriquement les plus prolifiques. La part des émigrés surpasse alors celle de l'excédent naturel qui demeure stable jusqu'en 1911 probablement favorisé par une régression des taux de mortalité (27) puis s'effondre. Il n'y a donc pas d'émigration régulatrice puisque les réflexes correcteurs attendus n'agissent pas : le nombre des départs s'emballa au lieu de ralentir. Les effectifs de population entament alors un long déclin dominé par une émigration structurelle. Au XX^e siècle, l'évolution démographique de l'île est livrée à des mouvements migratoires violents, sans plus reposer sur des facteurs autonomes, au point de se trouver vidée de contenu. Entre 1881 et 1954 (année de début et année de fin de l'exode), la Corse perd 1452 personnes par an en moyenne.

A vrai dire la deuxième moitié du XIX^e siècle suscite une émigration lointaine, des ruptures. En suivant l'origine des propriétaires nous avons une idée des destinations. Le calcul suivant porte sur Loreto et deux villages voisins, Vescovato et Porri. En 1846, seulement 5 propriétaires habitent hors de Corse ; en 1914 nous en décomptons 79 répartis de la façon suivante (tableau n° 8) :

Le virage de l'évolution démographique est pris alors qu'elle se combine avec un environnement socio-économique profondément perturbé. L'agriculture insulaire traverse une phase de dégradation parce que dans le contexte de formation du marché national, elle se trouve confrontée à des partenaires autrement plus puissants déjà engagés dans une spécialisation (28). Dans cette période, les disparités régionales s'accroissent. Ces difficultés se manifestent clairement au niveau local par un phénomène de morcellement des patrimoines. Si la croissance démographique

influe directement sur les structures agraires, c'est que la transmission du patrimoine s'effectue sur la base du partage égalitaire. En l'absence d'accumulation, cela signifie qu'à chaque génération le patrimoine se dissout un peu plus. Une option possible, mais point systématique, consiste à retarder la transmission des patrimoines, avec le recours plus fréquent à l'indivision (29), vieille solution comme nous le voyons dans les chapitres suivants.

Il s'agit là de réactions dont nous voulons analyser les caractères à travers celles des groupes domestiques qui durant cette période compliquent leur organisation. Dans quelle mesure cette complexité croissante découle-t-elle de ces types de réactions ? Dans quelle mesure s'agit-il là d'éléments majeurs déstabilisant les équilibres domestiques ?

2 - Réponse des ménages : plus d'autorité contre les femmes et les jeunes

Pour étudier le problème de l'adaptation des ménages nous avons retenu un certain nombre de variables :

- La forme des ménages.
- Le taux de chefs de ménage selon les générations.
- Le taux de personnes mariées selon les générations.
- La part des sujets de plus de 20 ans vivant dans les ménages selon leur forme.

Lieu d'implantation	Total
Afrique du Nord	18
Toulon	16
Paris	13
Autres régions françaises	12
Marseille	7
Indochine	5
Autres pays	4
Afrique Noire	2
Amérique du Sud	1
TOTAL	79

Tableau n° 8 : Migrations à longue distance : répartition des propriétaires résidant hors de l'île en 1914 (origine : Vescovato + Loreto + Porri)

	1		2		3		4		5		F	
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%
1846	11	5,4	9	4,4	134	66,6	34	16,9	5	2,1	7	3,4
1886	11	4,4	2	0,8	159	64,1	30	12	26	10,4	20	8
1906	5	2,8	4	2,2	111	62,3	24	13,4	13	7,3	21	11,7

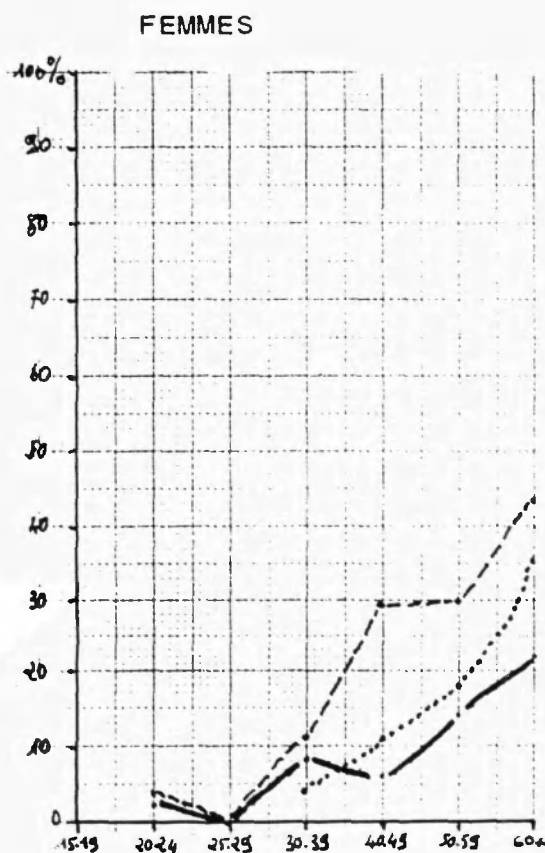
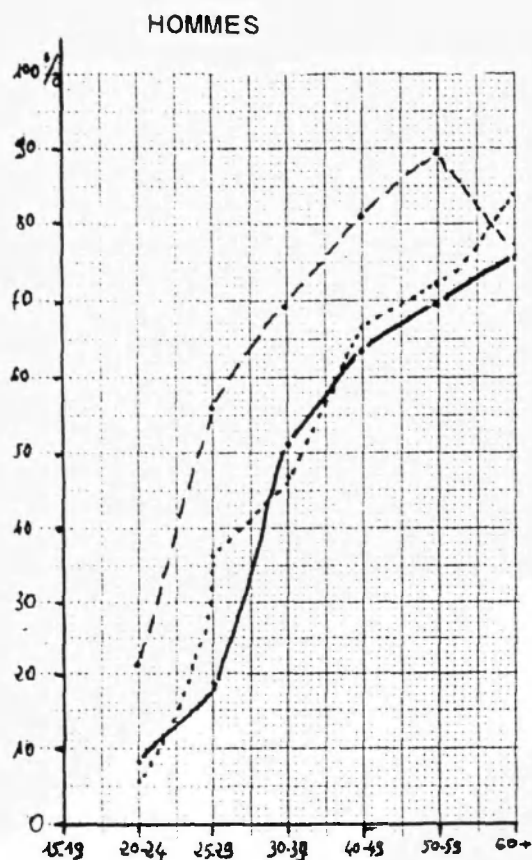
Tableau n° 9 : Répartition des ménages selon leur forme - Loreto, 1846-1906

1 = Solitaires ; 2 = Ménages sans noyau conjugal ; 3 = Familles nucléaires ;
4 = Familles élargies ; 5 = Ménages à noyaux secondaires ; F = Frères.

• *Les formes des Ménages à Loreto.*

A partir du moment où la croissance est perturbée, où le village connaît la dégradation démographique, les engagements domestiques se compliquent. La part des ménages complexes et élargis atteint 22,4 % en 1846 ; 30,4 % en 1886, au moment où commence le dérapage ; 32,4 % en 1906. C'est dire qu'à partir de 1886 la part des ménages complexes connaît un essor tel que la plupart des groupes domestiques a pu connaître au moins une phase complexe dans son dévelop-

pement. Ce mouvement prend des allures et des significations différentes. En 1886 se forment de grandes maisonnées d'où le net essor des ménages à noyaux secondaires multiples où cohabitent plusieurs couples ; en 1906, les arrangements fraternels, horizontaux regroupent près de 12 % des solutions. Ces changements impliquent des mouvements de pression sur les individus, particulièrement sur les plus jeunes et sur les femmes. Les voies d'accès au mariage, ou à la direction d'un ménage, en témoignent.



Courbes n° 2
Répartition par âge du taux de responsables. Loreto

Légende : 1846 - - - - -
1886 ————
1906 ········

• *Répartition par âge des chefs de ménages*

Les courbes n° 2 présentent une comparaison entre les répartitions des chefs de ménages selon l'âge et selon le sexe pour 1846, 1886, et 1906.

Pour les hommes, la différence est grande entre le profil de 1846 et celui des années 1886-1906. A la moitié du XIX^e siècle, ils étaient poussés presque totalement vers la direction d'un ménage : ainsi, durant le maxima atteint vers la cinquantaine, près de 90 % se retrouvaient chefs de ménage ; l'aspiration vers les responsabilités domestiques se faisait sentir très vite dans l'existence masculine : dès 25-29 ans, la majorité dirigeait un ménage (autour de 56 %). Ceci s'explique. Le mode de formation des ménages repose alors largement sur le principe de séparation des générations porteur de la création de la famille nucléaire, laquelle représente les deux tiers des groupes domestiques. Dans ce contexte, les jeunes générations sont rapidement mobilisées. Leur installation reste encore possible.

Par la suite, elles ne retrouvent plus cet espace. Moins de 10 % dirigent un ménage à 20-24 ans et la proportion diminue encore après 1886. Il est possible de comprendre la signification de cette pression sur les plus jeunes en notant les différences entre 1886 et 1906. Lorsque l'émigration se déclenche, ce mouvement s'accompagne d'une forte limitation dans l'accès aux responsabilités domestiques de manière à freiner le renouvellement du stock de ménages : ainsi, même pas 20 % des 25-29 ans n'occupent la direction d'un ménage. Cela se produit pendant l'exclusion d'une grande partie du personnel masculin de tout âge. Même si le schéma général demeure selon lequel plus l'homme prend de l'âge plus fréquemment il accède aux responsabilités, les proportions diminuent. En 1886 un quart demeure partenaire d'un groupe au moment du maxima atteint vers la soixantaine. Dans l'immédiat cela peut faire penser à une réaction autorégulatrice. Toutefois les nouvelles tendances demeurent : nous les repérons encore en 1906, ce qui témoigne plutôt de changements structurels.

Le mode de gouvernement des ménages se modifie. En 1846 le taux de chefs de ménage de 60 ans et plus diminuait : -preuve d'un phénomène de passation précoce dans certain cas visible dans la part importante de familles élargies (16,9 %) ; -illustration d'un espace ouvert aux plus jeunes, et d'un raccourcissement de la durée au pouvoir.

A partir de 1886, les phénomènes de passation du vivant du père diminuent ; il y a monopolisation du pouvoir domestique ; réévaluation de la fonction de ce pouvoir, et de sa nature du fait même des difficultés rencontrées par les individus pour y accéder (30).

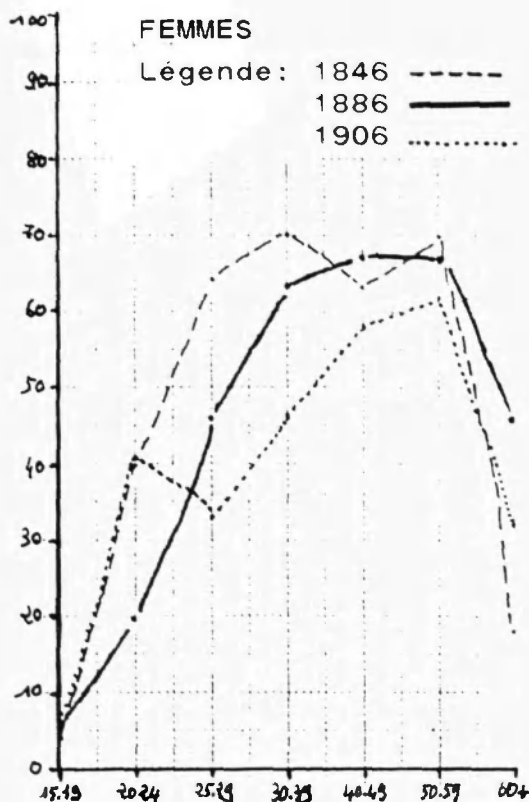
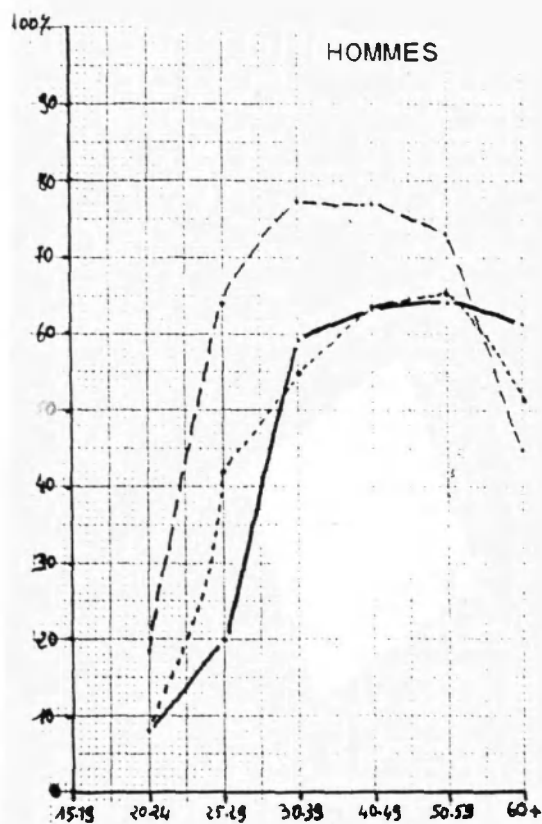
• *Les femmes : exclues de la direction des ménages*

Nous savons bien que dans des mondes régis par des lois ou justifiant la prééminence masculine, la femme joue le rôle de comparse. Néanmoins, et justement pour cette raison, l'analyse du taux de responsables féminins selon l'âge n'en revêt que plus de signification (31). Globalement, les femmes accèdent plus fréquemment au pouvoir une fois atteint la quarantaine. Toutefois, il y a une forte différence entre la période de croissance et celle d'émigration : en 1846 au moins 30 % des femmes accédaient au pouvoir après 40 ans ; en 1886 en pleine accélération de l'émigration, jamais plus de 22 % d'une génération ne dirige un ménage. Encore le maxima se produit-il à 60 ans et plus lorsque les conditions de développement de certains ménages connaissent des perturbations intenses, marquant leur échec pour devenir des familles.

Ainsi, l'émigration perturbe le mode de formation des ménages au point de raidir les relations d'autorité à l'intérieur des groupes, de modifier le statut des individus : les plus jeunes et les femmes perdant des espaces d'expression, et cela de façon durable.

• *Taux de personnes mariées selon l'âge et selon le sexe.*

Dans les graphiques n° 3, nous repérons d'abord deux tendances structurelles selon que l'on est homme ou femme. Les femmes se marient plus tôt que les hommes : 20 % sont mariées à 20-24 ans contre moins de 9 % chez les hommes du même âge. Aux âges les plus élevés, au-delà de cinquante ans, les deux profils se séparent parce que la part des femmes mariées diminue fortement alors que les hommes ne semblent pas troublés par un changement majeur du point de vue de leur état civil. Les femmes une fois veuves ne parviennent pas à se remarier ; voilà pourquoi leur profil marque une diminution. Pourtant, ce profil en cloche se repère aussi pour les hommes en 1846 ; à cette époque le taux se restreint à 45 % chez les plus de 60 ans ; dans le même



Courbes n° 3 - Taux d'hommes et de femmes mariés selon la génération. Loreto, 1846 - 1906.

temps, le phénomène touche les femmes encore plus fortement : moins de 20 % sont encore mariées à plus de 60 ans.

Cependant les grandes différences ne se situent pas seulement là. Un retardement de l'âge au mariage des femmes se produit autour des années 1880. En 1886, à peine 20 % des femmes de 20-24 ans sont mariées ; le taux atteignait 40 % en 1846. Non seulement le début de l'émigration s'accompagne d'une concentration du pouvoir domestique, mais encore d'une pression sur le mariage des filles. Dans ce sens l'émigration apparaît comme un élément mis en jeu dans un arsenal très complet d'interventions visant à contenir la croissance démographique. Il faut remarquer qu'une fois la pression retombée le mariage féminin connaît une sorte de libération en trompe l'œil. Au début du XX^e siècle, les moins de 24 ans suivent exactement les mêmes sollicitations qu'en 1846. Pourtant, la génération des 25-29 ans témoigne d'une rupture nette (moins de 34 %), ainsi que les suivantes : le recul entre les 20-24 ans et les 25-29 ans souligne comme deux types de socialisation. La courbe de 1906 témoigne de la

superposition d'un mariage précoce propre aux plus jeunes générations et d'un type de mariage retardé touchant les générations plus anciennes. Cependant, nous pouvons aussi considérer l'influence de la structure par âge sur cette courbe, ce qui revient à examiner les effectifs bruts et à considérer les effets de l'émigration. Si celle-ci touche les jeunes femmes mariées à partir de 25 ans, ce décalage ne surprend pas.

Les hommes suivent une orientation semblable. Le graphique n° 3 permet de relever les points suivants :

- une rupture entre 1846 et 1906 caractérisée par la diminution des taux aux différentes générations. Par exemple, si près de 65 % des 25-29 ans étaient mariés en 1846, seulement 20 % ont convolé en 1886. S'il se produit une reprise en 1906, elle demeure limitée puisque seulement 42 % des hommes de 25-29 ans sont mariés.
- surtout, entre 1886 et 1906, nous voyons apparaître les conditions d'un célibat persistant aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Au delà de 39 ans, ils sont entre 30 et 40 % à ne pas être mariés ; elle sont entre 30 et 50 % dans ce cas.

Autrement dit, ces données soulignent la complexité de la portée de l'émigration. Si nous considérons la levée des pressions sur le mariage en 1906, nous pouvons parler d'un effet régulateur ; néanmoins la reprise de la nuptialité n'est pas franche ce qui permet de douter de l'influence et du rôle de cet effet, d'autant que les perturbations de la structure par âge consécutive à l'émigration pèsent sur les taux de mariés par génération.

• *Part des personnes âgées de plus de 20 ans et vivant dans les ménages.*

L'étude de la part des personnes présumées adultes vivant dans les ménages permet de pénétrer à l'intérieur des ménages, de percevoir leurs contenus relationnels. Le tableau suivant (n° 10) présente une double perspective : d'une part il dessine l'évolution du taux d'adultes dans les ménages entre 1846 et 1906 ; d'autre part, il expose une comparaison entre les taux à l'intérieur des ménages nucléaires, et ceux à l'intérieur des ménages complexes.

Ce tableau est riche d'enseignements. Il est clair que la fonction des types de ménage change. Une famille nucléaire de la moitié du XIX^e siècle, du temps de l'équilibre démographique, ne ressemble pas à une famille nucléaire évoluant dans la période d'émigration ; la même remarque vaut pour les ménages complexes.

Face à l'émigration massive, entraînant le recul de la population, les caractéristiques intérieures des ménages, leur contenu relationnel se modifient. Hormis dans le cas des filles vivant dans un ménage complexe, la différence apparaît nettement entre les deux époques. Mais quelle que soit la situation, dès que l'émigration se déclenche les taux tournent autour d'un tiers et plus d'adultes célibataires ; la part des garçons atteint 41,9 % dès 1886, alors qu'elle se trouvait à 28,7 % en 1846. Lorsque commence l'exode, la complexité

des ménages se développe en servant de sphère d'accueil prioritaire et privilégiée à des individus qui tardent à pénétrer sur le marché matrimonial, ou demeurent célibataires, celui-ci s'étiolant. La famille complexe sert dans ce sens dès 1846, cependant avec moins de régularité. Les taux y sont supérieurs à ceux des familles nucléaires. Ce trait est particulièrement caractéristique du fait féminin. Les femmes restent plus fréquemment dans les ménages complexes que les garçons. Cela a pu être démontré ailleurs dans l'île (32), ainsi que le rôle de cette insertion des femmes pour le devenir des ménages. Les ménages complexes freinent la circulation des femmes, lesquelles servent à l'équilibre de ces unités, notamment par leur apport en travail aux coûts inférieurs à celui des hommes. Une fois que le dérapage démographique se produit, cette fonction s'affirme plus vigoureusement. Les individus se marient plus tard, rencontrent des difficultés à s'installer et restent dans les ménages de leurs parents où l'un des frères, ou des sœurs a convolé.

D'une certaine manière cette situation traduit un phénomène d'infantilisation des adultes. Ils restent à la maison sous les ordres du père (33). L'émigration n'est qu'une manifestation d'un phénomène de crise générale où l'individu perd les moyens de vivre son individualité. Partir, c'est aussi éviter l'emprise d'un ordre familial en construction. Même la famille nucléaire se rapproche du ménage complexe : nous pourrions ajouter qu'elle se précipite dans ce mouvement avec une plus grande vitesse, notamment entre 1846 et 1886.

Ainsi, les types d'équilibres domestiques changent dans le sens d'une sorte de "gel" du potentiel de reproduction biologique. Le mode de formation des ménages reflète un ensemble de solutions qui viennent se combiner avec l'émigration pour diminuer les tensions créées par un rapport devenu défavorable entre pression démographique et production. Mais la situation initiale semble tellement perturbée que l'émigration ne paraît pas un moyen suffisant pour rétablir une position d'équilibre. Aussi, d'autres interventions se devinent.

Le tableau n° 10 nous apprend comment il faut manier avec prudence les catégories de classement des ménages qui avec des formes identiques peuvent recouvrir des fonctions tout à fait distinctes. A la fin du XIX^e siècle, nous avons affaire à une ambiance quelque peu protectionniste. Les villa-

		1846	1886	1906
Familles	G	21,1	33,3	40,8
Nucléaires	F	18,1	30,5	35,8
Familles	G	28,7	41,9	40,8
Complexes	F	32,3	31,6	41,6

Tableau n° 10 : Taux de personnes de 20 ans et plus selon les types de ménages, Loreto, 1846-1906
(G = garçons ; F = filles)

geois inventent le père, perdent leur individualité ou bien émigrent. On aboutit à des fraternités improductives.

3 - Une réponse en forme d'impasse, les fraternités stériles.

Tout en accompagnant l'émigration et la baisse de la fécondité (vérifiée à Loreto dans les années 1890), le contrôle de la création des ménages n'aide pas plus à enraceriner des stratégies de perpétuation.

• L'impossibilité d'enraciner des développements familiaux.

Entre 1886 et 1906, le stock des ménages subit une érosion considérable. Il diminue de 28,2 %. Parmi les ménages existant en 1886 seulement 107 soit 43,1 % parviennent à demeurer ou à faire souche. Ce difficile ancrage des perpétuations concerne tous les statuts sociaux (tableau n° 11).

Les données précédentes témoignent d'une relation étroite entre possibilité de reposer le développement des ménages sur un réseau familial, contrôle des moyens de production et meilleure résistance à la mobilité. Chez les propriétaires, la part des ménages résistants surpasse celle des disparus. Ce degré supérieur de stabilité est lié à une pratique supérieure des solidarités familiales (55,1 % de ménages complexes). Au bas de l'échelle sociale la part des ménages éliminés surpasse celle des groupes durables. Chez les "cultivateurs", c'est à dire chez les producteurs obligés de louer une partie ou la totalité de leurs terres, la part des ménages complexes n'atteint que 25,8 % ; 11,1 % chez les ménagères, et chez les journaliers, groupe de ceux qui vivent à coup de

travaux ponctuels, où une minorité parvient à durer. Les propriétaires tiennent mieux parce que seuls ils parviennent à développer des choix de reproduction autour d'une protection de plus en plus compromise d'un patrimoine dévalué. Le groupe des ménagères et des journaliers est celui où la vie familiale reste la plus difficile à fonctionner, où les perspectives de perpétuations sont compromises, sans que nous puissions dire que la reproduction soit l'objectif de ces groupes. A vrai dire, quelle que soit la situation sociale, l'émigration devient une solution : à quel point n'est elle pas encouragée par une sorte de "cristallisation" des fratries ?

• Structure par âge des frêrèches en 1906 : Le cycle de vie de la fraternité.

L'émigration, la régression démographique, c'est aussi la diminution des opportunités pour ceux qui restent. Voyons les données suivantes (tableau n° 12) sur le sort des enfants mâles dans les ménages qui demeurent entre 1886 et 1906. Elles montrent comment ils sont concernés par le départ de certains enfants. A propos des garçons nous avons les résultats suivants : 56 ménages subissent des pertes sur 102 ménages recensés.

Le nombre moyen de garçons de ces ménages en 1906 montre que la perte est importante parmi les ménages contenant plus de 3 garçons en 1886. Plus le groupe de garçons était réduit en 1886, mieux il a résisté par la suite. Ce résultat mérite une prudente manipulation. En effet, nous ne pouvons exclure l'effet de la position des ménages dans leur cycle de vie. Les plus jeunes en 1886 possèdent une marge d'expansion plus importante que les autres. Cependant, ce tableau ne nous permet pas de détecter l'impact des

phases de développement des groupes sur le nombre de garçons. Or, derrière l'effritement relatif de ces groupes de frères émerge le contenu d'une cohabitation mesurée certes mais résistant autour d'un seuil de 2 frères par maison.

Ces ménages hésitent entre la mobilisation de la progéniture mâle

	Se maintiennent [1906]	Disparaissent [1886-1906]	1906 % ménages complexes
Propriétaires	16	13	55,1
Artisans	16	22	34,2
Cultivateurs	26	33	25,8
Ménagères + Journaliers	23	40	11,1
TOTAL	81	108	

Tabl. n° 11 : Durée des ménages en relation au statut social du chef de ménage (nombre de groupes stables et instables entre 1886 et 1906 et part des groupes complexes parmi ceux qui se maintiennent en 1906). Loreto, 1886-1906

Répartition des ménages suivant le nb de garçons	En 1906								Total Ménages	Nb moyen de garçons en 1906
	0	1	2	3	4	5	6	7		
En 1886	0	1	2						3	1,6
	1	9	12	4	2				27	0,96
	2	4	16	10	3	1			34	1,32
	3	1	4	7	3	1	1	1	18	2,5
	4	1	4	7	3	1			16	1,93
	5		1	2	1				4	2
Total		15	38	32	12	1	2	1	102	2,06

Tabl. n° 12 : Sort des fratries : garçons qui restent, garçons qui partent dans les ménages qui durent (*), Loreto

(*) = comparaison de la distribution des ménages en fonction du nombre de garçons et de son évolution entre 1886 et 1906

– soit en permettant à un enfant de créer un ménage, soit en favorisant son émigration – et sa stabilisation – soit en limitant le mariage, soit en maintenant l'enfant marié dans le ménage. Les deux solutions sont utilisées ; la seconde devient nécessaire presque pour contrebalancer la première. Elle convient pour le regroupement des moyens : patrimoine (indivision) ; force de travail ; revenus (polyactivité des ménages).

Face aux perturbations des cycles de vie, aux dérèglements des stratégies, c'est-à-dire à l'absence de possibilité d'anticiper, de définir des projets familiaux, la fraternité vécue et biologiquement peu reproductrice car surtout composée de célibataires, semble l'une des réponses, peut-être obligée.

Le souci de protéger le patrimoine se trouve à l'origine du recours aux fraternités puisque les propriétaires se placent largement en tête de cette option alors que les groupes de non possédants s'orientent différemment et éliminent cette pratique au cours de la période 1886-1906. Artisans, cultivateurs non propriétaires, ménagères et journaliers subissent la régression économique et

démographique.

Chez ceux qui résistent, une sorte de cycle de vie des frêrèches se met en place comme réponse. Deux images permettent de juger du bon usage des frères et sœurs : l'analyse du cycle de vie des frêrèches ; celle des ménages dirigés par des veuves qui prélude à leur formation définitive, phase durant laquelle frères et sœurs assurent la sécurité de la mère, âgée.

Une partie non négligeable de la population (19 %) vit le cycle de vie de la fraternité lors du recensement de 1906. Nous savons qu'alors les frêrèches se substituent aux grands groupes construits sur la cohabitation de plusieurs noyaux conjugaux.

Etant donné l'âge des frères et des sœurs les plus âgés et celui des plus jeunes, nous pouvons faire les constatations suivantes :

- les veuvages sont longs et plus tellement récents.
- ce sont des phases longues, des cycles gelés, qui débouchent sur la formation de la frêrèche : ceux-ci ne sont autre que l'ultime forme, quelque peu fossilisée, des familles nucléaires.

	1886	1906
Propriétaires	6	10
Artisans	12	5
Cultivateurs	20	6
Ménagères + Journaliers	17	7

Tabl. n° 13 : Part des frêrèches parmi les ménages qui durent de 1886 à 1906, selon le statut social du chef de ménage, Loreto

Tout cela témoigne de l'impossibilité d'organiser la reproduction. La perturbation atteint un tel degré que les ménages une fois formés ne parviennent pas à préparer les transitions indispensables au maintien d'une démographie locale équilibrée. Les enfants restent adultes et la plupart du temps célibataires dans le giron de

	Phase I		Phase II		TOTAL
	Veuve + Enfants		Frérèches		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
0-4	1	1			2
5-9	1	3			4
10-14	2	5	1		8
15-19	6	6	1	1	14
20-29	17	15	4	1	37
30-39	6	15	3	1	25
40-49	5	5	5	7	22
50-59	2	2	11	10	25
60 +			9	16	25
TOTAL	40	52	34	36	162

Tableau n° 14 : La fraternité comme réponse - Répartition par âge et par sexe à l'intérieur des frérèches - Loreto, 1906 (19 % de la population totale)

leurs parents. Les frérèches constituent les abris de destins stériles. Il est remarquable de voir comment ces associations se définissent par des équilibres entre les sexes. Elles interviennent tardivement dans la vie des individus, après la quarantaine. Mais dans ces conditions, ces unités ne peuvent servir de famille de transition comme cela est généralement admis puisque le célibat des partenaires limite à la fois les possibilités de développement d'un système à maison et celle d'un système à lignage.

• *Emigration et invention d'une tradition*

Ainsi, cette émigration qui contribue à la perte de près d'un tiers des effectifs de la population de Loreto, se traduit par un certain nombre de changements :

- La réévaluation du pouvoir domestique.
- Le contrôle croissant du mariage, aussi bien celui des hommes que celui des femmes.
- Le maintien des groupes de frères et sœurs à l'âge adulte.

Ce mouvement implique l'affirmation des fraternités solides mais peu prolifiques. Le marché matrimonial s'est complètement effondré au point que les groupes de frères et de sœurs subsistent longtemps, les individus ne trouvant pas "d'emploi" hors de la famille d'orientation.

Ces réponses, ces ajustements découlent du principe de division égalitaire du patrimoine, tout comme le rejet d'une partie de la population en découle. L'égalité condamne à la croissance, à

l'accumulation.

Le contraire, la stabilité du patrimoine, entraîne son érosion au fil des générations. Sans progrès familial ou individuel, l'égalité du partage entraîne des conséquences contradictoires - garantissant à court terme un fragment du bien familial à tout membre de la fratrie tout en impliquant son appauvrissement. Cela

se produit notamment dans le contexte de la deuxième moitié du XIX^e siècle où les rapports de production, l'accélération des spécialisations régionales, favorisèrent l'immobilité des structures agraires insulaires, voire leur détérioration, accélèrent les mobilités descendantes dans un cycle de vie de la pauvreté. Dans un tel contexte, la pression démographique a pu jouer son rôle.

Dès lors que la stérilisation des devenirs familiaux l'emporte sur la reproduction, il faut s'interroger. Ces fraternités improductives ne viennent-elles pas compromettre définitivement une transition démographique dont nous vérifions tous les aléas. Que peut-il sortir de ces solutions plus préoccupées des ordres actuels que des futurs ? Des équilibres dans la dégradation se définissent péniblement au prix de la soumission des individualités et ne préparent pas un autre équilibre. Voilà un exemple dont nous pensons qu'il est significatif de l'évolution insulaire et qui illustre un processus d'émigration perturbateur plutôt qu'auto-régulateur. Au XX^e siècle il n'y a pas de transition autonome : les migrations définissent les conditions d'expression de la démographie insulaire, jouant le premier rôle.

Les réponses se trouvent dans l'illusoire indivision pour ceux qui possèdent quelque chose à partager, dans le confort fraternel riche de dynamiques présentes mais non futures. Peu de frères deviennent pères et encore moins chefs de ménage. La communauté et l'autorité l'emportent donc comme pour exprimer l'apparition d'une

tradition au sens où l'entend Louis Dumont, d'une relation gommant l'individualité des personnes au profit du groupe. Mais en même temps, la reproduction devient de plus en plus difficile : le fait familial se raréfie ; une minorité parvient à perpétuer la famille.

En vérité, l'échec des régulations démographiques porteur de celui des devenirs familiaux marque le XX^e siècle corse avant l'irruption tardive d'une "nouvelle modernité" posée de façon contradictoire sur les principes érodés de cette récente tradition comme pour souligner un peu plus les caractères fortement aléatoires de l'histoire insulaire, caractères nous dégageant forcément des interprétations systémiques. Ici, les comportements humains se nourrissent d'oppositions, de nuances sophistiquées, à nous de les débusquer. Comment cet exemple local témoigne-t-il pour l'ensemble corse ? Nous examinons désormais des données insulaires qui évoquent cet échec de la politique des familles.

III - ORGANISATION SOCIALE DE LA REPRODUCTION (fin XIX^e - XX^e siècles) : recul de la nuptialité et éclatement du couple

L'exemple de Loreto, convenons-en, est plus porteur de questions que de réponses. Il met en place un questionnaire pour de futurs chantiers qui devraient, en particulier, isoler le problème du développement contemporain des associations entre frères et sœurs pour vérifier s'il s'agit de formes affectives, de sécurité et de protection, de la mise hors jeu de la reproduction ou si elles correspondent à des formes de reproduction entre des "systèmes de perpétuation" (34).

Nous penchons plutôt pour la première hypothèse. Même si, très probablement, un certain nombre s'est construit dans la perspective d'une protection des patrimoines (l'exemple de Loreto montre que les propriétaires passent par une "phase frêrèche" dans leur cycle de vie plus fréquemment que les autres catégories sociales), nous doutons de la réussite systématique des projets parce qu'à vouloir éviter la division des patrimoines au prix de taux élevés de célibat, un nombre croissant d'individus s'est retrouvé exclu de la reproduction au point de compromettre les chances de perpétuation des groupes. Nous en voulons pour preuve les proportions élevées de "frêrèches blanches" regroupant des personnes sans descendance.

C'est qu'il faut replacer ce cas localisé dans le contexte insulaire d'une transition aléatoire. Transition dont nous voulons parler sans nous enfermer dans ses présupposés idéologiques (problématique de la modernisation) ni dans une perception purement démographique. En effet, l'un des reproches que nous pouvons adresser à ce schéma est de ne pas se rapporter à un processus historique précis, et de laisser croire au rôle moteur de la démographie prise comme une somme de comportements indépendants de l'environnement économique, culturel et politique. Or, à propos de l'exemple Corse, la compréhension de la période contemporaine passe par la connaissance des éléments suivants :

- L'insertion dans un processus de construction nationale renouvelant les principes de légitimité et recherchant l'élimination des intermédiaires institutionnels entre l'Etat et l'individu (particulièrement la famille...), ou leur contrôle ; processus dont l'un des effets essentiels réside dans une redéfinition du lien social, et dans une forme de "nationalisation" des individus.

- L'intégration dans un marché national et le recul inexorable des productions paysannes insulaires provoquant une dévaluation des moyens de production.

- Les amples flux migratoires qui "chahotent" les effectifs de population, les relations entre générations, et les conditions de l'organisation sociale de la reproduction. A propos des flux migratoires, il faut entendre non seulement les échanges entre l'île et l'extérieur, mais encore les déplacements de population à l'intérieur de l'île qui remodelent l'occupation de l'espace et délocalisent les réseaux familiaux, bousculent les aires habituelles des alliances matrimoniales, celles définies par la lente croissance démographique du XIX^e siècle.

C'est dire que le cas corse éclaire la problématique de la transition d'une lumière inhabituelle. En effet, le rôle des migrations n'a pas souvent été considéré dans des analyses démographiques profondément influencées par la "singularité française" (35). Or, dans la situation insulaire contemporaine, nous pouvons nous demander si les pertes importantes provoquées par l'exode des années 1880-1954 n'ont pas désorganisé les fondements de la démographie, au point de lui faire perdre ses fonctions régulatrices et "politiques" puisque les conditions de la reproduction biolo-

gique ne sont pas suffisamment autonomes pour donner une identité dynamique aux relations entre l'île et le modèle national qui s'impose lentement. Ce type d'évolution dominé par les migrations affirme une tonalité propre aux changements démographiques en Méditerranée. L'exemple de Malte serait là pour le confirmer si cette île n'avait réussi à passer d'un système d'équilibre à un autre, contrairement à la Corse (36).

D'une autre façon, la Corse est une exception méditerranéenne parce qu'à la différence de la plupart des régions, les insulaires agissent aussi sur le mariage tout en libérant la fécondité. Or, les conditions de l'organisation sociale de la reproduction ne sont pas souvent intégrées aux analyses démographiques qui privilégient généralement les seuls indicateurs de fécondité et de mortalité. Cette remarque suffit à justifier des recherches sur les formes familiales engendrées par un modèle dont la principale caractéristique à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle est le contrôle, la limite et finalement le recul des alliances, du mariage, donc du couple et l'affirmation du célibat. Durant la période contemporaine, cette chronique débute par un épisode (deuxième moitié du XIX^e siècle) durant lequel les solidarités familiales tentent de se renforcer comme le montre l'exemple de Loreto. Cette période fait écran avec les époques antérieures et les suivantes. Elle suggère des solutions passagères que l'on pourrait dire de toujours si nous ne possédions pas des informations concordantes sur la fragilité des constructions domestiques durant la période moderne, et sur les incertitudes qui marquent le devenir de la famille en Corse après la première guerre mondiale. Nous présentons,

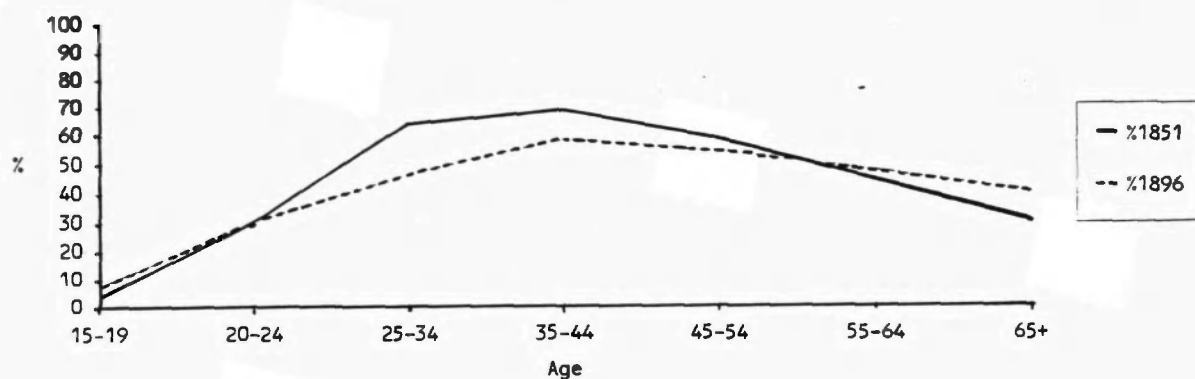
dans leurs grandes lignes, quelques-unes des options qui le caractérisent et afin de mesurer leur portée nous les plaçons dans la perspective des changements du XX^e siècle. Si des différences existent entre les deux phases, les compressions de la nuptialité, qui, à partir des années 1960, s'identifient à des défaits du couple, leur donnent une unité.

• *Recours aux solidarités : un épisode à la fin du XIX^e siècle*

En vérité, nous devons insérer ces exemples locaux dans l'arrière-plan insulaire. Ils n'en prennent alors que plus de sens.

Les graphiques n° 4 à 6 mettent en scène les cycles de vie des individus, hommes et femmes, suivant leur état-civil (mariés, veufs, célibataires) pour 1851 et 1896.

Elles nous mettent devant une transition majeure marquée par le recul du couple (hausse de l'âge au mariage chez les hommes et chez les femmes, baisse de la nuptialité), la diminution de la proportion de veuves à partir de 35-44 ans, et la forte croissance du célibat définitif. Ces données lues en termes démographiques s'interprètent de la façon suivante. Durant la seconde moitié du XIX^e siècle, les Corses cherchent à mettre en place des régulations pesant sur le mariage. L'installation des couples est rendue difficile. Pourtant, nous savons que ces couples sont prolifiques, s'engageant dans une sorte de refus de la transition comprise à la façon d'Adolphe Landry ou de Jean-Claude Chesnais. Ces couples devenus plus rares sont plus solides qu'auparavant, ce qui explique la diminution de la part des veufs.

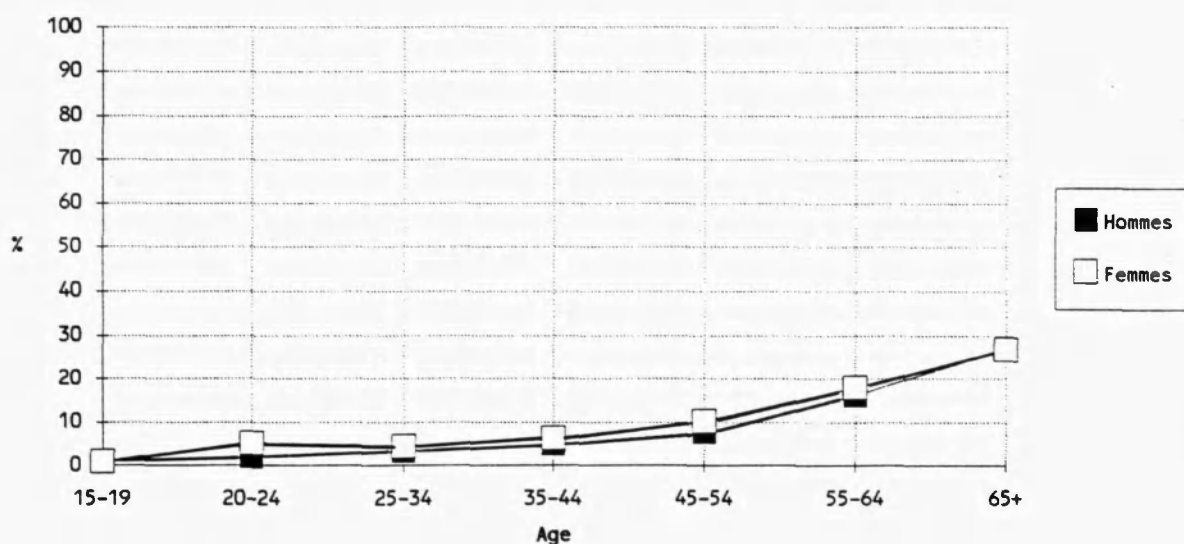


Courbes n° 4 - Taux de femmes mariées selon l'âge, 1851 - 1896 : un tournant dans l'histoire des familles corses

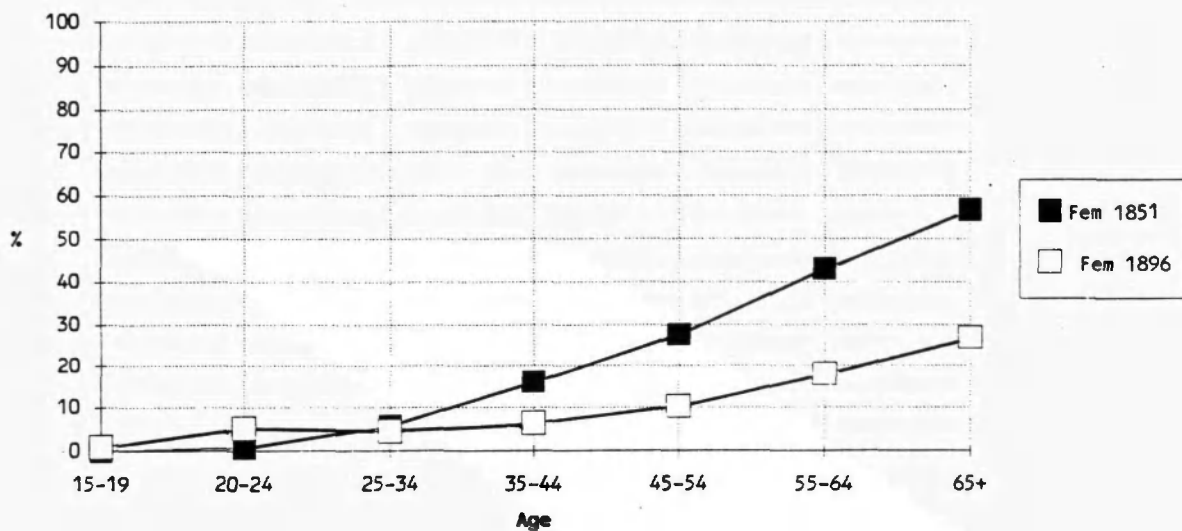
Cependant cet engagement se solde par la mise à l'écart de la reproduction biologique légitime d'une proportion très importante de la population. Si la part des veuves, autrefois très importante (cf. courbe pour 1851 : 27 % à 45/54 ans ; 43 % à 55-65 ans), est en nette diminution (27 % à + 65 ans en 1896, soit un ajustement sur le modèle masculin stable entre 1851 et 1896), c'est l'augmentation de la part des célibataires qui la compense. A partir de 45 ans, les femmes céli-

bataires ont de grandes chances de le demeurer. Cela est vrai pour 1851 comme pour 1896 (cf. graphiques n° 6). Cependant, une énorme différence se dessine entre les deux époques dans les taux de célibat "définitif". Si à la moitié du XIX^e siècle, ils ne dépassent pas 14 %, ils se retrouvent à plus de 33 % à la veille du XX^e siècle. Chez les hommes, un nombre important se marie après 45 ans même en 1896, et ce en dépit du passage à 20 % de célibataires "définitifs" après 55 ans.

CORSE, 1896: VEUVAGE SELON L'AGE ET LE SEXE (en %)



CORSE, VEUVES : PROPORTION SELON L'AGE, 1851-1896

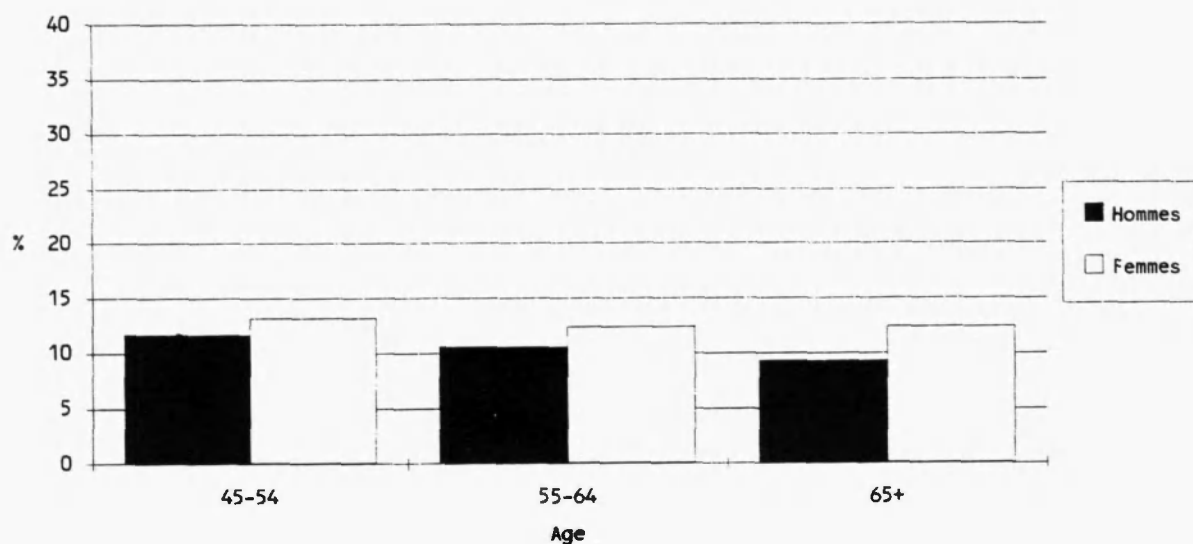


Courbes n° 5 - Veuvages, Corse 1851 - 1896

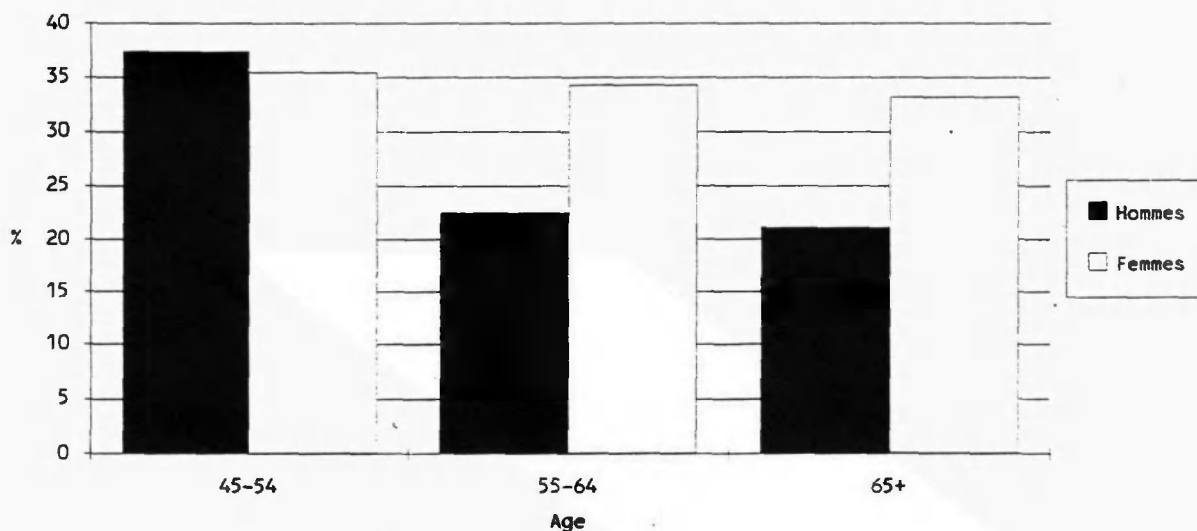
Ces constatations, essentiellement la mise à l'écart de la reproduction sociale et biologique d'une grande partie de la population corse et particulièrement féminine, posent des problèmes d'interprétations dès qu'il s'agit de les relier aux problèmes de l'évolution des structures familiales. D'une certaine manière il y a durcissement des conditions de vie des êtres, dont beaucoup perdent le droit à une identité de responsable, de père ou de mère, et ne parviennent pas à accéder à

la vie en couple. Là encore se produit une défaite des droits individuels : le problème de l'accès au droit se pose, certes d'une autre façon, mais se pose encore. Se pose aussi celui de la capacité de ce modèle nouveau – pesant sur le "sacrifice essentiel" des individus, celui de ne point participer à la reproduction –, à réussir des régulations alors même qu'il repose sur l'élimination d'une grande partie des individus, et singulièrement des femmes, des projets de reproduction ou de

CORSE, 1851: PROPORTION DE CELIBATAIRES SELON LE SEXE A 45 ANS ET PLUS



CORSE, 1896: PROPORTION DE CELIBATAIRES SELON LE SEXE A 45 ANS ET PLUS



Graphique n° 6

construction domestiques. Il y a là une contradiction majeure. Alors que les insulaires cherchent à assurer la pérennité de groupes domestiques plus rares, une bonne partie des individus qui les composent sont exclus des projets pour le futur.

Il nous faut donc tenir compte de ce mouvement lorsque nous analysons les structures domestiques. En apparence, elles s'affirment avec plus de solidité qu'auparavant. Nous rencontrons moins le modèle centré sur le devenir du couple. Les statistiques montrent que la part des ménages complexes ne fait qu'augmenter au fur et à mesure que nous nous approchons du XX^e siècle. Le recours aux solidarités familiales se fait beaucoup plus fréquent et cette donnée se vérifie aussi bien en Casinca (voir le cas de Porri), au Niolu, ou dans le Sud de la Corse (37). Cependant, une question se pose : ne s'agit-il pas souvent de constructions fragiles, de réussites en trompe l'œil ? La stérilisation sociale d'une grande partie de la population féminine nous incite à nous interroger dans ce sens alors même que les migrations régulatrices font place progressivement à l'exode dérégulateur. En vérité, au XX^e siècle, la tradition inventée nuance une "nouvelle modernité", sert de référence à des comportements qui s'en détachent ou l'aménagent au goût d'une époque marquée aussi par le décloisonnement des modes de vie.

• *Nouvelle modernité, ou déroute de la généalogie ?*

Après le premier conflit mondial, trois orientations, parmi d'autres, nous incitent à douter de la fonctionnalité à long terme du modèle organisé vers la fin du XIX^e siècle :

- le retrait des alliances consanguines,
- la baisse de la nuptialité,
- l'effritement de la taille des ménages.

Ces trois mouvements esquissés dans les années 1920 se combinent pour porter un modèle récent forgé à partir de la fin des années 1960 sur la montée des solitudes, spécialement féminines, sur l'effritement des couples et, avec le divorce, sur la montée des familles monoparentales. Ces considérations suffiraient à confirmer l'alignement des insulaires sur un modèle national. Cependant, une analyse serrée des informations les plus récentes peut aussi tempérer cette hypothèse : la tradition récente colore la nouvelle modernité alors que dans une société vieillissante le poids

des destitutions sociales se combine avec le rétrécissement du cadre des choix familiaux.

1 - *Effritement des familles, effritement des ménages : défaites du couple*

Très tôt dans le XX^e siècle, les conditions des alliances se modifient. Des phénomènes de scission des ménages se dessinent, c'est la reprise d'une vieille histoire.

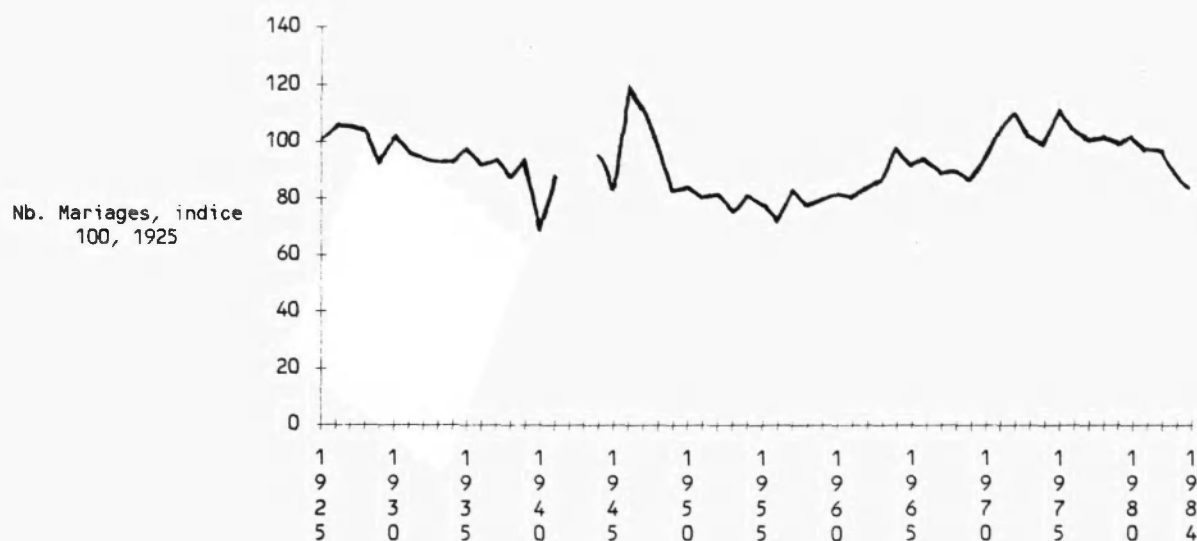
• *Recul de l'endogamie parentale*

Entre 1926 et 1945, la part des mariages consanguins diminue : 8,2 % en 1926-30 ; 7,1 % en 1931-35 ; 5,3 % en 1936-40 ; 5,5 % en 1941-45 (38). Ce retrait s'accompagne toutefois d'un maintien des mariages entre cousins germains : 28,6 % pour 1926-1930 ; 26,9 % pour 1941-1945. Il s'identifie aussi à la croissance des mariages entre cousins issus de germains : 48,5 % pour 1926-30 ; 57 % pour 1941-45 (39).

Cette forte proportion des mariages entre alliés au 6^e degré pourrait certes correspondre à un moyen d'assurer la reproduction de groupes à filiation indifférenciée. Pourtant, dans un milieu relativement fermé, proche des conditions caractéristiques des isolats définis par les démographes, les chances statistiques de trouver des mariages de ce type augmentent, sans qu'ils soient nécessairement liés à des impératifs conscients de perpétuation. De surcroît, l'analyse qui précède demande correction statistique. En effet, si nous considérons non plus la part respective de chaque forme d'alliance mais l'évolution de leur nombre durant cette même période, nous obtenons des conclusions différentes. Le taux d'évolution de l'ensemble de ces mariages se fixe à -50,4 % (pour 1926-1945) ; les alliances entre cousins germains s'effondrent (-53,3%) tout comme les alliances au 6^e degré (-41,8%).

• *Pressions sur la nuptialité*

Cette décroissance des mariages consanguins s'inscrit dans les pressions qui s'exercent sur la nuptialité en général. La diminution du nombre des mariages se traduit par une diminution plus rapide des formes d'échanges consanguins : autrement dit, la reproduction emprunte désormais des voies nouvelles qui renouvellent les généalogies anciennes ou les dépassent.



Courbe n° 7 - Nuptialité, Corse, 1925-1984. Evolution du nombre de mariages. Indice 100, 1925.

La courbe n° 7 porte sur l'évolution du nombre des mariages entre 1925 et 1984 (Indice 100 = 1925). Elle signale trois phases : - une période de repli entre 1925 et 1955 ; - une récupération plus courte entre 1955 et 1975 ; - un nouveau ralentissement à partir de 1975. Dans ce long étiage, les remontées ne dépassent que rarement l'indice 100. Mise à part la pointe des années 1945-1947 correspondant à un phénomène de récupération des unions ajournées par la guerre, la reprise des années 1955-1975 ne parvient que difficilement, et fugitivement, au-dessus du niveau de 1925. Le recul récent des années 1980 frappe par sa rapidité mais il ne fait que confirmer les difficultés de formation des couples. Cette tendance désormais ancienne, dont nous avons situé l'origine au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, situe l'une des questions majeures : la façon dont la population insulaire (c'est-à-dire, en réalité, chaque individu) conçoit son propre devenir, le mariage étant de toutes les variables "démographiques" celle qui découle le plus de l'environnement social. Il se trouve que l'émigration des années 1880-1954 désaxe un peu plus les conditions de l'organisation sociale de la reproduction puisqu'elle concerne en premier lieu les générations en âge de se marier. Aussi, nous ne sommes pas sûr que la nuptialité joue désormais un rôle régulateur. Nous nous demandons si elle n'est pas de plus en plus détachée du contexte social.

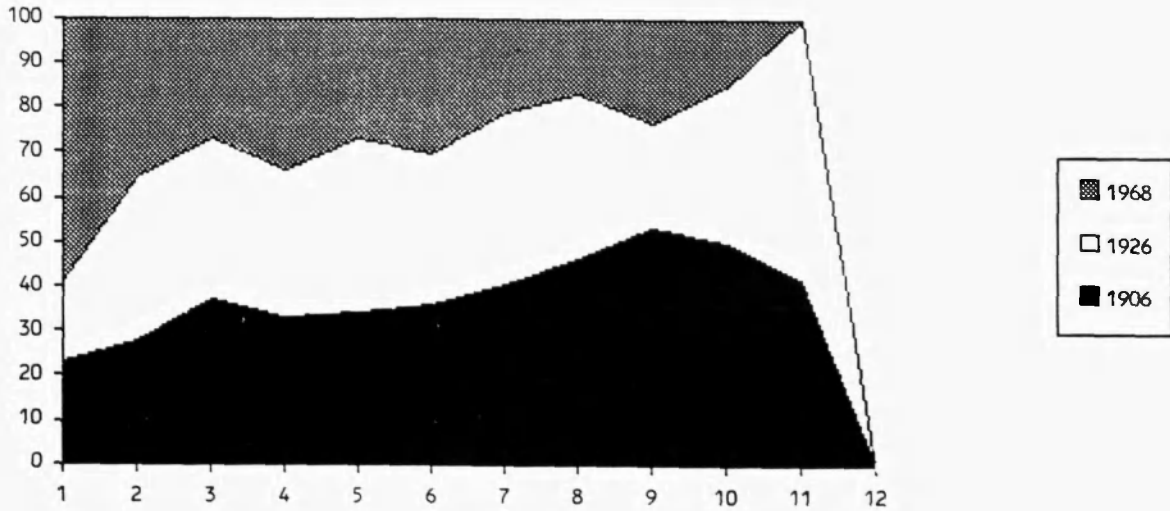
Cette langueur discrète de la société insulaire où un certain nombre d'hommes et de femmes refu-

sent, évitent, la vie dans un couple légitime, ou n'y parviennent pas, érode tout l'échafaudage impliqué par les éventuels projets de perpétuation, limite forcément les relations entre familles et les occasions de "créer" des parentés ; elle pèse aussi sur les communications essentielles entre hommes et femmes et sur les conditions de la reproduction biologique. D'une certaine façon, elle explique l'effritement des espaces domestiques, ceux-ci ne s'identifiant pas systématiquement à un noyau conjugal. La question ne se réduisant plus à distinguer les ménages complexes des familles nucléaires, mais de trouver, à côté de celles-ci, les formes nouvelles impliquées par les défaits du couple et les obstacles mis à la circulation des individus.

• *Diminution de la taille des ménages : retour au passé*

Le graphique n° 8 sur Vescovato compare la distribution des ménages suivant la taille d'après les recensements de 1906, de 1926 et de 1968. Cette image propose la part de chaque époque en pourcentages cumulés pour chacune des dimensions des ménages. Un examen rapide suggère clairement le basculement majeur : le passage d'une concentration élevée vers les fortes "densités familiales" (1906-1926) à un rassemblement en petits ensembles avec la poussée des solitudes comme figures extrêmes de ce morcellement.

Le tableau suivant (n° 15) retrace l'évolution de la taille moyenne des ménages en Casinca. C'est une façon de replacer les données de Vescovato dans



Graphique n° 8 - Effritement des espaces domestiques au XX^e siècle, Vescovato, 1906-1968.

leur contexte. Cette présentation sur le long terme entre le XVIII^e et la fin du XX^e siècle montre que la phase récente de régression de la T.M.M. est plus aiguë que celle qui s'est développée à la fin du XVIII^e siècle. Cependant cette perspective biséculaire enseigne que les phases de régression sont encadrées par des moments de reprises. Y a-t-il donc des périodes de rééquilibrage ? Ce n'est pas ici le lieu de résoudre une telle question. Elle se trouve pourtant au cœur de la compréhension de la dislocation contemporaine des relations domestiques. En dessous de trois personnes, le ménage moyen atteint désormais un point critique. Sous ce seuil les ménages ne s'identifient même plus au couple, c'est-à-dire à l'organisation de base de la reproduction biologique et, surtout, sa définition sociale. Dans ces conditions, soit les outils d'analyses actuels (mariage, couple, famille, ménage) ne sont plus pertinents et d'autres espaces des rapports interindividuels sont à repérer, soit ils gardent du sens et la subdivision des espaces domestiques pourrait s'arrêter.

Ce problème trouve un éclairage dans l'étude d'un certain nombre de paramètres susceptibles de témoigner pour les développements les plus récents. Il s'agit d'abord de l'essor du divorce qui

contribue un peu plus à l'émiettement des rapports familiaux, à l'effritement des espaces domestiques. Puis, les solitudes, féminines essentiellement, marquent à la fois les effets des mouvements présentés ci-dessus, l'absence apparente de systèmes de cohabitation ou de récupération des individus dans les phases critiques de leur existence, le refus d'un certain nombre de personnes de rejoindre une famille ou de participer à des arrangements susceptibles de réduire leur espace individuel. Cependant, d'autres réponses apparaissent dans l'étude du cours de la vie des individus mesuré du point de vue de leur statut familial ou suivant leur état-civil, des réponses dont l'interprétation ne condamne pas la famille même si elles suggèrent l'existence de nouveaux canaux par lesquels s'affirment les devenirs individuels fortement liés au sexe des personnes, fait qui, en soi, révèle des attitudes culturelles.

2- Entrer à reculons dans une "nouvelle modernité" ou reprendre le cours de l'histoire ?

Voyons pour débiter les indicateurs élémentaires de la "structure des ménages" en 1990. Elle permet d'explorer ensuite un certain nombre de problèmes :

le divorce, les solitudes, le cycle de vie des individus en relation à leurs positions familiales. Elle révèle l'influence du démographique,

1770	1786	1818	1846	1906	1926	1968	1975	1990
4,2	3,9	3,6	3,8	4,7	4,1	3,5	3,3	2,8

Tableau n° 15 : Casinca - taille moyenne des ménages, 1770-1990 (*)

(*) = données sur 3 villages pour 1770-1968 : Vescovato + Loreto + Porri.

L'ILE - FAMILLES

	%	15-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-74	75 +	Total	%
Solitaires	Hom.	4,3	8,5	17,4	14,6	15,8	25,3	13,8	9360	10
	Fem.	3,6	4,8	6,9	6,1	9	34,3	34,9	14064	15
Sans noyau conjugal		5,7	5,7	10,3	11,7	16,8	20,7	28,8	4388	4,7
Familles monoparentales	Hom.		1,6	8,3	26,8	24,1	22,1	16,7	1192	1,3
	Fem.	1,4	5,3	22,5	23	14	17,8	14	6944	7,4
Familles nucléaires		1,4	6,1	22,6	21,9	17,9	22,5	7,6	57796	61,7

Tableau n° 16 : Structure des ménages en Corse, 1990 - Répartition par âge et par sexe des chefs de famille (Source INSEE, Recensement, 1990).

c'est-à-dire aussi le recul des interventions familiales sur la composition des ménages.

• *Structure des ménages : adaptation au modèle national et effets des caractères biologiques*

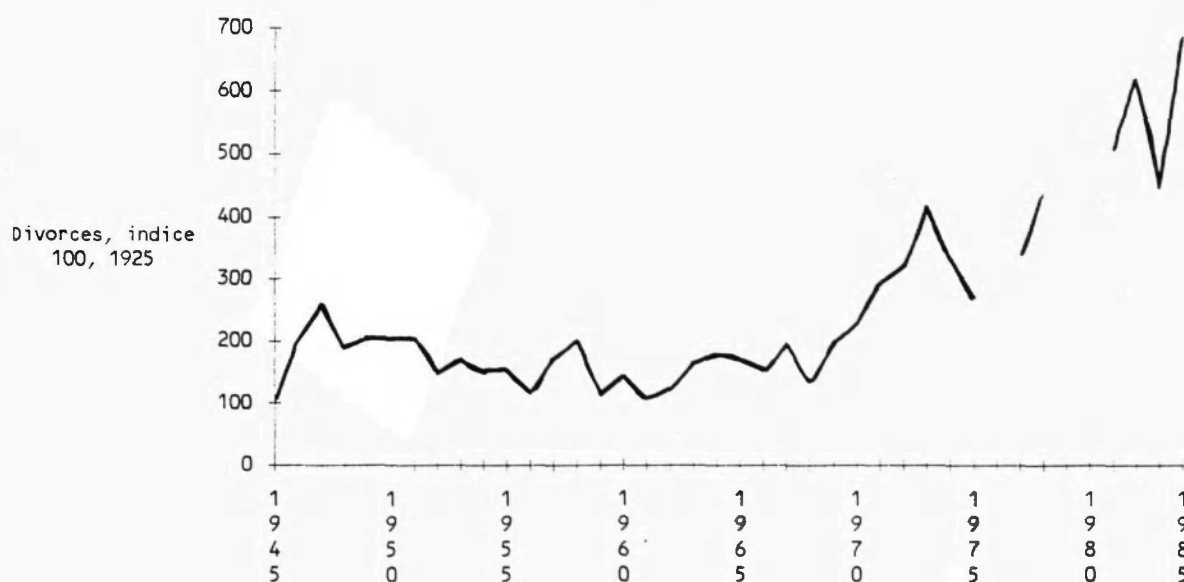
Le tableau n° 16 en témoigne : la part des solitudes, celle des familles monoparentales, celle de la famille nucléaire dominant le paysage des configurations domestiques.

Autrement dit, à la fin du XX^e siècle, nous retrouvons une image connue, celle livrée fugitivement par les informations du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e siècles. Le couple fragile domine dans des relations débarrassées de leur enveloppe familiale. Du coup, les caractères biologiques, le "capital" donné à la naissance ou déterminé par celle-ci, l'âge, le sexe, et plus exactement la combinaison dynamique des deux, jouent un rôle moteur. C'est du moins la conclusion superficielle à laquelle nous aboutissons dans un premier temps si nous suivons chaque forme d'engagement et la répartition par âge et par sexe des chefs de ménages. Dans ces calculs où les taux sont ramenés au total de chaque catégorie, nous n'avons pas encore une vision des flux qui poussent les générations vers tel ou tel comportement, cependant des fortes concentrations colorent chacune des conduites. Nous relevons d'abord la poussée des taux aux âges avancés de la vie pour les femmes solitaires et la nette distinction des solitudes féminines avec les solitudes masculines, les hommes enregistrant un net reflux après 75 ans. Bénéficient-ils alors de réseaux familiaux assurant leur protection ? Ou bien, cette rupture (passage d'un taux de 25,3 % à 60-74 ans vers un taux de 13,8 % à partir de 75 ans) traduit-elle un effet de génération plus qu'un effet d'âge, les plus

anciens relevant de formes de cohabitations en voie de disparition ? Après la poussée des solitudes féminines, celle des groupes non organisés autour d'un noyau conjugal apparaît caractéristique des âges les plus avancés. En vérité tant pour les solitudes féminines que pour cette seconde catégorie, nous pouvons nous demander si elles ne grossissent pas avec la cassure accélérée des couples après 75 ans (voir les données concernant la famille nucléaire) ? Quant aux familles monoparentales, autre forme de la famille nucléaire, leur profil semble indépendant. En effet, il est marqué par la domination des périodes intermédiaires dans le cours de la vie : 30-49 ans pour les femmes ; 40-74 ans pour les hommes.

Ce premier examen suscite d'autres questions, mais révèle en premier lieu l'alignement de la société insulaire sur le modèle français voire occidental de la "Famille incertaine" dont parle Louis Roussel (40). Cet alignement se fait plutôt en retrait des moyennes nationales (exemple : les solitaires, 25 % en Corse, 26,9 % pour l'ensemble de la France en 1990). Il nous invite à penser aussi les traces visibles des comportements différentiels suivant les combinaisons âge/sexe en termes non seulement "mécaniques" mais aussi en termes culturels. La façon dont se dessinent les rapports entre hommes et femmes, la condition des uns et des autres, appartenant aussi au domaine culturel. Derrière la place laissée aux hommes et aux femmes suivant leur âge, nous trouvons la carte d'identité d'une société. La société insulaire n'y échappe pas comme nous le vérifierons dans une étape ultérieure.

Les solitudes, les familles monoparentales, assumées autant que subies, découlent en premier lieu



Courbe n° 9 - Divorces, Corse, 1945-1985 (indice 100, 1925).

de l'effritement des couples. L'évolution récente du divorce accompagne l'apparition de ces formes anciennes que l'on dit nouvelle dans des discours pleins de la nostalgie d'une tradition imaginée comme la marque immuable des temps anciens.

• *Le divorce : la Corse dans la "Seconde Révolution Française" (41)*

La courbe n° 9 illustre l'orientation du nombre de divorces pour la période 1945-1985 (indice 100 = 1925). Elle donne un contenu aux chiffres les plus récents, les situe dans une histoire.

En 1985, 505 divorces sont prononcés tandis que 1103 mariages sont célébrés. Autrement dit, lorsque deux unions se constituent, une se casse. C'est dire la fragilité des couples. Or, si la période des années 1970-1980 est généralement considérée comme celle de l'augmentation du divorce, peu d'essais cherchent à mettre en perspective un phénomène dont la loi révolutionnaire du 20 septembre 1792 avait donné à la France un rôle précurseur (42). Une simple description de la courbe n° 9 témoigne pour la difficulté de l'interprétation du phénomène. Il faut lire cette courbe en retenant qu'elle ne rend pas compte du même phénomène selon que l'on se situe avant ou après 1975. Avant cette date, le divorce ne correspond pas à cette sorte d'émancipation à quoi ramène sa formule la plus récente. Jusqu'à 1975, il sanctionne une "faute" de l'un des deux partenaires, ou

les deux à la fois, et s'interprète comme une justification du mariage. Au contraire, après 1975 la notion de liberté individuelle ressort puisque les textes autorisent les conjoints à rompre leur union sans être obligés de justifier leur comportement, au nom de la notion de bonheur individuel dont parlait les révolutionnaires. Cette distinction de sens établie, nous pouvons faire les remarques suivantes à propos de la Corse. La courbe des divorces est en grande partie indépendante de ces changements de statut juridique et cette caractéristique en dit long à la fois sur le lent mais sûr contrôle de l'arsenal juridique par les insulaires, et sur la précarité de toujours d'un nombre significatif d'unions.

En vérité, ces considérations réhabilitent les périodes qui précèdent 1975. Cependant, le commentaire doit intégrer l'orientation générale de la nuptialité : elle permet de relativiser l'évolution des divorces.

Avant 1975, trois ensembles se distinguent. D'abord, une forte poussée des dissolutions de couples après la seconde guerre mondiale avec une pointe en 1947 et un maintien à l'indice 200 jusqu'en 1951. Puis, un recul jusqu'en 1961 sans que les indices descendent en dessous de la référence de 1925. Enfin, une progression à partir de 1961, fortement accélérée à la fin des années 1960. Cette accélération dépasse largement en force et en ampleur celle des années 1945-1947, passant de l'indice 100 en 1968 pour culminer à l'indice 400

en 1973. Ce taux de croissance ne se retrouve pas par la suite même si l'orientation générale des années qui suivent la loi de 1975 est à l'augmentation constante (indice 700 en 1985).

Ainsi, cette courbe mérite attention non seulement par ses informations explicites mais encore par son contenu implicite. Même lorsque le divorce est difficile, la tendance aux désunions perce alors même que la nuptialité reste au plus bas. La période précédant les années soixante signale une prédisposition du corps social. A ce sujet, la force de la hausse des années 1945-47 signale comment un événement provoque les conditions nécessaires à la remise en question des rapports et des formes de communications essentiels entre l'homme et la femme, ainsi que de leur "habillage" institutionnel le mariage. La guerre, entraînant les êtres vers d'inattendus destins ou d'incertaines fortunes, son caractère fortement perturbateur, sert de révélateur à une donnée stable et ancienne : l'aspect éphémère et fragile d'un certain nombre d'unions, renforcé ici par toutes les possibilités de transgression offertes par une période où les structures s'érodent, se cassent rapidement (43). Or, il s'agit d'une période où le divorce n'est pas facilité par le droit lequel privilégie la notion de faute prouvée, et l'idée de torts (éventuellement partagés), compliquant ainsi les procédures, décourageant probablement les velléités.

Ce contexte permet de réévaluer la portée du changement des années soixante. La loi n'ayant pas changé, les Corses participent à l'accélération générale vers la désinstitutionnalisation du mariage, ils entrent résolument dans cette "seconde révolution" dont parle Henri Mendras (44) : 1975 ne fait que reconnaître un état de fait, c'est l'adaptation du législatif à la pratique.

Y a-t-il des périodes plus propices à ces ruptures dans la vie des individus ? Voyons les données suivantes sur la part des divorces suivant l'âge et le sexe des ex-partenaires (tableau n° 17).

Ces informations indiquent d'abord que le phénomène agit dans toutes les générations ; elles enseignent que l'hypothèse du divorce appartient maintenant au devenir possible d'un couple qui se forme et que les couples anciennement formés ont intégré cette possibilité. Ces chiffres signalent aussi une différence entre les hommes et les femmes. Dans le modèle masculin, les phases critiques se concentrent entre 30 et 59 ans ; chez les femmes, les risques de rupture sont plus étalés et s'affirment précocement. En effet, dès 25 ans, la part des divorces atteint près de 20 % ; elle est encore à 29,1 % à 40-59 ans avec comme pour les hommes un point culminant à 30-39 ans. Cette période de la vie où les individus abordent la trentaine correspond donc à un moment de renouvellement des choix qui ont pu les guider au sortir de l'adolescence vers tel ou tel conjoint.

D'une certaine façon, le divorce agit comme un correcteur spontané du marché matrimonial. Suivons la comparaison présentée dans le tableau suivant (n° 18). Elle propose, pour les hommes et pour les femmes, la part de ceux qui se marient et de ceux qui divorcent suivant l'âge.

L'une des raisons du décalage entre les divorces des hommes et ceux des femmes est le décalage de l'âge au mariage entre les garçons et les filles. Pour celles-ci, trois quarts des mariées ont moins de 29 ans (42,2 % ont moins de 24 ans), tandis qu'un peu plus de la moitié des hommes a convolé à 29 ans parmi la totalité des mariés (même pas un quart est marié à moins de 24 ans). Le décalage révèle aussi des écarts d'âges entre époux certainement significatif pour l'explication du décalage entre le modèle du divorce masculin et le modèle du divorce féminin.

Cependant, la comparaison des deux taux montre que pour les deux sexes, la trentaine inaugure une période où le divorce devient une éventualité plus présente que le mariage. Les taux de divorcés surpassent alors les taux de mariés. Néanmoins derrière ce point commun aux hommes et aux

	15-24	25-29	30-39	40-59	60 +
Hommes	1,1	10,1	42,4	41,7	4,7
Femmes	5	19,4	43,9	29,1	2,5

Tableau n° 17 : Corse, 1988 - Taux de divorces par âge et par sexe (en % du total des divorces) (Source, INSEE, S.I.R.F., 1991, p. 108).

Age	Hommes		Femmes	
	Divorcés	Mariés	Divorcées	Mariées
15-24	1,1	23,1	5	42,2
25-29	10,1	35	19,4	28,5
30-39	42,4	27,9	43,9	21,7
40-59	41,7	12,1	29,1	7,1
60 +	4,7	2	2,5	0,5
	(100 = total divorcés)	(100 = total mariés)	(100 = total divorcées)	(100 = total mariées)

Tableau n° 18 : Mariages et divorces suivant l'âge et le sexe, Corse, 1988

(proportions sur le total des événements) (Source, INSEE, S.I.R.F., op. cit., p. 108-109)

femmes se cache une différence importante. L'entrée dans cette phase critique se fait plus rudement chez les femmes, la part des mariées s'amenuisant très rapidement. Au contraire, chez les hommes les hypothèses de mariages se maintiennent à un taux plus élevé : probablement sommes-nous confrontés à des cas de remariages, lesquels sont plus rares pour les femmes. Quoi qu'il en soit, les mouvements entre mariages et divorces et leur influence sur le "marché" matrimonial dans un espace isolé mais travaillé par des flux migratoires incessants, ne sont pas à notre portée. Il faudrait pour cela d'autres outils, d'autres informations. L'effritement du couple engage certainement des communications nouvelles entre les êtres, des rapports différents entre les générations. Les femmes en sortent dans des conditions susceptibles de les responsabiliser un peu plus. Généralement, elles gardent les enfants. Une des séquences possibles après l'éclatement du couple reste celle du "parent isolé" : la séparation entre hommes et femmes ressort fortement.

• *Les solitudes, données féminines*

Depuis 1968, le nombre de solitaires a augmenté de 143,4 %. La part des solitudes évolue de la façon suivante (tableau n° 19).

	1968	1975	1982	1990
Hommes	5,4	6,5	8,1	10
Femmes	10,3	12,5	12,8	15
Total	15,7	19,1	20,5	25

Tableau n° 19 : Solitudes, Corse, 1968-1990

(taux sur le total des ménages) (Source, INSEE)

Les hommes atteignent seulement en 1990 le taux qui était celui des femmes en 1968. L'écart entre les uns et les autres demeure quasiment constant à 5,6 %. Certes les femmes dominent le mouvement. Mais désormais le pourcentage masculin indique que les hommes, soit par choix soit par contrainte, se retrouvent de plus en plus souvent en position de solitude. Le taux de 25 % de solitaires en 1990 signale que les insulaires sont rentrés dans la norme nationale. Cependant, par delà ce constat, il est nécessaire de comprendre par quel processus se développe ce phénomène. D'une certaine façon, l'analyse des modes d'accès à la solitude peut servir de miroir de l'ensemble des comportements familiaux et permettre une meilleure compréhension des relations parentales et de leur mode d'évolution dans le cycle de vie.

Une première interrogation concerne l'influence du milieu social. Les chiffres présentés dans le tableau n° 20 prennent en compte la relation entre l'âge et la condition sociale des femmes en 1982.

Nous savons que, dans le passé, les espaces pour les solitudes étaient parfois très larges. Le cas de Vescovato, en Casinca, le démontre au XVIII^e siècle comme au XIX^e siècle. Les solitudes étaient alors caractérisées par une corrélation forte entre féminisation et destitution sociale. L'indépendance féminine, largement provoquée par la cassure des couples, se traduisait par un processus d'appauvrissement facilité par les conditions juridiques excluant la femme de la transmission des patrimoines (voir chapitre suivant). Désormais, la solitude féminine se développe dans des univers sociaux mieux protégés. Il s'agit là d'un change-

	15-34	35-54	55 et +
Retraitées		8	31,9
Chefs d'entreprise	4,8	5,2	24,1
Employées	5,9	4,9	23,1
Professions intermédiaires	9,6	7,8	20,2
Sans profession	0,4	2,3	18,9
Exploitantes agricoles	5,4	3,3	13
Ouvrières	4,8	11,5	11,5
Cadres	16,8	15,1	8,1
Total	1,8	3,8	23,1

Tableau n° 20 : Solitudes féminines. Fréquences de solitaires suivant la condition sociale (taux selon chaque "profession") et selon l'âge, 1982
(Source, Femmes en Chiffres, INSEE, Ajaccio, 1982, p. 30).

ment fondamental. Comme si les avancées de la condition féminine au XX^e siècle venaient couronner des mouvements à long terme marqués par des recherches d'indépendance, recherches libérées par la fragilité constante des couples.

Les données précédentes montrent deux grandes orientations :

– Jusqu'à 54 ans, les conditions sociales marquées par des formations de niveau élevé (cadres, professions intermédiaires) favorisent la solitude.

– Après 54 ans, ce sont les retraitées et les chefs d'entreprise qui donnent les taux les plus élevés de solitaires.

Autrement dit, dans tous les cas, les solitudes féminines sont favorisées par les protections apportées par des niveaux de formation assurant l'insertion dans la vie active ou par le contrôle des moyens de production.

Ces changements s'expliquent largement par l'accès des filles à des niveaux de formation élevés, plus élevés que ceux des garçons (tableau n° 21).

La comparaison entre hommes et femmes titulaires d'un diplôme universitaire dans les générations de 25 à 49 ans montre la supériorité des taux féminins. L'écart va croissant dans les générations les plus jeunes. Nous tenons là la mesure d'une rupture évidente avec le passé. A la fin du XIX^e siècle les études de François Furet et de Jacques Ozouf démontrent le retard des taux d'alphabétisation des filles corses (45). Ce retard est comblé au cours du XX^e siècle, et finalement, elles dépassent les garçons.

Nous mesurons mal la portée sociologique de ce nouveau modèle. Considérons que la socialisa-

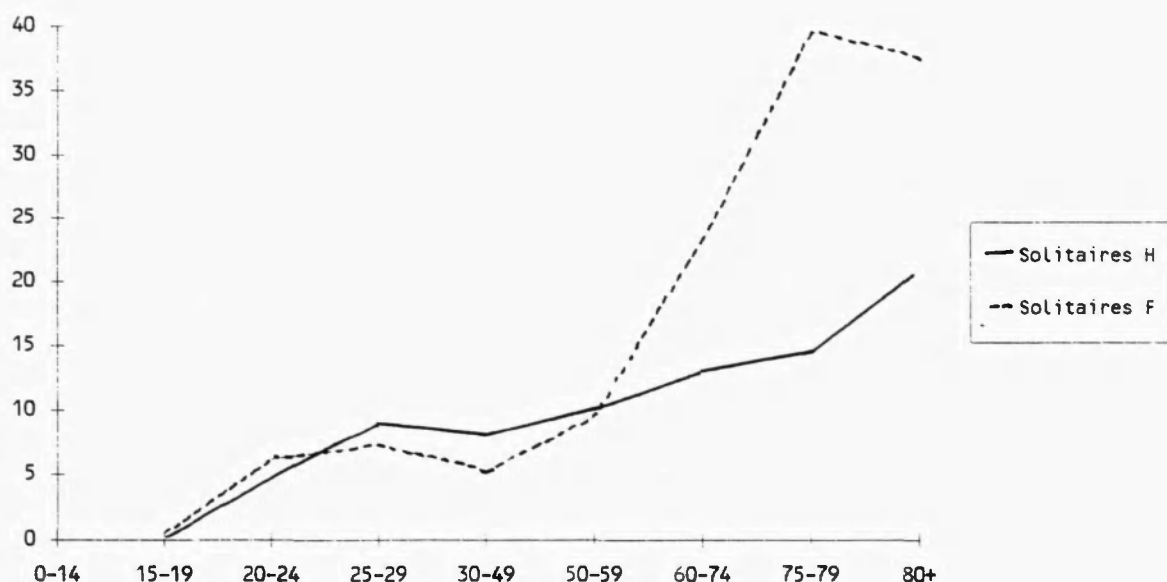
tion des filles les porte désormais au choix de l'indépendance. Même dans l'hypothèse où elles se marient, il y a fort à parier que les rôles masculins et les rôles féminins connaissent des rééquilibrages à étudier. Au XX^e siècle finissant, la société corse vit donc certaines conditions de modification des rapports hommes/femmes susceptibles de peser à la fois sur le devenir des individus et sur celui du couple : l'évolution de la nuptialité, celle du divorce, celle des solitudes s'y rattachent.

Naturellement, dans ce contexte de dissolution des cellules de base de la reproduction, de recul des cohabitations, la donnée démographique prend du sens, influe à son tour sur des comportements qui, pourtant, la définissent. Cependant, même à propos de variables que l'on dénomme démographiques, le poids des facteurs anthropologiques se dessine.

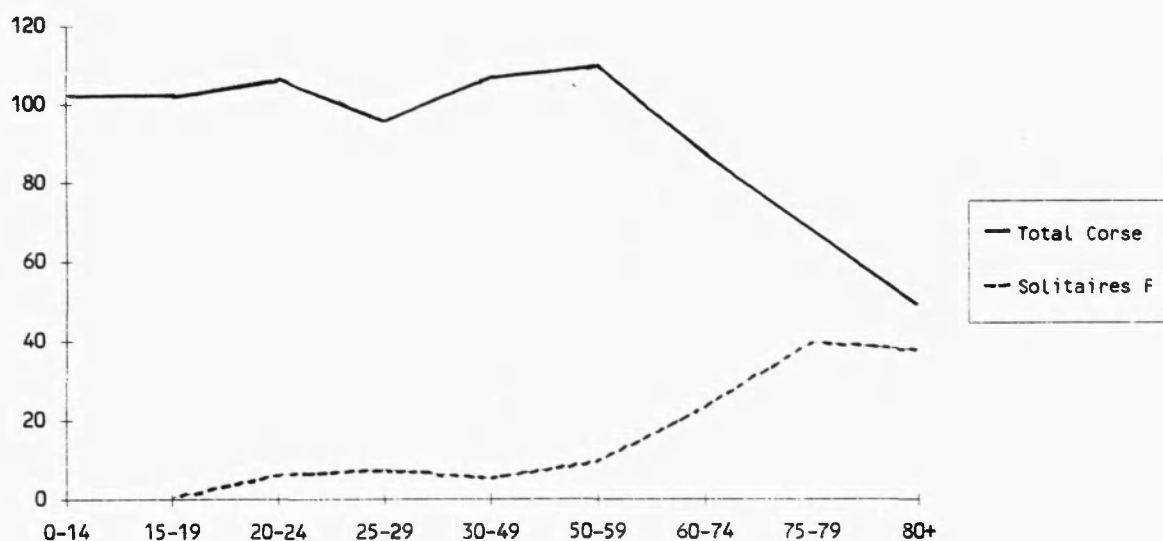
• Solitudes : la démographie donc l'anthropologie

Les courbes n° 10 comparent l'évolution des taux de solitaires chez les hommes et chez les femmes corses en 1990 et en fonction de l'âge. Le pourcentage des solitaires augmente avec l'âge et se situe autour de 10 % dès 25-29 ans pour les hommes. Les proportions restent stables ensuite jusqu'au seuil des 60 ans. A ce moment là, les taux "s'envolent" notamment pour les femmes, avec une pointe autour de 40 % pour les septuagénaires.

Ces courbes illustrent un phénomène qui prend des allures spectaculaires à la fin du XX^e siècle. Bien sûr, il témoigne, à travers le sort d'une grande partie des hommes et des femmes vieillissant, du fait qu'il n'existe pas de formes de cohabitations susceptibles de les accueillir ou qu'ils les rejettent. Avec le vieillissement, les individus sortent des espaces relationnels élémentaires que sont les ménages, ils ne sont pas récupérés dans des formes de cohabitations animées par les réseaux familiaux. En vérité, le graphique n° 11 sur l'évolution du taux de masculinité selon l'âge comparé à celui des solitudes féminines, montre qu'une des explications de la montée des solitudes tient à des raisons strictement biologiques.



Courbe n° 10 - Solitudes selon l'âge, Corse, 1990



Courbe n° 11 - Taux de masculinité et solitudes féminines, Corse, 1990

En effet, le taux de femmes solitaires augmente à partir du moment où le taux de masculinité diminue, c'est-à-dire autour du passage entre la cinquantaine et la soixantaine. Autrement dit, la solitude féminine provient du déséquilibre croissant entre les effectifs masculins et féminins, c'est-à-dire des différences dans l'espérance de vie séparant les hommes et les femmes particulièrement accusées après 60 ans (courbe n° 12). Bien entendu, nous ne pouvons nous borner à ce seul constat parce qu'il ne rend pas compte de la gran-

de diversité des statuts séparant les hommes et les femmes. Celle-ci apporte sa pierre à l'édifice des explications : voyons par exemple le tableau suivant (n° 22) où nous classons les individus de 60 ans et plus suivant le sexe et l'état-civil.

Les différences sensibles entre célibataires hommes et femmes ne sont pas réellement significatives. Même si, à partir de 75 ans, la part des femmes surpasse nettement (+ 4 points) celle des hommes, le célibat influe de façon quasiment identique sur la part des solitaires. La situation

	25-29	30-39	40-49
Hommes	20,4	24,9	22,9
Femmes	33,3	32,1	26,4

Tableau n° 21 : Taux de titulaires d'un diplôme universitaire suivant l'âge et le sexe, Corse, 1990 (Baccalauréat au moins)

(Source, recensement Général, INSEE, Ajaccio, 1992).

	Célibataires		Veufs / Veuves	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
60-74	14,6	12,3	6	27,8
75-79	12,5	16,3	13,8	52,8
80 et +	11,6	16,8	31,1	68,6

Tableau n° 22 : Célibat et veuvage à partir de 60 ans, Corse, 1990.

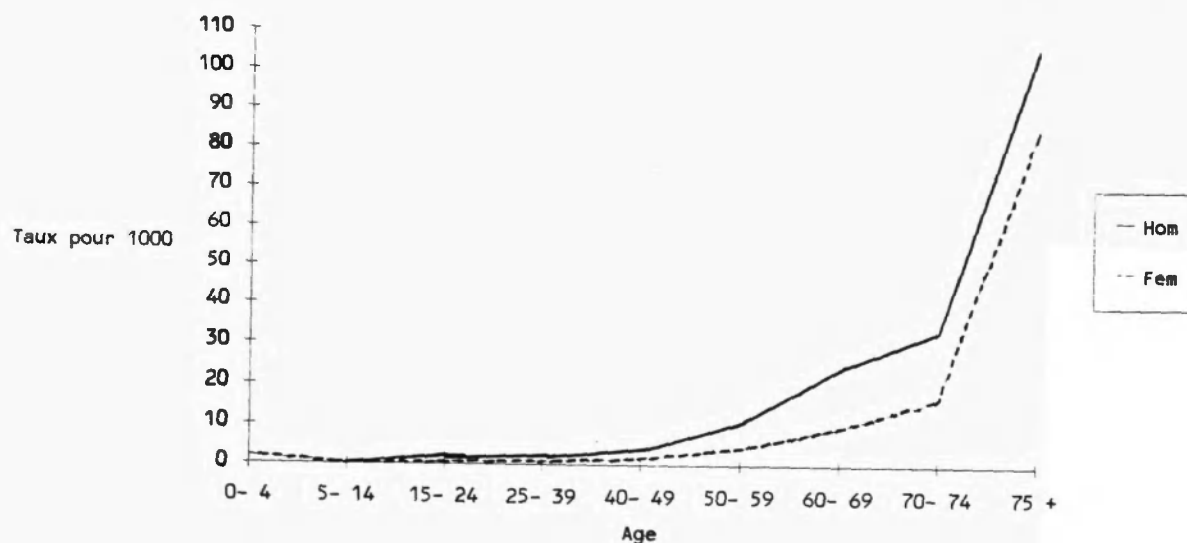
(Source : INSEE, Recensement, 1990)

diffère clairement du côté des veufs (ves). En effet, si le taux de veuvage augmente continuellement à partir de 60 ans, le taux de veuves surpasse de très loin celui des hommes. La rupture des couples touche d'abord les femmes (6,0 % de veufs à 60-74 ans ; 27,8 % pour les femmes). Le mode de vieillissement diffère diamétralement suivant que l'on est homme ou femme. Pour ces dernières, "l'enveloppe" du couple se déchire massivement aux âges les plus avancés de la vie. Bénéficiant d'une espérance de vie supérieure à celle des hommes, elles survivent à leur compagnon alors que la situation contraire demeure

beaucoup plus rare. Comme le risque de veuvage est plus fort pour les femmes, l'une des issues qui leur est laissée reste la solitude. Une fois encore, l'origine du phénomène est biologique, la solitude au contraire traduit un fait social voire culturel :
 - l'incapacité ou le refus d'accepter une période de cohabitation de la part d'éventuels ménages de parents ; - la volonté de la veuve d'assumer son indépendance dans une solitude point forcément fermée aux échanges familiaux. Rajoutons que la surmortalité masculine donne ainsi la mesure des comportements masculins, des risques auxquels les hommes

sont exposés : d'une certaine façon, derrière leur qualification démographique, se fixent des éléments culturels, anthropologiques.

En vérité, ces issues différentes dans la vie des hommes et des femmes sont à introduire dans l'ensemble des conduites possibles dont disposent les individus tout au long de leur vie. Nous posons en premier lieu que la façon dont une société libère tel ou tel espace, définit telle ou telle voie, pour les hommes et les femmes, est avant tout d'essence culturelle. Aussi, l'analyse qui suit concernant le "cours de la vie" des hommes et des femmes de 15 ans et plus, définit, à travers



Courbe n° 12 - Corse, 1988 : taux de mortalité par âge et par sexe

une grammaire des comportements, un contexte culturel et social beaucoup mieux que ne le ferait l'analyse de la structure des ménages.

Ce contexte, c'est le "jeu des possibles", le cadre des choix laissés aux individus selon des variables biologiques : l'âge et le sexe, c'est la façon dont une société leur donne un contenu social, réévaluant ou dévaluant certaines de leurs combinaisons.

3 - Une "modernité" en trompe l'œil ?

Question de méthode

Quittons donc les comparaisons de "ménage" à "ménage" : revenons aux individus. La nouveauté "constituée" par ce quart de solitaires se relativise et prend, probablement, un autre sens. Prenant comme critère d'analyse non plus les unités domestiques, mais les individus classés selon leur statut familial par rapport à l'ensemble des individus, nous découvrons un autre paysage relationnel caractérisé par la persistance des formes de cohabitation. En vérité, à vouloir "tuer" la famille, la statistique officielle finit par provoquer d'autres procédures de recherche. Derrière la modernité récente réapparaît cette tradition enfantée par le XIX^e siècle.

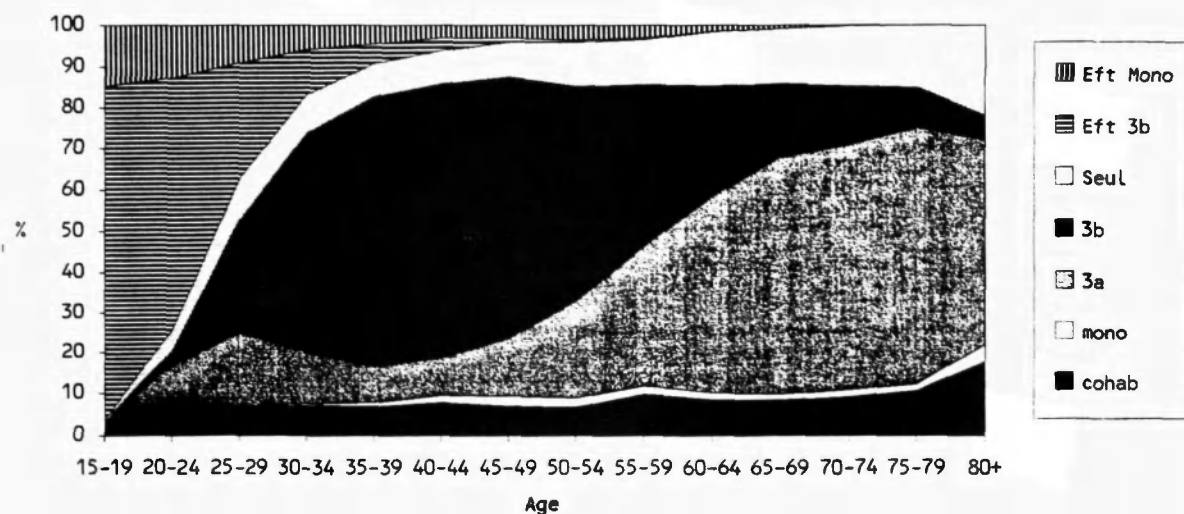
Cette conclusion est facilitée par la mise en perspective des hommes et des femmes dans le cours de la vie. En les suivant en fonction de leur statut familial et de leur âge, en dégagant des combinaisons de ces deux variables spécifiques aussi bien pour les parcours masculins que pour les parcours féminins, l'image première d'érosion

extrême des rapports interindividuels s'affirme tout en se nuancant. Ces nuances imprévues, ces différences confirmées apparaissent dans la comparaison des deux graphiques n° 13 et 14.

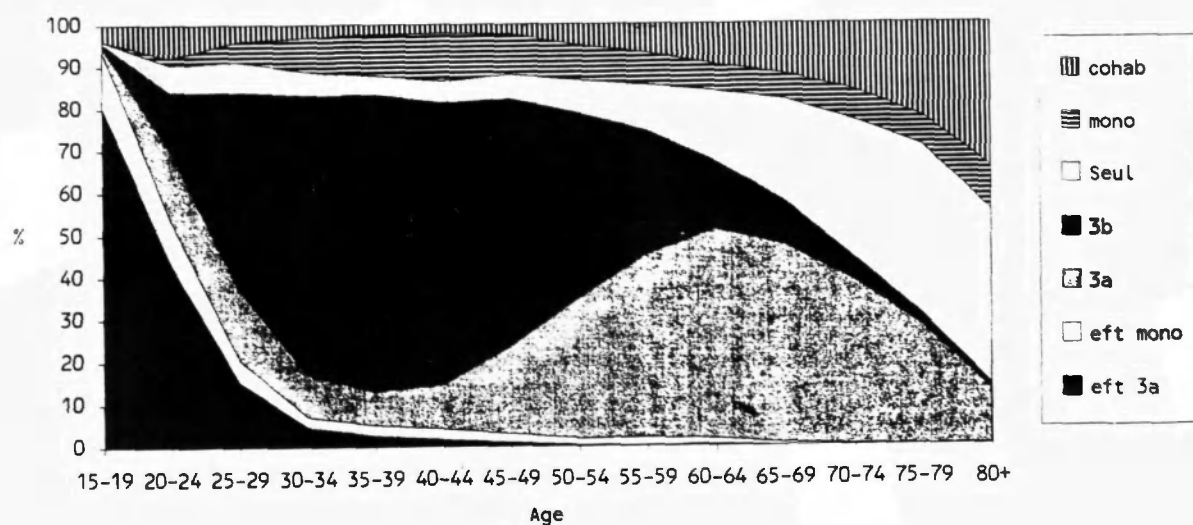
Ceux-ci présentent la proportion relative de chaque statut pour les hommes, puis pour les femmes. Nous distinguons sept positions familiales pour des individus classés par catégories d'âge de cinq en cinq ans à partir de 15 ans avec la nomenclature suivante :

- 1, 2 - adultes cohabitant avec leurs parents (famille nucléaire = eft 3b) ou avec un parent isolé au sein d'une famille monoparentale (= eft mono)
- 3 - solitaires
- 4 - hommes ou femmes vivant en couple (= 3a, famille nucléaire)
- 5 - hommes ou femmes vivant en couple, accompagnés d'enfants (= 3b, famille nucléaire)
- 6 - hommes ou femmes animant un foyer monoparental accompagné d'un ou plusieurs enfants (3c/3d ou divorcés, = mono)
- 7 - personnes cohabitant probablement dans des ménages non organisés autour d'un noyau conjugal (= cohab)

Les conduites des hommes et des femmes s'organisent autour des principales étapes de la formation, de l'évolution et de la dissolution des couples. Le destin des hommes et des femmes dépend de la dynamique de ces couples et s'organise autour du basculement entre le modèle 3b et le modèle 3a, c'est-à-dire entre le temps où le couple a des enfants (3b) et la période où ces enfants quittent leurs parents (3a).



Graphique n° 13 - Corse, 1990 : Hommes dans le cours de la vie.
Distribution des individus selon leur statut familial et selon leur âge



Graphique n° 14 - Corse, 1990 : Femmes dans le cours de la vie.
Distribution des individus selon leur statut familial et selon leur âge

Si la vie en couple débute plus précocement pour les femmes, elles s'interrompt plus tôt que pour les hommes. Du point de vue des femmes, la vie en couple qui commence à s'étioler dès 45-49 ans (au moment où la mortalité masculine connaît un premier essor significatif), constitue un passage, une étape de longueur variable mais dont les risques d'interruption s'accroissent avec l'âge. C'est un modèle de vie à durée déterminée (à 45-49 ans, 80 % sont mariées et tout juste 4 % à 70 ans).

Chez les hommes, le mariage apparaît comme une option refuge et stable. À partir de 35-39 ans et jusqu'à 79 ans, près de 70 % restent mariés.

Ces destinées différentes du couple dans sa version masculine et dans sa version féminine aident à saisir les options voisines, les projections vers d'autres statuts, leur chronologie.

Les solitudes féminines accompagnent la rupture des unions comme nous l'avons déjà dit. Le mouvement débute donc tôt. Une fois que les femmes atteignent la cinquantaine, le risque se fait plus présent et appartient aux issues du vieillissement féminin. Toutefois, cette tendance forte à l'effritement des relations essentielles, confirmant la difficulté de trouver des solutions de support et de compensation, revêt une autre signification si nous la considérons comme un devenir parmi quelques autres. En effet, à côté des cas de solitudes, apparaissent des formes de cohabitation minimum. Il s'agit soit de formules "fossilisées" des familles nucléaires (monoparentales) – la veu-

ve (ou la divorcée) vivant avec un ou plusieurs de ses enfants –, soit, surtout, de groupes non organisés autour d'un noyau conjugal. Cette dernière forme se développe au même rythme que les solitudes et les concurrence à partir de 75 ans.

Il s'agit là d'un point important, et très peu souligné : la propension à rechercher des appuis dans les phases de vieillissement les plus précoces. Ces arrangements n'apparaissent pas comme ménages complexes dans les statistiques parce que peu s'organisent autour d'un noyau conjugal. Ce dernier trait pourrait être interprété comme l'expression de regroupements fragiles déconnectés de tout impératif de perpétuation compris dans le cadre de l'espace domestique. Cette réalité démontre que ces réflexes individuels orientés vers la cohabitation demeurent – tout en se manifestant tardivement (pour les femmes à partir de 50 ans) – comme une disposition contenue dans la mémoire des individus, prête à se réveiller. D'une certaine façon, l'existence de ce phénomène renforce l'idée selon laquelle la solitude féminine marque l'impossibilité de trouver des occasions de cohabitation dans les réseaux familiaux en lambeau.

Cette tendance existe aussi chez les hommes mais elle s'étale sur une plus longue durée, comme un possible toujours présent pour une proportion stable et réduite d'individus de venir soutenir d'autres et cela dès les plus jeunes âges. Même si leur proportion s'accroît dans la dernière période

de la vie (après 79 ans), elle n'atteint jamais les taux féminins. Ces différences marquent aussi l'existence de fonctions distinctes : collaboration chez les hommes, protection chez les femmes.

Ces remarques seraient à ranger auprès d'autres commentaires concernant la longueur de certaines cohabitations "juvéniles". Un monde d'"adultes-enfants" se développe, surtout chez les hommes : jusqu'à la quarantaine, une proportion significative vit chez les parents. Nous pouvons nous demander si cette expérience des cohabitations tardives, outre ses effets sur la socialisation familiale des êtres, ne renforce pas ces prédispositions aux cohabitations dont nous parlons plus haut. De même, l'idée d'une solitude "dure", hors réseau familial, doit être modérée. Rien à voir avec des solitudes parisiennes ; même si elles signalent souvent le déchirement des tissus familiaux, la perspective du cours de la vie utilisée ici montre qu'un certain nombre de candidats (es) à la solitude reprennent le chemin de la famille une fois les conditions de l'intégrité morale et physique menacées. Cette remarque, dans un autre sens, revalorise l'accès à la solitude en le signalant comme une tentative pour vivre une indépendance, tentative plus difficile avec le vieillissement.

Cependant, ces nuances ne doivent pas faire oublier que, même au-delà de 75 ans, la part des solitaires reste élevée, ce qui indique qu'une bonne partie des individus ne trouvent pas d'espaces d'accueil. Nous sommes devant une réalité sophistiquée où le modèle de la récente tradition agit toujours dans un espace où le cadre des choix s'amenuise du fait de la fragilité des couples.

Les données qui suivent parlent pour des zones géographiques rurales, urbaines, urbaines. Elles permettent de comprendre l'importance des effritements familiaux : à vrai dire elles signalent le revirement du monde insulaire, la redécouverte d'anciennes marques aujourd'hui encouragées par la "nationalisation" du lien social dont nous parlons plus loin. Les femmes encore apportent des leçons sur leur statut, sur leurs prétentions, sur les hommes et les familles, sur une "société en retraite".

4- Une "société en retraite" : données microrégionales

Le tableau n° 23 évoque des situations microrégionales. Le choix des zones (villes ou cantons) s'est fait en fonction des régions étudiées dans

l'ensemble de ce rapport. Nous confrontons la structure des ménages à certains chiffres concernant les personnes âgées, les retraités, les femmes. Voilà pourquoi nous proposons l'idée d'une "société en retraite" : nous récupérons la part des inactifs et des retraités pour nous véhiculer dans ces corrélations. Que les milieux étudiés soient urbains ou ruraux, la proportion des personnes mises hors jeu de la production, la part des hommes et des femmes sans identité professionnelle sinon sociale se situe rarement en dessous du tiers de l'ensemble des chefs de ménages (minimum, Calvi : 32,3 % ; maximum, canton du Niolu : 70,5 %). La plupart du temps, elle se fixe autour de 40 % en milieu urbain ; largement au-dessus de 50 % en milieu rural. Or, comme nous l'avons vu, aussi bien pour les données contemporaines que pour les données des périodes antérieures, il existe un lien entre solitude et absence d'identité sociale. Cette corrélation apparaît à l'évidence en 1990. Plus le taux de retraités et d'inactifs est important, plus élevée se trouve la part des solitaires. La hiérarchie place le Niolu en tête (70,5 % de chefs de ménages retraités ou inactifs ; 33 % de solitaires), puis vient le canton le plus nordique, celui de Capo Bianco dans le Cap Corse (ces deux cantons sont étudiés par ailleurs par Georges Ravis-Giordani, il est aisé ainsi de comparer les perspectives). Cette liaison se vérifie aussi en milieu urbain. La situation de Sartene dans le sud de l'île se rapproche le plus des situations rurales (45,6 % de ménages de retraités ou d'inactifs ; 29,0 % de solitaires). D'une autre façon, nous pourrions oser des rapprochements provocateurs entre le présent de Sartene et son passé le plus lointain (voir la première étape de cette recherche).

C'est que l'absence d'identité sociale, combinée avec l'avancée de l'âge, autre principe de destitution, pèsent négativement sur les formes domestiques. La taille moyenne des ménages des retraités et inactifs est partout inférieure à la T.M.M. générale. L'écart est plus important en milieu urbain, ce qui suggère que les ménages y sont plus résistants et que d'autres formes de regroupements familiaux, autrement plus performants, s'y développent simultanément suivant un schéma déjà relevé à Bastia au XVIII^e siècle. Ainsi, Sartene apparaît comme le lieu de contrastes importants (l'écart entre la TMM des Retraités + Inactifs et la TMM globale y atteint -0,74). C'est encore le cas de Porto Vecchio (écart à -0,70), de

Types de cantons ou de "villes"	Structure des Ménages (% du total)				A (1)	B (2)	C (3)	D (4)	E (5)	F (6)
	1 Solitaires	2 sans noyau conjugal	3 Famille monoparentale	4 Famille nucléaire						
- Cantons ruraux										
Niolu/Omessa	33	11,5	7	48,5	70,5	2	-0,29	30,3	44,4	75
Capo Bianco	30,9	3,9	6,9	58,4	58	2	-0,38	34,7	50	76
Belgodere	29,6	8	4,9	57,4	53,7	1,8	-0,52	29,1	41,1	71,4
- "Villes"										
Ile Rousse	29,4	3,9	10,9	54,6	41,6	2,02	-0,37	25,7	46,1	72,2
Sartene	29	4,9	7,3	58,7	45,6	1,9	-0,74	33,6	52,4	84,3
Calvi	26,4	2,8	9,3	60,9	32,3	1,8	-0,63	21,2	56	78,2
Corte	25,8	7,7	6,7	59,8	50	2	-0,52	21,7	39,1	88,8
Bastia	25,1	4,3	12,1	58,5	40,4	2	-0,54	24,1	49,8	83,4
Ajaccio	24,6	3,5	10,3	61,7	38,1	1,9	-0,61	22,9	50,8	83,8
Porto-vecchio	21,5	2,9	8,4	67,2	34,6	2,1	-0,7	20,7	50	71,4
- Canton urbanisé										
Vescovato	18,9	5,2	6,8	69,1	44,8	2,2	-0,61	36,7	50,6	84,6

Tableau n° 23 : Corse, 1990 - Solitudes, vieillissement et destitutions sociales. Comparaisons entre zones rurales et zones urbaines.
(Source INSEE, Recensement de Population, 1990. Dépouillement au quart)

(1) A = Proportion de chefs de ménage retraités ou inactifs sur le total des chefs de ménage

(2) B = Taille Moyenne des Ménages dirigés soit par des retraités, soit par des inactifs.

(3) C = Différence entre Taille Moyenne de l'ensemble des ménages et Taille Moyenne des Ménages (B)

(4) D = Proportion de personnes âgées de 75 ans et + chefs de ménage vivant seules sur le total des 75 ans et +

(5) E = Proportion de chefs de ménage seuls âgés de 75 ans et + sur le total des chefs de ménage

(6) F = Proportion de femmes seules dans le total des chefs de ménage âgés de 75 ans et +

	1	2	3	4	5	6
1						
2	-0,919					
3	0,661	-0,651				
4	0,205	0,389	0,048			
5	0,195	-0,059	-0,550	0,267		
6	-0,301	0,396	-0,560	-0,033	0,056	

Tableau n° 24 : Effritement des ménages, quelles corrélations ?

Onze cantons corses, 1990 (Source : INSEE).

1 : solitaires (%)

2 : familles nucléaires (%)

3 : retraités + inactifs

4 : taille moyenne des ménages

5 : % de plus de 75 ans vivant seuls sur total des plus de 75 ans

6 : % de plus de 75 ans vivant seuls sur total des chefs de ménage

Calvi (-0,63) et de la Casinca (Vescovato, -0,61). A contrario, l'effritement paraît poussé à son comble dans le Niolu et dans la partie nord du Cap Corse (-0,29 et -0,38).

L'analyse qui précède se complète utilement par le tableau de corrélations n° 24. Celui-ci met en scène les principales articulations entre les variables utilisées dans le tableau n° 23. Il est vain de prendre les coefficients de corrélation pour des données explicatives : considérons plutôt qu'ils isolent les relations fortes sans pour autant signifier le sens des causalités. Ainsi, se dégage une hiérarchie de "facteurs actifs" qui mériteraient des recherches plus détaillées. Résumons les relations les plus significatives.

- Les solitudes entretiennent un rapport inverse avec la famille nucléaire (-0,919). Autrement dit, les deux expériences sont incompatibles; elles s'excluent réciproquement. Toutefois, il faut cerner de plus près cette situation en relevant son ambiguïté. Ce rapport d'exclusion logique explique la proximité des deux modes de vie. Lorsque le couple se casse, la solitude guette; avant qu'il ne se forme, elle est souvent fréquente. La solitude découle de l'histoire du couple dont nous avons mesuré les aléas. Elle signale l'incapacité d'une partie des acteurs à recomposer des solidarités familiales, une fois rompu le couple.

- La solitude constitue une hypothèse très présente dans le cours de la vie des individus privés d'une identité sociale (Retraités, Inactifs) (0,661). Simultanément, ce milieu n'offre pas les condi-

tions favorables au développement de la famille nucléaire (-0,651). Voilà pourquoi la part des personnes ayant dépassé 75 ans, et solitaires, intervient dans la définition de ce groupe (0,550).

- Arrêtons-nous à la situation du groupe des "retraités + inactifs" (groupe 3). Nous isolons une apparente contradiction dans le fait qu'ils entretiennent une corrélation active, positive sinon absolument significative, avec le groupe 5 (% de plus de 75 ans vivant seuls sur total des plus de 75 ans) et, simultanément, une corrélation

négative, de même intensité, avec le groupe 6 (% de 75 ans et plus vivant seuls sur total des chefs de ménages). En réalité, cette opposition signale un décalage entre deux niveaux de comparaison : - les catégories d'âge supérieures à 75 ans ; - les personnes de plus de 75 ans conservant des responsabilités domestiques. Autrement dit, un niveau "biologique" et un niveau "politique" dans une phase critique du "cours de la vie des individus" et du "cycle de vie des ménages". Derrière ce palier sémantique, les comportements s'ordonnent de la façon suivante : - les personnes sans identité sociale et vieillissantes vivent fréquemment dans la solitude si nous comparons leur proportion à l'ensemble des personnes de ces classes d'âge, c'est-à-dire aussi bien celles qui dirigent encore un ménage que celles qui cohabitent sans avoir ce statut de "personne de référence" dont parle l'INSEE.

- Si nous ramenons la comparaison à l'intérieur du cercle des "responsables", c'est-à-dire à une partie seulement de l'ensemble des plus de 75 ans, alors, la part des solitaires dépourvus d'identité sociale évolue en sens inverse. Cela signifie que lorsqu'à plus de 75 ans, un individu garde les moyens d'une autonomie, il évite la solitude. L'entrée en solitude correspond à une étape négative plus qu'à un choix lorsqu'elle se produit aux âges les plus élevés.

Ces incursions dans le domaine des relations subtiles, mais point explicatives, demanderaient des recherches plus systématiques sur les marges

d'intervention des individus sur leur propre avenir et sur leurs variations géographiques, tant la Corse propose de solutions localisées malgré les changements contemporains dans l'occupation de l'espace, ou à cause de ces transformations.

Conclusion :

Parler au présent sans brider la mémoire

Etudier la famille corse contemporaine dans une perspective historique revient à pondérer des caractères récents qu'une analyse collée au présent pourrait qualifier de nouveauté. L'effritement de ce lien social essentiel a une vieille histoire en Corse, comme dans d'autres méditerranées (46). Dans le long terme, c'est plutôt la situation de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, situation portée aux regroupements familiaux, qui est exceptionnelle. Or, cette situation sert de référence à l'analyse du présent, et, du coup, l'obscurcit en grossissant la rupture entre les deux modèles. D'autre part, des études seraient à mener sur l'effet de l'invention de cette récente tradition, sur son rôle de référence dans les pratiques individuelles et familiales au cours du XX^e siècle, et sur son influence dans la perception scientifique des pratiques. Nous nous demandons si l'attitude consistant à analyser le présent à la lumière d'un passé de courte durée, si la lecture du XX^e siècle finissant à la lumière des catégories du XIX^e siècle, ne finit pas par occulter les vrais enjeux de cette histoire qui ne finira pas. Ces enjeux, nous l'avons dit et nous le pressentons à la lumière des informations étudiées jusqu'ici, concernent la condition politique des êtres, c'est-à-dire la façon dont micro-sociétés, sociétés englobantes, conçoivent la place des individus au sein des organisations auxquelles ils participent, la façon dont ils s'insèrent dans ces environnements qui ne leur sont point extérieurs, la manière dont les individus s'en détachent et suscitent des ordres nouveaux, ou favorisent d'aléatoires situations.

Nous avons montré combien sont ténus les liens conjugaux, combien difficile est leur renouvellement, vaines certaines constructions domestiques. Paradoxalement, ces indications apparaissent comme les mesures de la réussite de certaines familles. Cet axe contradictoire du développement des ménages, de la famille, de la parenté,

pourrait susciter des réflexions autour des questions suivantes qui spécifient particulièrement la période contemporaine par rapport aux époques précédentes :

- Quelle est la part réelle des individus mis "hors jeu" de la reproduction biologique?
- Quel est l'effet de cette exclusion sur les modes de reproduction familiaux, sur l'ensemble des attributs du capital symbolique distinguant les groupes les uns par rapport aux autres (nom de famille, prénoms, etc.), sur le renouvellement de la société insulaire?
- Pourquoi certains groupes perdurent-ils et comment?
- Sur quelles représentations du fait familial reposent les comportements individuels et ceux des groupes?

Dans ces premières analyses, nous avons fait appel à la démographie, c'est-à-dire à certains comportements culturels, à une version du temps. Les changements brutaux qui marquent le devenir de la population insulaire interviennent directement pour bousculer le cadre des choix individuels et familiaux, pour signaler l'entrée rude dans une phase historique où la démographie, la reproduction familiale perdent de leur sens comme formes de régulations politiques.

Cependant, d'autres dimensions interviennent dont il faudrait mesurer les effets. Il en est dont l'évolution se fait parfois lente, dont les rythmes séculaires endorment l'attention au point d'être admises comme les éléments d'une coutume immémoriale, ou comme des données exogènes : nous pensons au droit, mais qu'est-ce que le droit ? nous pensons au politique, mais qu'est-ce que le politique?

Les deux chapitres suivants se présentent non comme des mises au point définitives, mais comme des explorations de sujets qui impliquent d'autres avancées. Néanmoins ces deux pistes signalent certaines évolutions qui apportent des explications sur les données précédentes, qui les mettent en perspective. En premier lieu, nous posons la question des statuts. Elle conduit à l'Etat. Les deux notions, voisines, instruisent sur cette "fonction anthropologique" de l'Etat dont parle Pierre Legendre (47).

IV - L'ACCÈS DIFFICILE AU DROIT : AU NOM DU PÈRE

Différents régimes juridiques s'accumulent depuis le Moyen Age. Ils témoignent d'une volonté de régulation des rapports privés et des relations avec les institutions et procèdent tout autant d'une volonté des ensembles englobants que des acteurs locaux : au bout du chemin se profile, certes difficilement, la volonté précoce d'un droit public que nous pourrions identifier comme l'expression d'un besoin de protection minimum particulièrement marqué chez ceux que déclassent les montages juridiques et les relations de productions, mais aussi comme l'expression d'un pouvoir étatique qui impose sa lecture du social. Cependant, l'étude de la fonction du droit reste à faire. Peu d'études s'intéressent au sens du droit, à sa fonction politique — c'est-à-dire comme expression d'un projet d'organisation sociale lié à la reproduction —, de classement et de déclassement des êtres, et aux modes variables d'accès au droit dans une population donnée, qu'il faut comprendre comme les codes d'accès à la légitimité, des marqueurs d'identité instituant le pouvoir de certains, destituant les autres.

Quelques exemples en témoignent et montrent l'inégalité de l'accès à un cadre juridique.

1 - *Le cadre juridique : le problème, les légitimités*

Dans ces processus non indifférents aux débats sur les conditions d'émergence de l'individu ou sur les conditions de résistance ou d'invention de la tradition (pour reprendre les catégories de Louis Dumont), quatre modèles se succèdent, du moins si nous nous en tenons aux propositions légales, différentes de la pratique réelle. Cet écart entre théorie et comportements est objet d'études de même qu'il enseigne l'un des facteurs dynamiques de l'évolution des formes et des engagements familiaux : le rapport de forces opposant la structure politique à la structure familiale, l'une définissant l'autre. Rapport dialectique façonnant une histoire révélatrice des conditions socio-politiques des trois situations analysées ici, principalement du cas français, cas singulier car premier et précoce exemplaire de la modernisation de l'Etat, modernisation dont il convient d'isoler la spécificité en ce qui concerne les relations entre Etat et famille. Ces quatre modèles s'échelonnent depuis

le Moyen Age et reflètent un double mouvement :
- les voies de passage à l'Etat
- les transformations de la structure étatique et l'invention du social.

Ils s'expriment dans une histoire du droit dont il est relativement aisé de reconstituer les principales étapes, chacune servant de révélateur à la façon dont les pouvoirs englobants traitent du problème de la reproduction et celui des légitimités.

a Le modèle Féodal à variante soit communale, soit seigneuriale*

1190, Statut communal de Bonifacio
Statut seigneurial de Nonza, Canari et Brando
(revus autour de 1350)

b Le modèle "marchand" - Gênes*

1571, Statuts généraux de la Corse

c Le modèle "paoliste" : nation-état ?*

1755, Consulte de Corte

d Le modèle "français" : Etat-nation*

Code Civil et dispositions particulières à la Corse (Arrêtés Miot, 1801)

Ces dates balisent la limite des possibles en matière de modes familiaux de reproduction, mais point seulement. Les textes expriment une vision du fait familial, reflètent aussi les conditions de contrôle des espaces privés par les Etats ou par les ensembles englobants.

Avant tout, c'est une histoire qui se dessine commandée à partir du XVIII^e siècle par la recherche d'une identité politique, par la mise en place d'un Etat de droit, par l'ouverture d'un espace public. Cette histoire permet de corriger des représentations guidées par la "tradition", suggérant que le passé se présente sous une forme stable, linéaire, univoque. En retour, l'appréciation du présent doit tenir compte de l'action des différentes strates, des retours, des essais qui animent le passé. Ainsi, la mesure des continuités et des changements se fait beaucoup plus efficace.

Les tout premiers textes traduisent des volontés d'équilibres entre les partenaires des relations féodales. Selon Antoine Leca, ils tournent autour de trois points :

- une définition juridique de la parenté reposant exclusivement sur le "ceppu".
- le droit du mariage relevant directement de la logique lignagère.
- les conditions de transmission du patrimoine liées à un "équilibre apparent de l'élément lignager et de l'élément communautaire".

Ces conditions prévalent au moins jusqu'au moment où la République de Gênes cède ses droits sur l'île à la Banque de Saint Georges (1453).

Les *Statuts généraux de la Corse (1571)*, d'inspiration génoise, reprennent ces règles tout en introduisant la notion de retrait lignager ou de retrait de voisinage (*avocazione*), favorisant en principe le maintien du patrimoine dans le lignage, "stérilisant" le marché de la terre (48). D'après les juristes, cette disposition nouvelle ne ferait que confirmer une tendance de la période précédente où, probablement inscrite dans la pratique, elle ne figurait pas dans les codifications. Elle ne ferait que renforcer le mode de perpétuation lignager qui imprègne l'orientation des réseaux familiaux dominants. A propos des formules autonomes (ex. : *Consulte de Corte, 1755*), puis du Code Civil, il faudrait étudier en quoi ces textes renouvellent, aident ou freinent la "tradition" lignagère. Reste à savoir comment la pratique en témoigne, à vérifier si le plan juridique conduit les comportements ou si ceux-ci ramènent à des déterminations autres, utilisant l'attirail juridique sans s'y soumettre. Voilà pourquoi nous nous intéressons plus à la façon de transmettre qu'aux codes eux-mêmes. Cette piste nous conduit certes à isoler le rôle des pères comme inventeurs de la famille, mais débouche surtout sur la reconnaissance des limites de l'usage et de la transmission des droits telles que les expriment le sort des femmes.

2 - De la théorie à la pratique : l'acte de transmettre plutôt que la règle de transmission

En réalité, ces modifications touchant le "juridique" s'intègrent dans le cadre plus large des relations entre société locale et société englobante. Elles ne constituent qu'un aspect des conditions de reproduction ou de production des ordres sociaux. La division admise des patrimoines à égalité entre les héritiers débouche sur l'indivision, d'une certaine façon comparable au refus de transmettre. Le problème est politique car il peut conduire à la mort du lignage et le pousse à l'expansion, à l'accumulation du patrimoine, du contrôle des moyens de production. Certes les juristes retiennent la tendance à la conservation de la propriété au sein du même réseau de parenté. Mais, l'histoire rapporte que dans les seigneuries du Cap Corse, au Moyen

Age, les Da Mare, venus de terre ferme, s'installèrent après une campagne d'achats de biens fonciers appartenant à d'autres familles (49). Expliquer par quels moyens les lignages peuvent conserver leur propriété ne revient pas tout à fait à expliquer comment ils l'ont acquise.

Par ailleurs, la vision des juristes reste monopolisée par les problèmes de la reproduction. Du coup, les historiens du droit s'occupent beaucoup plus des acteurs qui assurent les objectifs de perpétuation du lignage. Or, les textes médiévaux, par exemple, apportent quelques lumières sur le sort des fils "émancipés". Ceux-ci sont exclus du partage certes. Mais leur existence même fait problème. Car ils expriment d'une façon ou d'une autre un refus des règles de la famille, une tendance à l'affirmation "individuelle".

• *Le droit transmis : l'invention de la famille*

Ces dispositions du droit local nous rappellent l'exemple d'Ometa di Capi Corsu. Au XVII^e siècle, certains testaments forcent les fils à rester auprès de leur mère et de leurs sœurs en empêchant le partage immédiat des terres. C'est donc le père, plus que le droit, ou grâce au droit, qui définit la famille (ici au sens de ménage). D'une certaine façon, c'est une fiction : que devient la solidarité des fils envers leurs mère sans la volonté du père ?

La famille est une projection, un rêve, une anticipation dont le père tient les clefs. Voyons ainsi, en 1702, le testament de Antone Andreani (50). L'une des dispositions ne laisse aucun doute sur le rôle du père comme garant de la cohésion du groupe :

«... costituito e costituisce heredi universali e con sua propria bocca nomina Andriano, Anton Paulo e Pietro tutti e tre suoi figli nati di leggitimo matrimonio con che essi prima di ogni cosa debano pagare li suoi debiti e poi il restante ne debano maritare le sue sorelle e che non possino mai scacciare di casa à donna Barbara loro madre ne meno à dette sue sorelle con dichiarazione che sempre e quando detti suoi figli dessero alcuna molestia à detta Barbara sua madre in tal caso detto testatore adesso p. all' hora vole que quello desse fastidio alcuno à detta Barbara sua madre ne a dette sue sorelle quando non le maritessero in tal caso vole que quello o quelli restino privi della sua heredita e si applichi alle sue figlie femine. »

Le document laissé par Silvestro Fraticello en

1702 est encore plus explicite à propos de la fonction du testament comme acte fondateur du groupe familial et comme distributeur de rôles.

«... Item giudica e lassa detto mo Silvestro testatore à donna Angela Maria sua moglie donna madonna patrona e dominatrice e curatrice di tutta la sua heredita in nomine usufruttuaria e quando li suoi figli non si contrassero con detta donna Angela Maria sua madre vole detto testatore che essa possi tirnarsi in casa vecchia e che detti suoi figli siano obbligati à mantenerla secondo le sue facolta. Item giudica e lassa che li suoi figlioli siano obbligati à maritar Sabetta sua figlia e darli una dote conpetente secondo le sue fagolta. E quando non la maritessero lassa à detta Sabetta che essa possi stare in casa e godere come detti suoi fratelli proprij. (...) ne hà costituito e costituisce heredi universali e con sua propria bocca nomina Angelo Francesco, Giulio Francesco, Ruggiero Andriano Francesco e Carlo Maria e Nicolaio tutti suoi figli nati di leggitimo matrimonio à par di parte che di quello che li tocchero ogni uno di essi ne possi fare la sua volonta à loro bene placito. Con patto e dichiarazione pero che detti suoi figli non possino venire à divitione di parte fra essi per anni dieci prossimo da venire e quando alcuno di detti suoi figli non volesse osservare o che pretendesse detta sua parte prima di detti anni dieci adesso per all' hora vole detto mo SiIvestro testatore che quello resti privo e non habbi di suo cosa alcuna solo quello li fusse dovuto di leggitima e che travagliando in casa tutti uniti in tal caso godino insieme il tutto cosi l'usufrutto come là proprietaria. Ma quelli che non stessero uniti à travagliare in casa ma che travagliassero fuori di casa dà se e che non stessero uniti non vole detto mo Silvestro testatore che quelli habbino frutto alcuno per detti anni dieci prossimi dà venire ce sopra hà detto e dichiarato... »

Ces documents apportent des lumières sur la nature de la transmission, sur la solidité supposée du groupe familial, sur le rôle central du testament. Nous retenons :

- Le vocabulaire dont le contenu traduit l'impact de la puissance paternelle. Le père décide et délimite un réseau de devoirs confirmant qu' *«une transmission ne se fonde pas sur un contenu, mais avant tout sur l'acte de transmettre»* (51).

- La reconnaissance implicite d'une dissolution familiale en l'absence de la garantie constituée par le testament.

- L'existence d'une frontière sexuelle à l'intérieur du groupe, opposant hommes et femmes, et impliquant la protection par le père des intérêts futurs du personnel féminin (mères et filles) : les garçons doivent marier leurs sœurs et protéger leur mère.

- L'accès au patrimoine devient le garant des décisions du père.

- La structure familiale fait partie de la transmission : c'est la réalisation du projet du père. Dans le second cas la prévision porte sur les dix années qui suivent la mort du testateur.

- La forme familiale apparaît comme un système de protection des femmes.

- Le testament programme la fin du cycle de vie du ménage tout en évitant une rupture immédiate, liée à la mort du père.

- Le testament fonctionne donc comme un moyen de régulation d'un certain nombre de conflits effectifs ou potentiels, de tensions, entre les hommes et les femmes, entre les fils et leur mère, entre les frères et les sœurs, entre les frères.

- L'acte de transmettre révèle implicitement les faiblesses de la forme familiale ; c'est une réactualisation contractuelle des conditions des relations unissant les individus.

- C'est donc le père qui détermine le moment de création de nouveaux ménages en retardant (exemple n° 2) le moment du partage ; le retardement du partage est lié à des impératifs de protection de la mère et des filles que les frères doivent doter en cas de mariage.

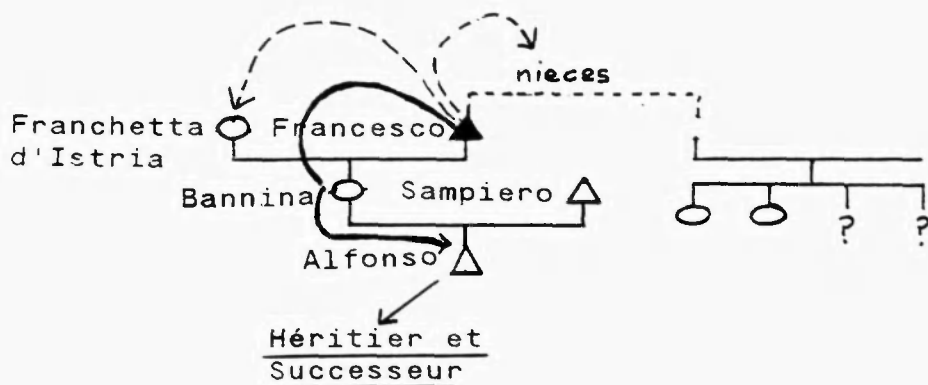
- Le temps d'indivision est programmé.

- Le père est instituteur de légitimités.

Nous pouvons donc nous demander si le testament n'est pas la garantie de l'existence de la famille. Sans base légale le vivant se désordonne. L'acte de transmettre devient d'autant plus impératif dans un monde ouvert au partage égalitaire du patrimoine ; sans testament la division provoque souvent l'explosion de l'unité domestique. Les femmes en sont directement victimes.

• *Le droit accepté : l'Etat au loin*

Le cas des Ornano montre tout le parti qu'un lignage peut tirer de la dissociation de l'héritage et de la succession. Le testament de Francesco d'Ornano (1552) sert de révélateur de l'univers mental de son auteur, sur la façon de voir le présent, le futur et la famille, y compris dans ses rapports à l'Etat. Il est servi, il est vrai, par la présen-



Graphique n° 15 - Francesco d'Ornano, 1567-1571 : héritage et succession

-----> flux de transmission "secondaires"

————> flux de transmission principal

ce d'une fille unique et d'un petit-fils unique ; le hasard biologique sert le projet familial et la coïncidence de l'héritage et de la succession. Toutefois, ce testament vaut aussi bien par la présentation des données actuelles qui fondent les options du testateur que par les incertitudes futures qui la forcent à dresser la liste d'un certain nombre d'hypothèses.

a- Dispositions actuelles

- a1- Sa femme (Franchetta) : possession et usufruit de tous les biens meubles et immeubles
- a2- Sa fille et son petit-fils sont héritiers
- a3- Alfonso (petit-fils) est héritier et successeur

b- Hypothèses

- 1- Remariage de Franchetta (elle reprend sa dot de 10 000 livres)
- 2- Bannina a d'autres enfants mâles (ils héritent aussi et sont obligés de marier leurs sœurs éventuelles)
- 3- Dispositions concernant l'héritage et la succession
 - 3a- En cas de mort d'Alfonso, c'est le premier des garçons qui hérite, et succède
 - 3b- Au cas où Alfonso meurt, et où seules des filles survivent : l'aînée hérite, et succède ; les autres héritent
 - 3c- Si une fille succède, la seigneurie doit garder son nom (symbolique)
 - 3d- Cas de la disparition de tous les héritiers directs ; Sampiero, le gendre, possède et gouverne (sous usufruit) et le temps de sa vie.
 - 3e- Dans ce cas, "la seigneurie, les sujets et les vassaux reviennent au Magnifique Office de Saint Georges de Gênes"

Autrement dit, ce document révèle un ensemble de données incontournables. Il manifeste tout d'abord une volonté pour mêler deux principes : l'égalité dans le partage des biens et la primogéniture dans la gestion politique de l'ensemble.

Il exprime ensuite comment s'opère l'appui sur l'institution englobante. Celui-ci devient le dernier recours si toutes solutions privées sont épuisées. C'est donc qu'au XVI^e siècle, et malgré les déficiences techniques qui le caractérisent, l'Etat Génois apparaît comme une catégorie identifiée aussi comme élément régulateur.

La machine bien rodée de la reproduction n'aboutit pas toujours aux objectifs fixés. D'ailleurs, rien n'indique que, dans leur ensemble, les groupes s'attachent à ces pratiques. En effet, elles supposent l'existence d'un patrimoine : que deviennent les ensembles qui n'en possèdent pas ? Sont-ils pour autant à l'écart des enjeux politiques ?

• Le droit oui, mais rare est la transmission

Un document concernant le Fiumorbu permet de mettre ces premières constatations en perspective. Il s'agit de l'analyse des actes notariés rédigés par Fabbio Agostini à Ventiseri entre 1691 et 1703 (52).

Ce tableau présente, par ordre décroissant, les cinq types d'actes les plus significatifs. Il rappelle un certain nombre d'évidences.

- La possibilité d'utiliser la procédure du retrait lignager n'empêche pas la vente des terres : sur 549 actes, 16,9 % représentent des actes de vente. Il s'agit du poste le plus important.

Nature des actes	Nb	%
Actes de vente	93	16,9
Dot et mariages	49	8,9
Attestation de propriété	39	7,1
Reconnaissance de dettes	35	6,3
Locations	35	6,3
TOTAL ACTES	549	100

Tableau n° 25 : Actes du notaire Fabbiano Agostini, Fiumorbu, 1691-1703 (Ventiseri) : classement, nombre et proportion des 5 types d'actes les plus fréquents
(Source : Sauveur Nicolini, 1987)

- La dot, les contrats de mariages assortis de dot, fournissent 8,9 % du total et viennent en second. Autrement dit, la circulation de la terre et des femmes, mais aussi de l'argent (dettes, locations...) anime les échanges entre groupes familiaux, et font le gros de l'activité notariale.

Le droit de préemption au profit du lignage ne s'exerce pas contrairement à ce que pourrait laisser supposer la littérature juridique (53), et malgré les dispositions juridiques des lois génoises. Cette constatation est intéressante parce qu'elle nous introduit dans des débats soulevés par les travaux d'Alan Macfarlane. Celui-ci milite pour le caractère individualiste de la société préindustrielle anglaise tout en refusant la généralisation de ces propositions à d'autres espaces européens. L'un de ses arguments repose sur l'absence du retrait lignager en Angleterre. Cet exemple insulaire nous conduirait à observer que l'existence de la possibilité de s'opposer à la vente à un tiers au nom du lignage n'induit pas son utilisation systématique ; d'où une opportunité pour discuter des questions soulevées par l'anthropologue anglais y compris à propos d'un terrain méditerranéen (54).

A propos de la dot, nous retrouvons les mêmes caractères que dans les testaments d'Olmata di Capi Corsu à la même époque : sur 49 cas, 18 sont liés à l'attitude du frère. En l'absence du père, comme dans le Cap Corse, les frères versent la dot. Cela laisse supposer que les cadres présidant à la "reproduction" des familles sont identiques et que le père, l'inventeur de la famille, y joue un rôle prépondérant. Pourtant, les testaments restent rares (15 actes soit 2,75 % de l'ensemble) : à peine plus d'un par an. Dans le Fiumorbu comme dans le Cap Corse, les maris

s'occupent du devenir de leur femme et de leur protection. Le testament y pourvoit, seulement il est rare. Dès lors, il faut se demander quel sort est réservé aux individus en l'absence certainement largement répandue de règles édictées par le père ou le mari lors de l'acte de transmission.

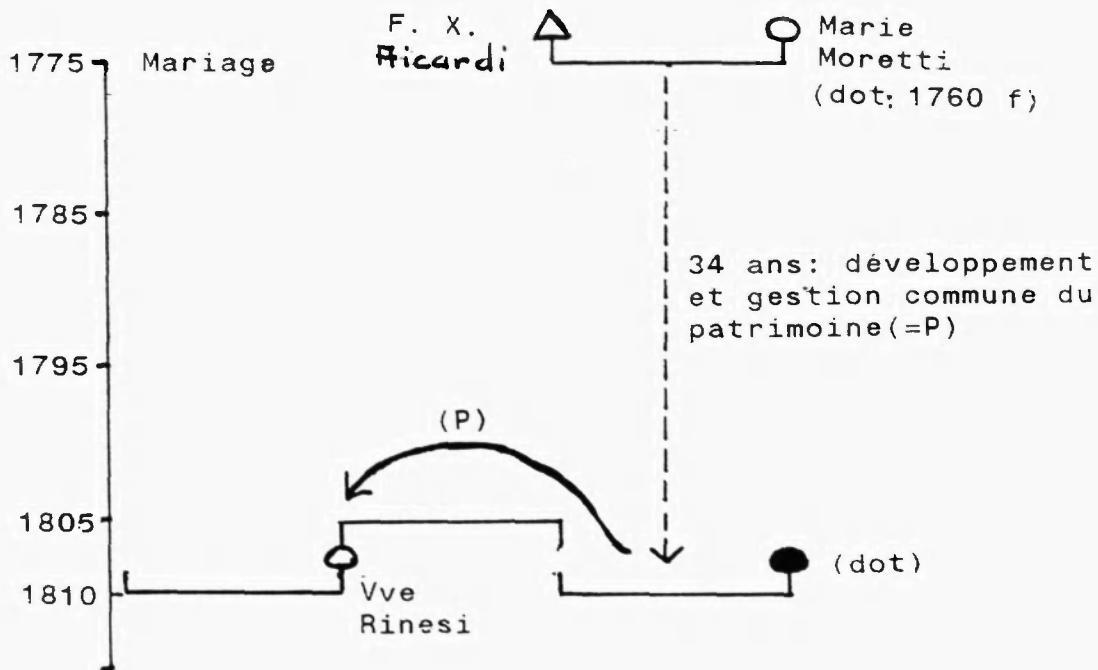
Voyons, par exemple, le cas des époux Aicardi, vivant à Bastia à la fin du XVIII^e siècle (55). François Xavier Aicardi épouse Marie Moretti en 1775. Celle-ci apporte une dot évaluée à 1760 francs dont 960 f. en "hardes" et 800 f. au comptant. François Xavier est "marchand-serrurier". Leur union dure 34 ans sans qu'ils aient d'enfant. Il meurt le 6 juillet 1809, sans

disposition testamentaire, mais non sans laisser une fortune considérable. Cette banale histoire n'aurait guère été retenue dans les filets des archives sans la réaction de la veuve. Celle-ci s'oppose, devant les tribunaux, au droit coutumier qui la déshérite au profit de la lignée du mari. L'épouse n'étant pas instituée héritière ou usufruitière, c'est la sœur du mari (et ses descendants) qui devient héritière légitime (graphique n° 16).

Le cas retient d'autant plus l'attention qu'il se situe à l'époque charnière du passage au code civil. Celui-ci n'aide pas Marie Moretti à sortir de la logique lignagère et confirme, de fait, les dispositions de l'ancien droit corse même si le tribunal accorde une petite pension viagère à la plaignante (56).

Cet exemple montre à quel point la femme rencontre des difficultés à faire valoir son droit y compris lorsqu'elle participe à l'accumulation du patrimoine. Sans testament du mari, les veuves se retrouvent exposées au risque de déchéance. Elles sont emportées dans un "cycle de vie de la pauvreté". Sans testament, le droit des filles a beaucoup de mal à se faufiler dans les prétentions de leurs frères. Or, plutôt rares sont les dispositions testamentaires. Si le testament institue l'ordre familial, c'est-à-dire régule le rapport de forces entre frères et sœurs, son absence libère des flux incontrôlés portant la marque des affirmations individuelles.

Autrement dit, face aux textes, aux lois, nous proposons la circonspection. C'est d'ailleurs un lieu commun que de dire que la pratique ne confirme pas la règle. Cependant, il faut aller plus



Graphique n° 16 - La lignée contre ménage au temps du Code Civil : la succession Alcardi (1810)

—> flux de transmission principal
P = Patrimoine

loin. Il importe de faire des analyses de textes, des lectures serrées d'archives, peut-être en utilisant l'apport de la linguistique. En effet, il faut voir tout l'aspect implicite, la reconnaissance des déséquilibres éventuels par l'acteur principal, le père, cette fiction dont parle Pierre Legendre. Les lignes de faiblesse sont sexuelles et opposent personnel masculin et personnel féminin. Le testament est un réducteur de violence mais reste peu fréquent. Dès lors, il faut se poser la question du sort des hommes et des femmes privés de droits.

Si la forme familiale est liée au testament, si le destin des individus, singulièrement celui des femmes, qui composent la "casa" est fixé par le projet du père, alors que devient la structure domestique, que deviennent les individus en l'absence de cet échec réglementaire, de ce droit très privé défini par la vision paternelle ?

Cette question nous renvoie au premier chapitre. Une partie des phénomènes de cassure des ménages, de solitudes féminines, s'explique par les errements de la légitimité.

Conclusion : les pères inventent le droit

Ces insursions non exhaustives sur la gamme des dispositions juridiques, démontrent qu'en tant que productions historiques, elles s'accumulent sans réellement s'annuler, qu'elles se corrigent sans réellement disparaître, qu'elles expriment la façon dont les acteurs envisagent leurs rapports aux autres, dont ils comprennent les légitimités qui promotionnent les uns, étouffent les autres. Ces dispositions aménagent la dimension biologique des êtres : la combinaison évolutive de l'âge et du sexe. La reproduction légitime repose sur le traitement politique de la reproduction biologique. Ces échafaudages juridiques traduisent le problème central posé par la contradiction vécue entre l'impératif de perpétuation familiale et la perpétuation de l'espèce.

Cette contradiction est réglée par la surévaluation du statut de père lequel est, en réalité, le véritable opérateur du droit. Les instruments juridiques sont à son service. Il leur donne un sens, d'où l'énorme variété des solutions (57). Toutes défi-

nissent l'espace laissé aux enfants qui varie selon leur sexe. Le père invente l'organisation familiale et, par conséquent, dispose les rapports futurs entre ses enfants, et détermine leur interventions dans le domaine familial.

Ce raisonnement s'entend dans l'hypothèse de l'existence d'un patrimoine dont le devenir serait soumis à testament. Dans la pratique, cette situation est rare parce que les patrimoines constitués, servant de clef de voûte à une architecture lignagère, s'identifient à une minorité, active et puissante, de la société, qui occulte les phénomènes de paupérisation dont le sort des femmes demeure un signe.

Ces informations éclairent les dossiers présentés dans les deux premiers chapitres et précisent les conditions des déchéances féminines. Simultanément elles enseignent comment s'accumulent des montages juridiques qui positionnent les individus suivant leur âge, leur sexe, leur position familiale, comment s'interpénètrent des logiques contradictoires, entre l'idéal de reproduction des lignages, les nécessités de maintien de la maison, les prétentions des individus.

Ces contradictions tracent des lignes de tensions stimulées, ou contrôlées, suivant les périodes historiques, et se manifestent encore dans un présent certes ouvert à l'individu mais charriant ce complexe sédimenté dans le comportement des pères. A ce sujet, nous ne possédons pas de bonnes mesures statistiques susceptibles de nous renseigner par exemple sur la part des transmissions effectuées du vivant des parents. Toutefois, une série de faits concorde pour témoigner sur la résistance des pères. Ainsi, la réforme électorale du début des années 1990 a servi de révélateur, en conditionnant l'inscription des personnes non résidentes sur les listes électorales de leur village d'origine à la présentation de pièces justifiant la propriété. Du coup, une grande partie des individus appartenant aux générations "intermédiaires" (35-50 ans) s'est trouvée éliminée des registres villageois, dépossédée d'un outil symbolique de première importance — le droit de vote au village — parce qu'elles sont largement composées de "fils" et de "filles" si nous considérons leur position dans l'ordre familial. Cette situation récente, traduisant une vision idéologique de la part du législateur (il faudrait voir tout ce que comporte de non-dit le choix du critère patrimonial), a certes conduit à des adaptations, mais a

surtout montré avec éclat l'ensemble des problèmes liés aux fictions entourant l'identité, les subtilités autour du contenu du pouvoir, les imbrications de la puissance et de la subordination. Ainsi, n'a-t-on pas vu des maires jeunes exclus des listes électorales parce que non propriétaire, non résident ?

Aujourd'hui, comme hier, des montages se développent, se renouvellent et concrétisent des rapports de force ou de fausses représentations, réactualisent les contextes du pouvoir autour de l'opposition entre hommes et femmes, entre père et fils, oppositions factices parce que politiques.

Le code civil a réactualisé cette histoire au long cours en s'inscrivant dans l'avènement d'un siècle mysogine (58) et en empruntant largement au droit romain (59). En Corse, les effets de ces différentes interventions juridiques se combinent tout en s'ouvrant aux avances des droits de la femme du second vingtième siècle. Voilà pourquoi, un témoin averti des années 1930 souligne, tout en marquant ses défaillances, la persistance de la logique lignagère où la femme est "étrangère" au ménage parce qu'appartenant à un "autre sang" (60). Voilà aussi pourquoi la même source confirme la tendance à détourner le principe d'égalité défendu par le code civil et le retour au "droit corse", c'est-à-dire le partage égalitaire entre les fils et l'exclusion des filles (61). Cependant, dans la période contemporaine, celles-ci ne sont plus obligatoirement dotées, le code civil n'obligeant plus à la dot.

Il faudrait comprendre ce que cachent de choix stratégiques ces luxueuses demeures offertes par certains grands entrepreneurs à leur fille. Il faudrait pouvoir saisir ces micro-décisions qui voient plus souvent les fils que les filles prendre la place des pères. A contrario, il faudrait rester attentif aux stratégies de promotion des filles et, aussi, à la somme de leurs refus.

Nonobstant, on n'épuisera pas le sujet surtout si l'on perd de vue le véritable problème : le patrimoine, le capital, sa promotion, sa défense. Or, en Corse, il faut distinguer ceux qui accumulent et ceux qui s'appauvrissent. Un simple coup d'œil sur le prix de la terre démontre sa grande dévaluation par rapport aux niveaux des prix existant dans la plupart des autres régions françaises (62). Le même raisonnement pourrait s'appliquer au taux de profit. Cette situation détermine les conditions sévères de l'appropriation de la riches-

se, forcément fondée sur des rapports sociaux conduisant aux mobilités descendantes. Ainsi, si nous parlons de l'Île-Familles, sommes-nous si sûrs de pouvoir découvrir une forte charpente sociale, une régulation collective significative ?

La paupérisation ne fait pas bon ménage avec le partage égalitaire qui la précipite par la subdivision, voire la dissolution du patrimoine. L'indivision fait plus figure de "cache-misère" que d'une solution efficace à long terme. Cette procédure très ancienne est dynamisée par les "arrêts Miot". A son propos se posent les mêmes problèmes d'interprétation que ceux liés à la connaissance des comportements sociaux. En particulier, il ne faut pas les réduire à une fonction univoque dans une vision ahistorique. Parfois elle renvoie à une pause consentie dans la transmission pour garantir le renouvellement du lignage (c'est vrai dès le Moyen Âge) ; parfois, elle est imposée par le père pour protéger le personnel féminin de la famille ; parfois, elle marque un essai de transition entre des modes de perpétuation. Retenons encore que la durée des phases d'indivision peut être contrôlée ou incontrôlée. Ce dernier cas demeure caractéristique de la période contemporaine et marque l'incapacité fréquente à organiser des transferts dans les formes de perpétuation et même à assurer la reproduction, une "panne des régulations" dont les frêches stériles constituent un autre signe. En vérité, le système de transmission égalitaire s'accommode surtout de la croissance économique. Ce n'est pas le cas dans une île où la production en déroute a ouvert la voie à une régulation politique, celle de l'État, qui exprime, à travers son histoire, cette "fonction anthropologique" dont parle Pierre Legendre. Nous considérons l'État comme formule historique, et le cas corse comme le laboratoire méditerranéen de l'évolution contemporaine de l'État français, ce "modèle de l'état", censé commander "l'institution du social". Selon quels rythmes et selon quels modes s'est opérée la transition vers l'État providence ? A quel point y a-t-il invention du social ? La Corse fournit des réponses parce que, de tous les départements français, c'est celui qui, à partir des années 1940-1950, offre la plus forte pénétration des aides étatiques.

V - SUR LES CHEMINS DE LA PROVIDENCE : INDIVIDUS, MÉNAGES, CYCLES DE VIE

Rarement, les spécialistes s'intéressent aux effets concrets du développement du politique dans les cellules de base : individus, familles, communes. Relativement rares sont les réflexions sur les indicateurs et sur les mesures de ces phénomènes.

Pourtant, comme le rappelle Guglielmo Ferrero dans un essai central de la philosophie politique contemporaine, « *le pouvoir vient d'en haut (...); la légitimité vient d'en bas* » (63). Situait à la fois l'enjeu relationnel de l'espace politique (un "en haut" et un "en bas"), voilà proposée une première direction de recherche. L'analyse des formes de pouvoirs ne peut faire l'économie de celle des principes et des pratiques concourant à sa légitimation. Nonobstant, nous ne nous dégageons pas de certaines chausse-trappes si nous ne considérons pas la portée réelle du "politique" : à savoir l'esprit de la cité, le droit de cité et sa nature, non pas seulement les rapports de pouvoir, mais la possibilité offerte aux individus d'accéder à une citoyenneté.

En vérité, les informations réunies sur le terrain nous permettent d'aboutir dans cette direction, de découvrir la dimension politique des conduites humaines. Pourtant, à la différence d'Hervé Le Bras qui semble admettre et sa généralisation, et sa quasi-stabilité, nous nous demandons si le modèle de la régulation est commun à tous les groupes humains ; si à l'intérieur d'une même population, plusieurs options ne s'opposent pas ; si les régulations n'ont pas leur propre histoire. De fait, l'exemple Corse nous paraît mal s'insérer dans la perspective de la régulation, d'autant plus à partir de la fin du XIX^e siècle (64).

Prenons le cas de Vescovato en Casinca. Par quelque bout qu'on puisse la prendre – familles, démographie, économie, rapports de production – l'histoire de cette population nous conduit à saisir les manifestations d'un "cycle de vie de la pauvreté" lui-même révélateur de l'absence de totalité sociale, c'est-à-dire de l'incapacité de la société locale à mettre en place des régulations efficaces, une société travaillée par des mobilités descendantes qui servent à la protection des patrimoines. Ces caractéristiques qui mettent au premier rang l'exploitation du travail salarié, particulièrement féminin, l'usage des femmes comme

éléments d'équilibres des ménages, l'existence d'espaces leur permettant de disposer d'une relative autonomie à condition d'occuper les parties basses de l'échafaudage social, forment une structure forte repérable au moins depuis le XVIII^e siècle. Elle sert entre autres au maintien et à l'expansion de lignages contrôlant le pouvoir et les moyens de production.

Jusqu'aux années 1900, il y règne une situation très "libérale" particulièrement défavorable aux plus démunis, ou à ceux qui ne possèdent que leur force de travail. Les individus soumis aux lois des marchés sont profondément définis, valorisés ou dévalorisés par leurs seules dimensions biologiques : âge, sexe, maladie. D'une certaine manière, les marchés opèrent de façon à soumettre les individus, les ménages, aux rythmes de cycles de vie purement liés aux évolutions biologiques. Dans ces conditions, les points de rupture des cycles de vie (interruption des ménages, disparition des couples, veuvage, déséquilibres inattendus des ménages...) fournissent autant de révélateurs, de points d'observation et de diagnostic sur l'absence de régulations, ou sur leur inefficacité. Ainsi, peu de groupes domestiques parviennent à mettre en place des options de perpétuation, l'appel aux solidarités familiales offre des équilibres en trompe l'œil, le retard de la transition démographique débouche sur des orientations très aléatoires comme nous avons pu le vérifier aussi à Loreto, la production se transforme et dépérit l'investissement en travail : à la fin du XIX^e siècle, l'absence de système de récupération, d'entraide, ressort encore plus de cette panne générale des régulations, illustration locale d'un phénomène caractéristique de l'espace insulaire.

Dans ce contexte là, porté à la désorganisation du social, la question du rôle de l'Etat s'impose parce qu'il apparaît généralement comme élément de régulation. En effet, si ni la famille, ni la société locale, ne parviennent à composer un espace politique suffisamment efficace pour éviter la paupérisation, l'émigration, les effets négatifs du cycle de vie, est-ce à dire qu'elles acceptent implicitement de laisser des espaces aux instances extérieures, et lesquels ? Leur inefficacité relative est-elle par ailleurs liée à l'efficacité de la pénétration de l'Etat dans la société insulaire ? L'Etat supplée-t-il ? A partir de quand et selon quelle chronologie ? Suivant quel mode d'intervention et

quelle conception du politique ? Enfin, comment les individus s'accommodent-ils de ce partenaire extérieur, à quelle époque le découvrent-ils comme instance régulatrice ?

Depuis Vescovato, ou les villages de la Casinca, les figures de l'Etat demeurent incontournables bien que changeantes. Ces exemples nous véhiculent ailleurs en Corse : vers la Balagne, à Corbara, dans le centre à Poggio di Venaco, dans le Cap Corse, à Tomino ou à Santa Maria di Lota, visions d'une Corse nordique complétée par un dialogue avec le témoignage sudiste de Cozzano, offert par Maître Félix Ciccolini (65).

Pourtant nous échappons forcément aux pièges d'une micro-histoire, l'évolution des formes de la présence étatique témoignant pour l'évolution de la conception du politique au niveau national. Aussi, considérons-nous ces exemples comme un observatoire suffisamment significatif pour mesurer l'insertion dans une réalité nationale en mouvement, et témoigner comment l'histoire locale procède d'une histoire générale. L'avènement de la République à partir des années 1870, en même temps qu'une césure historique capitale nous fournit un fil conducteur de premier ordre pour suivre le passage d'une conception de la régulation étatique fondée sur l'encadrement de la société à l'idée d'un Etat "producteur du social" (66), redistributeur.

C'est ce renversement amorcé par l'instauration du régime républicain qui nous intéresse. Nous voulons savoir comment les micro-cellules (individus, familles, communes) vivent ou enregistrent ces changements, suivant quelle chronologie elles découvrent l'Etat comme partenaire nouveau, comme catégorie sollicitant leurs choix, de nouvelles dépendances et une participation à un ensemble politique dépassant de loin les limites du "village". Simultanément nous n'échappons pas à une interrogation sous-jacente : jusqu'où s'impose l'autonomie du développement de l'Etat ? où s'insinue la "nouveau" républicaine, la part d'invention consécutive à l'œuvre Révolutionnaire ? comment "nourrit"-elle sa légitimité ?

Dans cette perspective nous ouvrons les registres des délibérations des Conseils Municipaux (67) ou des bureaux d'assistance, et nous y suivons les cheminements de l'idée sociale entre 1880 et 1935 à travers deux directions fortement complémentaires.

– Tout d’abord, nous voyons comment l’Etat “saisit” le cycle de vie de la pauvreté en relevant notamment l’évolution de l’appareil juridique et ses conséquences pour les individus et les ménages.

– Ensuite, nous isolons ce que nous pourrions appeler un “processus d’intégration de la Providence”, utilisant cette expression par référence à la transition politique vers l’Etat-providence.

1 - Le cycle de vie de la pauvreté et la régulation par l’Etat

Progressivement, les instances extérieures s’emparent de la société locale en cherchant à limiter l’érosion sociale, les effets du cycle de vie de la pauvreté. Pour cela, elles passent d’abord par le droit. La mise en place d’un échafaudage juridique concernant l’assistance et l’ouverture d’un espace public : l’affaire n’est pas nouvelle et de ce point de vue, la III^e République poursuit l’œuvre du Second Empire. Par contre, il importe de retenir le sens et les fondements des nouveautés juridiques. Comme le dit Pierre Legendre, “le radicalisme se veut solidariste” (68) ; la bourgeoisie veille. Le libéralisme accommode l’héritage ou les suggestions révolutionnaires et n’hésite pas à faire machine arrière. C’est l’enseignement des dispositions de 1893 et de 1905.

Jusque dans les années trente, les lois de 1893 sur l’assistance imposent que l’identité individuelle des assistés passe par leur appartenance à la famille, contrairement à la philosophie révolutionnaire du lien social qui jusque là privilégiait l’individu et sa résidence comme interlocuteurs de l’Etat. Il y a là comme une référence à la tradition telle que l’invente Frédéric Le Play qui fait de la famille, de la reproduction sociale, l’un des éléments centraux du libéralisme.

Au contraire, les lois de 1905, clairement évoquées par le Conseil Municipal de Vescovato (archives communales, EJ16), servant de référence à son action, marquent un progrès par rapport au libéralisme qui considère la charité comme un devoir de la société tout en refusant de la transformer en droit pour les assistés (69). En effet, celles-ci, tout en s’inscrivant dans l’héritage révolutionnaire (La Rochefoucault...), dépassent les propositions libérales puisqu’elles ressortent de l’obligation et établissent un droit à l’assistance.

Ainsi, à partir de la fin du XIX^e siècle, le ménage devient l’objet des enjeux politiques représentés par la paupérisation et par le développement de la légitimité démocratique. Si l’individu recule, voilà en tout cas un support juridique dont il faut tenir compte dans l’analyse du cycle de vie des ménages, dans la compréhension de ces milieux familiaux en trompe-l’œil caractérisant la société insulaire : de par la loi, la famille gagne à se présenter en ordre, puis à servir de point d’appui pour les revendications individuelles lorsque surviennent les situations de déséquilibres.

L’ouverture d’un espace social dépend donc de la façon dont sont réglées les contradictions idéologiques, politiques, à l’échelle nationale. Dans les communes le sort des gens se trouve lié à cette histoire orientée vers la Providence. Dans les documents rédigés au quotidien de la gestion municipale nous trouvons le reflet de ces évolutions, leurs effets concrets. Si elles traduisent une nouvelle phase de l’histoire de l’Etat français, celle d’un Etat “instituteur du social”, elles révèlent aussi les soubassements fragiles des “structures” sociales ou domestiques, confirmant par l’extérieur l’absence de régulations ou leurs limites.

Disons le tout net, nous découvrons des réalités beaucoup plus fortes que celles perçues à travers les classifications habituelles (70). Un monde de la pauvreté certes, mais une pauvreté désormais mieux comprise, mieux dominée, officialisée et offerte aux institutions. Un monde de corps, d’usure, de dépossession où le seul espoir de l’homme et de la femme est de survivre le plus longtemps possible en utilisant leur force de travail c’est-à-dire le corps commandé par l’être. Ce faisant, l’âge, le sexe redeviennent les forces et les limites essentielles, la dimension biologique de l’être joue un rôle de plus en plus appuyé sur sa propre existence au fur et à mesure qu’il descend dans la hiérarchie sociale, et particulièrement durant la période de paupérisation de l’après première guerre mondiale.

Les solutions adoptées au départ par les populations reflètent leur propre histoire, et aussi leur présent, leur façon de comprendre les relations sociales. Ainsi, ne trouvons-nous pas à Vescovato d’associativisme dans le traitement de la pauvreté (à la différence de Loreto). A Vescovato, l’Etat pénètre directement dans le tissu social sans rencontrer la concurrence d’une instance locale.

• *Années Vingt : l'organisation d'une Régulation Politique*

Les nouvelles règles définies par l'Etat pour contrecarrer les effets pervers du développement des marchés, annoncées avant la première guerre, s'installent après. Si nous considérons le tableau n° 26 concernant l'évolution globale de l'arsenal de l'assistance entre 1901 et 1934, à Vescovato, nous obtenons une chronologie relativement fine de la poussée de la régulation politique en même temps que l'inventaire des situations de ruptures repérées comme telles par les institutions.

Entre 1901 et 1934, l'assemblée municipale délibère plus de 300 fois, soit une moyenne de dix décisions annuelles. Ce mouvement se généralise : à Porri, village voisin, beaucoup plus modeste, les réunions se comptent au nombre de 135, durant la même période.

Il s'agit désormais du thème largement dominant. Depuis le XIX^e siècle, les préoccupations des communes se modifient. A Vescovato, elles concernaient la gestion de l'espace de production, la surveillance du territoire, la production ; après guerre, elles glissent largement vers le social, inventé en quelque sorte par l'Etat, non par les villageois, au moment où la déroute d'une certaine production, celle axée sur la subsistance, entraîne des exclusions massives. Le social naît après l'énorme dégraissage provoqué par l'ouverture sur les marchés. Des choses ont passé aux hommes ; du maintien des structures de production, de la propriété, les responsables communaux se trouvent projetés dans la gestion des dérapages constants et reconnus d'un système

dont ils ont entretenu longtemps le coût social sans l'assumer.

Ces interventions des conseils municipaux ou des bureaux d'assistance suivent une chronologie très révélatrice de l'alignement de l'histoire locale sur l'histoire générale de l'Etat Nation France. Les exemples de Casinca parlent pour l'ensemble des autres communes.

A Vescovato, elles connaissent une première croissance jusqu'en 1914 : 22 pour 1901-04 ; 32 pour 1905-09 ; 45 pour 1910-14. Puis, la guerre 1914-18 amène une grande rupture, le nombre des délibérations revenant au niveau initial de 1901-04. Les années vingt se signalent ensuite par une forte poussée. Dès l'immédiat après-guerre, le nombre des interventions passe à 70 (1920-24). Le contraste se dessine donc fortement avec la période 1880-1900, où le thème "social" n'apparaît qu'accidentellement témoignant des difficultés de reconnaissance de cette question par les autorités. Porri confirme grosso modo cette orientation. Nous y trouvons un ralentissement autour des années 1929-1932 que ne dément pas Vescovato.

Naturellement, ces décisions municipales dépendent d'une offre définie par l'Etat. Nous voyons bien comment l'appareil de l'assistance se met en place avant guerre, du moins pour ses structures les plus fortes. En Novembre 1905, et en Janvier 1906, le Parlement vote la loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables ; les lois sur les allocations pour femmes en couches, et pour les familles nombreuses privées de ressources datent de 1913. Lentement, l'Etat devient Provi-

	1901/04	1905/09	1910/14	1915/19	1920/24	1925/29	1930/34	TOTAL
Militaires	16	19	18		20	20	31	124
Vieux		12	20	7	21	20	21	101
Familles			4	7	15	13	15	54
Femmes			3	3	13	18	7	44
Médecine	6	1		4	1			12
TOTAL	22	32	45	21	70	71	74	335

Tableau n° 26 : La régulation politique, les délibérations du Conseil municipal de Vescovato, 1901-1934 : nombres et thèmes (*)

(*) Militaires : allocations militaires + soutiens de famille + sursis + anciens combattants.

Vieux : assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources

(lois du 6 novembre 1905 et du 30 janvier 1906).

Familles : assistance aux familles nombreuses privées de ressources (loi du 14 juillet 1913).

femmes : allocation pour le repos et l'assistance des femmes en couches (loi du 17 juillet 1913).

dence, et la providence s'intéresse en priorité à toutes les situations critiques, lesquelles sont définies selon des critères standards "d'inspiration paternaliste", obéissant au "principe d'économie dans les secours" (71), pas forcément en rapport avec les réalités locales, forçant les individus et les sociétés à s'y adapter.

A coté de ces dispositions, le cas de l'enrôlement militaire, par appel ou par engagement, suit des exigences diverses, répond à des possibilités législatives variées évoluant dans le temps. Néanmoins, à côté des demandes de sursis, il s'agit le plus souvent de sollicitations en faveur des familles de soldats. Cette forme d'assistance porte la reconnaissance des effets déstabilisateurs du départ d'un garçon sur la structure du groupe domestique. Pourtant, il convient d'aller plus loin pour comprendre pourquoi l'Etat accompagne son "prélèvement" d'une série de dispositions au profit des familles, ou de possibilités de sursis. Elles proviennent du tournant des années 1872-1913 aboutissant à l'obligation de service militaire, tournant amorcé dès la loi du 27 Juillet 1872, et confirmé par la loi républicaine du 15 Juillet 1889 (72). Ce renversement consacre la défaite des partisans de l'armée de métier et aboutit tardivement (1905) à l'idée de la Nation en armes. D'inspiration radicale et franc-maçonne, cette conception égalitaire plaçant la nation comme but et comme principe du système de force géré par l'Etat aboutit nécessairement à des arbitrages en direction des individus et des ménages, sortes de fragiles contreparties à leur "nationalisation".

Ainsi, assez rapidement au cours du début du XX^e siècle se met en place une grille constituée autour des grands moments de rupture reconnus officiellement dans la vie des groupes et des individus, une grille reconnaissant les phases de déséquilibres, momentanées ou définitives, touchant le cours de la vie individuelle et domestique. Si nous lisons cette grille nous voyons quels sont ces moments dépressifs reconnus par l'Etat, et si nous analysons la façon dont ils se hiérarchisent durant ce premier tiers de siècle, nous repérons les situations d'urgences.

2 - *Processus d'intégration de la providence*

Voyons le détail de ces lignes d'interventions. Nous y découvrons certes des zones insoupçonnées de dégradation sociale, le sens réel du paupérisme de l'époque. En cela l'étude de cette docu-

mentation vient compléter voire renouveler les champs d'analyse de l'histoire des groupes domestiques. Nous y rencontrons encore l'Etat comme maître d'œuvre, et ce dossier nous permet de le découvrir grâce à une vision microscopique, celle d'une commune insulaire, et de poser des questions renouvelées sur la genèse de la formation étatique contemporaine, sur son histoire, sur sa façon de dominer l'espace, de produire la nation en accroissant ses domaines de compétences et par là de se faire reconnaître par les citoyens en devenant l'interlocuteur privilégié. Ce point nous intéresse : la façon dont les individus perçoivent ses offres. Cette perception d'un partenaire nouveau, autrefois confiné aux tâches de répression et d'encadrement, lointain, ne se traduit-elle pas en termes psychologiques, en terme de mentalité ?

a - Figures de la pauvreté : femmes et salariat

Le blocage de la transition concourt au dérèglement domestique et à la dérégulation sociale. Néanmoins, nous ne sommes pas sûr qu'il s'agisse de la raison principale de ces déséquilibres. En particulier, tous les exemples analysés sont suffisamment locaux pour démontrer que la faiblesse des salaires calculés d'après des niveaux de subsistance très bas ne permet pas aux individus de prendre en charge les personnes sans revenus. Les rapports de production les placent devant des situations limites : un journalier gagne tout juste ce qui lui permet de survivre. Ainsi, en 1911, le jeune fils de Marie Stefani ne peut se charger de sa mère. Dans ce monde là, les hommes et les femmes ne possèdent rien d'autre que leur capacité à travailler pour subsister. La seule issue est le travail salarié. Ces situations s'éloignent donc des considérations d'Immanuel Wallerstein pour lequel l'association des revenus salariés et non salariés sert de réponse à la prolétarianisation des ménages (73). C'est ignorer à quel degré est poussée la dépossession de l'ensemble des partenaires. Elle les réduit au salariat donc à la prolétarianisation. En Casinca, beaucoup n'ont plus le choix de la combinaison des ressources. Ceux-là s'enferment dans d'autres parcours, bien différents du modèle des ménages "polyactifs".

Ainsi, l'évolution des individus dans leur propre vie, les contraint à des choix douloureux repoussant les parents dans la solitude, réduisant les chances de formation de ménages complexes. L'individu existe là, face à la vieillesse, face à la

mort, même s'il évolue dans un champ extrêmement réduit en opportunités. Désormais, il est récupéré par les instances environnantes, la commune, l'Etat. Ce dernier est maître du jeu : l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables est décidée par une loi. Selon Pierre Rosenvallon, il s'agit d'un texte qui avec les lois de 1893 sur l'assistance médicale gratuite contribue à la reconnaissance d'un droit social : l'Etat crée une société ; en instituant un niveau minimum de solidarité, il institue le social et marque ses limites.

Les délibérations permettent de définir le profil des "nécessiteux", et d'isoler l'ensemble des causes incluant directement sur leur situation. En 1911, les assistés au titre de l'aide aux "vieillards, infirmes..." le sont d'abord parce qu'ils ne possèdent rien (25 cas). La dépossession se double de l'incapacité des familles à soutenir les individus vieillissants. Dans une vingtaine de cas, les enfants sont trop démunis pour venir en aide aux parents. Quelques-uns encore ne veulent pas aider leur mère. Ces situations extrêmes interviennent à cinq reprises en 1911. Certaines vont jusqu'au conflit ouvert. Une veuve, Marie Lucrèce Marcelli, se porte même devant les tribunaux afin d'obtenir droit à une pension alimentaire "qui lui est due par ses enfants". Ces conflits intrafamiliaux traduisent l'incapacité d'une partie des ménages à construire des devenirs, à se perpétuer par un aménagement des relations entre les générations.

Sur une quarantaine de situations individuelles proposées à l'examen du conseil municipal, le 5 Avril 1926, 25 traitent de femmes suivant un vieux modèle qui veut que celles-ci soient plus sensibles aux phénomènes de paupérisation. Voilà pourquoi, le décompte des motifs invoqués enfle du côté des femmes.

La maladie, l'infirmité viennent en tête devant l'âge. Il faut dire que nous découvrons aussi le cas d'une jeune orpheline de père, infirme "à la charge de sa mère infirme". Surtout, c'est l'incapacité d'un secours de la part des enfants qui apparaît la raison active. Mentionné 22 fois, il indique et confirme la fragilité de ménages incapables de réussir les transitions intergénérationnelles. Il montre que la pauvreté engendre généralement la pauvreté. Les enfants et les petits-enfants se trouvent dans la misère après les parents. Dans ces différentes figures de la pauvreté, nous retrouvons la connexion mère/fille qui nous est familière.

re. A neuf reprises le rôle des filles est évoqué, toujours dans un sens négatif. Est-ce pour légitimer les demandes face à une administration tatillonne ? L'entraide mère/fille devient beaucoup plus difficile dans les années vingt du XX^e siècle que dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Des motivations teintées d'une sorte de malthusianisme a contrario, la plus fréquente est la charge d'enfants. Entre sa mère et ses petits-enfants, la femme choisit plutôt ces derniers ; au XVIII^e siècle, il y avait souvent une fille qui demeurait auprès de sa mère, célibataire et sans enfant. A l'époque, ni la fécondité, ni la démographie n'avaient de sens. Cela vient plus tard dans un monde qu'on cherche ensuite à étalonner à l'idéologie de la transition, refusée ici ou réellement ignorée. Dans ce contexte là, la femme devient un individu une fois que son rôle de mère est révolu : au rendez-vous de la misère.

A vrai dire, l'interprétation de la difficile relation mère/fille dans les années vingt pose le problème de ce type de documentation. Pour justifier sa présentation des faits, la commune a intérêt à les noircir. L'intérêt de cette liste vient du fait qu'il s'agit de cas litigieux discutés par l'administration, c'est-à-dire de situation où la pauvreté n'apparaît pas prioritairement. Voilà pourquoi nous découvrons par ci, par là, des poussières d'information qui renseignent aussi bien sur l'état de l'économie locale durant les années vingt.

Les mentions sur le travail non rémunérateur, le chômage, ne manquent pas plus. Reste à évaluer leur signification réelle. S'agit-il de la traduction d'accidents familiaux qui poussent les individus dans leurs derniers retranchements ? Ou bien cela marque-t-il un tournant dans l'économie locale, exprimé par un appauvrissement général au moment où commence l'ère d'une inflation effrénée, d'une érosion continue des revenus.

Reste à pénétrer dans la chronologie plus fine de l'affirmation de chacun de ces "postes". Elle nous enseigne l'existence d'un processus d'intégration de la Providence.

b - L'intégration de la providence : une chronique

Nous ne voulons pas rôder du côté de l'histoire des mentalités ou même du côté de la psychohistoire. Cependant les courbes suivantes sur la chronologie fine de la participation des individus aux nouvelles règles de l'assistanat, invitent à s'interroger sur le développement d'un processus

individuel d'intégration, d'assimilation de la Providence, ou de notions nouvelles sur la sécurité vitale, au cours duquel les gens intériorisent des comportements d'attente d'une assistance.

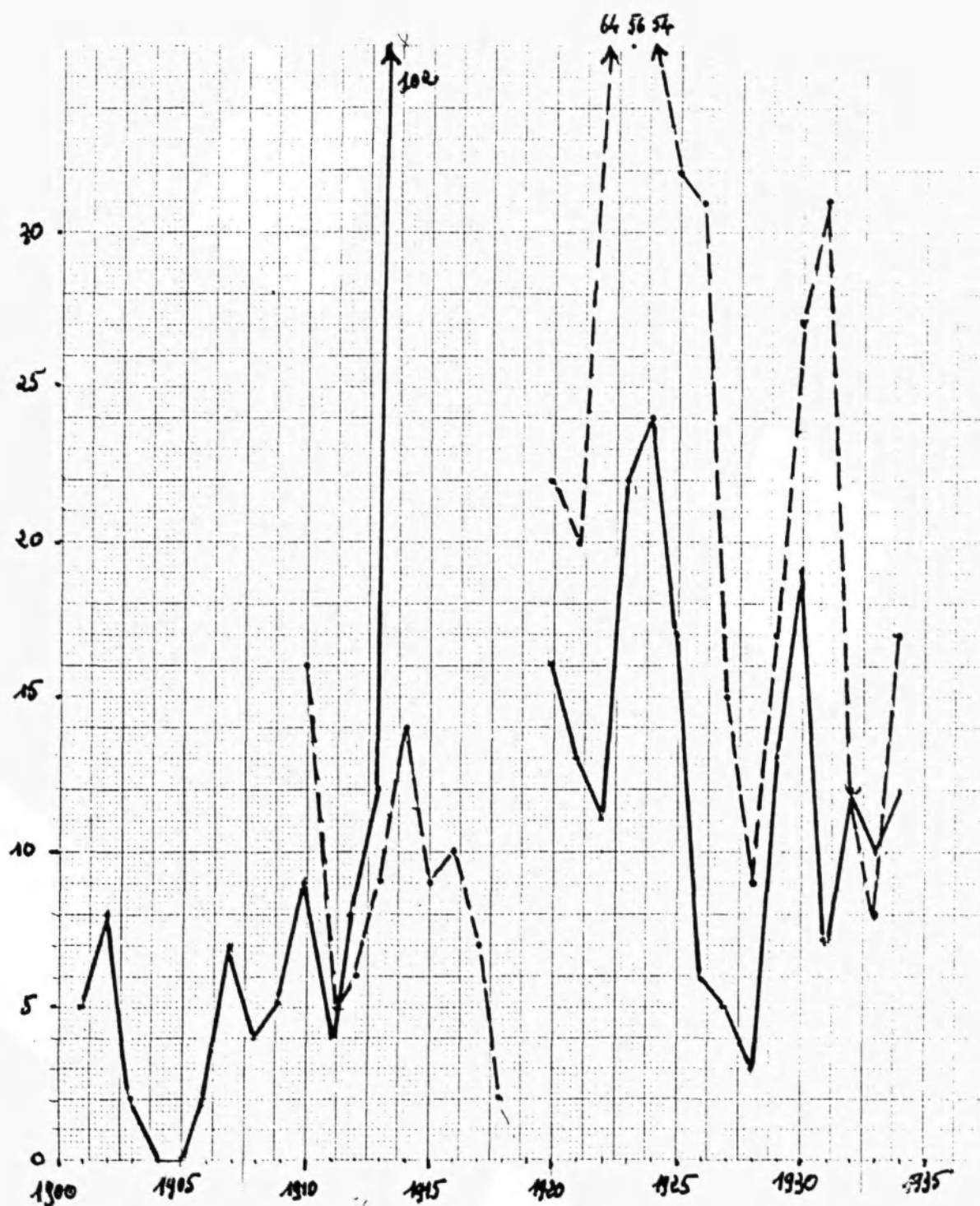
- *Allocations militaires :*

Cette documentation parle des jointures, des points de contacts : l'Etat prélève des hommes, dérange l'ordre familial ou domestique et les calculs d'équilibres. Les familles se présentent pour des compensations. L'Etat ne partage pas les frais militaires contrairement aux autres allocations. Nous ne disposons pas de recherches sur les contingents militaires, la part de l'engagement et celle des appelés pendant la guerre et après. Leur rôle d'acteur de la monétarisation est ignoré. Pourtant, la courbe n° 17 exprimant le nombre d'individus ou de ménages bénéficiant d'une aide monétaire au titre de leur position militaire, montre comment la conjoncture influe sur ces aides marquées par une forte hausse en 1914. A ce moment-là, 85 hommes sont mobilisés. La délibération du 26 Décembre garantit une exonération des prestations à leurs familles. Lorsque le prélèvement est aussi massif, l'Etat n'apporte pas de subsides, mais diminue les charges pesant sur le budget des ménages en position de déséquilibres. Jusque là, l'aide aux ménages déstabilisés par le départ d'un garçon consiste soit dans l'obtention d'un statut de soutien de famille permettant le retour de l'enfant dans le foyer familial ; soit dans des demandes d'exemption – comme celle du 3 Octobre 1901 concernant un jeune père de famille chargé de deux enfants en bas âge, d'une mère infirme et sexagénaire, et de deux frères aveugles ; soit par des sommes allouées aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux – ainsi le 16 Juillet 1901, assistons-nous à la répartition de 200 francs à raison de 28 francs pour 6 personnes et de 14 francs pour deux autres, somme allouée par l'Etat et gérée par la commune ; soit, par des allocations aux "familles dont les enfants sont sous les drapeaux". Celle-ci fait son apparition à partir de 1905, accompagnant la loi sur les vieillards et infirmes. Elle garantit alors 0,75 francs par jour aux familles (22,5 francs pour un mois de trente jours). Très rapidement, les ménages revendiquent systématiquement cette aide qui représente une part majeure des soutiens divers octroyés à titre militaire ou non entre 1910 et 1914.

La Grande Guerre inaugure un net reflux de l'assistance. Il faut dire qu'outre l'effort de guerre national, la mobilisation désorganise grandement et l'appareil productif local, et le fonctionnement des institutions. Les réunions du conseil municipal se font rares, et très rarement le quorum nécessaire à la validation des décisions est atteint. Le maire de l'époque se trouve au front. Il faut toutefois préciser que le point de reflux maximum se situe en 1918 et 1919. A cette époque, non seulement l'aide à titre militaire disparaît mais encore l'aide à titre civil. Une forte reprise se dessine à partir de 1920 et jusqu'en 1924. Un nombre beaucoup plus conséquent de ménages bénéficie des allocations pour leurs enfants partis sous les drapeaux : 16 en 1920 ; 13 en 1921 ; 11 en 1922 ; 15 en 1923 ; 21 en 1924. Après 1924, les demandes régressent nettement jusqu'en 1928, puis elles reprennent pour atteindre le nombre de 19 en 1930.

Bien sûr, l'évolution de ces demandes, toujours accueillies favorablement, subit l'influence du mouvement du nombre de jeunes gens en âge d'effectuer leur service militaire. Elle subit donc l'effet de la régression démographique, recul rendant plus significatif encore la montée des demandes d'assistances durant les années vingt. Il faut dire qu'à cette époque les ménages, les individus, ont intégré cette opportunité au point de produire une sorte de comportement. Voilà pourquoi nous avons posé en introduction la question du "processus d'intégration de la Providence". Ces courbes parlent non seulement pour l'histoire de l'assistance, et à travers elle celle des relations entre l'Etat et la société locale ; non seulement pour un certain effet de monétarisation ; mais encore pour le développement d'un phénomène d'ordre psychologique impliquant en particulier la façon dont les individus perçoivent l'Etat et leur participation à cette nouvelle phase d'expression de la nation, reformulée par la légitimation d'un droit social, la définition d'un espace social aux contours bien délimités. L'Etat plaçant son intervention aux points de transitions possibles vers les situations les plus critiques.

Concernant la monétarisation, pouvons-nous parler d'une sorte de phénomène de circulation marginale ? Indéniablement, l'effet de ces dons en monnaie correspond bien à une animation des flux d'argent. L'assistantat revient à activer ces mouvements dans les milieux a priori les plus



Courbes n° 17 - Les chemins de la Providence : "la Nation en armes"
 (Comparaison entre le nombre annuel d'interventions pour des militaires et leurs familles
 et le total des autres formes d'assistance)

————— = Interventions militaires
 - - - - - = Autres types d'interventions

dépourvus de moyens de paiement. Dans cette intervention de l'Etat, plusieurs dimensions s'emboîtent autour du vecteur politique, essentiel y compris pour saisir comment l'assistance sert à activer l'emploi de la monnaie : celle-ci à comprendre comme un "instrument politique" selon l'expression de José Gentil Da Silva (74). Si nous comparons les 22 francs/mois touchés par une famille pour un enfant appelé par l'armée aux 18 francs donnés pour un vieillard assisté, nous obtenons une mesure grossière des niveaux minima de revenus exigés pour la consommation populaire élémentaire. Nous pourrions toutefois remarquer que la perte d'un individu en âge de travailler vaut à peine un peu plus que l'entretien d'une personne âgée ou malade. Cette comparaison pourrait nous faire admettre alors que la perte d'un garçon dans une exploitation familiale entraîne un préjudice très mal compensé par les "allocations".

Derrière ce prélèvement militaire fondement du fonctionnement de l'Etat-Nation France parvenu à la phase de "modernité démocratique" retranscrit sur une courbe, simple outil du traitement graphique de l'information, se cache l'idée que la Nation dans son expression récente se forge par le sang et la chair des hommes, dans cette sorte de violence organisée qu'est la guerre. L'Etat serait-il cette "unité de violence organisatrice" comme le pensa dans les années soixante-dix du XX^e siècle le grec Nicos Poulantzas (75) ?

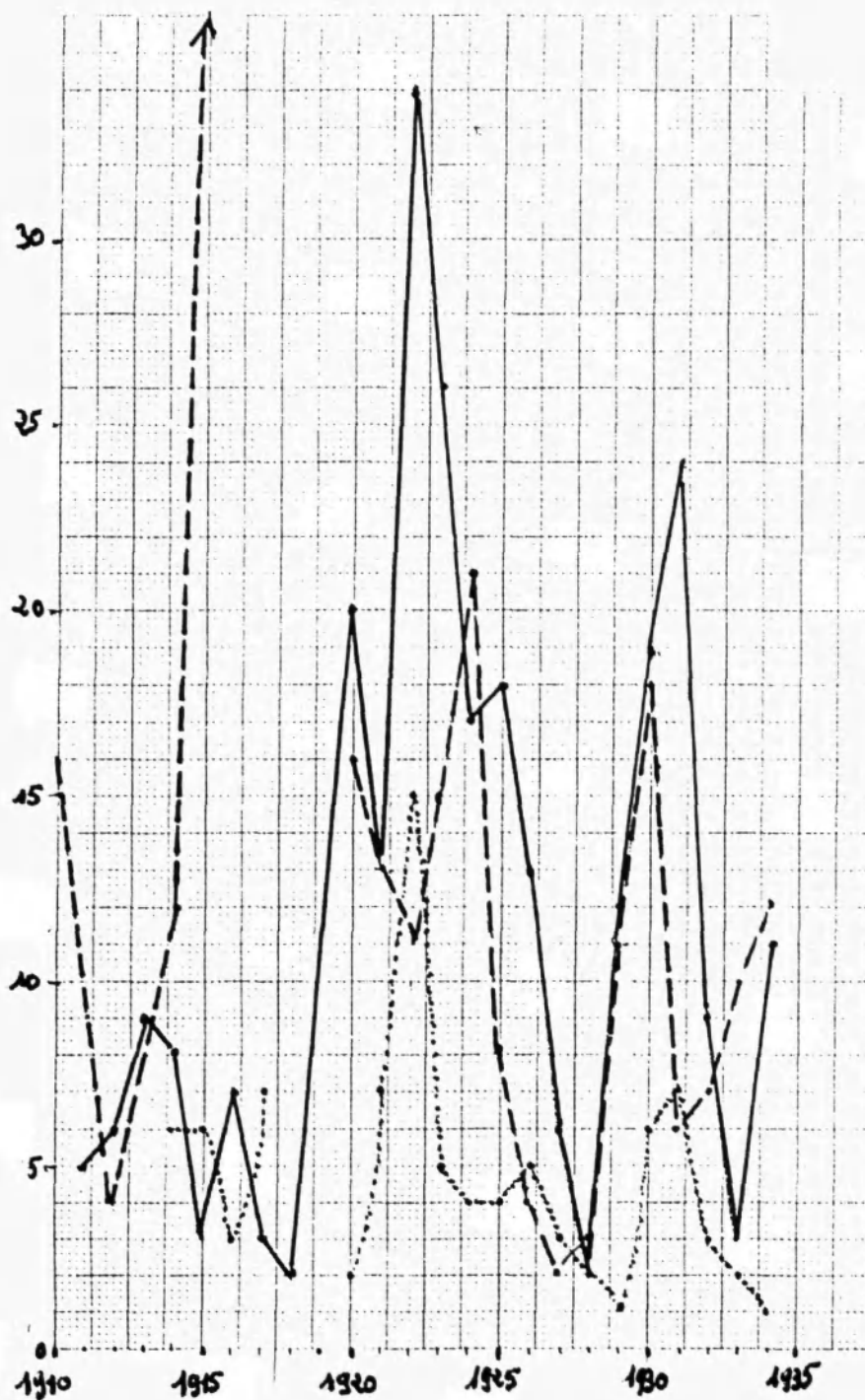
Cette monétarisation politique, repoussant les plus pauvres vers les marchés, eux qui en sont sans cesse rejetés, prend un tour nouveau avec l'inflation du début des années vingt, sorte d'impôt prélevé sur ceux qu'on prétend aider. La courbe reflétant la situation de Vescovato, est-ce un hasard si elle traduit aussi fidèlement l'histoire des années 1910-1935, c'est-à-dire une succession de crises qu'on a dit mondiales ? La guerre 1914-1918 s'y lit, tout comme les dérèglements monétaires des années 1920-26. Essentiellement, les demandes des villageois s'accroissent dans des phases de récupération : après guerre jusqu'en 1924 : y a-t-il eu, jusqu'à Vescovato, des effets négatifs sur la paupérisation dus à l'érosion monétaire ? dans les années 1930-31 après l'étranglement des années 1927-1929 : la montée dans les années 1930-31 signifie-t-elle une sensibilité à la crise de 1929 dont les historiens disent qu'elle vient plus tardivement en France ?

Nous ne pouvons répondre à ces questions dans le cadre de cette recherche. Néanmoins les poser c'est rappeler que nous considérons la Casinca comme le miroir de certaines situations qui concernent non seulement l'île mais encore des espaces économiques et politiques plus grands, et spécialement la France. Il est vrai que depuis cette ultime poussée de la monétarisation à quoi correspond aussi la reconnaissance d'un droit social, la sensibilité des sociétés locales aux changements extérieurs s'est encore accrue. Cette sensibilité se lit particulièrement dans l'encadrement des individus défini par l'Etat. Des règles nouvelles touchent les vieux, les femmes en couches, la famille nombreuse. L'entre-deux-guerres correspond à la pratique massive de l'assistance.

• *Agés, infirmes et malades : le cycle de vie de la pauvreté*

Entre 1901 et 1934, 335 personnes sont concernées par cette allocation soit une dizaine par an. Cette moyenne n'est guère significative parce qu'en réalité, les bénéficiaires se cumulent d'une année sur l'autre (courbe n° 17 et 18). Tout ayant droit conservant généralement le bénéfice de l'allocation jusqu'à sa mort. Ainsi, sur des périodes quinquennales plus évocatrices, en considérant un stock de départ de 46 personnes, chiffre constituant la liste initiale, nous obtenons l'évaluation suivante : 1910-1914, 90 cas (44 nouveaux cas) ; 1915-1919, 60 cas (14 nouveaux cas) ; 1920-1924, 156 cas (110 nouveaux cas) ; 1925-1929, 97 (51 nouveaux cas) ; 1930-1934, 112 (66 nouveaux cas).

Ces courbes traitent donc de la façon dont l'Etat et le pouvoirs locaux administrent le problème de la sécurité. Progressivement, la Providence vient faire partie de l'environnement des êtres. Tout cela permet de masquer l'incapacité des ménages à se développer de façon à prévoir et à amortir les déséquilibres dus au vieillissement, dénote l'absence de relais entre les générations, voire le refus de prendre en charge les plus âgés. Cette situation est provoquée particulièrement parmi les "familles nombreuses" quand le salariat devient la source majeure de leurs revenus. Dans la difficulté de l'aide aux plus âgés, il faut voir une situation de rencontre entre "l'oubli" de la transition et la mobilité descendante, un dysfonctionnement entre le biologique, le culturel et le social dans un modèle de fécondité non malthusien.



Courbes n° 18 - L'assistance au jour le jour : nombre de cas traités par ans et par types d'interventions (d'après les délibérations du conseil municipal de Vescovato, 1910 - 1935)

- = Assistance aux vieillards, infirmes...
- - - - - = Interventions pour les militaires (et familles de)
- = Allocations aux familles nombreuses

A COZZANO : UN SUD POLITIQUE QUI MISE SUR LA SOLIDARITÉ

Félix CICCOLINI

L'assistance

Les élus municipaux consacraient une grande partie de leurs activités politiques à rencontrer les plus malheureux. Les dossiers d'assistance, surtout ceux qui concernaient les "Familles nombreuses" et les V.I.I. (vieillard, infirmes et incurables), les accaparaient. Des plafonds de ressources familiales privilégiaient les plus démunis.

C'est à partir de 1918 que la Commission municipale d'assistance, présidée par le Maire ou l'Adjoint, examine ces dossiers ; le même jour, ou le lendemain, le Conseil se réunit et, le plus souvent, confirme les décisions de la commission. De 1918 à 1935, cette commission a statué sur quelques 520 dossiers, dont 462 au titre des V.I.I. et 58 pour les familles nombreuses. Les habitants de cette époque ont alors vécu une transformation considérable de la société ; selon les principes qui se mettent en place, l'Etat dit non à l'extrême misère. Le système s'articulait avec un délégué à l'assistance choisi, dans chaque canton, par les municipalités. De temps à autre, le Préfet tentait de faire réduire le nombre des bénéficiaires.

Les allocations aux familles nombreuses sans ressources faisaient habituellement l'objet d'un examen bienveillant, tout comme les demandes pour femmes en couches ou de majoration pour apprentissage d'un enfant de treize ans. Les prestations en faveur des V.I.I. sans ressources variaient de 12 à 40 Frs par mois.

Le Conseil municipal entérinait habituellement les propositions de la commission et les cas de rejet étaient rares. Certes il y avait quelquefois des observations signifiées par le Préfet qui invitait le Maire et la commission à réexaminer certains dossiers et à procéder à des radiations. Parfois, le Conseil municipal suivait le Préfet ; il arrivait cependant que son accord, ainsi donné, fût annulé par des décisions de réinscription ultérieures. Assez souvent aussi, le Conseil opposait tout de suite un refus au Préfet.

Les Conseils municipaux en place avaient une propension à faciliter un fonctionnement peu restrictif de ces aides. Les élus aidaient à la constitution des dossiers et, par conséquent, ils avaient des préjugés favorables. Dans certaines occasions, le Conseil prenait l'initiative d'aides spéciales, en dehors des deux grandes formes évoquées ci-dessus : allocation aux familles dont un soldat est le soutien ; allocation militaire à une veuve dont le fils est incorporé ; avis favorable pour des sursis d'incorporation ; vote d'un secours communal immédiat de mille francs à trois familles sinistrées lors d'un incendie de maisons en février 1926, outre leur relogement gratuit dans le presbytère (non occupé) ; indemnité de trousseau de 200 Frs pour la famille d'un enfant sourd-muet admis dans une école spéciale à Marseille début 1930 ; vote d'un crédit de 900 Frs pour assurer un transport de farine destinée aux indigents lors d'une surabondante chute de neige en 1934.

Y a-t-il eu, dans cette période 1918-1935, des excès de bienveillance ? Y a-t-il eu parti pris pour certaines décisions ? C'est possible puisqu'il n'y a pas d'œuvre humaine parfaite et que les appréciations demeurent toujours subjectives. Y a-t-il eu des décisions en relation avec le comportement électoral des familles ? C'est possible aussi. Cependant, le fait que le Conseil municipal ait été appelé à voter sur ces dossiers a constitué une fort bonne méthode. La moitié des Cozzanais vivaient encore dans l'indigence en 1877 et le poids de ce passé récent exclut d'injustes décisions de rejet en raison de l'appartenance des demandeurs au contre-parti.

Sans doute, la situation avait dû s'améliorer quelque peu à la veille de la guerre de 1914. Mais les quatre longues années de durs combats avaient frappé les mobilisés de Cozzano comme ceux de toutes les communautés de l'Île : plus d'une trentaine d'entre eux en sont morts. En outre, ajoutées aux restrictions alimentaires, les maladies en général et la grippe espagnole ont fait des dégâts parmi la population civile.

Par conséquent, grâce à l'intervention des élus municipaux, le système légal de lutte contre l'extrême misère a été améliorée dans le sens humanitaire. Habituellement, une décision favorable intervenait sur toutes les demandes concernant les allocations pour familles nombreuses et ce, sans que le montant des revenus puisse constituer une fin de non recevoir ; au village, il y avait un consensus général pour une telle extension ; la maman qui relevait de couches et le nouveau-né cozzanais portaient en quelque sorte le dossier ; il était donc irréfutable aux yeux de tous.

Pour les dossiers des V.I.I., l'appréciation des revenus familiaux se trouvait modifiée d'un degré ou de deux par rapport à une optique strictement réglementaire ; au lieu d'exiger une grande misère, le Conseil se contentait d'une demi-misère pour accueillir la demande. Par ailleurs, des appréciations contraires apparaissaient au grand

jour. Assez souvent, sans nier les besoins d'un bénéficiaire, la critique du droit à l'assistance était recherchée dans les obligations assumées par les proches avec qui il vivait; les cas d'exagération flagrante alimentaient la contestation du contre-parti vis-à-vis de l'équipe en place, quelquefois à longueur d'année.

Malgré ce boulet, et des bavures inévitables, ces formes d'assistance revêtent, en définitive, un caractère certain d'opportunité et elles satisfont à des impératifs matériels évidents; ces mesures répondent, par ailleurs, en Corse, à un sentiment collectif de solidarité et de justice qui trouve ses racines loin dans le temps, et qui demeure solidement ancré, inaltérable et prêt à vibrer dans le cœur de tous. Les interventions légales, on l'a vu par la suite, ont préparé l'institution de la sécurité et de l'aide sociales aux formes multiples et substantielles de l'après 1945. Ces expériences ont façonné et modelé notre système actuel, reconnu parmi les meilleurs des Pays civilisés.

- Femmes en couches et familles nombreuses.

Il s'agit là évidemment d'un modèle parmi d'autres qui composent la complexité de ces populations de Casinca.

L'aide aux familles nombreuses et aux femmes en couches débute en 1913. Voilà pourquoi elle prend plus particulièrement effet à partir de la fin de la Première Guerre.

Il est difficile d'interpréter l'essor puis la chute des demandes pour les femmes en couches durant les années 1920. En effet, après avoir fortement poussé entre 1922 et 1926, elles retombent nettement en dessous de cinq par an, avec des "vides" en 1931 et 1932. Des recherches ultérieures pourraient confirmer si cette diminution reflète celle de la fécondité, ou s'il s'agit d'un phénomène "technique".

Si nous cherchons des premières réponses du côté des "familles nombreuses", la première hypothèse pourrait trouver une confirmation. En effet, ayant gonflé jusque dans le début des années vingt, les dossiers d'aide aux familles dans le besoin tendent à diminuer. Il est vrai que les termes de l'analyse ne se ressemblent pas. Une fois inscrits sur les registres ces ménages y demeurent le temps que les enfants "poussent". Aussi, pour comprendre la portée de l'assistance

faut-il comptabiliser non seulement les nouveaux arrivants mais encore combiner ces chiffres avec le "stock" de départ. Ainsi distinguons-nous une phase d'accumulation entre 1913 et 1920, et une phase de gestion "apurée" entre 1921 et 1935. Cette dernière reflète fidèlement les besoins des ménages alors que la première comprend une forte part de récupération de comportements passés, les groupes qui n'ont pas profité de cette assistance auparavant se bousculent à côté des nouveaux. De même, dans un premier temps les ménages ne restent pas définitivement dans le registre : ils se réinscrivent annuellement d'où la présentation de listes relativement importantes : 40 unités en 1913, 47 en 1914, 36 en 1915, 35 encore en 1916. Nous comprenons les chiffres des années vingt comme des ajouts annuels à un effectif qui se stabilise donc autour d'une quarantaine d'unités à la sortie de la guerre, effectif qui s'enrichit alors annuellement d'un nombre variable d'unités toutefois en diminution. En 1939, le nombre de trente-deux ménages assistés marque cette stagnation. Les années 1920-1930 sont celles du reflux de la fécondité trop associée désormais à la pauvreté.

Le tableau n° 27 donne la répartition des ménages selon le nombre d'enfants, suivant le sexe du responsable pour l'année 1914.

	2	3	4	5	6	TOTAL	NB Efts *	MOY **
HOMMES			20	12	1	33	146	4,4
FEMMES	5	1	2			8	21	2,6
TOTAL	5	1	22	12	1	41	166	2,5

% sur total ménages 1906

10,7

Tableau n° 27 : Dimension des familles nombreuses et nécessiteuses à Vescovato en 1914 suivant le sexe du responsable

* NB Efts : nombre d'enfants

** MOY : nombre moyen d'enfants par famille

Il s'agit là d'un exemple. Lorsque le ménage est complet, la charge débute à quatre enfants ; si la mort du mari interrompt le développement du groupe, elle commence à deux enfants. Dans le premier cas, ces familles nombreuses ont une dimension moyenne de 4,4 enfants ; une seule se présente avec six enfants. Dans le second cas, les veuves se retrouvent généralement avec deux ou trois enfants (2,6 en moyenne).

A partir du moment où la charge d'enfant est reconnue comme circonstance aggravante de la pauvreté, le droit social conçoit que la situation des femmes veuves, indépendantes, et mères appelle un traitement particulier comme si l'appareil juridique agissait tel un révélateur des vieilles structures de cette société.

3 - Individus en phases critiques : l'aide médicale gratuite

Que reste-t-il aux individus lorsqu'ils sont réduits à leurs dimensions biologiques ?

Les délibérations du Conseil Municipal laissent régulièrement des listes sur les personnes bénéficiant des aides. En particulier, les listes de l'aide médicale gratuite donnent à la fois la répartition

par âge et par sexe des personnes aidées. Les tableaux suivants présentent ces données pour 1914, 1915 et pour 1920.

Le tableau n° 28 permet de préciser un peu mieux les conditions du cours de la vie des plus démunis suivant qu'ils sont hommes ou femmes.

Le cycle de vie des femmes présente un décalage par rapport aux hommes. Ceux-ci bénéficient d'un soutien précoce. Deux cas ont reçu l'aide médicale gratuite alors qu'ils n'avaient pas 20 ans. Leur nombre croît tout au long du cours de la vie. Si nous suivons les données féminines, nous décelons une poussée à 20-29 ans, puis un net repli. Les femmes recommencent à faire appel à l'aide à partir de la quarantaine. Si nous considérons les catégories d'âge supérieures à 60 ans, nous découvrons comme un vieillissement différentiel très probablement dû à une surmortalité masculine.

Contrairement aux hommes, peu de femmes revendiquent une aide vers la soixantaine. A partir de 70 ans, elles rejoignent les hommes. Cependant, ces derniers viennent "buter" sur la limite des quatre-vingt ans. Or, le nombre des femmes octogénaires surpasse très nettement celui des hommes.

	HOMMES				FEMMES			
	1914	1915	1920	TOTAL	1914	1915	1920	TOTAL
15-19			2	2				
20-24					2	1	1	4
25-29	1	1	2	4		2	1	3
30-34	2	3	1	6				
35-39	1	1	1	3				
40-44	1		3	4				
45-49	1	2		3	4	5		9
50-54		2		2	2	1		3
55-59	1	4	2	7	3	4	5	12
60-64	2	1	2	5			1	1
65-69	2	3	2	7	2			
70-74	9	7	3	19	7	6	3	16
75-79	4	7	9	20	8	7	5	20
80-84	3	3	1	7	8	7	4	19
85-89						1	2	3
TOTAL	27	34	28	89	36	34	21	91

Tableau n° 28 : Le cycle de vie de la pauvreté : aide médicale gratuite, âge et sexe des bénéficiaires, Vescovato, 1914-1920

La demande potentielle d'aide médicale des hommes surpasse nettement celle des femmes à l'âge "productif et reproductif", c'est-à-dire entre 20 et 50 ans si nous suivons les limites définies à Loreto pour les droits d'entrée à la Société de Secours Mutuel.

Cette recherche de secours s'amplifie ensuite très fortement aux âges supérieurs de la vie pour les femmes comme pour les hommes. Mais la demande féminine dure plus longtemps que la masculine. Les femmes bénéficient du recul de la mortalité contemporain. En même temps, la paupérisation les touche plus longtemps. Elles se trouvent privées de solidarités parentales.

La régulation politique s'adresse donc à une vieille structure perçue dès le XVIII^e siècle, dont les conditions sont renouvelées au XX^e siècle par l'allongement de l'espérance de vie, la paupérisation, l'intervention même du politique rendue ici nécessaire par les nouvelles conditions vitales. Cette situation se maintient au cours des années soixante alors que les personnes bénéficiant des soutiens de l'aide sociale valent comme individus vivant hors du filtre de la famille une nouvelle modernité.

Ces réalités découvertes à Vescovato témoignent-elles pour l'ensemble des populations insulaires ? Le tableau n° 29 renforce ces premières conclusions. Il concerne la répartition par âge des personnes adultes hommes et femmes ayant droit à l'assistance médicale gratuite du fait de la modestie de leurs ressources. Les données de cinq villages sont regroupées pour la période 1910-1919 : Vescovato, Porri en Casinca, Poggio di Venaco au-dessus de Corte, Corbara en Balagne, Tomino

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
20-24	8	24	32
25-34	34	31	65
35-44	22	32	54
45-54	34	46	80
55-64	43	33	76
65+	51	52	103
TOTAL	192	218	410

Tableau n° 29 : Assistance médicale gratuite et cours de la vie : cinq villages, 1910-1919 (*)

(*) Villages : Vescovato, Porri, Poggio di Venaco, Corbara, Tomino (Archives Haute-Corse, série communes, EJ).

dans le Cap Corse.

Au total, elles portent sur 410 individus (192 hommes et 218 femmes) soit un partage relativement équitable, ne permettant pas de distinguer un "effet de sexe" particulier. Avant tout, c'est l'âge qui fournit la variable déterminante. Ce tableau exprime une corrélation entre processus de vieillissement, appauvrissement et soutien social.

L'existence d'un "effet d'âge" sur le devenir social des individus tend à montrer que la structure familiale, les solidarités parentales, s'affaiblissent aussi dans leur propre cycle de vie. Toutefois, il ne faut pas exclure que l'intrusion de la Providence provoque des adaptations en imposant des mesures nouvelles de certains phénomènes sociaux. Certains individus peuvent très bien être insérés dans des réseaux de production non reconnus par des catégories statistiques ou marchandes.

Le tableau n° 30 regroupe les données de chaque village. Nous y découvrons surtout des différences d'attitude face aux règles d'enregistrement du phénomène.

Face à l'Etat, les sociétés rurales répondent en fonction de leur histoire, mais aussi de leur "culture". Les données précédentes montrent clairement deux situations. D'une part les villages qui distinguent les individus ; d'autre part ceux qui présentent des familles, des ménages. En Casinca, nous connaissons assez bien Vescovato et Porri pour comprendre cette différence. Vescovato est avant tout le pays des individus ; Porri, celui des solidarités familiales. Vescovato présente une forte stratification sociale, Porri non. Porri est plus pauvre que Vescovato, mais qu'est-ce que la pauvreté ? Les écarts le démontrent 4,3 % d'un côté, 30 % de l'autre. Cependant, nous ne sommes qu'aux apparences, le phénomène ne se comprend pas de la même façon par les instances locales elles-mêmes.

Conclusion : Nationalisation, étatisation du lien social ?

Nous nous demandons si ce n'est pas durant cette époque que le projet politique français prend toute sa dimension. Ce n'est pas seulement avec le développement

	Santa Maria di Lota 1912	Tomino 1910	Vescovato 1915	Poggio di Venaco 1915	Porri 1911	Corbara 1919
0-4					3	25
5-9	2	1		6	17	44
10-14	3	5		4	15	33
15-19	1	1		5	19	31
20-24			1	5	7	19
25-34	7	1	6	10	17	31
35-44	4	3	1	15	8	27
45-54	5	8	10	17	22	23
55-64	3	9	9	23	21	14
65 +	3	10	41	19	7	26
TOTAL	30	38	68	104	136	273
% Pop.	5	7,3	4,3	20,7	29,9	34,5

Tableau n° 30 : Répartition par âge des individus bénéficiant de l'aide médicale gratuite (1910-1919) (Source : Archives Départementales Haute-Corse).

d'un maillage de communication comme ont pu le soutenir Braudel ou Weber, mais bien par cette uniformisation de l'offre sociale à l'échelle d'un espace dont la formation fut rêvée par Vauban, le rêve accéléré par la Révolution qui s'attela à la suppression des libertés provinciales et des privilèges locaux. Cette construction arrive à plein épanouissement dans la phase de transition à l'Etat-Providence. Cette formule met le territoire en coupe serrée non sans avoir auparavant amarré les lignages (cas de la Corse) par des offres politiques, des participations nouvelles. Sur le plan local, ceux-ci s'arrangent pour composer avec l'Etat, mais d'une autre façon, l'Etat réduit les capacités locales d'invention, d'initiative.

CONCLUSION

Ces différents dossiers démontrent l'historicité des comportements de l'homme en relation aux autres. Ils soulignent la difficulté d'accéder aux constructions familiales les plus sophistiquées, particulièrement à mettre en œuvre des formes de perpétuation.

Cette histoire est le produit complexe de combinaisons changeantes où les choix individuels concernant la reproduction biologique, les formes sociales de la reproduction évoluent, tout comme les environnements juridiques et politiques.

Certes les variables agissant dans ces combinaisons ne se modifient pas suivant les mêmes rythmes, ni de façon linéaire. Il y aurait des recherches à mener sur la différenciation des temps et aussi sur les conditions menant à leur conjonction dans certaines périodes historiques. De ce point de vue, la période française porte une charge de changements déterminants notamment à partir de 1789, parce qu'alors ce sont les fondements des légitimités qui sont remis en cause. La force des adaptations ou des résistances de la société locale passe en partie par sa capacité à "monter" un modèle familial comme on peut le vérifier pour la fin du XIX^e siècle. Cependant, au XX^e siècle celui-ci connaît une forte érosion parce que la défaite généralisée des alliances – perceptible dans le recul du couple, lui-même lié au retrait démographique de la société insulaire – fait que les familles n'ont plus les moyens de leur politique.

Cette analyse, conduite à travers une évolution pluriséculaire, aboutit donc au moins à une double constatation : la distribution des groupes familiaux entre les différentes structures évolue dans le temps en fonction de contextes socio-économiques et politiques globaux ; il ne semble pas y avoir de "logique séparée" du groupe familial, ce qui conduit à relativiser et nuancer les brillantes mais trop expéditives synthèses auxquelles se livre E. Todd. Dans une même période

de, la distribution des groupes dépend aussi d'un certain nombre de variables qui sont en premier lieu le statut économique, l'âge, le sexe. Le chapitre 2 éprouve la validité de cette seconde hypothèse à travers l'analyse d'une région corse recensée à la fin du XVIII^e siècle — la partie de la

plaine orientale qui s'étend au pied des montagnes du Fiumorbu —, et en établissant quelques comparaisons avec deux autres micro-régions : le cap Corse et le Niolu. Elle vise, elle aussi, à dégager l'analyse fonctionnaliste de la tentation de l' "a-historicisme".

NOTES

1 - Francis Pomponi, "A la recherche d'un "invariant" historique : la structure clanique dans la société corse", dans *Pieve e Paesi, communautés rurales corses*, CNRS, 1978, pp. 7-30.

2 - José Gil, *La Corse entre la liberté et la terreur*, Paris, 1984, 240 pages.

3 - Marshall Sahlins, *Des îles dans l'Histoire*, Paris, Hautes Etudes, 1989, 188 pages ; Jean-Loup Amselle, *Logiques Métisses : anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*, Paris, 1990, 257 pages.

4 - François Dosse, *L'Histoire en miettes : des annales à la nouvelle histoire*, Paris, La Découverte, 1989, 269 pages.

5 - Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ? La Tour d'Aigues*, 1991, pp. 1-32.

6 - Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, Paris, 1982, pp. 173-217.

7 - Emmanuel Todd, *L'Invention de l'Europe*, Paris, 1990, pp. 56-61.

8 - Ibidem.

9 - Ibidem, p. 61.

10 - Georges Augustins, *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*, Nanterre, 1989, 434 pages.

11 - Peter Laslett, "Family and household as work group and kin group : areas of traditional Europe compared", dans Richard Wall (et Jean Robin, Peter Laslett) (ed.), *Family Forms in Historic Europe*, Cambridge, 1983, pp. 513-563.

12 - Pierre Legendre, *L'Inestimable Objet de la Transmission. Etude sur le principe généalogique en Occident*, Paris, 1985, 408 pages.

13 - Hervé Le Bras, *Les Trois France*, Paris, 272 pages.

14 - Marc Richir, *Du Sublime en politique*, Paris, 1991, p. 68.

15 - Georges Duby, *La Société Chevaleresque. Hommes et Structures du Moyen Age (I)*, pp. 83-180.

16 - Guglielmo Ferrero, *Pouvoir. Les Génies Invisibles de la Cité*, Paris, 1988.

17 - Gianni De Moro, "La Crociera Corsara di Hassan Veneziano e il Saccheggio di Sartè nel 1583", Actes du Colloque d'Histoire et d'Archéologie de

Bastia (mai 1986), *B.S.S.H.N.C.*, n° 652, pp. 33-68.

18 - José Massei, *La Famille Corse avant l'Invention de la Tradition. Bastia au 18^e siècle*, Mémoire de Maîtrise, Nice, 1986, 157 pages.

19 - Richard Wall, "Measuring poverty over the life-cycle", Communication au X^e Congrès International d'Histoire Economique, Session n° 40 sur *Charity, the poor and the life-cycle*, Louvain, 1990.

20 - Antoine Casanova, "Evolution historique des sociétés et voies de la Corse. Essai d'approche", *Etudes Corses*, n° 18-19, 1982, p. 124.

21 - Richard Wall, "Les relations entre générations en Europe autrefois", *Annales de Démographie Historique*, E.H.E.S.S., Paris, 1991, pp. 133-154.

22 - Sur le cas du Niolu, Georges Ravis-Giordani, *Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu*, Aix-en-Provence, 1983, 505 pages ; sur la Casinca et le Sud de la Corse, Antoine Marchini, *A propos de la Casinca. Corses, Méditerranéens, des gens et des "pays" de France : l'Histoire (1770-1968)*, Thèse en préparation.

23 - Jean-Claude Chesnais, *La Transition Démographique. Etapes, Formes, Implications Economiques*, INED, Paris, 1986, pp. 155-184.

24 - Sur l'évolution démographique corse au XIX^e siècle, Paul Damiani, "La population de la Corse de 1762 à 1968", *B.S.S.H.N.C.*, 1973, n° 608-609, pp. 39-44.

25 - L.M. Goreux, "Les Migrations agricoles en France depuis un siècle et leur relation avec certains facteurs économiques", in *Etudes et Conjonctures*, INSEE, n° 4, avril 1956, pp. 237-275.

26 - Etienne Van de Walle, *The Female Population of France in the Nineteenth Century*, Princeton, 1974, p. 200.

27 - Ibidem, pp. 190-195.

28 - Jean-Louis Guigou, *Théorie Economique et transformation de l'espace agricole*, II, Paris, 1972, 304 pages.

29 - Pour de tels choix, Linda E. Cool, "Continuity and Crisis : Inheritance and Family Structure in Corsica", *Journal of Social History* ; Georges Ravis-Giordani, op. cit.

- 30 - Certes, l'interprétation de ces graphiques doit s'insérer dans l'analyse de la structure par âge et de son évolution.
- 31 - Voir les résultats obtenus par Richard Wall, dans Richard Wall, Jean Robin, Peter Laslett (ed.), *Family Forms in Historic Europe*, op. cit.
- 32 - Antoine Marchini, "The budget of a celebrated "stem family" : balance through exploitation of the female labour force ? A corsican example of the nineteenth century : the family M. at Bastelica in 1869" (à paraître).
- 33 - Sur la question du statut du père, retenir parmi une vaste littérature : Maurice Daumas, *Le Syndrome des Grioux*, Paris, 1990 ; Pierre Legendre, op. cit.
- 34 - Georges Augustins, op. cit.
- 35 - Jean-Claude Chesnais, op. cit.
- 36 - Sur le cas de Malte : Jean-Marie Miossec, "Transition Démographique et Migration à Malte", *Cahiers de la Méditerranée*, n° 39, Nice, 1989, pp. 123-158.
- 37 - Exemples corses de recours aux solidarités, voir note n° 22 (supra).
- 38 - Jean Sutter, Léon Tabah, "Fréquence et Répartition des Mariages Consanguins en France", *Population*, 1948, 3, pp. 607-630.
- 39 - Ibidem.
- 40 - Louis Roussel, *La Famille Incertaine*, Paris, 283 pages.
- 41 - L'expression appartient à Henri Mendras.
- 42 - Sur cette question, Pierre Guillaume, *Individus. Familles. Nations : Essai d'histoire démographique. XIX^e - XX^e siècles*, Paris, 1985, pp. 224-228.
- 43 - Ibidem.
- 44 - Henri Mendras, op. cit.
- 45 - François Furet, Jacques Ozouf, *Lire et Ecrire. L'Alphabétisation de Calvin à Jules Ferry*, Paris, 1977, 390 pages.
- 46 - José Gentil Da Silva, "A familia : modelo, necessidade e individualismo", *Cultura, Historia e Filosofia*, vol. V, pp. 99-135 ; Maura Palazzi, "Solitudini femminile e patrignaggio. Nubili e vedove fra Sette e Ottocento", in Marzio Barbagli, David I. Kertzer (ed.), *Storia della Famiglia Italiana. 1750-1950*, Bologne, 1992, pp. 129-158.
- 47 - Pierre Legendre, "Ce que nous appelons le droit", *Le Débat*, n° 74, mars-avril 1993, pp. 107-122.
- 48 - Jean-Yves Coppolani, "L'Avvocazione", *B.S.S.H.N.C.*, n° 650, Bastia, 1986, pp. 319-325.
- 49 - Jean A. Cancellieri, "Formes rurales de la colonisation génoise en Corse au XIII^e siècle : un essai de typologie". *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, tome 93, 1981, 1, pp. 89-146.
- 50 - Paul-Félix Vecchioli, *La Communauté d'Olmata di Capi Corsi*, Bastia.
- 51 - Pierre Legendre, op. cit. p. 50.
- 52 - Sauveur Nicolini, *Actes Notariés du Fiumorbo. Le Notaire Fabbio Agostini à Ventiseri. 1691-1703*, Cahiers Corsica, 117-118-119, Bastia, 1987, 43 pages. Cette étude porte sur 549 actes.
- 53 - Jean-Yves Coppolani, art. cit. ; Antoine Leca, *L'Esprit du Droit Corse d'après le plus ancien code insulaire. Les statuts de San Colombano de 1348*, Ajaccio, 1989, 165 pages.
- 54 - Alan Macfarlane, *The Culture of Capitalism*, Oxford, 1987, pp. 1-24.
- 55 - Cas Aicardi présenté dans *Stampa Nostra*, Ajaccio, 1990 (année 1817-18).
- 56 - Ibidem.
- 57 - Henri Rossi, *Les Successions Testamentaires dans l'Ancien Droit en Corse*, Aix-en-Provence, 1960.
- 58 - Georges Duby, Michelle Perrot, *Histoire des femmes. Le XIX^e siècle*, Paris.
- 59 - Pierre Legendre, art. cit.
- 60 - Jules Carlotti, *Monographie agricole de la Corse*, Ajaccio, 1936, 319 pages.
- 61 - Ibidem.
- 62 - Statistiques et Indicateurs des Régions Françaises, INSEE, 1990.
- 63 - Guglielmo Ferrero, op. cit.
- 64 - Hervé Le Bras, op. cit.
- 65 - Nous remercions chaleureusement Maître Félix Ciccolini pour sa contribution à l'étude d'un problème qui demeure à l'état de chantier.
- 66 - Pierre Rosanvallon, *L'Etat en France de 1789 à nos jours*, Paris, 1990.
- 67 - Archives Départementales de la Haute Corse, série EJ.
- 68 - Pierre Legendre, *Trésor historique de l'Etat en France. L'administration classique*, Paris, 1992, p. 254.
- 69 - Ibidem, pp. 256-257.
- 70 - Nous songeons non seulement aux classements de Peter Laslett mais encore aux classifications plus fines concernant les modes de perpétuation.
- 71 - Pierre Legendre, *Trésor historique...*, op. cit.
- 72 - Ibidem.
- 73 - Immanuel Wallerstein, *Le capitalisme historique*, Paris, 1987.
- 74 - José Gentil Da Silva, *Banque et Crédit en Italie au 17^e*, I-II, Paris, 1969.
- 75 - Nous ne rappellerons pas la bibliographie liée au nom de Nicos Poulantzas et ce n'est pas le lieu de dévier sur les problèmes relatifs à l'Etat. Cependant, ces dossiers témoignent de l'historicité de ce sujet.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE Jean-Loup, 1990 – *Logiques métisses : Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Paris.
- AUGUSTINS Georges, 1989 – *Comment se perpétuer ? Devenir des lignées et destins des patrimoines dans les paysanneries européennes*. Nanterre.
- BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, 1982 – *Sociologie de l'Etat*. Paris.
- BARBAGLI Marzio, KERTZER David I., 1982 – *Storia della famiglia italiana, 1750-1980*. Bologne.
- BIRNBAUM Pierre, BADIE Bertrand, 1982 – *Sociologie de l'Etat*. Paris.
- CANCELLIERI Jean-A., 1981 – “Formes rurales de la colonisation génoise en Corse au XIII^e siècle : un essai de typologie”. *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, t. 93.
- CARLOTTI Jules, 1936 – *Monographie agricole de la Corse*. Ajaccio.
- CASANOVA Antoine, 1982 – “Evolution historique des sociétés et voies de la Corse. Essai d'approche”. *Etudes Corses*, n° 18-19.
- CHESNAIS Jean-Claude, 1986 – *La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques*. Paris.
- COOL Linda E., n. d. – “Continuity and Crisis : Inheritance and Family Structure in Corsica”. *Journal of Social History*.
- COPPOLANI Jean-Yves, 1986 – “L'Avvocazione”. *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, n° 650.
- DAMIANI Paul, 1973 – “La population de la Corse de 1762 à 1968”. *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*, n° 608-609.
- DA SILVA José Gentil, 1969 – *Banque et Crédit en Italie au 17^e*, I, II. Paris.
- DA SILVA José Gentil, 1986 – “A familia : modelo, necessidade e individualismo”. *Cultura, Historia e Filosofia*, volume V, Lisbonne.
- DAUMAS Maurice, 1990 – *Le syndrome des Grioux*. Paris.
- DE MORO Gianni, 1986 – “La Crociera Corsara di Hassan Veneziano e il Saccheggio di Sartè nel 1583”. *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de la Corse*.
- DOSSE François, 1989 – *L'Histoire en miettes : des annales à la nouvelle histoire*. Paris.
- DUBY Georges, 1988 – *La société chevaleresque. Hommes et structures du Moyen Age*. Paris.
- DUBY Georges, PERROT Michelle, 1991 – *Histoire des Femmes. Le XIX^e siècle*. Paris.
- ELIAS Norbert, 1991 – *Qu'est ce que la sociologie ?* La Tour d'Aigues.
- FERRERO Guglielmo, 1985 – *Pouvoir. Les génies invisibles de la Cité*. Paris.
- FURET François, OZOUF Jacques, 1977 – *Lire et écrire. L'alphabétisation de Calvin à Jules Ferry*. Paris.
- GIL José, 1984 – *La Corse entre la liberté et la terreur*. Paris.
- GOREUX L.-M., 1956 – “Les migrations agricoles en France depuis un siècle et leur relation avec certains facteurs économiques”. *Etudes et Conjonctures*, INSEE, n° 4.
- GUILLAUME Pierre, 1985 – *Individus, familles, nations : Essai d'histoire démographique. XIX^e - XX^e siècles*. Paris.
- GUIGOU Jean-Louis, 1972 – *Théorie économique et transformation de l'espace agricole*. Paris.
- KERTZER David I., BARBAGLI Marzio, 1982 – *Storia della famiglia italiana, 1750-1980*. Bologne.
- LASLETT Peter, 1983 – “Family and household as work group and kin group : areas of traditional Europe compared”, dans Richard Wall (et Jean Robin, Peter Laslett) (ed.), *Family Forms in Historic Europe*. Cambridge.
- LE BRAS Hervé, 1986 – *Les trois France*. Paris.
- LECA Antoine, 1989 – *L'Esprit du droit corse d'après le plus ancien code insulaire. Les statuts de San Colombano de 1348*. Ajaccio.
- LEGENDRE Pierre, 1985 – *L'inestimable objet de la transmission. Etude sur le principe généalogique en Occident*. Paris.
- LEGENDRE Pierre, 1989 – *Trésor historique de l'Etat en France. L'administration classique*. Paris.
- LEGENDRE Pierre, 1993 – “Ce que nous appelons le droit”. *Le Débat*, n° 74.
- MACFARLANE Alan, 1987 – *The Culture of Capitalism*. Oxford.
- MARCHINI Antoine, n. d. – “The budget of a celebrated “stem family” : balance through exploitation of the female labour force ? A corsican example of the nineteenth century : the family M. at Bastelica in 1869”. A paraître dans Richard Wall, Osamu Saito (ed.), *Social and economic aspects of the family life-cycle*, Cambridge.
- MASSEI José, 1986 – *La famille corse avant l'invention de la tradition. Bastia au 18^e siècle*. Mémoire de Maîtrise, Nice.
- MENDRAS Henri, 1994 – *La seconde Révolution française, 1965-1984*. Paris.
- MIOSSEC Jean-Marie, 1989 – “Transition démographique et migration à Malte”. *Cahiers de la Méditerranée*, n° 39, Nice.

- NICOLINI Sauveur, 1987 – *Actes notariés du Fiumorbo. Le notaire Fabbio Agostini à Ventiseri. 1691-1703*. Cahiers Corsica, 117-118-119, Bastia.
- OZOUF Jacques, FURET François, 1977 – *Lire et écrire. L'alphabétisation de Calvin à Jules Ferry*. Paris.
- PALAZZI Maura, 1992 – “Solitudini femminile e patrilineaggio. Nubili e vedove fra Sette e Ottocento”, dans Marzio Barbagli, David I. Kertzer, op. cit.
- PERROT Michelle, DUBY Georges, 1991 – *Histoire des Femmes. Le XIX^e siècle*. Paris.
- POMPONI Francis, 1978 – “A la recherche d'un “invariant” historique : la structure classique dans la société corse”, dans *Pieve e Paesi, communautés rurales corses*, CNRS.
- RAVIS-GIORDANI Georges, 1983 – *Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu*. Aix-en-Provence.
- ROBIN Jean (en collaboration avec) WALL Richard, LASLETT Peter, 1983 – *Family Forms in Historic Europe*. Cambridge.
- RICHIR Marc, 1991 – *Du Sublime en politique*. Paris.
- ROSANVALLON Pierre, 1990 – *L'Etat en France de 1789 à nos jours*. Paris.
- ROSSI Henri, 1960 – *Les successions testamentaires dans l'ancien droit en Corse*. Aix-en-Provence.
- ROUSSEL Louis, 1989 – *La famille incertaine*. Paris.
- SAHLINS Marshall, 1989 – *Des îles dans l'Histoire*. Paris.
- SUTTER Jean, TABAH Léon, 1948 – “Fréquence et répartition des mariages consanguins en France”. *Population*, 3.
- TODD Emmanuel, 1990 – *L'invention de l'Europe*. Paris.
- VAN DE WALLE Etienne, 1974 – *The female population of France in the Nineteenth Century*. Princeton.
- VECCHIOLI Paul-Félix, 1987 – *La communauté d'Olmèta di Capi Corsi*. Bastia.
- WALL Richard (en collaboration avec) ROBIN Jean, LASLETT Peter, 1983 – *Family forms in historic Europe*. Cambridge.
- WALL Richard, 1990 – “Measuring poverty over the life-cycle”. Communication au X^e Congrès International d'Histoire Economique, Session n° 40, Louvain.
- WALL Richard, 1991 – “Les relations entre générations en Europe autrefois”. *Annales de Démographie Historique*, Paris.
- WALLERSTEIN Immanuel, 1987 – *Le capitalisme historique*. Paris.

SOURCES

- L'ensemble des données portant sur les villages proviennent des dénombremens et recensements déposés aux Archives Régionales de la Corse (Ajaccio) et aux Archives Départementales de la Haute-Corse (Bastia).
- Les informations concernant les situations cantonales et insulaires sont contenues dans les diverses publications de l'INSEE (Ajaccio ; Paris) et particulièrement dans Recensement de Population, 1990, Ajaccio ; Femmes en chiffres, 1982, Ajaccio ; S.I.R.F., 1991, Paris.

CHAPITRE II

STRUCTURES FAMILIALES ET PRODUCTION

Georges RAVIS-GIORDANI

LA CORSE, PATRIE DES FRÈRÈCHES ?

Dans l'article qu'ils ont consacré à l'analyse du "Dénombrement de Population" de 1769-1770, J. Dupâquier et L. Jadin insistent sur le pourcentage relativement élevé de ce qu'ils appellent "frères". Pour les trois régions qu'ils ont plus particulièrement étudiées, le Nebbiu, le District de Bastia et celui d'Ajaccio, ces pourcentages sont respectivement de 7,8 %, 10,4 % et 11,3 %. Le problème est que l'acception donnée par J. Dupâquier et L. Jadin au mot "frère" est plus large que l'acception devenue d'usage à la suite des travaux de Peter Laslett et de son équipe, le Cambridge Group for the History of Population and Social Structure. Sous ce terme en effet P. Laslett regroupe deux cas de figure: une association de frères et/ou de sœurs célibataires, vivant ensemble à même pot et même feu (généralement cette forme d'organisation est la continuation d'une famille nucléaire après la mort des parents); et une association de frères mariés vivant ensemble sous la direction de l'un d'entre eux. De ces deux acceptions J. Dupâquier et L. Jadin ont retenu la première et lui en ont ajouté une autre (1) qui en fait correspond, dans la classification de P. Laslett à la famille conjugale élargie aux collatéraux proches (siblings) (type 4 C). Les chiffres qu'ils nous donnent sont les suivants:

- frères type 1 (germains célibataires):
Nebbiu : 3,4 % ; Bastia : 3 % ; Ajaccio : 2,2 %.

-frères type 2 (famille conjugale élargie à des germains célibataires): Nebbiu : 4,4 % ; Bastia : 7,4 % ; Ajaccio : 9,1 %.

(1) "frères : unmarried brothers and sisters living together, conjugal families which included resident brothers and sisters of the head" (Dupâquier et Jadin, 1972 : 287).

Dans ces conditions les données analysées par Dupâquier et Jadin ne sont guère comparables à celles que la plupart des chercheurs ont recueillies depuis une vingtaine d'années, sur la base de la classification du Cambridge Group.

Il faut donc reprendre l'analyse des données, notamment en ce qui concerne les frères. Pourquoi cet intérêt pour les frères ? C'est que la règle qui prévaut en matière de transmission du patrimoine et qui, en principe, répartit également les biens entre tous les fils, peut aboutir à la valorisation de deux formes de structure familiale: la frèrèche et la famille nucléaire.

Nous avons donc entrepris l'analyse des structures familiales à l'échelle de plusieurs villages et d'une micro-région qui n'avait pas été traitée dans le Dénombrement de 1769, la plaine du Fiumorbu.

Le premier document sur lequel nous nous appuyons est intitulé "*Mémoires et Tabelles concernant l'établissement des pères ou bergers de la partie orientale de l'Isle de Corse, compris seulement l'entre Tavignano et Fium'orbo, et l'entre Fium'orbo et Trave, et les monts de Sarri, de Conca, et de Lecci, jusque vers la rivière de sainte Lucie. Par ordre de Monsieur le Comte de Marbeuf. l'An 1774*". Ce document présente l'avantage de donner, pour chaque ménage, non seulement l'âge et les liens de parenté des différents membres de la maisonnée mais aussi les chiffres du cheptel et les quantités de céréales ensemencées. Il est conservé aux Archives Nationales, sous la cote K 1229 /VII/15. Dans sa dimension économique et sociale, il a fait l'objet d'une analyse par Antoine Casanova (1982).

Nous avons appliqué à ce document la grille d'analyse du Cambridge Group, ramenée aux cinq catégories principales qui définissent les types de structures familiales. Cette analyse aboutit au tableau 1 (voir page suivante).

	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	TOTAUX
Population	26	167	1997	539	439	3168
Population (%)	[0,8]	[5,3]	[63]	[17]	13,9	
Ménages	26	40	416	100	50	632 (1)
Taille moyenne ménages	1	4,2	4,8	5,4	8,8	5
Chevaux (et %)	2 (0,4)	15 (3,1)	277 (57,8)	109 (22,7)	76 (15,9)	479
Bœufs (et %)	2 (0,5)	8 (1,9)	230 (54,9)	96 (22,9)	83 (19,8)	419
Vaches (et %)	3 (0,4)	27 (3,8)	444 (62,5)	126 (17,7)	111 (15,6)	711
Brebis (et %)	386 (4,8)	580 (7,3)	3461 (43,4)	1712 (21,5)	1833 (23)	7972
Chèvres (et %)	195 (1,3)	1058 (6,7)	9288 (59)	2592 (16,5)	2622 (16,6)	15755
Porcs (et %)	16 (0,7)	232 (11)	1390 (65,6)	333 (15,7)	154 (7,2)	2125
BACADES (et %) (2)	66,7 (1,6)	237 (5,6)	2365 (54,4)	794 (18,9)	731 (17,4)	4193,7
Blé (et %) (3)	17 (0,4)	250 (6)	1857 (45,2)	992 (24,1)	997 (24,2)	4112
Seigle (et %) (3)	0 (0)	0 (0)	122 (74,8)	22 (13,5)	19 (11,6)	163
Orge (et %) (3)	5 (0,3)	71 (4,4)	958 (59,6)	374 (23,3)	199 (12,4)	1607
TOT. CER. (et %) (3)	22 (0,4)	321 (5,5)	2937 (49,9)	1388 (23,5)	1215 (20,5)	5883

Tableau 1 - Fiumorbu, 1774. Structures familiales et production

(Sources : Tabelles... Arch. Nat. On trouvera en annexe la liste complète des 633 ménages

(1) Nous avons écarté de ce tableau un ménage (n° 44 dans la liste donnée en annexe) composé de cinq noyaux conjugaux : cinq "compagnons" travaillant sur les terres d'un grand propriétaire résidant dans le Cap Corse. Les chiffres de production fournis pour par ce ménage étaient en effet tellement importants, sans commune mesure avec ceux d'autres ménages de taille et de composition comparable, qu'ils introduisaient une distorsion importante dans tous les résultats. Le document ne donne aucune explication sur le caractère extraordinaire, pour ne pas dire aberrant, de ces données.

(2) La "bacade", terme emprunté au vocabulaire pyrénéen, est une unité de compte du cheptel établie sur la base suivante : 1 bacade = 1 cheval, ou 1 boeuf ou 1 vache ou 10 brebis, ou 10 chèvres ou 10 porcs. Elle permet de donner une évaluation rustique mais commode du cheptel d'un ménage.

(3) Les rubriques "Blé", "Seigle", "Orge", "Céréales" sont données en arpents (= 0,42 ha).

L'analyse de ces données appelle un commentaire et permet de formuler quelques hypothèses. Nous avons, dans la typologie des ménages telle qu'elle est donnée en annexe, respecté la grille générale élaborée par P. Laslett et l'équipe du Cambridge Group; mais en la subdivisant plus finement pour tenir compte autant que faire se peut de la réalité sociologique qui transparait dans la description des ménages. Ainsi, par exemple, nous avons tenu compte du fait qu'un nombre non négligeable de ménages incluent des individus non apparentés au chef de ménage, désignés sous le nom de "compagnons". On en trouve dans presque tous les types de structure : ménages de frères et sœurs célibataires, avec compagnons, (type que nous avons appelé 2 AX), ménages de compagnons célibataires (type 2X), couples avec compagnons (type 3 AX), veufs ou veuves avec leurs enfants et des compagnons

(types 3 CX et 3 DX), familles élargies à des compagnons (type 4 EX), familles-souches et frêrèches élargies à des compagnons (type 5 BX et 5 DX). Au total, 23 ménages sur 633.

La décomposition des ces 633 ménages est donc la suivante (tableau 2) :

Type 1 (solitaires): 26

1 A (veufs solitaires): 6

1 B (autres solitaires): 20

Type 2 (ménages sans structure familiale): 40

2 A, 2 AC, 2 AX (frêrèches blanches (frères et/ou soeurs célibataires vivant ensemble) élargies à collatéraux et compagnons): 35

2 C (ménages de cousins): 2

2 X (ménages de compagnons célibataires): 3

Type 3 (Familles conjugales): 416

3 A, 3 AX (couples sans enfants éventuellement avec compagnons): 35

3 B (couples avec enfants): 312

3 C, 3 CX (veufs avec enfants, et éventuellement compagnons): 21

3 D, 3 DX (veuves avec enfants, et éventuellement compagnons): 56

Type 4 (Familles élargies): 100

4 A (familles élargies à ascendants): 34

4 B (familles élargies à descendants): 5

4 C (familles élargies à frères et sœurs): 25

4 CC, 4 CN (familles élargies à cousins et neveux): 17

4 D (familles élargies à ascendants et collatéraux): 14

4 EX (familles élargies à compagnons): 5

Type 5 (Ménages complexes): 51

5 A (ménages à noyau secondaire ascendant): 1

5 B, 5 B2, 5 BX (ménages à noyau(x) secondaire(s) descendant(s), et éventuellement compagnons): 21 (5 B2 indique qu'il y'a au moins 2 noyaux secondaires)

5 D, 5DC, 5DX (frères/soeurs éventuellement élargies à collatéraux ou compagnons): 26

5 EX (ménages composés de plusieurs familles de compagnons): 3

On constate que trois types de structure dominent: la forme "famille nucléaire", bien sûr, avec 416 cas; mais aussi la forme "frère/soeur" qui, avec 61 cas, représente près de 10% de l'ensemble; enfin la forme "famille élargie aux collatéraux", représentée dans 56 cas. Cette répartition nous paraît apporter déjà un début de confirmation à l'hypothèse avancée ci-dessus sur le rôle structurant de la règle de transmission du patrimoine et, plus largement sur le fait que les liens de parenté constituent le socle sur lequel s'établissent les relations de production. L'absence quasi totale de salariés inclus dans les groupes familiaux (2 ménages seulement, sur 633, affichent un domestique), les liens de métayage partiel ou total qui lient en revanche bon nombre de ces ménages à des propriétaires de terrains ou de troupeaux, certains résidant même dans le Cap Corse -, renforcent encore le poids des liens de parenté; car c'est le ménage tout entier qui s'engage vis-à-vis du propriétaire, et c'est le groupe familial dans son ensemble qui assure le processus de la reproduction sociale.

L'analyse, type par type, de ce tableau apporte d'autres informations qu'on peut synthétiser de la façon suivante:

1) les ménages de type 1 (0,8% de la population) ont de petits troupeaux, surtout de brebis (moyenne par individu: 14,9, la plus élevée) et de

chèvres (moyenne: 7,5); mais, en revanche fort peu de chevaux, de boeufs et de vaches. et pratiquement pas de céréales (0,4% de l'ensemble: deux fois moins que leur proportion démographique).

2) les ménages de type 2 (5,3% de la population) prennent une part de la production égale à leur poids démographique. Ils ont surtout des troupeaux de brebis et de chèvres.

3) les ménages de type 3 (63% de la population) ont dans la production un poids moins important que leur proportion démographique; notamment dans le domaine de la céréaliculture: la production par individu est 0,92 arpent, alors que la production moyenne pour l'ensemble de la population est de 1,3 arpent. L'élevage des chèvres est le seul domaine où ils dépassent nettement la moyenne globale.

4) les ménages de type 4 (17% de la population) produisent proportionnellement plus que leur poids démographique; notamment dans le domaine de la céréaliculture. L'élevage des brebis y est aussi plus important que la moyenne globale.

5) les ménages de type 5 (13,9% de la population) produisent plus que leur poids démographique ne le laisserait prévoir. Ce sont surtout des cultivateurs; la superficie des terres ensemencées y est 1,5 fois plus importante que la moyenne globale.

Mais c'est quand on considère la taille des domaines cultivés et des troupeaux que la différenciation interne apparaît nettement. Les tableaux 3 et 4 font apparaître que les ménages de type 1 et 2 gèrent les domaines et les troupeaux les moins importants et que les ménages de type 3 prennent une part plus importante dans la gestion des petits et moyens domaines et troupeaux que dans celle des grands. Les ménages de type 4 gèrent 28% des troupeaux de 9 à 12 bécasses, et 20% des troupeaux de plus de 12 bécasses; 32,4% des domaines de plus de 30 arpents et 22,5% des domaines de plus de 30 arpents. Les ménages de type 5 enfin gèrent 13,5% des troupeaux de 9-12 bécasses et 30% des troupeaux de plus de 12 bécasses; 15,5% des domaines de 15-29 arpents et 36,7% des domaines de plus de 30 arpents.

Il peut être également intéressant de se pencher sur le statut de ces ménages. Un sondage partiel sur 150 ménages du type 3 montre que 62% d'entre eux sont propriétaires de leurs troupeaux

BACADES	TYPE 1 (%)	TYPE 2 (%)	TYPE 3 (%)	TYPE 4 (%)	TYPE 4 (%)	TOTAUX (%)
0 à 1,9	10,1	11,7	69,1	9,1	0	100
2 à 3,9	6,6	4,1	79,9	8,5	0,9	100
4 à 5,9	1,8	7,2	72,1	14,4	4,5	100
6 à 8,9	2,3	5,3	64,1	21,1	7,1	100
9 à 11,9	1,7	5	51,6	28,3	13,4	100
+ de 12	0	3,3	46,7	20	30	100

Tableau 3 - Fiumorbu, 1774. Répartition des troupeaux selon le type de ménage

CULTURES	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5	TOTAUX
0 à 1 arpent (et %)	23 (15,6)	19 (12,8)	91 (62)	11 (7,5)	3 (2)	147 (100)
2 à 4 arpents (et %)	2 (1,1)	12 (6,5)	147 (79,5)	19 (10,3)	5 (2,7)	185 (100)
5 à 8 arpents (et %)	0 (0)	2 (1,9)	80 (77)	18 (17,3)	4 (3,8)	104 (100)
9 à 14 arpents (et %)	0 (0)	3 (4)	46 (60,5)	18 (23,6)	9 (11,9)	76 (100)
15 à 29 arpents (et %)	1 (1,4)	0 (0)	36 (50,7)	23 (32,4)	11 (15,5)	71 (100)
+ de 30 arpents (et %)	0 (0)	4 (8,2)	16 (32,6)	11 (22,5)	18 (36,7)	49 (100)
Totaux	26	40	416	100	50	632

Tableau 4 - Fiumorbu, 1774 : Répartition des cultures selon le type de ménage

et cultivent sur leur propre terrain (13%) ou sur des terrains communaux (49%); 35% sont métayers et cultivent des terrains appartenant à des particuliers; certains gèrent même des troupeaux qui ne leur appartiennent pas.

L'analyse des 51 ménages de type 5 montre au contraire que 62% d'entre eux sont métayers, totalement (50%) ou partiellement (12%) et 38% seulement sont des gestionnaires "libres" de leurs terrains, pour moitié d'ailleurs de terrains communaux.

Ces chiffres appellent une interprétation que nous proposons sous réserve de recherches plus approfondies: il semble en effet qu'une corrélation se dessine entre le type de structure du groupe familial (et par voie de conséquence, bien entendu, sa taille) et son statut: plus le ménage voit sa structure se complexifier et sa taille s'accroître plus sa dépendance est forte par rapport aux grands propriétaires du sol. Sur ces terres de plaine qui ont fait l'objet, depuis longtemps, d'une appropriation privée sous forme de grands domaines, seuls de petits groupes familiaux peuvent encore échapper au destin du métayage. Mais on pourrait tout aussi bien renverser l'ordre des causalités et dire que les grands propriétaires fonciers réservent l'octroi de leurs

terres à des groupes familiaux suffisamment larges et solides pour leur assurer une main d'œuvre abondante. Si on calcule en effet la capacité productive et les besoins de chaque groupe familial – en appliquant à ces ménages une grille d'évaluation inspirée de celle que nous avons utilisée pour le Niolu (cf. Claude Meillassoux, 1975; Georges Ravis-Giordani, 1983) –, on constate que le rapport Production/ besoins est sensiblement plus faible dans les ménages de type 3 (1,29) que dans les ménages de type 4 (1,45) et 5 (1,48). En d'autres termes, sur le marché du travail, tel qu'il se développe dans cette Corse de la fin du XVIII^e siècle, les ménages de type "élargi" ou "complexe" offrent aux bailleurs de terres une garantie d'efficacité plus grande. Ces remarques rejoignent celles que W. Kula a pu faire sur la gestion des grands domaines fonciers polonais et conduisent à remettre en question les hypothèses de Chayanov.

Gardons-nous toutefois de toute généralisation hâtive. Nous avons en effet étendu le même type d'analyse, et pour la même période, au village de Mursiglia, dans le Cap Corse; village consacré presque exclusivement à la viticulture, et qui connaît, à la fin du XVIII^e siècle une stratification sociale forte. Le Dénombrement de 1769-70

recense à Mursiglia 97 ménages, pour un total de 506 personnes. L'analyse des données s'offre sous la forme du tableau suivant:

	TYPE 1	TYPE 2	TYPE 3	TYPE 4	TYPE 5
Population (en %)	0,2	2,2	55,5	21,5	20,6
Ménages (en %)	1	4,1	62,8	20,6	11,3
Taille moy. ménages	1	2,75	4,6	5,45	9,45
P / B	0,83	1,65	1,45	1,45	1,42

Tableau 5 - Mursiglia, 1770 : structure des ménages

La différence avec la situation rencontrée dans le Fiumorbu est sensible: à Mursiglia, 55,5 % de la population vit dans des ménages nucléaires et 42 % dans des ménages élargis ou complexes. dans le Fiumorbu, les chiffres sont respectivement de 63 % et 31 %. Nous avons également calculé, pour l'ensemble des ménages, le rapport Production/besoins. Ce rapport ne marque pas d'écart significatif selon le type de ménage; il est de 1,45 pour les types 3 et 4 et de 1,42 pour le type 5. On peut donc dire qu'à Mursiglia la différence entre les types de ménages 3, 4 et 5 n'a pas la même signification que dans le Fiumorbu. Cette différence de profil est encore confirmée si nous analysons plus finement le type 5: dans le Fiumorbu, sur 50 ménages de ce type, 28 sont des frêrèches ou des ménages de compagnons (à quoi s'ajoutent, on l'a vu, 40 frêrèches blanches et autres ménages constitués de cousins ou compagnons); au total 68 ménages – 11 % de l'ensemble – sont constitués selon la logique d'une association horizontale de frères, de cousins, de compagnons; à Mursiglia, ces différentes formules représentent au total 6 cas (6,1 %).

Le troisième cas, niolin, auquel nous ne renvoyons que dans un souci de comparaison (Ravis-Giordani, 1983: 354) présente un profil plus proche du cas fiumorbais: 68 % de la population vit dans des ménages de la forme famille nucléaire. Le reste se répartit à peu près également entre le type 4 (16 %) et le type 5 (13,5 %).

ESSAI D'INTERPRÉTATION

Il faut bien avouer que ces données appellent des interprétations et, à tout le moins des interrogations. Le profil niolin et le profil fiumorbais, assez proches l'un de l'autre, correspondent à des situations à la fois proches et différentes: dans les

deux cas, même combinaison d'agriculture et d'élevage, mais dans des contextes socio économiques fort différents: d'un coté une micro-société, le Niolu, qui ignore pratiquement le métayage agricole et pastoral ou ne le pratique que marginalement; de l'autre coté une société dans laquelle il constitue une des bases de la reproduction sociale.

Ces remarques doivent donc nous incliner à quelque prudence dans l'établissement de corrélations trop faciles entre modes de vie et structures familiales. Sur deux points néanmoins, les cas que nous analysons sont fortement concordants: l'absence presque totale de la forme "famille souche" et l'absence de la forme "famille patriarcale".

Dans un premier temps, et en référence aux mécanismes qui ont été mis au jour dans les sociétés d'institution de l'héritier-successeur unique, nous pouvons dire que la pratique du partage égalitaire du patrimoine entre tous les garçons laisse une plus grande liberté de jeu aux processus de structuration familiale. Dès lors qu'à la mort des parents le patrimoine est, en droit, partageable entre tous les fils, plusieurs formules sont réalisables:

1) chacun des fils prend sa part et fonde un foyer totalement séparé. Quand cette logique entre en oeuvre, on aboutit à un éclatement du groupe familial, étalé dans le temps au fur et à mesure de l'établissement des fils.

2) le même processus de division du patrimoine peut s'inscrire sur le fond du maintien en propriété indivise d'une partie de ce même patrimoine. C'est ce que souligne Antoine Casanova dans son étude sur le mariage en Corse (Casanova, 1965) en notant qu'un certain nombre de pères de familles imposent à leurs héritiers de garder indivis les moyens de production les plus "lourds" (pressoirs, séchoirs à châtaignes, fours, droits de pâturage et cabanes d'estivage) cependant qu'ils partagent les terres, les jardins, les maisons; en fait ces biens partagés, du fait de leur imbrication physique, sont souvent grevés de servitudes (droits d'eau, droits de passage) qui rappellent jusqu'au cœur de la propriété privative l'ancienne indivision originelle.

Nous avons retrouvé la trace de ces processus jusqu'à aujourd'hui. Non seulement dans le Nio-

lu, mais aussi dans le Cap Corse; à preuve cette anecdote: un vieil homme, chef de famille étendue, à qui ses enfants et ses neveux faisaient remarquer qu'il y'aurait intérêt à partager, devant notaire, les biens qui revenaient à lui et à ses frères et sœurs leur rétorqua sans se démonter: " Eh quoi! Serions nous fâchés que nous devions aller chez le notaire?". Pour cet homme, porteur de l'ancien système de valeurs, l'indivision n'est pas un pis-aller, le fruit de la négligence; elle serait bien plutôt la forme la plus haute et la plus valorisée de l'existence du groupe familial.

3) La troisième solution c'est à dire la frêrèche "accomplie" réalise pleinement cet idéal. Mais elle ne va pas, du moins dans la période des deux derniers siècles que nous couvrons par nos sources, jusqu'à la forme pleine de la "zadruga".

Peut-on, dans ces conditions, espérer déduire a priori d'une règle de transmission du patrimoine une forme de structuration des groupes familiaux? Les données dont nous disposons ne le permettent pas. Et pourtant on ne peut pas non plus conclure que toutes ces formes sont équivalentes. Si tel étaient le cas, nous les trouverions également répandues dans toutes les micro-sociétés que nous avons analysées. Comme ce n'est pas le cas, il faut bien supposer qu'il y'a, entre la règle qui régit la transmission du patrimoine et la structure des groupes sociaux des facteurs qui interviennent pour préciser la seconde dans le cadre ouvert par la première.

LE RETOUR DE L'AÎNÉ

Ce jeu est rendu encore plus complexe par une pratique qui, en dépit de la règle, unanimement proclamée de l'égalité des frères, favorise l'un d'entre eux. Une recherche menée essentiellement par enquête orale dans le Niolu sur 70 fratries fait apparaître que les deux premiers frères ont nettement plus de chances de se marier que leurs frères suivants: 20% des frères nés dans les deux premières positions ont connu le célibat; ce taux s'élève à 38% pour ceux qui sont nés dans un rang ultérieur au 3°. On comprend mieux, dans ces conditions, une autre inégalité qui, elle, est de règle et qui introduit une distinction nette entre l'aîné et les frères suivants: le mode de transmission des surnoms de lignée. Si les prénoms, empruntés aux grands-parents sont distribués également entre tous les enfants, en respectant l'alternance des lignées paternelle et maternelle, un seul surnom circule, sautant une généra-

tion sur deux, d'un grand père, lui même aîné de sa fratrie, au fils aîné de son fils aîné. Il est clair que si l'aîné a plus de chances de se marier que ses autres frères c'est à lui qu'il faut transmettre le surnom de lignée, puisque c'est lui qui a le plus de chances d'avoir des fils et, par son fils aîné, un "petit-fils aîné" à qui il transmettra le surnom qu'il lui même reçu de son "grand-père-aîné". Ainsi se trouve assurée dans les meilleures conditions la continuité de la lignée majeure autour de laquelle se constitue, sur deux ou trois générations au moins, l'unité du groupe des frères et des cousins germains en tant que "corporate group" (2).

CONCLUSION

C'est donc d'une situation complexe, difficile à cerner d'un trait unique, que nous avons à rendre compte. Elle se caractérise par plusieurs traits:

- le polymorphisme des structures familiales
- la contradiction latente entre la règle de l'égalité des frères et la reconnaissance d'une priorité accordée à l'un d'entre eux.
- la dimension "politique" du groupe familial et parental: son articulation structurelle avec la communauté villageoise, irréductible à une simple relation d'inclusion.

Un autre aspect de cette articulation famille/communauté c'est le système des alliances, dont nous verrons plus loin (chap. IV) comment il fonctionne et comment il a évolué.

Les hiérarchies et les inégalités – liées au sexe, à l'âge, à la position dans la fratrie – que nous avons perçues jusqu'ici, se déploient pour l'essentiel au sein du groupe familial ou du groupe de parenté. Elles ont par suffisamment importantes et profondes pour que nous leur consacrons l'essentiel de ces deux premiers chapitres. Mais on a vu, chemin faisant, que la dynamique des groupes familiaux, en raison même de leur fonctionnalité, ne s'épuise et ne s'éclaire pleinement que dans la référence à la gestion et à la transmission du pouvoir politique, au moins au niveau des communautés villageoises. C'est pourquoi il nous faut maintenant examiner l'articulation entre la logique familiale et celle du pouvoir local.

(2) Cf. Ravis-Giordani, "De la lignée au lignage ou l'aîné caché" in *Actes du Colloque "Place et fonction des cadets dans les structures familiales en Europe"*, à paraître sous le titre *Au miroir des cadets, l'ordre des familles*, Ed. du C.N.R.S. (sous presse).

CHAPITRE III

HÉRÉDITÉ SOCIALE ET POUVOIR LOCAL

Jean-Luc ALBERTI

Qui sont les maires corses ? Dans quelle classe ou milieu sont-ils recrutés ? Distingue-t-on des lignées ou a-t-on plutôt affaire à des individus isolés ? Comment s'effectuent la transmission du pouvoir, la circulation des fonctions municipales entre les catégories sociales et les familles de notables ? Les individus, les familles développent-ils des stratégies qui unissent pouvoir socio-économique et pouvoir politique ? Qu'en est-il du système clanique, clientélaire ? Quels ont été la motivation et le rôle de l'Etat dans le choix puis l'élection du maire ? Les changements de régime ont-ils entraîné un changement de personnel politique ? L'ordre des familles et des clans a-t-il résisté ? Quelle place l'idéologie a-t-elle dans un tel système ? Assiste-t-on à une histoire monocorde ou à une histoire faite de rivalités et de conflits entre individus, familles, partis ? A quoi attribuer les changements constatés ? En quoi les mutations sociologiques ont-elles marqué la gestion municipale, et celle-ci à son tour la communauté ? Dans quelle mesure les évolutions, démographiques, sociologiques et culturelles ont-elles affecté les relations que les familles entretiennent avec la politique ? Observe-t-on des différences entre les villages et les communes urbaines, les micro-régions, la Corse des montagnes et la Corse des coteaux et du littoral ? Voici quelques-unes

des questions qui ont surgi lors de nos recherches sur le terrain, ou encore lors des réunions de notre équipe où celles-ci étaient présentées puis discutées (note 1).

Le terrain

Notre travail se fonde sur l'analyse de 10 communes (voir tableau ci-dessous).

D'un point de vue géographique, ces 10 communes se répartissent de la façon suivante : 1 ville du littoral : L'Isula Rossa (L'Île-Rousse); 5 communes rurales des coteaux : Mursiglia, Pigna, Penta di Casinca, Lumiu - ces deux dernières s'étendant aussi de nos jours sur le littoral - et U Viscovatu (Vescovato) qui fait partie aujourd'hui de la zone urbaine de Bastia); enfin 4 communes de montagne : Rutali, Castifau, Calacuccia et Cuzza (Cozzano) lesquelles connaissent toutes une régression démographique. Quatre dates ont été retenues pour préciser cette évolution : celle du Terrier en 1770, celle de leur apogée, enfin celles des deux derniers recensements.

L'échantillonnage

Devant l'impossibilité d'étudier les différentes "pieve" et régions de l'île et a fortiori les 360

COMMUNE	RÉGION	SUPERFICIE	POPULATION			
			en 1770	Apogée en...	en 1954	en 1982
MURSIGLIA	CAP	13,34 km ²	533 h.		169 h.	119 h.
RUTALI	NEBBIU	17,11 km ²	258 h.		286 h.	181 h.
U VISCOVATU	CASINCA	17,52 km ²	570 h.		1000 h.	2129 h.
PENTA di	CASINCA	18,53 km ²	627 h.		596 h.	1348 h.
L'ISULA ROSSA	BALAGNE	2,50 km ²	-		1382 h.	2632 h.
PIGNA	BALAGNE	2,21 km ²		300 h. en 1890	60 h.	110 h.
LUMIU	BALAGNE	19,18 km ²	447 h.	1012 h. en 1861	330 h.	747 h.
CASTIFAU	CACCIA	42,15 km ²	482 h.		280 h.	223 h.
CALACCUCIA	NIOLU	18,77 km ²	609 h.		605 h.	418 h.
CUZZA (COZZANO)	TARAVU	25,59 km ²		1174 h. en 1936	496 h.	319 h.

communes qu'elle compte de nos jours, nous avons pris le parti d'utiliser deux échelles de grandeur, l'une au niveau de toute l'île, l'autre au niveau d'une micro-région avec pour celle-ci la présentation plus détaillée d'une commune. Certes, d'autres communes auraient pu être choisies, qui auraient révélé d'autres protagonistes (familles, individus, communautés) mais, à l'exception des deux métropoles, Bastia et Ajaccio, qui mériteraient une étude particulière, notre échantillonnage, dans la richesse et la complexité des situations particulières dévoilées, permet de brosser un tableau d'ensemble aux tendances générales suffisamment définies pour approcher la réalité de la Corse de ces deux derniers siècles par le biais des questions posées.

Complexité d'une micro-région

L'exemple de la Balagne est, à cet égard, éclairant. D'un point de vue géographique, cette micro-région apparaît comme étant bien délimitée avec la mer à l'ouest, de hautes montagnes à l'est et des zones désertiques au nord et au sud. D'un point de vue administratif aussi, avec ses 8 pieve en 1770, 4 cantons aujourd'hui (auxquels il manque les 4 communes de l'Ostriconi) - pieve et cantons qui ont changé au cours des ans pour des raisons administratives (équilibre démographique), politiques ("charcutage électoral"), mais aussi en fonction de l'évolution socio-économique des communes les composant-, et ses 38 communes actuelles (c'est-à-dire après la disparition, le rattachement, la fédération ou la création de certaines d'entre elles).

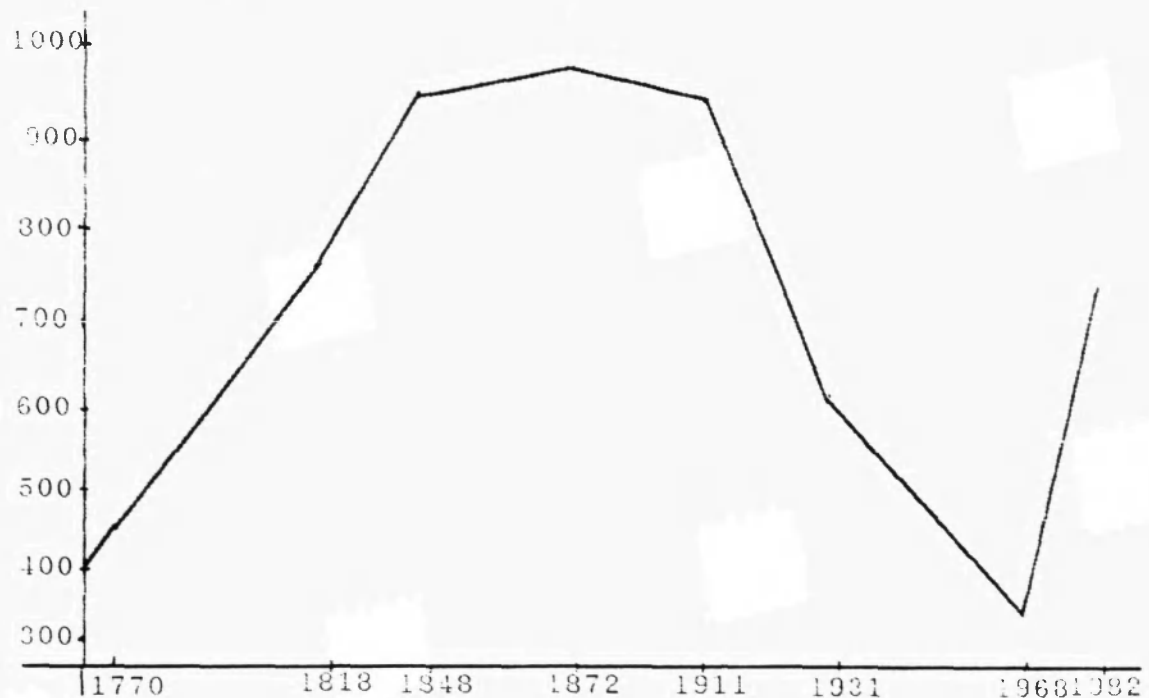
Les trois communes présentées dans cette étude, soit autant de cas, ne rendent pas totalement compte de l'extrême variété du paysage sociologique de la Balagne dans son histoire, et plus particulièrement des relations qu'ont pu entretenir les communautés, les familles et les individus, avec le pouvoir politique local. Notre travail de terrain et d'archives sur 15 autres villages balagnins, mais moins centré sur cette question, et notre connaissance plus diffuse de cette région, nous font entrevoir non seulement des variantes mais aussi d'autres tendances. Le nombre de maires, la fréquence des patronymes parmi eux (mais attention aux homonymies), le taux d'endogamie, la répartition du foncier entre communaux et privé, l'importance relative du pastoralisme et de l'arboriculture, la stratification

sociale de la communauté, son degré d'archaïsme et de modernité, sa situation géographique (montagne, coteaux, littoral, zones semi-désertiques) sont autant d'indices à fouiller.

Si la Balagne des coteaux nous semble bien représentée, de même que les villes (opposer Calvi et L'Isula serait bien intéressant cependant), la Vallée du Fangu et ses communautés de bergers niolins sédentarisés sur leurs terres communes traditionnelles (ont-ils reproduit à la "piaghia" leur organisation de la "montagne" ?), Calinzana gros bourg intermédiaire entre les communautés "primitives" et pastorales, et les sociétés vivant de l'arboriculture et fortement stratifiées de la Balagne des Coteaux (se rapproche-t-elle de Venaco et de sa gestion communale de type notabiliaire ?), le Guinssani montagnard et l'Ostriconi aux marges septentrionales de la Balagne) mériteraient certainement le détour. Et tout ceci sans tenir compte d'éléments plus proprement humains, à aller chercher sur le terrain et dans les archives : stratégies familiales et destins individuels, interaction avec le clan ou le parti, le pouvoir central et ses représentants, tous éléments tout aussi importants.

I - LE POUVOIR MUNICIPAL À LUMIU : LA RIVALITÉ DES "SGIO"

On peut répartir les 21 maires de Lumio depuis l'époque révolutionnaire jusqu'à nos jours en deux périodes bien distinctes, celle des "sgio" où deux familles détiennent alternativement le pouvoir jusqu'à leur disparition de la scène politique locale en 1959, puis celle marquée par l'arrivée de nouveaux maires. Mais plus qu'un changement d'hommes ou de types d'hommes, ce changement dans le personnel politique local traduit une rupture dans l'histoire sociale et économique de Lumiu. Autrefois village typique de la Balagne des coteaux, caractérisé par une très forte stratification sociale, vivant en quasi autarcie et tirant ses ressources de l'agriculture, de l'arboriculture et du pastoralisme, Lumiu est devenu aujourd'hui une communauté implosée et bicéphale - Lumiu-Plage et Sant'Ambroggiu, d'un côté, tournés vers la mer et ses activités touristiques, Lumiu-Village, de l'autre, plus à l'intérieur et en retrait qui sommeille - sans compter la diaspora qui revient, le temps d'un été, goûter aux charmes des deux et parfois aussi voter.



Evolution de la population à Lumiu de 1770 à 1982

L'examen de la courbe de la population fournit un bon indicateur pour saisir l'évolution générale de la communauté lumiaise au cours de ces deux derniers siècles, tant d'un point de vue démographique que d'un point de vue économique, sociologique ou politique. Deux périodes se dessinent nettement : une première en forme de courbe en cloche typique avec une expansion qui, née du XVIII^e siècle, culmine en 1846 et perdure jusqu'en 1911, pour s'achever par une chute dramatique qui dure jusque vers la fin des années 1950; puis une période nouvelle avec un redémarrage à partir de là.

Du point de vue de la population, celle-ci croît considérablement jusqu'au milieu du XIX^e siècle, puis se maintient autour de 1000 habitants jusqu'en 1911, date à partir de laquelle elle chute dramatiquement pour atteindre 370 habitants à son point le plus bas. Elle remonte alors depuis pour atteindre 737 habitants en 1982, environ 1000 habitants en 1992.

1 - 1802-1959 : LE TEMPS DES "SGIO"

C'est la période de la société villageoise traditionnelle avec ses trois phases d'essor, d'apogée et de

déclin. C'est ainsi qu'elle apparaît à la fin du XVIII^e siècle (et qu'elle devait être plus tôt – mais nous n'avons pas travaillé sur cette période – en l'occurrence dès la fondation du nouveau village au XV^e siècle, dans des circonstances encore mal définies, proche d'un village plus ancien remontant au Moyen Age – l'église piévane qui demeure est du XI^e siècle). C'est ainsi qu'elle atteint son apogée au milieu du XIX^e siècle, sans grands changements structurels, pour s'étendre jusqu'à l'approche de la Première Guerre Mondiale. Confronté alors au marché français et européen le système économique traditionnel s'écroule brusquement entraînant avec lui l'anéantissement inexorable d'un type de société aux structures archaïques fondé sur le foncier. Nous sommes dans les années 1950.

La première phase, ascendante puis étale, de cette période voit l'épanouissement de cette société traditionnelle fortement stratifiée avec à sa tête de riches propriétaires fonciers qui dominent la société locale. En 1866, outre les 8 % de "sgio" (de 5 à 6 familles au début du XIX^e siècle, ils ne seront plus que 2 familles en 1920-30) celle-ci comprend près de 37 % de journaliers sans terre ou avec un petit potager, dépendant entièrement

des premiers, 15 % de petits propriétaires polyvalents qui envoient souvent leurs enfants travailler chez les "sgio", 10 % de bergers sédentaires auxquels il faut ajouter au moins autant de bergers transhumants venus de Calasima dans le Niolu, 11 % d'artisans, 6 % de commerçants et 6 % de fonctionnaires municipaux ou d'état.

Tout au long de cette période les "sgio" accroissent la domination qu'ils exercent sur la communauté villageoise en usant de procédés anciens déjà éprouvés, stratégie matrimoniale homogamique et clientélisme notamment, auxquels ils associent d'autres moyens nés de leur intelligence à savoir s'adapter à leur temps (le rôle qu'ils attribuent à l'éducation est de ce point de vue très significatif) et de l'opportunisme dont ils font preuve en exploitant les relations nouvelles qui unissent alors l'île à sa nouvelle métropole (entrée dans les rouages de l'état et utilisation de la politique à des fins personnelles).

Le reste de la population, trop pauvre et trop dépendante, ne peut qu'accepter, avec une soumission plus ou moins grande selon les individus et les familles, ce cadre de vie que tout lui impose : le poids de la reproduction du passé, la quasi autarcie économique et culturelle, les traditions séculaires, le pseudo jeu démocratique de l'alternance des deux clans à la mairie, celui dit de "gauche" et celui dit de "droite" - les maires élus démocratiquement au suffrage universel étant les fils de ceux qui avaient été élus précédemment au suffrage censitaire restreint, descendant eux-mêmes de ceux qui avaient été désignés par le pouvoir central et le corps des préfets et sous-préfets, ces derniers souvent choisis à l'intérieur de leurs familles -, les relations particulières qui unissent les individus, les familles et les strates à l'intérieur de cette société communautaire que demeure encore dans une certaine mesure le village. Il faut accepter ou alors s'expatrier et tenter sa chance vers le continent ou les colonies où le progrès et la République les appellent.

Les hommes et les familles au pouvoir

Cette période, qui va de la Révolution au début de la V^e République, soit 157 ans, a connu 19 maires. Ceux-ci, à l'exception de trois, appartiennent tous aux deux familles de « sgio » du village, les Colonna de Leca et les Renucoli et leurs alliés, les Flach d'une part, les Vinciguerra et les Franceschini d'autre part.

Les Colonna de Leca représentent la famille de "sgio" la plus importante. Leca sous la Révolution, en un temps où il n'était pas conseillé de mettre en avant ses quartiers de noblesse, puis Colonna Leca et enfin Colonna de Leca, suite à un jugement de 1858 qui leur reconnaît la particule, ces Cinarchesi revendiquent une haute lignée remontant au légendaire Ugo Colonna, comte romain envoyé par le pape au XI^e siècle pour chasser les Sarrasins de l'île. Au XVI^e siècle, venus de Cinarca dans des circonstances encore mal définies - la Balagne connaît alors une période trouble avec des révoltes villageoises contre l'Office de Saint-Georges qui exploite l'île, des guerres entre seigneurs et des incursions barbaresques - ils fondent le nouveau village. En l'An XII, trois d'entre eux figurent parmi les plus imposés de Corse. Forts de leur puissance, ils dominent le village comme des hobereaux de l'Ancien Régime. Depuis leur palazzo imposant et majestueux sis au sommet du village, ils gèrent leur patrimoine foncier d'une main de fer, si l'on en croit les témoignages recueillis auprès des journaliers qui, au début du siècle encore, chaque matin, se présentaient alignés, le chapeau ou la casquette à la main, pour une embauche incertaine. Afin d'éviter des relations trop personnelles avec la main d'œuvre agricole, le régisseur est choisi sur le Continent ou dans un autre village. La gestion est minutieuse et rigoureuse comme en témoigne la tenue de leur livre de compte, mais elle sait aussi faire sa place à la modernité et à l'esprit d'innovation. Ainsi, vers 1850, le premier Marc Antoine et son frère François, sous-préfet de Calvi à l'époque, introduisent la culture du cédratier et des innovations dans l'arboriculture en Balagne; le second Marc Antoine, son petit fils, est envoyé à Montpellier faire ses études d'agronomie. Tout au long du siècle, leur riche patrimoine foncier se développera, non seulement à Lumiu, où ils détiennent plus du tiers des bonnes terres céréalières (blé et orge), arboricoles (oliviers, leur principale source de revenus, vignes, cédratiers, amandiers), jardins ou de pâtures (ils possèdent un gros troupeau de brebis mené par leurs bergers, un troupeau de bovins, et loue le reste de leurs pacages aux bergers, sédentaires ou niolins), mais encore dans plusieurs autres villages de Balagne et au-delà, dans les Agriates dont ils possèdent un tiers du vaste territoire, dans le Nebbiu et la Casinca.

Cette expansion ils la doivent aussi pour beau-

coup à leur réseau séculaire d'alliances et de relations familiales, à leur statut de notables terriens et de chefs de parti pouvant faire valoir une forte clientèle, alliés tout désignés du Pouvoir central. Parmi les relations les plus notoires citons celles avec le Saint Siège (celui-ci finance au début du XIX^e siècle sur leur propriété, à deux pas de leur palazzo, la construction d'un collège destiné aux pauvres de la Balagne), l'Evêché de Sagone, de grandes familles de l'île dans lesquelles ils se marient presque exclusivement (les Colonna d'Anfriani, leurs cousins de Montemaio, les Flach de Calvi, les de Casabianca de Vescovatu, les d'Angelis de Saint Florent et de Bastia)..., et une relation matrimoniale externe toutefois, mais avec un riche notaire de Provence en 1833 (c'est le premier mariage au village avec quelqu'un du continent; il faudra attendre 1912 pour assister au second). Le niveau d'instruction et de culture est élevé, l'ambition pour leur lignée à la hauteur de celle des grandes familles de l'île.

Les Colonna de Leca, en tout cas la branche qui s'est maintenue au pouvoir, habitent un palazzo typique de ces riches familles de propriétaires fonciers corses lequel leur sert à la fois de demeure familiale et de lieu de réception, voire de conciliabule pour les affaires ou la politique, à la fois espace privé et semi public où patrimoine privé, intérêts du parti et affaires communales sont gérées avec la même autorité. Réaménagé à plusieurs reprises, il témoigne à la fois de ces fonctions multiples et de leur évolution dans le temps. De l'âge du pouvoir absolu il a conservé les murs crénelés d'une forteresse; du Second Empire il a imité, en province, et qui plus est en Corse, les éclats et fastes de la réussite bourgeoise parisienne. Il s'ouvre donc sur un parc boisé d'essences rares en Corse, avec au rez-de-chaussée, en enfilade, écurie pour les chevaux, remise pour la calèche et le cabriolet, magasins pour le grain et l'huile, chapelle privée consacrée, côté jardin, caves, cellier et cuisine, côté cour; du perron un escalier d'honneur donne accès au salon de réception et à la salle à manger du premier étage décorés par les armoiries de la famille et de grands portraits en pieds des ancêtres les plus illustres, à plusieurs boudoirs et autres salles de lecture ou de musique moins solennelles, à la salle du billard qui abrite une riche bibliothèque de plusieurs centaines d'ouvrages; les chambres et d'autres pièces sont réparties dans les deux étages supérieurs.

Puissants, riches et cultivés voilà l'image que les Colonna de Leca aiment à donner d'eux. Ces qualités, qui suscitent le respect, la déférence et la soumission, plus rarement l'hostilité, en tout cas ouverte, chez les Lumiais redevables du travail qu'ils leur procurent et des interventions et services divers qu'ils leur ménagent, sont aussi sources de confiance pour le pouvoir. En conséquence, la famille lui fournit des relais à sa politique d'ancrage de la Corse à la nation : c'est en son sein que par l'intermédiaire de ses représentants, préfets et sous préfets, il choisit 5 des 11 maires de Lumiu nommés avant les premières élections démocratiques au suffrage universel de 1870, au moins deux d'entre eux étant aussi désignés comme adjoints, un autre est nommé conseiller général de Calinzana puis sous préfet de Calvi, un autre sera aussi maire de Calvi; notons aussi des conseillers d'ambassade aux Amériques et en Egypte. Sous la Troisième République, deux Colonna de Leca seront élus maires, chacun à deux reprises, le dernier, Sgio Marc Antò, régnant sur Lumiu pendant plus de 25 ans avant de perdre la mairie, battu par son grand rival Sgio Philippe Renucoli aux élections de 1919. Cette défaite marque à la fois la fin d'une lignée aux commandes de la commune, mais aussi la fin de toute une époque. A sa femme qui lui disait qu'il aurait pu peut-être laisser quelques billets de mille de plus, il répondait : « J'aurais laissé Consolata – une de ses belles propriétés –, j'aurais été battu », emporté par la vague de fond qui suivit la guerre de 1914-18.

Les Renucoli, la deuxième famille de "sgio" du village, ne revendiquent pas une lignée aussi prestigieuse que les Colonna de Leca, ce qui ne veut pas dire qu'ils n'aient pas contesté le pouvoir des premiers et jalosé leur aura, bien au contraire. A part une courte période d'alliance en 1896 (les circonstances seront abordées plus loin) qui s'est traduite par la désignation de Sgio Marc Antò comme premier adjoint par Sgio Philippe élu maire, les deux familles ont toujours entretenu des relations de forte rivalité, aiguës par le pouvoir central qui choisissait, habilement et alternativement, le maire parmi eux.

Il n'en reste pas moins que, fondamentalement, les deux familles devaient aussi y trouver leur compte car le village divisé à leur suite en deux clans antagonistes ravivés lors des longues périodes pleines de passion qui entouraient les élections ne "pensait" pas à choisir d'autres pro-

tagonistes. Cette rivalité entre les deux familles, que les intérêts privés opposaient, trouvait ainsi un terrain symbolique d'affrontement. Chacune d'entre elle choisissait son chef, lequel rassemblait ses alliés et ses "partisans" (id est les membres du "partidu", à savoir sa clientèle) comme un bon capitaine rassemble et motive son équipe et ses supporters. Dans ce combat qui opposaient les familles du village entre elles, chaque famille et chacun à l'intérieur de sa famille restant dans l'ensemble fidèle à son camp séculaire, l'arbitre s'appelait souvent ruse et habileté, qui, comme Tychée, pouvait faire pencher le fléau dans un sens ou dans l'autre, les vaincus d'aujourd'hui devenant les vainqueurs de demain. La passion qui animait chaque parti pouvait à l'occasion engendrer un climat de tension extrême et provoquer même des heurts violents voire sanglants, comme ce fut le cas lors des élections de 1904 où il y eut mort d'homme (voir document annexé).

Il y avait eu de l'habileté dans la victoire de "Sgio" Philippe mais elle représentait surtout une meilleure adéquation aux besoins du temps. Propriétaires fonciers certes, mais plus bourgeois que leurs rivaux et moins distants vis à vis du peuple, ils développaient une stratégie matrimoniale plus rapprochée, au niveau de la Balagne, avec des familles de "sgio" de rang moins élevé. Les derniers, assez lettrés aussi, ont en outre embrassé des carrières de basoche (avocat, juge de paix, magistrat) – si importantes chez un peuple reconnu procédurier –, ou dans le négoce, rayonnant dans un triangle Lumio, Bastia, Nice, dépassant les limites de la commune, sans pour autant aller à Paris comme les Leca. De nos jours, seul "Fanfan", le dernier maire de la dynastie, qui, peu intéressé par cette tâche a démissionné au cours de son deuxième mandat, demeure au village où il vit de son travail d'exploitant agricole sur des terres qu'il a fallu partager entre héritiers ou petit à petit vendre pour payer les droits de succession et qui de toute façon ne rapportent plus très gros. Chez les Colonna de Leca, il ne reste plus personne à demeure, l'héritier de la lignée, petit-fils de Sgio Marc Antò, réside à Paris et ne vient plus à Lumiu qu'en vacances.

La transmission du pouvoir municipal

Elle s'accomplit suivant un schéma d'une grande simplicité (cf. diagramme annexé). Mis à part

l'alternance, qui retarde la succession et peut en cela contrarier les projets, elle se fait, dans une famille comme dans l'autre, en ligne directe. Le chef de parti, qui n'est pas nécessairement l'aîné de la famille dans la branche principale – celui-ci a pu être amené à accomplir d'autres fonctions en raison du délai dû à l'alternance ou à cause d'inclinations personnelles – est soit le maire en poste, soit le chef du parti adverse. Si, pour ces mêmes raisons la transmission ne peut se faire de père en fils, elle empruntera, pour un temps, une voie collatérale, frère, beau-frère, cousin germain, ou même sauter une génération, mais elle reviendra le plus tôt possible à l'héritier direct, gérant des propriétés principales laissées en indivis.

Ce schéma culturel de transmission du pouvoir et du patrimoine sous-tendu par la préservation du lignage et le développement de ceux-ci les a amenés à suivre une stratégie malthusienne des naissances (les Leca surtout) et à des mariages consanguins (plus particulièrement les Renucoli), ce qui associé à la très forte mortalité infantile qui frappait alors tous les milieux (49 % des enfants à Lumiu meurent avant 5 ans dans la décennie de 1870, 40 % en moyenne dans le siècle) et aux aléas concernant le sexe, n'a pas manqué d'avoir des conséquences sur le destin de ces lignées et des individus les composant.

La durée du mandat

Elle est plutôt longue, avec une tendance à l'allongement à partir de 1870 lorsque les maires ont été élus.

Les Colonna de Leca ont fourni 7 maires, dont 2 ont été réélus, pour une durée totale de 66 ans, soit une moyenne de 9 ans et demi (7 ans et demi si l'on tient compte des réélections) sur 117 ans de présence politique, soit un peu plus de la moitié du temps. Notons la particulière longévité du dernier, Sgio Marc Antò, qui a exercé le pouvoir pendant plus de 25 ans comme maire et 4 ans comme adjoint de 1887 à 1919.

Les Renucoli ont eu 9 maires, pour 12 mandats discontinus, et une durée totale de 79 ans au pouvoir, soit une durée moyenne de près de 9 ans (6 ans et demi avec les réélections) au cours des 152 ans où ils ont été présents sur la scène politique, de 1802 à 1959, soit, pour eux aussi, pendant plus de la moitié du temps. Le dernier des grands "sgio", Sgio Philippe (1869-1955), a consacré toute sa vie à la politique qui était pour lui une véri-

table passion. Elu maire en 1896 pour la première fois à l'âge de 27 ans, il revient au pouvoir une deuxième fois en 1919, dégustant sa revanche sur son vieux rival qui l'avait battu précédemment, et effaçant son échec face à Adolphe Landry aux législatives de 1918, exerce le pouvoir pendant 10 nouvelles années puis laisse celui-ci à son fils et s'en va tenter sa chance à Nice où il fonde un journal et se révèle un ardent polémiste, sans toutefois réussir au niveau politique; il reprend alors à 68 ans le flambeau des mains de son fils, absorbé par son métier de magistrat à Bastia et moins intéressé par Lumiu, le village et ses propriétés qui ne rapportent qu'un faible numéraire; les électeurs restés au village se resserrèrent derrière leur dernier "sgio" lequel régnera encore pour une dernière période de 16 ans, jusqu'à 2 ans de sa mort, quand à 84 ans, il passe le témoin à son petit-fils; mais visiblement celui-ci n'a pas hérité du virus de la politique et surtout les temps ont changé.

Les adjoints et les conseillers municipaux

Nos recherches ne nous ont pas permis pour l'instant de constituer la liste exhaustive des premiers adjoints et des conseillers, ces derniers ayant toujours été élus, sauf sous la Restauration (pour plus de détails se reporter au mode de désignation). Cependant à partir de la lecture des actes d'état civil (naissance, mariage, décès) depuis le 21 septembre 1801 et du relevé ponctuel du nom de l'adjoint faisant fonction de maire qui nous paraissait intéressant, d'une part, et de la lecture des procès verbaux des séances de conseil municipal depuis 1904, mais hélas incomplets, quelques tendances se dégagent. Les postes d'adjoint ont souvent été occupés par des représentants des deux mêmes groupes de familles. C'est le cas au moins de 7 d'entre eux, dont 4 ont été ou seront maires, notamment avant 1870, ce qui aurait pour conséquence de diminuer l'importance de l'alternance et de marquer la permanence des mêmes au pouvoir. Quant aux conseillers, ils semblent appartenir à des lignées de familles fidèles à leurs partis, l'importance numérique de la famille, ainsi que la respectabilité (militaires à la retraite, artisans, petits propriétaires, laboureurs) ou l'instruction (receveur des postes), apparaissant comme les critères principaux de choix. Parti et contre-parti, maire au pouvoir et ancien maire ou ancien futur maire, avec chacun ses familles de partisans semblent avoir pour tâche d'assurer la

cohésion du village, un peu à la façon de la maille et de la contre maille, toutes deux nécessaires à la solidité du tissu.

Les autres maires du Lumiu d'autrefois

Avant d'en arriver au Lumiu d'aujourd'hui, disons un mot des 3 maires qui, en cette période, n'ont pas appartenu aux deux grandes familles de "sgio". Malheureusement, nous ne savons pas grand chose d'eux et de leur famille, et surtout des conditions dans lesquelles ils ont interrompu le long chassé-croisé évoqué jusqu'à présent.

- Du premier, Padovani Paolo Francesco (1773-1814) nommé maire à l'âge de 29 ans sous le Consulat en l'An X (il signera son premier acte d'Etat civil le 1^{er} Fructidor de la même année – 19 août 1802 – et le dernier le 23 mai 1808), nous savons qu'il était forgeron et qu'il appartenait à une des trois familles, au sens large, les plus nombreuses du village (les Moretti, les Padovani et les Leca comptent chacune 14 % des 189 naissances de la décennie qui va de 1793 à 1802). Nous savons aussi, d'après la correspondance privée des Colonna de Leca, qu'au cours des périodes agitées de la Révolution où l'ordre social ancien fut troublé, leur « château » fut attaqué et que leurs occupants durent se réfugier hors du village, mais sans plus de détail quant aux circonstances et aux dates. En 1808, Felice Colonna Leca sera nommé maire, ce qui mettra fin à cet intermédiaire plébéien.

- Le second, Ceccaldi Jacques (1818-1883), est né lui aussi dans une famille populaire nombreuse. Marié à une Padovani de la famille du précédent, il était laboureur. Nous ne savons pas grand chose de précis sur les circonstances de son élection. Cependant, notons qu'après la chute du Second Empire, la Troisième République a connu des débuts incertains et agités. Au niveau local, le maire, Flach Xavier, bonapartiste de naissance, après un mandat de près de 5 ans sous Napoléon III, est remplacé au début octobre 1870 par Pierre Marie Renucoli, lequel ne restera au pouvoir que 6 mois (il signe son dernier acte d'état civil le 17 avril 1871). Apparaît alors Jacques Ceccaldi (premier acte : 4 juin 1871, dernier acte : 10 juin 1871) qui n'exercera ses fonctions que quelques jours, étant remplacé par Colonna de Leca Joseph Félix (premier acte signé le 31 juin 1871). Celui-ci ne restera lui aussi que peu de temps à la tête de la municipalité, 4 mois.

• Le troisième, Savelli François (1852-1923) est le seul à ne pas devoir son élection à une période instable. Fils d'un entrepreneur des travaux publics auquel il succède - c'est l'époque des premiers travaux d'infrastructure modernes et les entrepreneurs deviennent des hommes d'importance - il accède à la mairie en 1900. Il demeure dans le souvenir des Lumiais comme celui qui a construit l'école du village, laquelle deviendra aussi le siège de la mairie en 1919, Sgio Marc Antò officiant précédemment dans une salle du collège religieux désaffecté sis dans leur propriété, les affaires publiques acquérant ainsi pour la première fois un espace différent de celui des affaires privées.

L' "alta pulitica" et l'idéologie

Avant de terminer sur cette première période du temps des "sgio", remarquons que mis à part l'intervalle de ces trois "autres" maires, dont deux, il est vrai, ont été élus en des périodes agitées propices à des changements de personnels politiques, ni les autres événements qui ont marqué l'histoire de la France au cours de ces deux derniers siècles, Restauration, Révolution de juillet, Révolution de 1848, Etat français, France libre, ni le mode de désignation des maires, nommés puis élus au suffrage censitaire puis universel partiel et enfin complet, n'ont vraiment perturbé le chassé-croisé des deux familles de "sgio" si grande était l'emprise des mentalités et enraciné le modèle du bipartisme clientélaire fondé sur le lignage et le foncier. Pour les mêmes raisons, l'idéologie et "l'alta pulitica" vues au niveau du village sont surtout affaires de chefs, bien que prenant davantage d'importance au fur et à mesure que l'on s'approche des dernières années. En voici quelques illustrations.

La première remonte à la dernière décennie du XIX^e siècle et aux deux premières du XX^e siècle et met aux prises les deux familles de "sgio". Suite à son mariage avec Louise De Casabianca en 1894, Marc Antoine Colonna de Leca qui était, comme ses ancêtres, bonapartiste, entre dans le parti de sa belle famille, et suit son beau-père, chef des bonapartistes, mais qui vient de rallier le camp des républicains. Or il se trouve que Pierre Paul de Casabianca est aussi le parrain de Philippe Renucoli, lui-même républicain. Il s'ensuit une alliance des deux partis au niveau local, qui aboutit en 1896 à l'élection de Sgio Philippe comme maire avec Sgio Mar Anto comme adjoint. Mais,

pour reprendre l'expression de Gaston d'Angéles, le petit-fils de ce dernier, « la côte est mal taillée » et l'alliance ne dépassera pas 3 ans, l'antagonisme ancestral entre les deux familles magnifié par la rivalité pleine de passion et d'orgueil qu'entretennent les deux protagonistes et leurs hommes reprenant rapidement le dessus. Qu'importe l'idéologie et la logique, les Colonna de Leca, hier bonapartistes seront casabianquistes, puis landrystes, c'est-à-dire de "gauche" alors que les Renucoli, hier républicains, glisseront d'une case "à droite" et seront gavinistes.

Cette redistribution des cartes sur l'échiquier politique insulaire devait avoir des suites tant au niveau local que départemental. Après la défaite de Colonna de Leca aux élections municipales de 1919 et son retrait des affaires politiques, le contre parti sera amené à disparaître. A l'exception de quelques opposants, plus déterminés ou plus politisés, isolés mais le plus souvent solidaires avec une bonne partie de leur famille, au sens élargi du terme, le village, qui se vide alors de ses forces vives et vit les années les plus sombres de son histoire, se resserrera derrière son maire. Celui-ci étant de droite, Lumiu deviendra un village de droite, quel que soit le type d'élection considéré.

Cependant, et par contre coup, cette orientation liée à la personne du maire, plus stratégique que véritablement politique, facilitera des alliances, plus ou moins durables, à un autre niveau. C'est ainsi que François Giacobbi, leader des M.R.G. de Corse du Nord, et qui bénéficie d'un large réseau d' "amitié", quoique minoritaire en voix, devra son élection à la présidence du Conseil Général à des apports de voix a priori classées à droite, dont celle du conseiller général de Calvi et maire R.P.R., de Lumiu, lequel manifeste en ces occasions son indépendance par rapport à l'appareil parisien du parti. Amitié, indépendance, certes, mais aussi certainement manifestation d'un système traditionnel d'équilibre entre niveaux différents d'élections.

La particularité de ce vote insulaire apparaît aussi lorsque le même électeur vote différemment au village et sur le continent. Ainsi des marins, installés sur le continent, pouvaient voter socialiste ou communiste à Marseille alors qu'ils votaient pour le maire, à droite, au village. Bel exemple de logique duale de comportement et d'identification de l'émigré partageant sa vie entre deux univers. D'un côté, apparemment plus libre en tant

qu'individu dans la société moderne, de l'autre plus lié à ses racines, à sa famille et à sa communauté.

2 - LES NOUVEAUX MAIRES

Le renoncement de Fanfan Renucoli, le petit fils de Sgio Philippe, marque définitivement la fin du temps des "sgio". Charles Moretti (1883-1966), officier en retraite, issu d'une famille nombreuse du village, sera choisi pour ses qualités de respectabilité et de sérieux. Elu maire à 72 ans, consacrant tout son temps au village, il sera un maire de transition, bon administrateur, désireux d'apporter un peu de modernité au village.

Mais bien vite, un de ses adjoints, Eugène Ceccaldi, V.R.P. dans la force de l'âge, devient l'homme de la situation. L'économie agro-arboricole et pastorale s'est effondrée laissant de vastes étendues de terres en jachère ou déjà emmaquisées. Or, en ces années 60, le tourisme commence à s'organiser et Lumiu a la chance de s'étendre jusqu'à la mer, et ses terres ont maintenant de la valeur. Devenu agent immobilier, il comprend tout le parti que le village peut en tirer. Sous sa conduite, la municipalité entreprend des opérations immobilières d'importance. Sant'Ambroggiu, puis Cocody Village et enfin Lumiu Plage, créés de toute pièce, deviennent des stations touristiques fréquentées pour leurs plages et leur port de plaisance par plus de 30 000 vacanciers. Lumiu devient une commune prospère, son budget est aussi important que celui de L'Île-Rousse. Sachant mobiliser ses partisans comme autrefois le "sgio" sa clientèle, Eugène Ceccaldi, après une première élection à quelques voix près, est réélu maire avec une très confortable majorité depuis 1959, ce qui lui a aussi permis de remporter le siège de conseiller général du canton de Calvi, comprenant les communes de Calvi et de Lumiu, tel un Colonna de Leca autrefois, et de siéger pendant un mandat à l'Assemblée Régionale de Corse.

Mais au-delà de l'apparente adéquation entre la réussite d'un village fleuri et dans le vent et l'ascension sur le devant de la scène sociale et politique du maire actuel, au-delà des mérites personnels de celui-ci, ne peut-on pas voir dans sa longévité politique d'autres déterminations, moins économiques, structurelles et immédiates-bien que produites par elles aussi- mais plus culturelles et inconscientes, ce qui ne manquera pas de nous interpeller sur les limites de la démocra-

tie élective. D'une part, peut-on véritablement parler de choix du premier magistrat de la commune puisque, quel qu'ait été le mode de scrutin, le principe lignager a réussi à imposer sa légitimité jusque dans les années 1950, d'où des habitudes de stabilité politique et encore plus de dépendance clientélaire vis à vis d'un homme ou d'une famille, de deux tout au plus. D'autre part, maintenant que les "sgio" et leur lignée ont disparu, et avec eux l'étouffante reproduction d'une société à bien des égards archaïque, que reste-t-il de ses attributs communautaires sinon quelques moments de rencontre privilégiés en des lieux publics, place, cafés, (jeux de boules et de cartes), église (messes du dimanche et enterrements), épiceries et devants de porte (causettes) bien concurrencés par la télévision et l'individualisme ambiant, et un réflexe défensif de repliement sur soi alimenté par un sentiment de crainte face à un avenir bien incertain? Ainsi cette longévité politique (phénomène que l'on retrouve souvent dans la société corse contemporaine), s'expliquerait aussi par la reproduction d'un trait culturel séculaire - le modèle lignager qui perpétue au fil du temps le même personnel au pouvoir - réactivé dans cette deuxième moitié de siècle par les craintes du moment (crise sociale, culturelle, identitaire, crise de la famille, individualisme) comme en témoigne la présence assidue des individus, des familles, des gens restés au village comme ceux de la diaspora, de toute la communauté, retrouvés et resserrés dans l'espace sacré et transcendé de l'église lors de la Grand Messe avec procession le jour de la Fête Votive de Saint Pierre et Saint Paul ou encore le 15 août. Le maire, aujourd'hui, fin psychologue, sait toute l'importance de sa présence en ces occasions tout comme un Sgio Philippe qui, dans l'entre-deux guerres et après, le 11 novembre, ne risquait pas de manquer la cérémonie devant le Monument aux Morts de la Grande Guerre où, en écoutant son discours, les familles se recueillaient et pleuraient leurs disparus...

Si différence il y a, c'est aussi que le maire n'a pas de fils et que ses filles ne semblent pas disposées à prendre sa suite en ouvrant une nouvelle dynastie. Favorisera-t-il l'accession d'un "héritier spirituel" qui saura lier l'habitus d'hier à la politique, aux affaires et au développement touristique d'aujourd'hui, même si c'est avec un peu moins de pugnacité que si cela avait été un des siens? Quel sera le futur maire de Lumiu, voilà une

Orvieté

Nous, Maire de la commune de Lumu
Vu, la loi du 5 avril 1884.
Vu, la loi du 7 juin 1888.
Vu, la loi du 30 juin 1887
Vu, la loi du 23 février 1872

Considérant, qu'une rixe sanglante, s'est produite,
sur la place de l'Anapoulyen le 30 Mars dernier

Considérant, qu'une nouvelle rixe a manqué
d'éclater sur la place du Carabo, dans la soirée du 31 Mars

Considérant, qu'il importe à l'existence municipale
d'assurer la sûreté et la tranquillité des habitants de
la Commune.

Il nous assiste ce qui suit

Seront interdites pendant la période des élections
législatives et municipales prochaines

Art. 1^{er} Toute manifestation armée et non armée sur les
voies publiques qui pourrait troubler l'ordre et la
tranquillité

Art. 2 Toute manifestation burlesque, soit chant, ou sifflements,
ou fanfare, soit dans les rues, places, cafés,
arabes et autres

Art. 3 Toute réunion publique et illégale en violation
de la loi

Art. 4 Tout individu en état de violence publique, sera
condamné aux travaux municipaux

Art. 5 Seront en contravention, les cafés, bars, arabes,
et autres qui auraient reçu ou toléré dans
leur établissement les personnes visées aux articles 2 et 3

Art. 6 Les infractions aux lois ci-dessus seront constatées par
les Gardes Champêtres et par les Gardes Municipaux

Fait à la Mairie de Lumu, le 2 Avril 1904
Le Maire
Hyacinthe Anell

Vu et approuvé
Cfaccro, le 12 Avril 1904

Prise certifiée et copie conforme
sur le 24 avril 1904

Le Maire
Navel

Le conseiller de Préfecture
signé Tabucchi

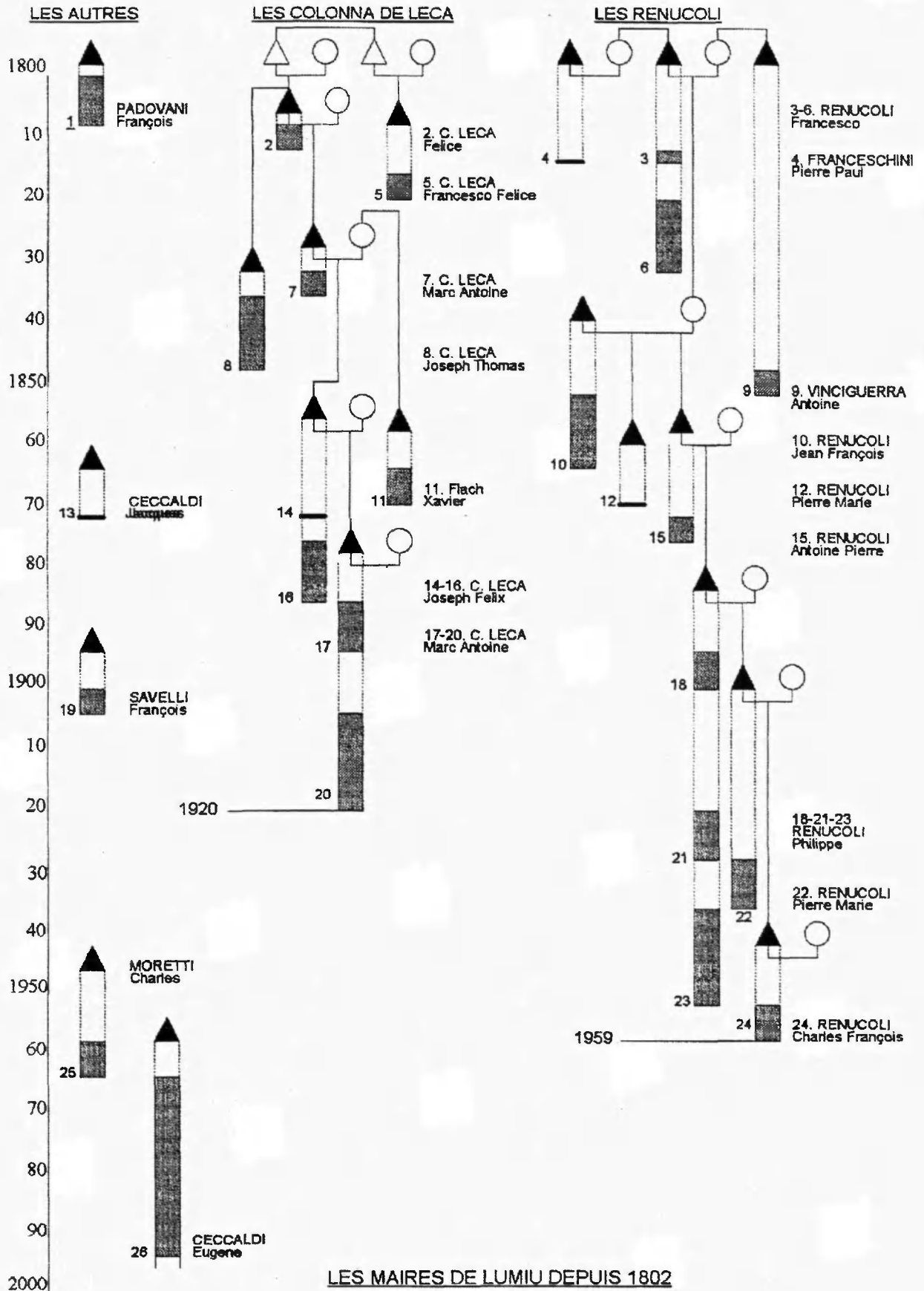
LUMIU. Registre des délibérations (photocopie)

LES MAIRES DE LUMIU

N°	Année	Durée du mandat	NOM, prénom profession relation parenté	âge
01	an X	6 ans 6 m.	PADOVANI Paolo Francesco (1773-1814) forgeron	29 ans
02	1808	4 ans 4 m.	COLONNA LECA Felice (1775-1814) propriétaire	33 ans
03	1813	2 ans 8 m.	RENUCOLI Francesco (1788-1852) propriétaire	25 ans
04	1815	1 an	FRANCESCHINI Pierre Paul propriétaire beau-frère de 03	
05	1817	4 ans 6 m.	COLONNA LECA François Felice (1785-1835) propriétaire, adjoind de 04, neveu de 02	32ans
06	1821	10 ans 10 m.	*RENUCOLI Francesco, 2ème mandat propriétaire	* 34 ans
07	1832	2 ans 8 m.	COLONNA LECA Marc Antoine (1807-1853) propriétaire fils de 02, adjoind de 08	25 ans
08	1835	13 ans 8 m.	COLONNA LECA Joseph Thomas propriétaire cousin germain de 07	
09	1848	3 ans 6 m.	VINCIGUERRA Antoine (1776-1859) médecin milit.e.r.,propriétaire beau-frère de 03-06, oncle de 10	72 ans
10	1852	13 ans 7 m.	RENUCOLI Jean François (1832-1878) propriétaire fils de 03-06, neveu de 09	20 ans
11	1865	5 ans	FLACH Xavier (1809-) propriétaire beau-frère de 07	56 ans
12	1870	6 mois	RENUCOLI Pierre Marie (1826-) propriétaire fils de 10	44 ans
13	1871	6 jours	CECCALDI Jacques (1818-1883) laboureur	53 ans
14	1871	6 mois	COLONNA LECA Joseph Felix (1835-1911) propriétaire,avec SMITTER Antoine son régisseur comme adjoind, maire de Calvi, fils de 07	36 ans

L'ILE - FAMILLES

N°	Année	Durée du mandat	NOM, prénom profession relation parenté	âge
15	1872	4 ans 8 m.	RENUCOLI Antoine Pierre (1837-1888) propriétaire, fils de 10	35 ans
16	1876	10 ans 2 m.	*COLONNA LECA Joseph Félix, 2ème élect. propriétaire 3 mandats successifs, le dernier inachevé	*41ans
17	1887	9 ans 1 m.	COLONNA LECA Marc Antoine (1861-1954) propriétaire fils de 14-16	26 ans
18	1896	4 ans	RENUCOLI Philippe (1869-1955) propriétaire, avec COLONNA LECA Marc Antoine (17) comme adjoint, fils de 15	27 ans
19	1900	4 ans	SAVELLI François (1852-1923) entrepreneur de travaux publics	48 ans
20	1904	16 ans	*COLONNA LECA Marc Antoine, 2ème élection propriétaire, avec FLACH Louis, son beau-frère comme adjoint	*43 ans
21	1919	9 ans 5 m.	*RENUCOLI Philippe, 2ème élection propriétaire avocat juge de paix 3 mandats, démissionne lors du dernier	*50 ans
22	1929	8 ans	RENUCOLI Pierre Marie (1897-1847) propriétaire , magistrat, fils de 21	32 ans
23	1937	16 ans	*RENUCOLI Philippe, 3ème élection 4 nouveaux mandats, succède à son fils propriétaire, avocat	68 ans
24	1953	5 ans 9 m.	RENUCOLI Charles François (1928-) propriétaire démissionne en cours de 2ème mandat petit-fils de 23, fils de 22	25 ans
25	1955	6 ans	MORETTI Charles (1883-1966) officier en retraite	72 ans
26	1965	depuis 28ans	CECCALDI Eugène (1923-) conseiller régional, puis conseiller général du canton de Calvi V.R.P., puis agent immobilier	42 ans



interrogation souvent entendue au village, ce qui marque bien l'importance de cette fonction au niveau d'une communauté bientôt minoritaire face aux nouveaux venus. Aux dernières élections municipales une liste d'opposition composite dirigée par un homme jeune appartenant à la mouvance autonomiste/indépendantiste et comprenant une majorité de Lumiais du Continent s'est présentée avec un programme défendant notamment le patrimoine du village face aux "bétonneurs" et aux partisans d'une "politique tout tourisme". Cette tentative de rupture est-elle signe de renouveau, annonce-t-elle la fin prochaine de ce maire "nouveau" aux affaires depuis déjà 28 ans, et l'avènement d'une autre période, où les problèmes liés à l'entrée dans l'Europe, à l'indépendance nationale et à la place de la Corse dans celle-ci, à la libre circulation de l'argent et des biens, à l'emploi notamment des jeunes pèseront-ils lourd ? La logique du sang, qui avait été la clef de voûte du système lignager traditionnel, reviendra-t-elle en force, mais démocratisée, pour servir les droits de la diaspora menacés par les tenants des affaires qui tendent à privilégier la logique du sol ? Quoi qu'il en soit, pour une commune qui possède une façade maritime importante, la gestion et la maîtrise du littoral devant la pression et l'avidité des promoteurs devient une question cruciale. Car, si les maisons demeurent encore pour beaucoup en indivis familiaux, les terres, elles, ont souvent été partagées et les individus résistent plus difficilement aux arguments des promoteurs.

II - LE POUVOIR MUNICIPAL À PIGNA : LONGTEMPS UNE AFFAIRE DE FAMILLE

Le village de Pigna fondé d'après la légende vers l'an 800 par Consalvo, un compagnon du prince Guido Savelli de Curbara est typique de la Balagne des coteaux quant à son économie et à sa très forte stratification sociale. Détachée de Curbara en tant que commune en 1790, son territoire s'étend sur une superficie de 2,21 km² seulement, ce qui explique une faible population, 110 habitants aujourd'hui, 300 au moment de son apogée dans les années 1890, et à peine une cinquantaine après la deuxième guerre mondiale. Une seule famille de "sgio", les Franceschini, apparentés aux Franceschini de Curbara, eux-mêmes alliés aux Savelli, domine ici le village aux niveaux économique, culturel et politique.

L'examen de la liste des maires dans leur chronologie et leur filiation est de ce point de vue exemplaire. Sur les 15 maires qui se sont succédés depuis l'An X, 3 ayant accompli un deuxième mandat, 10 appartiennent à la famille des Franceschini. La transmission du pouvoir se fait en ligne directe de père en fils avec parfois un relais par un ou plusieurs frères.

Ainsi pendant 52 ans, de 1815 à 1867, une suite de trois frères exerce le pouvoir à 5 reprises dans un ordre inattendu. Le cadet (04) succède à son père (03) âgé de 71 ans (il mourra 2 ans plus tard). Après un mandat de 5 ans, il est alors remplacé par le benjamin (05) qui lui ne reste au pouvoir que 2 ans avant de laisser sa place à son aîné (06) âgé alors de 47 ans. Celui-ci effectuera un premier mandat de 13 ans pour laisser sa place à son cadet (07) qui reviendra aux affaires pendant 4 ans. Enfin, l'aîné (08), âgé maintenant de 66 ans, prendra un dernier relais, de 28 ans (sic), jusqu'à la veille de sa mort à l'âge de 94 ans. Nous ne savons pas grand chose des circonstances qui ont présidé à cette transmission du pouvoir et à cette gestion particulière à l'intérieur de la fratrie pendant toute une vie. L'aîné, n'était-il pas disponible au moment de la succession ? En tout cas, il semble avoir joui de son statut d'aîné par la suite. Était-il célibataire comme son benjamin ? C'est possible, car nous ne les trouvons pas dans les registres de mariage des 15 communes de Balagne que nous possédons. Autre point obscur, nous ne connaissons pas le lien qui les unissait à Franceschini Vincent (09), lui aussi un propriétaire, qui leur a succédé. Mais le petit fils du cadet, Jean Joseph Marie, (11) reprendra le flambeau de la dynastie... Cinq générations plus tard, dans les années 1950-60, la même stratégie sera développée dans une autre frèrèche du même lignage. L'aîné passera le pouvoir à son frère cadet, avant de le reprendre à nouveau devant le peu d'empressement manifesté par ce dernier, las d'un pouvoir qui n'était plus ce qu'il avait été, amer et sans illusion devant une fin de règne jusqu'à désertier son fief ancestral...

Les Franceschini étaient bien les maîtres chez eux à Pigna. Au cours des deniers 190 ans, n'ont-ils pas exercé le pouvoir pendant 147 ans ? Encore faut-il ajouter que les Consalvi (descendants de Consalvo ?), une famille de petits propriétaires qui a fourni 2 maires (10 et 17), avaient toute leur confiance au point d'occuper des fonctions de conseiller municipal, de premier adjoint, voire de

LES MAIRES DE PIGNA

N°	Année	Durée du mandat	NOM, prénom profession relation parenté	âge
01	AN X	5 ans	CASTA Dominique Marie (1774-1862) cordonnier adjoint et conseiller à plusieurs reprises	26 ans
02	1808	5 ans	FRANCESCHINI Antonio Maria (1748-1828) propriétaire père de 06	60 ans
03	1813	2 ans	FRANCESCHINI Carlo Francesco (1744-1817) propriétaire, adjoint puis maire père de 04, 05 et 06	69 ans
04	1815	4 ans	FRANCESCHINI Giuseppe Maria L. (1777-1859) propriétaire fils de 03	38 ans
05	1820	1 an	FRANCESCHINI Giovan Battista (1780-) propriétaire frère de 04, fils de 03	40 ans
06	1822	12 ans	FRANCESCHINI Simon Jean (1773-1868) propriétaire frère de 05, fils de 03	47 ans
07	1835	4 ans	*FRANCESCHINI Joseph Marie Louis 2ème mandat, succède à son frère	58 ans
08	1839	28 ans	*FRANCESCHINI Simon Jean 2ème mandat, succède à son frère	66 ans
09	1867	13 ans	FRANCESCHINI Vincent (1826-1886) propriétaire	41 ans
10	1880	4 ans	CONSALVI Jean Baptiste (1849-1917) petit propriétaire, plusieurs fois adjoint grand père du mari de 17	31 ans
11	1884	23 ans	FRANCESCHINI Jean Joseph Marie (1858- ?) propriétaire petit fils de 04-07	26 ans
12	1908	30 ans	FRANCESCHINI Louis (1876-1943) propriétaire arrière arrière petit fils de 03	32 ans
13	1938	14 ans	SAVELLI Alphonse (1885-1973) forain	53 ans

14	1953	5 ans	FRANCESCHINI François (1917- 1973) propriétaire fils de 12, frère de 15	36 ans
15	1959	6 ans	FRANCESCHINI Simon Jean (1923-) propriétaire fils de 12, frère de 14-16	36 ans
16	1965	8 ans	*FRANCESCHINI François reprend le flambeau de son frère, meurt en fonction	48 ans
17	depuis 1973		MARTELLI Bibiane (1935-) s.p., vve CONSALVI Jean Baptiste (1925-1973), petit propriétaire, adjoint et conseiller de 13,14,15,16 petit fils de 10	38 ans

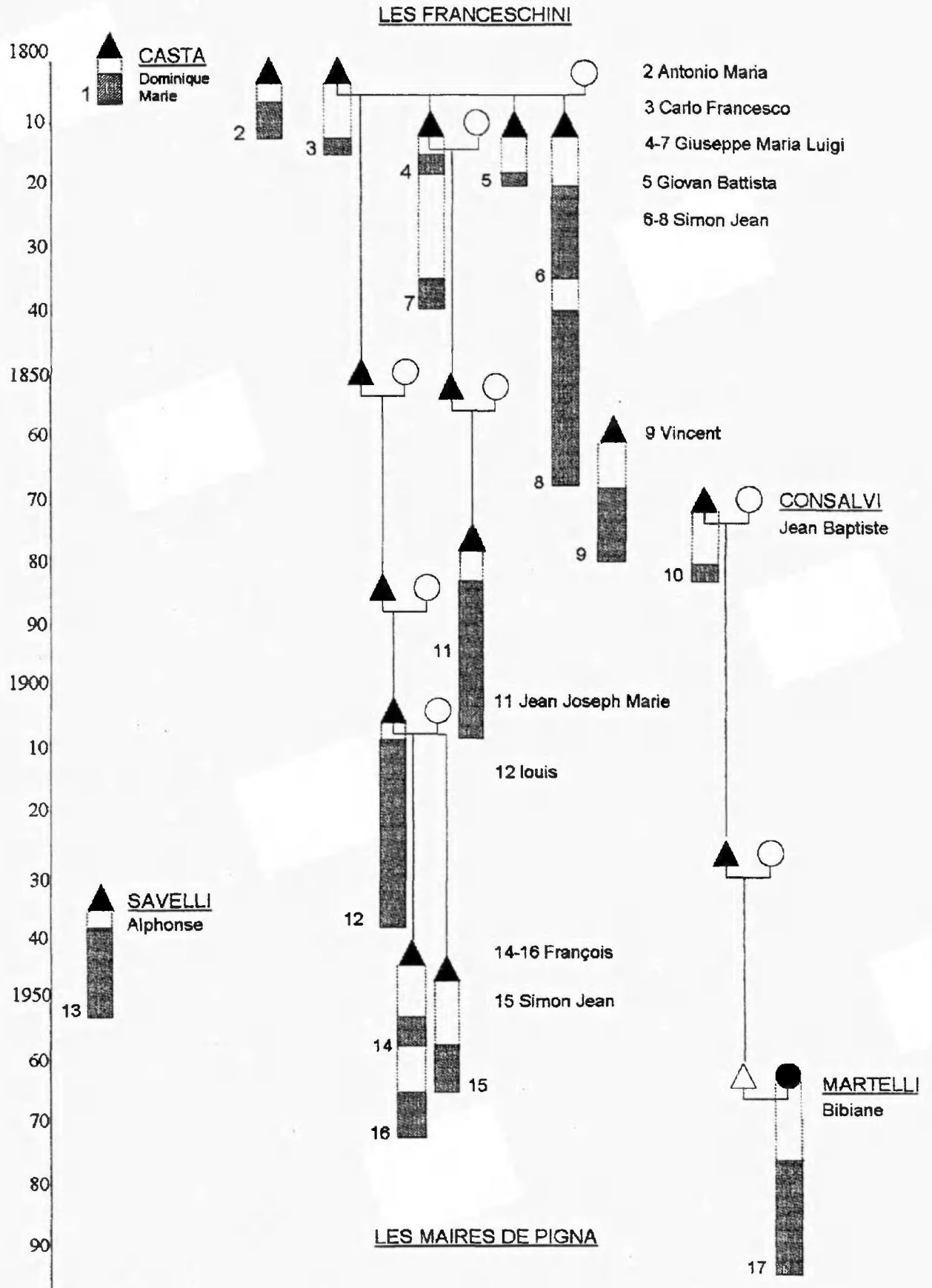
mairie sous leur direction. Dans la seconde moitié du XX^e siècle, Consalvi Jean Baptiste était premier adjoint de Franceschini François, tout comme son grand père Jean Baptiste l'avait été un siècle plus tôt, mais avec beaucoup plus d'indépendance jusqu'à oser se présenter aux fameuses élections de 1938 dans la liste adverse. Après cet intermède, il sera à nouveau adjoint des deux derniers Franceschini. Au passage, notons la légère différence de scénario en ce qui le concerne par rapport à son grand-père, ce n'est pas lui qui est devenu maire mais sa veuve Bibiane Martelli, une femme d'origine modeste puisque son père était berger.

Cette différence de statut social s'était déjà trouvée dans le passé, mais dans des périodes bien marquées. Sous le Consulat tout d'abord, où Casta Dominique (01), cordonnier de son état, est nommé en tant que "aggiunto" puis maire et bientôt conseiller municipal, quand les Franceschini reprennent leur position. Mais, surtout, sous le Front Populaire, lorsque Savelli Alphonse (13), artisan forain revenu du continent, est élu maire en 1938 lors de mémorables élections, les seules qui ont vu s'opposer deux listes dont une d'origine populaire qui osait affronter le pouvoir séculaire en place et sa clientèle.

A part ces deux épisodes, les Franceschini ont allégrement traversé les régimes et les législations. Du point de vue de l'appartenance politique, ils faisaient partie du clan Gavini, de droite, et semblent bien avoir entraîné leur clientèle dans les différents types d'élection.

L'arrivée de Savelli Alphonse au devant de la scène locale marque incontestablement une rupture dans cette docile continuité historique, puisque celui-ci s'est non seulement opposé victorieusement au "sgio" et à sa liste, mais encore l'a-t-il fait sous l'étiquette de communiste.

Incontestablement, cette élection marque aussi l'annonce de la fin d'une ère, celle de la Corse traditionnelle et des "sgio", même si, localement, les Franceschini reviendront à la mairie en 1953 pour un dernier sursaut de 20 ans. Le maire actuel, une des rares femmes à exercer cette fonction en Corse, appartient déjà à une autre époque. Au pouvoir depuis 20 ans, s'appuyant sur un tissu d'associations artisanales et culturelles cimentées par des liens de famille et d'amitié, elle a su, avec réalisme et intelligence, prendre le virage en favorisant une politique de préservation et de développement du patrimoine culturel et artistique du village appréciée tant par les résidents, les artisans et la diaspora que par les touristes. A Pigna, le départ des familles traditionnelles de la scène politique locale n'a pas entraîné un vide social et humain, comme c'est le cas dans de nombreux villages, notamment de l'intérieur. Un nouveau pouvoir local, expression d'une couche de la société récemment amenée à jouer un rôle important dans une île désormais tournée vers les loisirs, a pris la relève. Du haut de son belvédère, un peu en retrait des cohortes touristiques de l'été, mais tirant profit de ses attraits, Pigna voit l'avenir avec un certain optimisme.



III - LE POUVOIR MUNICIPAL À L'ISULA (L'ÎLE-ROUSSE) : DES ALLIANCES POUR DÉVELOPPER LES AFFAIRES

A l'époque moderne, l'Île d'Or, l'antique Agilla, n'abritait que quelques cabanes de pêcheurs rattachés à la piève de Santa Reparata de Balagne. Mais en 1758, Pascal Paoli, qui avait compris l'intérêt pour la nouvelle nation corse d'avoir un port aussi remarquablement situé face à Calvi la génoise, fonda la nouvelle cité tournée vers le négoce et les échanges avec le Cap Corse et le continent. Devenue cité indépendante en 1770 après des arrangements territoriaux avec Santa Reparata, Monticellu et Curbara, L'Isula fut rapidement dotée d'un Tribunal de Commerce et d'un Bureau principal des Douanes (1818), son port fut aménagé, ainsi qu'une base de la marine pour le protéger. Les négociants et marchands affluent de tout le Cap Corse et de la Ligurie, et avec eux les marins, tous cap corsins ou italiens, des maîtres de cabotage aussi venus du Cap, et les familles de marins pêcheurs originaires de Gênes ou de Porto Ferraio dans l'Île d'Elbe. L'essor de la cité paoline se poursuit jusqu'à la guerre de 1914-1918, son dynamisme attirant quantités d'artisans italiens (ferblantiers, tonneliers, selliers, maçons, tailleurs de pierre, jardiniers), les villages balanins voisins fournissant davantage les charretiers, colporteurs et journaliers.

Cette naissance particulière et cette orientation tournée vers les échanges et le commerce font de L'Isula, rapidement devenue chef-lieu de canton et rivale de Calvi, un cas à part en Balagne, Calvi ayant été choisie par le nouveau Pouvoir au niveau de la micro région comme centre administratif, juridique et militaire devant permettre et faciliter l'ancrage de la Corse à son nouvel Etat. La lecture de la liste des maires de L'Isula (l'Île-Rousse) est de ce point de vue fort édifiante.

23 maires se sont succédé depuis 1801 pour un total de 29 mandats. 11 ont exercé des mandats de courtes durées (1 à 3 ans), mais 5, notables parmi les notables, ont dirigé la commune pendant 16 ans et plus. Leur profession et leur lieu d'origine éclairent bien l'accord qui s'est réalisé au fil du temps entre les intérêts collectifs et les ambitions individuelles. Les premiers maires, jusqu'en 1840, sont tous des propriétaires (des propriétaires-négociants serait sans doute un terme plus approprié), sont tous originaires des villages avoisinants de Balagne (Algaiola, Curbara, Santa Reparata, Belgudè (Belgodère), Lavatoghju), venus

s'installer dans la ville nouvelle où ils peuvent asseoir leur négoce et écouler leur production, huile et grains. La deuxième période, de 1840 à 1925, est cap-corsine (les maires sont originaires de Pinu, Centuri, Brandu), et encore plus tournée vers les affaires (ils sont armateurs, négociants, commerçants). La dernière période, de 1925 à nos jours, est typique des petites villes ayant assis leur notoriété, 1 ingénieur, 1 colonel, 2 agents commerciaux, 1 instituteur et enfin, 1 magistrat et 1 avocat, l'actuel député-maire de la ville. Remarquons que si des conseillers municipaux et des adjoints sont d'origine italienne, aucun descendant des marins pêcheurs, commerçants ou artisans venus d'Italie n'a encore été élu à la magistrature municipale.

Peu nombreux sont les maires liés par des liens familiaux. Notons tout d'abord que la liste comporte deux Muzio-Olivi ayant exercé à 70 ans d'écart, et que les 23^e et 27^e maires, Savelli Charles Marie et Ambrogi Jacques, sont unis en tant que grand oncle et petit neveu par alliance. Mais plus exemplaires nous apparaissent les liens qui unissent les trois maires suivants : Sébastien Piccioni (12-14), Sébastien Gavini (20) et François Valéry (22), qui, à eux trois sont restés au pouvoir pendant 44 ans au cours des 100 ans qui vont de 1841 à 1941.

Pour saisir ces relations, reportons-nous (voir document annexé) à la date du 14 octobre 1855 où, grands mariages parmi les grands, a été célébrée ce jour-là l'union de deux filles de Piccioni Sébastien, "rentier" à cette époque, mais qui allait devenir maire l'année suivante, lequel après avoir fait fortune dans le commerce maritime et, dit-on, le marché de l'ébène, avait reçu sa toque de magistrat et son titre de marquis pontifical. L'aînée, Marie Brigitte Piccioni, rentière, 25 ans, s'unissait à Sampiero Gavini, âgé de 32 ans, membre du Conseil Général, domicilié à Bastia, fils de Antoine, Président de Chambre à la Cour Impériale de Montpellier. et que l'histoire retiendra comme fondateur du clan du même nom qui régnera sur la Corse pendant un siècle; ils auront quatre enfants, Denis qui sera général, Antoine député, Sébastien maire de L'Île-Rousse en 1897 et sénateur, et une fille qui épousera un général; Jacques, leur petit-fils, sera le continuateur du clan sous la Quatrième République et son dernier représentant. Le deuxième mariage unissait la cadette, Catherine Hortense, rentière, 23 ans, à Valery Joseph, âgé de 30 ans, propriétaire et gérant des bateaux à vapeur de la Corse, domicilié

LES MAIRES DE L'ILE-ROUSSE

N°	Année	Durée du mandat	NOM, prénom	profession
01	1801	1 an	LOVERINI Angelo Santo d'Algaiola, Balagne	propriétaire
02	1802-1803	2 ans	PASSANI Giosepe de Curbara, Balagne.	propriétaire
03	1803-1804	2 ans	LOVERINI Angelo Santo	(2ème mandat)
04	1805-1807	2 ans	MUZIO-OLIVI Giovan Battista d'Algaiola, Balagne.	négociant
05	1808-1811	3 ans	SALVATORI Jean Ignace	(?)
06	1812-1815	3 ans	SALVINI Joseph de Santa Reparata de Balagna	propriétaire
07	1816-1820	4 ans	OLIVI-MALASPINA Maxime de Belgudè (Belgodère), Balagne	propriétaire
08	1821-1824	3 ans	MUZIO-OLIVI Jean Baptiste	(2ème mandat)
09	1825-1830	5 ans	OLIVI-MALASPINA Maxime	(2ème mandat)
10	1831-1837	6 ans	SUZZONI Jean Baptiste de Lavatoghju, Balagne	(?)
11	1838-1840	2 ans	PIETRI Antoine Jean	(?)
12	1841-1847	6 ans	PICCIONI Sébastien de Pinu, Cap Corse	magistrat.armateur
13	1848-1855	7 ans	PIETRI Antoine Jean	(2ème mandat)
14	1855-1870	15 ans	PICCIONI Sébastien	(2ème mandat)
15	1871-1877	6 ans	BIASINI Achille du Cap Corse	commerçant
16	1878-1880	2 ans	COSTA Numa	commerçant
17	1881-1882	2 ans	MARANINCHI Dominique de Calinzana, Balagne	(?)
18	1883-1893	10 ans	BIASINI Achille	(2ème mandat)
19	1894-1896	2 ans	MUZIO-OLIVI Joseph d'Algaiola, Balagne	négociant
20	1897-1904	7 ans	GAVINI Sébastien de Bastia, originaire du Cap Corse	propriétaire, homme politique

L'ILE - FAMILLES

21	1905-1907	2 ans	MATTEI Antoine de Centuri, Cap Corse	négociant
22	1908-1924	16 ans	Comte François VALERY de Brandu, Cap Corse	armateur
23	1925-1941	16 ans	SAVELLI Charles Marie 1er adjoint de 22 auparavant	ingénieur des Ponts
24	1942-1944	2 ans	MONDIELLI Pascal	colonel
25	1944-1945	1 an	ORGNON Georges continental	agent de "Fraissinet"
26	1945-1947	2 ans	FERRALI Jean Pierre de Cervione, Casinca	instituteur
27	1947-1965	18 ans	AMBROGI Jacques de L'Isula Rossa	magistrat, avocat
28	1965-1971	6 ans	FIORAVANTE Jean de l'Isula Rossa.	agent commercial.
29	1971-	+ 20 ans	PASQUINI Pierre natif d'Afrique du Nord, originaire de Zigliara, Corse du Sud	avocat à Nice, député

à Bastia et né à Brando dans le Cap; François Valéry, Comte pontifical, leur fils ou leur neveu, (nous n'avons pas pu le déterminer pour l'instant, les pièces d'état civil n'étant pas sur cette commune), héritier et armateur de la célèbre compagnie, sera lui aussi maire de L'Ile-Rousse de 1908 à 1924. Au delà de ce mariage double scellant le destin de quatre personnes et en triangle celui de trois familles appartenant au même monde, nous voyons dans cette union, d'une part, le renforcement des liens d'échanges entre deux régions ouvertes sur la Méditerranée, le Cap avec sa capitale Bastia et l'Ile-Rousse, et d'autre part la consolidation des strates mêlées et naissantes d'une nouvelle classe sociale, avec ses composantes du monde du négoce, de la robe et de la politique, toutes deux, régions et classe sociale, engagées vers la modernité. En ce sens L'Ile-Rousse mérite bien son appellation de cité paoline.

A part quelques rares périodes, l'union scellée entre les familles dirigeantes dont la présence se lit mieux, pour les moins grandes, dans la composition du Conseil Municipal et les postes d'adjoints, a donné à l'Ile-Rousse des maires de droite, bonapartistes, gavinistes, piétristes, répu-

blicains indépendants et aujourd'hui RPR. Jean Pierre Ferrali, élu à la Libération, était un instituteur socialiste. Jean Fioravante, qui s'est intercalé entre les longs mandats de Jacques Amgroggi et de Pierre Pasquini, a dû son élection à une coalition hétéroclite. Mais, depuis la Seconde Guerre mondiale, le facteur politique national semble jouer un rôle plus important ici qu'ailleurs en Balagne. Ceci explique certainement l'élection du maire actuel originaire de Corse du sud, mais natif d'Afrique du Nord et avocat à Nice où il réside, et dont la qualité de forain n'a pas nui à la longue carrière politique en tant que maire et député. On peut même se demander dans quelle mesure cette dernière élection, au delà des mérites personnels du candidat (rôle dans la Résistance, plus jeune Président de l'Assemblée Nationale...) et de son aspect strictement politique (influence du clan Landry, montée du R.P.R...), n'est pas l'aboutissement des liens noués au XIXe siècle entre les riches familles bourgeoises de L'Ile-Rousse, du Cap et de Bastia et ayant donné naissance à un système clanique nouveau, lequel se superpose à l'ancien d'essence lignagère, rurale et foncière et l'englobe.

IV - LE POUVOIR MUNICIPAL À CASTIFAU : LES JEUX DES LIGNAGES

La famille Grimaldi d'Esdra domine le village tout au long du XVIII^e siècle, au XIX^e siècle, et au XX^e siècle jusqu'en 1945. La famille Vincentelli sert de support aux stratégies de reproduction en donnant des filles aux Grimaldi d'Esdra; elle se porte très rarement sur le devant de la scène politique, excepté durant la première moitié du XIX^e siècle.

Au début du XIX^e siècle, la transmission du pouvoir ne suit pas de règle rigide : elle opère aussi bien latéralement, par appel aux cousins, que verticalement. Cette option revêt plusieurs variantes. La transmission père/fils est rare et ne s'effectue pas directement. La plupart du temps un certain nombre d'intermédiaires apparaissent. Ainsi, Anton Luiggi Grimaldi d'Esdra vient au pouvoir une trentaine d'années plus tard. Entre temps les intermédiaires appartiennent soit à la famille directe soit à une sorte de nébuleuse constituée par des familles satellites des Grimaldi d'Esdra.

A vrai dire, durant la première moitié du XIX^e siècle les mandats demeurent de courte durée alors que la succession de régimes qui tendent à réduire l'impact de la logique démocratique renforce le principe de légitimité héréditaire. Pourtant, cette succession même explique une partie de l'instabilité des mandats. A ces raisons d'ordre "politique", il faut ajouter le poids de la mortalité, des accidents qui surprennent les individus. Notamment le cycle de vie des ménages, et à l'intérieur, les équilibres et surtout les déséquilibres entre les générations, influent sur le système de transmission du pouvoir.

Le morcellement du pouvoir local se ralentit dans la seconde moitié du XIX^e siècle; les transmissions directes s'organisent mieux. Au XX^e siècle, la situation se modifie, alors que les légitimations du pouvoir passent par le processus démocratique. Les mandats s'allongent considérablement mais la domination des Grimaldi d'Esdra s'interrompt. Est-ce à dire que le lignage résiste mal à la démocratisation du pouvoir? Est-ce à dire aussi que le pouvoir local ne représente plus l'enjeu de la reproduction? Est-ce à dire que l'Etat centralisateur parvient enfin à réduire les jeux généalogiques ou à leur offrir d'autres perspectives? Les Grimaldi d'Esdra ne deviennent-ils pas alors de hauts fonctionnaires? Ne s'allient-ils pas à d'autres familles bourgeoise continentales? Cette

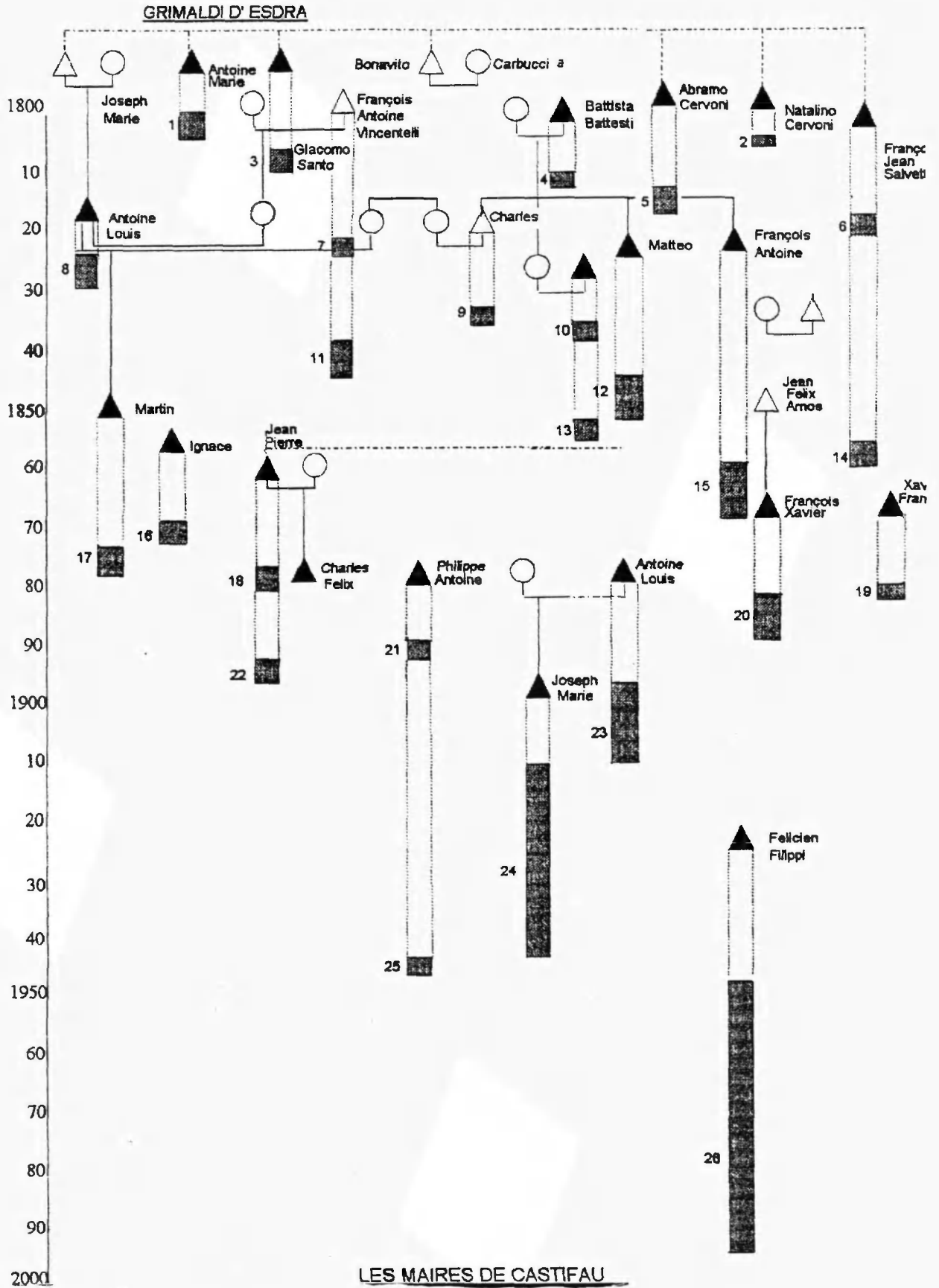
rupture est, bien sûr, encouragée par l'état avancé de dégradation de la société villageoise.

Après 1945, Félicien Filippi gouverne jusqu'en 1989. Il devient Conseiller Général, sans être issu d'un réseau de parenté solide et ancien. En 1989, Mathieu Cervoni lui succède. Lui non plus n'est pas lié à un groupe de parenté fort. Il n'y a pas de lien familial entre les deux hommes. Félicien Filippi, sans enfant, mais avec des neveux, ne semble pas avoir préparé une succession familiale bien qu'il ait imposé la présence de deux d'entre eux au Conseil Municipal. Un Vincentelli de Bastia, homme d'affaires, a eu des visées sur la mairie. Le retour des noms de famille se prépare-t-il? (voir page suivante généalogie des maires).

V - LE POUVOIR MUNICIPAL À U VISCUVATU (VESCOVATO) : STRATÉGIES DE REPRODUCTION DES GRANDS LIGNAGES

Nous retrouvons des orientations semblables à Vescovato. Pourtant, la chronologie diffère quelque peu. Cela tient au fait que les enjeux y sont tout autres. Le village, plus riche que Castifau, se trouve au centre des mouvements politiques qui activèrent les "révolutions de Corse" au XVIII^e siècle. Avec les Buttafoco, les Colonna Ceccaldi, les de Casabianca nous tenons des lignages qui participent directement à la lutte pour le contrôle du pouvoir sur l'île alors que les Grimaldi d'Esdra y apparaissent comme comparses.

Il suffit pour s'en convaincre de citer les noms d'Andrea Ceccaldi, de Matteo Buttafoco, de Raphaelle de Casabianca. Est-ce à dire que leur devenir présente une plus forte sensibilité à l'issue de ces luttes? Plusieurs éléments nous autorisent à le croire, et d'abord leurs stratégies politiques. Dans le cas bien connu des Buttafoco, il y a une forte tendance à accumuler les choix allant vers un renforcement de l'idée d'un pouvoir tenu légitimement par l'hérédité. Nous ne pouvons comprendre les séries de volte face de cette famille que par le respect d'une logique d'expansion lignagère. A la différence des Grimaldi d'Esdra de Castifau, les Buttafoco – c'est-à-dire aussi bien les Colonna Ceccaldi et les de Casabianca – se trouvent interlocuteurs directs des pouvoirs qui se succèdent : Paoli, la Monarchie Française, l'Etat révolutionnaire, l'ère napoléonienne.



léonienne, la Restauration, la Monarchie de Juillet. En cela ils participent à des choix susceptibles de remettre en cause leur pouvoir et ils essaient de les corriger. N'est-ce pas le sens à donner aux stratégies de Matteo Buttafoco, en particulier face à Pascale de Paoli? N'y a-t-il pas eu entre eux une opposition croissante à cause d'une conception différente de la gestion du pouvoir? L'une des grandes différences entre les deux hommes ne tient-elle pas à l'insertion totale de Matteo dans un système d'accumulation lignager?

Analysant le rapport entre famille, parenté et pouvoir à Vescovato, il est aisé de peser le sens éminemment politique des stratégies de reproduction. La politique ressort de cette prétention ancienne à tuer le hasard. Les mariages servent à réduire au maximum les risques de déperdition des efforts d'accumulation. Dans les trois premières générations des Ceccaldi (tout au moins celles connues en l'état de la recherche actuelle) nous décomptons cinq mariages avec des Buttafoco. Depuis le XVI^e siècle, les renchéissements d'alliance reviennent à des rythmes très rapprochés, cela jusqu'au XVIII^e siècle. Dans cette catégorie de la population, les mariages consanguins sont fréquents, certains réclamant des dispenses. Une comparaison avec les autres catégories sociales enseigne que le mariage consanguin représente une solution propre à cet ensemble. Nous observons que les renchéissements d'alliance servent aussi bien à réunir des branches ayant tendance à s'éloigner les unes des autres. Dans certains cas, les représentants de réseaux annexes servent ces rapprochements. Nous songeons particulièrement aux Filippi. Ange se marie avec Marie Constanza Ceccaldi, petite fille de Sebastiano Ceccaldi lui-même fils d'un autre Angelo S'Anto et d'une Contessa Buttafoco; sa sœur Joséphine épouse un Pierre Buttafoco, arrière-petit-fils d'une Anna Devotéa Filippi. De même, André Franceschetti, petit-fils du second Andrea Ceccaldi, épouse au XIX^e siècle la petite-fille de Pietro Buttafoco et de Maria Francesca Casabianca, fille de Raphaelle. Les échanges concernent les villages voisins: ne voit-on pas à la fin du XVIII^e siècle deux frères Frediani de Penta épouser deux cousines germaines Buttafoco. Dans la tradition des "grands mariages" retenons aussi celui du second Andrea Ceccaldi avec Giulia Mattea Gaffori fille d'un autre grand chef politique du XVIII^e siècle.

Jusqu'au XVIII^e siècle, tant que le principe de légitimité du pouvoir par l'hérédité n'est pas contesté, tant que les stratégies de lignage évoluent dans un cadre géographique restreint, celui de l'île, l'histoire des Buttafoco, des Colonna Ceccaldi, des de Casabianca, est pleine de "beaux mariages". Ils se font entre les rejetons de ces hommes de pouvoir qui contrôlent la politique de l'île, par une politique généalogique.

Tout cela se brouille au cours du XIX^e siècle, lentement, imperceptiblement, mais sûrement. Cette dégradation des positions locales intervient alors que l'Etat français ne parvient pas à se déterminer pour un principe institutionnel fixe, l'idée démocratique faisant son chemin et pendant que ce même Etat accroît sa centralisation. Certes, les Buttafoco restent encore au centre du dispositif de contrôle du pouvoir local, mais cela se fait par des voies relativement plus complexes et par l'intermédiaire de plusieurs branches. Comme à Lumiu ou à Castifau, il faut distinguer la première moitié du siècle. Durant cette période les mandats sont très courts. Dans les lignages anciens la transmission suit des voies détournées: oncle/neveu, grand-père/petit-fils, beau-père/gendre. Les Buttafoco et les Colonna Ceccaldi s'épaulent. Andrea se trouve maire entre 1809 et 1815; son gendre Angelo Filippi par ailleurs beau-frère de Pierre Buttafoco occupe cette position sans venir immédiatement après; Marcantonio Gregory est l'homme de la Restauration et il ne représente pas une lignée proche de ces « grandes familles ». Les Buttafoco reviennent dans les premiers temps de la Monarchie de Juillet. D'abord, c'est Pietro Limarola neveu de l'ancien maire Anton Giuseppe Buttafoco; ensuite vient Gian Battista son cousin germain par alliance, fils de ce même Anton Giuseppe. Mais dans les vingt années qui suivent, les Giamarchi surtout, et les Ristori aussi, leur confisquent le pouvoir. L'apparition de ces nouveaux venus au premier plan de la vie communale constitue un premier virage, une première trace d'érosion du pouvoir des lignages anciens. En effet, s'ils sont encore issus des catégories dominantes, ils n'en représentent plus que la frange inférieure. Au XVIII^e siècle cette différence de hiérarchie apparaît dans le vocabulaire des classifications. Les Buttafoco, les Colonna Ceccaldi, les de Casabianca sont nommés "nobili" tandis que les Giamarchi, les Ristori, les Orlanducci sont nommés "particuliers", c'est-à-dire des propriétaires per-

cevant la rente à l'occasion mais ne jouissant pas du prestige plus que symbolique affecté aux "nobili". Une étude des échanges matrimoniaux entre la fin du XVIII^e siècle et celle du XIX^e siècle nous apprend que ces familles forment des réseaux indépendants. Il n'y a pratiquement aucun mariage qui unisse les membres des deux catégories. Les Giamarchi se marient fréquemment avec les Orlanducci. Autrement dit nous lisons là une nouvelle expression de cette prétention à tuer le hasard si caractéristique des lignages dans leur logique de concentration du patrimoine, et du pouvoir.

Cependant, si les alliances écartent l'idée d'une reproduction aveugle, elles témoignent aussi de l'impact de vieux déterminismes. Leur étude sur le long terme nous apprend comment les lignages implantés à Viscovatu depuis le XVI^e siècle gèrent à la fois le hasard biologique et la nouvelle donnée que constitue l'ouverture d'un espace national de grande dimension, et oserions nous dire la formation d'une unité régionale plus homogène.

Voyons le cas des Buttafoco : sur 30 mariages seulement 10 concernent des héritiers mâles ; 20 filles sont absorbées par d'autres familles sans que nous retrouvions les régularités passées. Les partenaires viennent souvent d'horizons plus lointains que ceux du canton. Certains mariages témoignent de tentatives d'ouverture vers des lignages qui comptent dans l'île tels que les Colonna d'Istria. La plus faible part des garçons outre qu'elle provient de la "loterie démographique" n'éclaire pas sur une sorte d'exportation des représentants du lignage. Encore les Buttafoco occupent-ils toujours le devant de la scène politique locale. Il est clair que leurs appuis habituels cèdent. Nous pensons particulièrement aux Colonna Ceccaldi et aux de Casabianca. Ces deux réseaux disparaissent du marché matrimonial local. Cela provient particulièrement du fait que leurs représentants les plus illustres ont été aspiré par la logique centralisatrice de l'Etat ; ont-ils anticipé en cela sur les menaces de plus en plus précisées sur le principe de légitimité héréditaire ? N'est-ce pas aussi un témoignage sur la force d'un Etat capable par sa structure même de bousculer les ordres privés anciens.

C'est à partir de ces constats et de cette interprétation, qui reste à l'état d'hypothèse, que nous comprenons les développements ultérieurs des rapports des lignages avec le pouvoir local. Nous y lisons toujours les effets des conjectures natio-

nales. Ainsi les Buttafoco reprennent position au moment de la transition entre la Seconde République et le Second Empire. Il n'est bien sûr pas étonnant de trouver un Jean Sébastien Buttafoco durant le Second Empire dans la mesure où cette période "réactionnaire" renforce l'idée d'un pouvoir légitimé par l'hérédité. Comme à Lumiu ou à Castifau, c'est le premier mandat dont la durée affirme une stabilité obligée, la désignation garantissant l'appui du régime, et la fidélité de "l'élue". En cela ces choix sont significatifs : les stratégies de reproduction lignagères se trouvent renforcées parce qu'elles correspondent à la structure du pouvoir en place et à sa dynamique. Un flottement se produit ensuite, à partir du moment où le principe de légitimité démocratique s'installe pour une longue durée, c'est-à-dire après la Troisième République, après 1870. La domination des Buttafoco devient plus épisodique bien que Pierre domine, cette fois-ci légitimement élu, pendant les quinze dernières années du XIX^e siècle alors que la transition se fit encore une fois indirectement de père en fils.

Au XX^e siècle, réapparaissent plus souvent encore les Giamarchi et surtout les Orlanducci. L'alternance existe plus clairement pendant que les transitions parentales se font moins visibles, devons-nous dire plus sophistiquées ? Durant l'après Seconde Guerre mondiale le Comte Louis de Buttafoco devient maire. En 1953, il passe son écharpe à sa cousine, Mme Jean Filippi dont le mari, fondé de pouvoir d'une grande banque internationale, est sénateur.

Il est clair que de grands changements se produisent entre le début du XVII^e et la fin du XX^e siècle. Ils tiennent à la fois à l'érosion lente du principe de légitimité du pouvoir par l'hérédité, et à l'ouverture de l'île sur l'espace plus large d'un Etat-Nation en formation. La comparaison entre Viscovatu et Castifau laisse apparaître des similitudes mais aussi des différences. A Castifau, le pouvoir des Grimaldi d'Esdra est beaucoup moins disputé. Il est vrai qu'à Viscovatu les enjeux les plus importants motivent des luttes locales plus vives, et cela d'autant plus que l'affaiblissement des lignages sur place attise des convoitises. depuis leur rattachement à la France, les options lignagères fonctionnent périodiquement sans la belle unanimité ancienne.

Dans cette longue période, les familles doivent gérer ces transformations alors que les villages sont soumis à d'énormes secousses économiques

et démographiques. Les formes de la transition à l'intérieur des ménages subissent l'effet des changements dans les flux intergénérationnels, eux-mêmes dépendant du recul de la mortalité dans la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Parlant des relations entre pouvoir et famille, nous examinons là un seul aspect du problème. Dans d'autres régions autrement structurées, peu de personnes, peu de ménages, parviennent à vivre sur des schémas généalogiques : pour autant, les autres ne s'écartent pas de la politique; ne deviennent-ils pas une sorte d'enjeu lorsque les luttes se démocratisent ? L'examen de Penta di Casinca devrait éclairer cette question.

VI - PENTA DI CASINCA : LE POUVOIR DISPUTÉ

Le schéma de transmission du pouvoir politique à Penta permet de dégager une nébuleuse de lignées de notables qui se disputent le pouvoir tout au long du XIX^e siècle. De cette nébuleuse se dégagent deux partis en présence, le clan des Pietristes avec les Limperani-Galeazzi et le clan des Landrystes avec les Pernice et les Carbuccia.

Pour l'ensemble de la période 1799-1943, 22 maires se succèdent pour un total de 24 mandats successifs. La durée moyenne des charges est de l'ordre de 5 ans; la durée réelle est la suivante :

Durée du mandat	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	11 ans	12 ans
Nombre	2	3	3	2	2	6	2*	1	2	1

(* dont un en deux périodes)

Durée des mandats

Notons que 4 maires ne finissent pas leur mandat. La durée minimale d'exercice du pouvoir est de 1 an, alors que la durée maximale est de 13 ans (en deux périodes).

Pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'en 1935, le pouvoir n'échappe que lors de deux intermèdes à la nébuleuse, 1842-1848 et 1848-1849, les Frediani et les Belgodere, alliés des Limperani et des Galeazzi, prenant le relais en 1925. Cependant le pouvoir de ces deux familles est instable et nous observons une grande turbulence dans la succession des mandats. On se dispute le pouvoir au sein d'un même parti et entre les partis opposés : on gagne le pouvoir, on le reperd tout le temps.

La transmission des charges est soit directe, soit collatérale, plus souvent collatérale. En effet la reconstitution de certaines généalogies et la mise en valeur parmi elles des mandats politiques font apparaître les liens entre la filiation, l'alliance et l'élection. Les stratégies d'alliance matrimoniale sont les moyens d'accéder au pouvoir et de les renforcer. Ici, la même parentèle n'interdit pas les rivalités (cf. alliance Viterbi - Carbuccia/Frediani - Suzzarini).

Le pouvoir politique n'est pas en lui-même un patrimoine. C'est la succession au sein du patrimoine qui permet la succession politique. En effet c'est le capital foncier qui est la condition indispensable du mandat de maire. Il est aussi l'instrument de maintien au pouvoir. Peuvent jouir également d'une position sociale enviable : les notaires, les médecins, les négociants. Parfois la bonne assise sociale d'un individu peut suffire. Les élus de la commune sont tous des propriétaires fonciers, mais leur degré de fortune est variable. Ce sont en priorité les plus gros contribuables qui sont sur le devant de la scène. Ces notables locaux détiennent entre 15 et 80 hectares de vignes, oliviers, châtaigniers s'étalant de la montagne à la mer. Le Conseil Municipal est le représentant de la classe des propriétaires. Le maire et en général la totalité de son Conseil Municipal appartiennent à la même classe sociale. De surcroît ces personnalités renforcent leur assi-

se politique par l'exercice de carrières de prestige et une solide culture intellectuelle. C'est le cas des Carbuccia, Viterbi, Frediani, Galeazzi, chez qui on relève des capitaines dans l'armée royale ou encore des médecins ou des avocats.

Au début du XX^e siècle, la crise du phylloxéra et la maladie de l'encre anéantissent les exploitations de vignes et de châtaigniers. Les propriétaires vendent aussi leurs terres pour l'usine de tannin implantées à Folelli. En majorité, ils quittent le village pour aller vivre à Bastia ou sur le continent. La puissance économique de ces propriétaires fonciers s'effondre.

LES MAIRES DE PENTA

N°	Année	Durée du mandat	Nom, prénom	Age (né en)	Profession	Relation parenté
1	1799	4 ans	LIMPERANI Matteo		propriétaire	
2	1803	7 ans	GALEAZZI Giovan Francesco	1751	propriétaire	beau-frère de n° 1
3	1810	6 ans	DE GIOVANNI Santo	1770	propriétaire	beau-frère de n° 1
4	1816	3 ans	TROJANI Antoine	1778	propriétaire	petit-fils Carbuccia
5	1819	2 ans	PREZIOSI J. Philippe		propriétaire	beau-frère de Frediani Carlo Francesco
6	1821	6 ans	GALEAZZI Giovan Francesco	1751	propriétaire	cf. n° 2
7	1832	6 ans	ALOÏSI Joseph Marie	1771 (décédé en 1838)	négociant	fil de Aloisi (alliance Frediani)
8	1840	2 ans	GALEAZZI Marcangelo		propriétaire	fil de Galeazzi G.F. (n° 2 et 6)
9	1842	6 ans	CASANOVA Giovan Stefano	1755	notaire	
10	1848	1 an	TOMMASI Camille		médecin	
11	1849	11 ans	GALEAZZI Hyacinthe	1786	propriétaire	frère de n° 8
12	1860	5 ans	CAMPANA Jacques		propriétaire	all. Viterbi/Pernice c. Limper./Galez.
13	1865	2 ans	FREDIANI François			frère de Frediani Carlo Francesco alliance Carbuccia/Preziosi/Frediani
14	1867	11 ans	LIMPERANI Basile		propriétaire	fil de n° 1
15	1878	5 ans	CAMPANA Simon Paul	1821	propriétaire	frère de n° 12
16	1893	3 ans	TORRE J. Baptiste	1843	négociant	all. Torre/Limperani beau-père de Limperani Pierre le frère de Marguerite mariée au Comte de Perlin
17	1896	12 ans	PERNICE Ange François		propriétaire	neveu de n° 12
18	1908	4 ans	TORRE J. Baptiste	1843	négociant	cf. n° 16
19	1912	7 ans	SUZZARINI Pierre Marie	1839	propriétaire	arr. petit fil de n° 8
20	1919	6 ans	Comte de PERLIN	1880	propriétaire	mariée à une arrière petite fille de n° 1
21	1925	1 an	CARBUCCIA J. Baptiste	1871	propriétaire	petit neveu de n° 13
22	1926	3 ans	BELGODERE Charles	1896	propriétaire	petit fil Aloisi n° 7

23	1929	6 ans	BELGODERE Simon	1896	commerçant	cousin germ. n° 22
24	1935	8 ans	GIAMARCHI Don Marc	1897	cultivateur patron petit propriétaire	
25	1943	16 ans	LEONCINI Ange François		cultivateur patron	parentèle Léoncini/Sampieri (cousins 4 ^{ème} degré)
26	1959	24 ans	SAMPIERI Simon Pierre	1911	instituteur	neveu de n° 22
27	1983	depuis toujours élu maire conseiller général	CASTELLI Joseph	1948	commerçant	

A partir de 1925, ce sont de petits propriétaires indépendants aux revenus plus modestes qui prennent le pouvoir municipal; ils sont épaulés dans cette entreprise par des représentants de professions non-agricoles. Lors de l'installation du Conseil Municipal le 15 mai 1929, le maire Simon Belgodere est cabaretier, toutefois les "non agriculteurs" sont minoritaires dans le Conseil. Les familles de petits propriétaires et d'artisans ont en général une structure familiale similaire, de type nucléaire. Quelquefois ce sont des familles élargies à un collatéral : quand le chef de famille vient à décéder, un parent ou même plusieurs reprennent l'exploitation.

Les élections de 1945 sont un événement et marquent un tournant dans le jeu politique de la commune : elles voient en effet la prise du pouvoir municipal par les communistes. En 1983, Sampieri passe le pouvoir à Joseph Castelli, un commerçant originaire de Castagniccia et dont la famille est installée dans la plaine depuis la Libération; son oncle est au Conseil depuis 1945.

La règle semble maintenant différente. La transmission du pouvoir se fait entre parents dans le parti et non plus dans la lignée. Ce passage de la mairie aux communistes n'est pas purement idéologique. Un contexte socio-économique nouveau transformait la commune attirée désormais par la plaine et la zone d'attraction de Bastia. La présence de l'usine de Champlan installée à Folelli, avec un fort pourcentage d'ouvriers originaires de Penta, et l'existence d'un salariat agricole important dans cette même plaine au pied du village ancien a changé pour beaucoup les données.

VII - LE POUVOIR MUNICIPAL À RUTALI : PERMANENCE DU PERSONNEL POLITIQUE

Le dépouillement des archives municipales et l'enquête orale ont permis d'une part d'établir des liens de parenté directs entre maires ainsi que des relations d'alliance matrimoniale, d'autre part de dégager une partie de la réalité sociale et politique.

Les familles

On a réalisé des graphiques généalogiques simplifiés pour les familles les plus représentées à la mairie (voir plus loin).

- La famille Rutali illustre très bien cette transmission du pouvoir politique. Notons que l'un des tous premiers "aggiunti" du XIX^e siècle aura sa descendance bien installée à la mairie : c'est son arrière petit-fils qui est maire en 1925. Le fait que cette famille ait le même patronyme que le village (ou le contraire ?) est révélateur. Il n'a pas été possible pour le moment d'établir les liens de parenté entre tous les maires de Rutali (Antonio 1805/08, Francesco 1808/15, Pietr'Andrea 1821/35, Thomas 1848/49, Ange François 1849/50, Mathieu 1852/53, Thomas 1871/75 et 1878/81, enfin ceux de l'entre-deux guerres : Ignace-Jean 1925/32, Paul-Jean 1935/43). Leurs descendants s'y retrouvent à peine. C'est en tout cas une famille à l'ancienneté établie, avec des branches multiples, et qui a joué un rôle de premier plan jusqu'à la seconde guerre. Notons que

les Finocchi, têt alliés aux Rutali, ont pour aïeul P.F. Antoni qui est maire en 1840. Un exemple de l'imbrication des alliances, et des noms : un Rutali (frère du maire de 1805/08) épouse une Rutali en premières noces et une Antoni en deuxièmes noces. Toutes ces familles sont étroitement liées, l'endogamie semble la règle.

- Chez les Giacomoni les choses sont différentes dans la mesure où il y a un seul lien direct (père/fils) avec Giacomoni Jean-Baptiste et Paul-Noël, maires en 1650 et 1854. Arrivé de Corse du Sud au début du XIX^e siècle, Jean Baptiste, né en 1791, représente une famille alliée aux Finocchi (le maire de 1835 est le grand-père de l'épouse de Giacomoni Jean-Baptiste maire en 1850) et aux Rutali (la mère de Paul-Noël est une Finocchi, elle-même fille d'une Rutali... Cette famille a toujours joué un rôle dans la vie politique du village, peut-être en déclinant.

- Les Chiarelli qui descendent des Rutali par Rutali Thomas (1813-1904) ont joué et continuent de jouer un rôle important non seulement au sein de la mairie mais dans la vie politique du canton en général.

- Chez les Maroselli on rencontre un maire en 1870 et un en 1881, mais ce ne sont pas des ascendants directs des maires de notre époque. Le maire de 1943 a été mobilisé aussitôt et a laissé la place à son père dont le mandat a été particulièrement long ; à sa mort l'un de ses fils est devenu maire "tout naturellement".

Les professions

La famille Rutali, venue, d'après la tradition orale, de Volterra en Toscane au XII^e siècle sous la République de Pise, et qui a donné plusieurs maires au village, est typique du rôle tenu par les propriétaires terriens qui ont le plus souvent occupé le poste de maire : c'est le cas des Giacomoni, Finocchi, Tonarelli, Chiarelli. Leurs biens fonciers sont composés de vignes, châtaigniers, terres à blé et pâtures, exploités presque toujours directement. Leurs tailles ne permettent pas de parler de domaines au sens propre.

Un autre critère est l'instruction, avec le souvenir de "l'école chrétienne" (Chiarelli Jean-François, Rutali Paul-Jean). On trouve un médecin avec Rutali François, mais c'est le seul cas de profession libérale. Le fait de savoir parfaitement lire et écrire paraît très important, ce critère semble aus-

si essentiel dans le choix des premiers adjoints. Notons, au passage, qu'à Rutali, comme dans les autres communes corses étudiées, nous n'avons pas trouvé de cas d'illétrisme, notamment au XIX^e siècle, comme divers collaborateurs de Maurice Agulhon ont pu le signaler dans leur ouvrage sur les maires de France.

Le prestige et l'instruction semblent aller de pair quand on rencontre des retraités militaires (armée, gendarmerie), gens disponibles et connaissant l'administration. C'est le cas des Morelli J.-P., Albertini C., Rutali I., qui se succèdent de 1910 à 1932, avant, pendant et après la première guerre mondiale. Ce type de fonctionnaire à la retraite semble très estimé.

Les partis

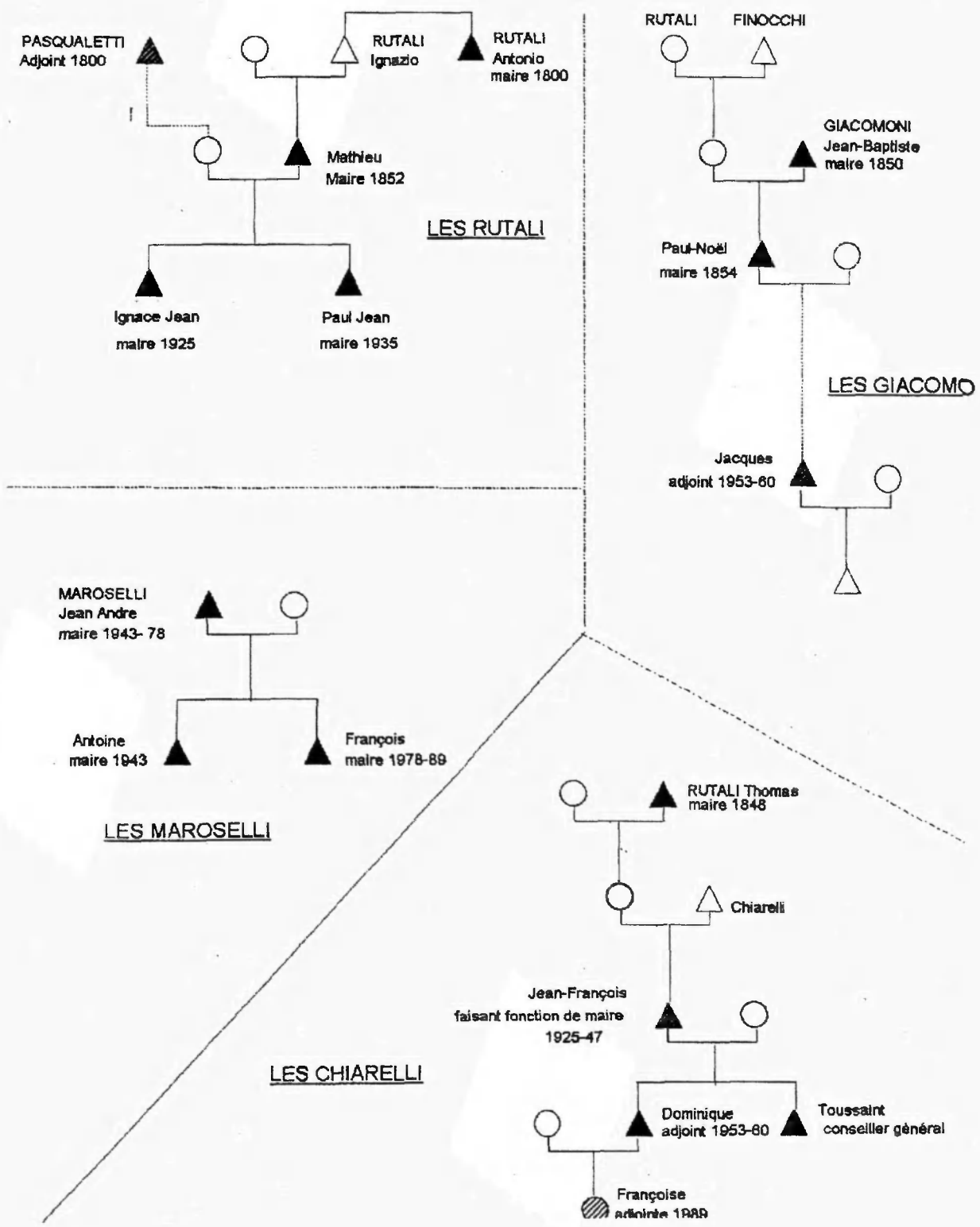
Le parti "gaviniste" conservateur est présent pendant un siècle et prépondérant de 1800 jusqu'en 1900/1910, avec un intermède "casabianquiste". Il est de nouveau à la mairie avant la première guerre et ce jusqu'à la deuxième guerre, car à la Libération un changement se produit. Il faut noter que les événements historiques, s'ils n'ont pas favorisé ce changement, du moins lui ont-ils donné l'occasion de se réaliser. Il est difficile de poser noir sur blanc les appartenances et les ralliements aux différents clans, en raison de la réticence que les acteurs sociaux manifestent et du fait que les dernières élections municipales ont troublé l'ordonnance des clans et des familles.

Le personnel communal

On trouve 4 maires qui ont rempli un mandat à deux reprises avec une interruption allant de 3 ans à 13 ans. Ce fait ne semble pas original. Il s'agit de Finocchi Pietro (1835-1840 et 1847-1848), Giacomoni Paul-Noël (1854-1865 et 1878), Finocchi Pierre-Marie (1865-1870 et 1875-1877), Rutali Thomas (1871-1875 et 1878-1881).

Ce qui semble le plus significatif, c'est que le poste de Premier Adjoint soit souvent occupé par un futur maire. C'est le cas de Finocchi Pietro, adjoint de Rutali Pietr'Andrea en 1821, qui devient maire en 1835, de Giacomoni Jean Baptiste, adjoint de Rutali Ange-François en 1850 qui devient maire la même année, et de Albertini C., adjoint de Morelli Jean Pierre en 1910, qui accèdera au poste de maire en 1920. Compétence et alternance semblent faire bon ménage dans ces exemples.

LES MAIRES DE RUTALI



Le cas exemplaire de Chiarelli Jean-François illustre cette présence à la mairie d'hommes capables d'assumer les tâches d'administration et de gestion, les décisions demeurant vraisemblablement du ressort du maire. En effet, cet édile apparaît dès 1913 comme Conseiller Municipal, et il occupe les fonctions soit de Premier Adjoint soit de Conseiller Municipal de 1925 à 1932 et de 1935 à 1943, avec les frères Rutali Ignace-Jean et Paul-Jean comme maires. Entre 1932 et 1935, sous la municipalité de Negroni P., il signe tous les registres de l'Etat-Civil et dans celui des Délibérations, il remplit les fonctions de maire "en l'absence" de ce dernier. En 1945 c'est le plus âgé des conseillers; en 1946 et 1947 il est de nouveau Premier Adjoint.

Avec la composition de Conseil Municipal on note une permanence du "personnel politique" du village. Non seulement des noms reviennent sans cesse mais d'anciens maires, voire de futurs maires, font toujours partie du Conseil. Il n'existe pas de retraite! Ainsi en 1910 et 1913 on trouve Tonarelli, lequel reste maire jusqu'en 1910; en 1935 Negroni P., il est maire la même année. Doit-on attribuer cette permanence des édiles à une volonté délibérée d'occuper un poste de prestige ou plutôt à une difficulté de renouvellement bien compréhensive dans une petite commune? On note que les suffrages exprimés tout au cours du XX^e siècle ne dépassent jamais les 200 voix avec une moyenne de 160 à 180 entre 1920 et 1960. On retiendra le nombre restreint des électeurs, ce qui nous incite à penser qu'à Rutali on a affaire à une population peu renouvelée, et que l'on fait avec "ceux" que l'on a.

Avec le changement de 1945 de nouveaux noms apparaissent mais l'on trouve toujours les Finocchi, Albertini,... et la présence de descendants de Chiarelli Jean-François au poste de premier adjoint, en l'occurrence Dominique, son fils, en 1953, alors que le deuxième adjoint est Giacomoni Jacques, le petit-fils du maire de 1878. Dans les années 1950-1960, la mairie a sans doute été un enjeu pour "les partis" mais la composition de Conseil Municipal montrerait que "l'union" s'est réalisée, sinon entre eux, du moins autour de personnalités. En 1960, Chiarelli D. et Giacomoni J. sont toujours conseillers.

Mais il est bien délicat, pour les dernières vingt années, de "percer la surface" des apparences : listes d' "union", rapprochements les plus divers

au moment des élections régionales et/ou nationales avec les implications pour les élections municipales... Les gens parlent plus volontiers du passé. On a surtout constaté un "resserrement" des gens demeurant au village autour de ceux qui s'occupent de la mairie depuis quand même... presque un demi-siècle!

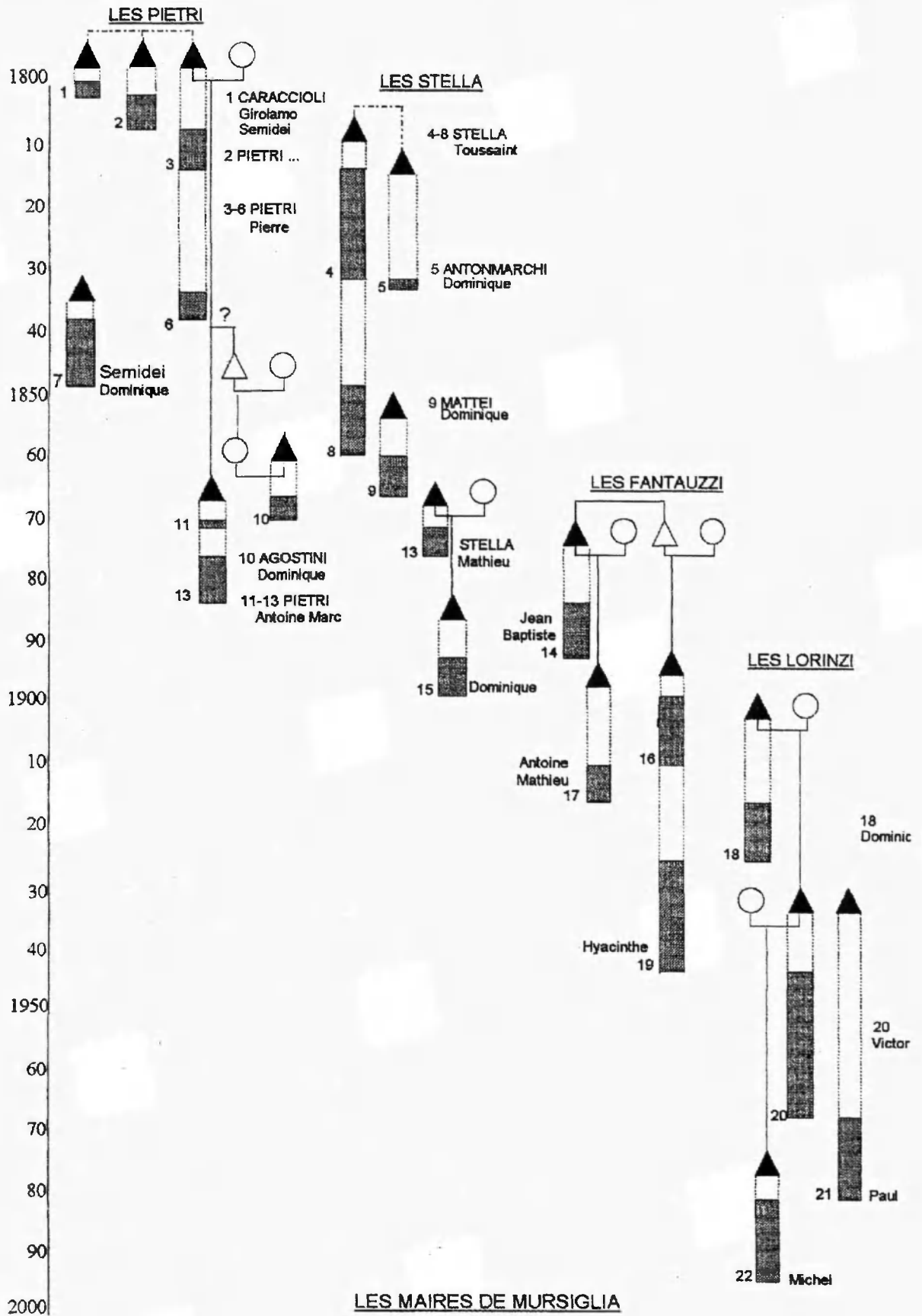
On notera enfin brièvement les traits suivants qui semblent caractériser la vie politique à Rutali :

- le degré d'apparementement entre élus est très élevé;
- les renversements de tendance se font à la faveur de la Libération;
- les critères de choix sont l'aisance, plutôt que la richesse, l'instruction et la connaissance des rouages administratifs.

On retient enfin que pour le mandat de 1989 de Maroselli François, qui a succédé à son père, le choix du premier adjoint s'est porté sur Chiarelli Françoise, petite-fille de Chiarelli Jean-François. Le maire de Rutali de l'an 2000 pourrait bien être une femme.

VIII - MURSIGLIA (MORSIGLIA) : LE GLISSEMENT DU POUVOIR.

Mursiglia se présente comme une société fortement stratifiée. Tout au long du XIX^e et du XX^e siècle, quatre familles se partagent de façon conflictuelle le pouvoir : les Pietri, famille noble d'origine toscane, sont de gros propriétaires fonciers; les Stella sont des propriétaires aisés, de surcroît propriétaires de barques, avec lesquelles ils font du commerce avec l'Italie; une branche de la famille est partie vers 1840 aux Amériques; les Fantauzzi sont également des propriétaires moyens qui sont partis parmi les premiers pour les Amériques; ils y font fortune et rentrent en Corse vers 1870; ils y achètent des terres qu'ils exploitent et placent une partie de leur fortune dans les affaires de commerce et immobilières à Bastia; ils sont dans l'entre deux guerres à la tête d'une petite banque; les Lorenzi, alliés aux Stella à partir des années 1890 sont également une famille de paysans moyens qui a émigré aux Amériques; ils en reviennent à la fin du siècle, moins riches que les Fantauzzi, ils ont surtout réussi dans les professions libérales, à Bastia et à Marseille.



De l'une à l'autre de ces quatre familles le pouvoir glisse de façon plus ou moins conflictuelle. Le conflit est net entre les Pietri et les Fantauzzi. Les seconds enlèvent la mairie aux premiers en 1880; les Pietri en déclin économique, ne la reprendront plus. Cette transition est aussi idéologique : les Pietri étaient de "droite" (clan pietriste); les Fantauzzi sont de "gauche" (clan casabianquiste, puis landryste). Ils partagent leur pouvoir avec les Stella et les Lorenzi (les Stella sont alliés aux deux familles) jusqu'à ce que en 1947, le chef de la famille, Lorenzi Victor, arrache le pouvoir aux Fantauzzi. Il le gardera pendant quatre mandats, le passant ensuite à son frère, médecin à Marseille, qui lui même après deux mandats le passera à son neveu (le fils de Victor). Victor Lorenzi a profité de son mandat pour acquérir une position influente au sein de la classe politique insulaire, en devenant président de Commission des Finances du Conseil Général, puis président du S.E.C.B., le club de football bastiais dans la période faste où il disputait "la Coupe" à l'O.M.

Ce qui caractérise cette commune dans la transmission et la gestion du pouvoir c'est :

- l'hégémonie successive de quatre familles de "sgio" (notables) d'origine plus ou moins ancienne;
 - le fait que la transmission se fait, le plus souvent, dans le cadre de la famille restreinte (père/fils, oncle/neveu);
 - la cassure politique (droite/gauche) et socio-culturelle ("sgio" de type ancien/bourgeois) qui marque la période 1880;
 - la stabilité relative des mandats (moyenne : 9,5 ans, plusieurs mandats supérieurs à 13 ans.
- ursiglia Liste des Maires

IX - LE POUVOIR MUNICIPAL À CALACCUCIA : LA GESTION DES INTÉRÊTS ET DES CONFLITS D'UNE COMMUNAUTÉ AGRO-PASTORALE

La société nioline, fondée sur une économie agropastorale qui dégage une plus-value assez faible, ne connaît pas les formes de stratification sociale forte que laissent voir les sociétés cap-corsine, casincaise ou balanine; ce qui ne veut pas dire

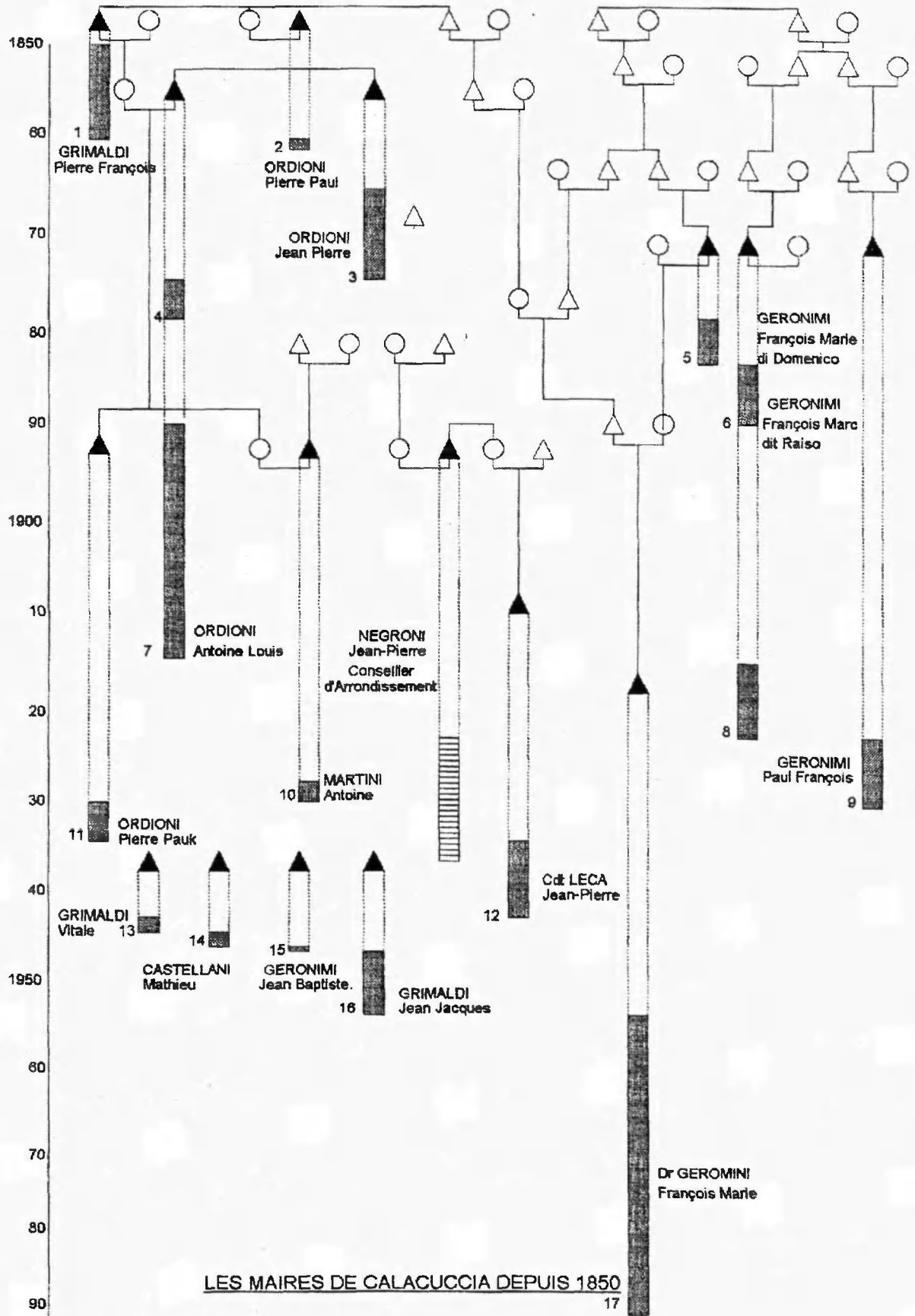
pour autant qu'on n'y trouve pas des différences de fortune, de prestige, de statut. Mais ces différences ne sont jamais le fondement des rapports sociaux de production.

Le tableau généalogique des maires de Calaccucia fait apparaître un réseau continu d'hommes publics, appartenant à deux "grandes" familles; ces deux familles s'unissent au début du siècle par une alliance matrimoniale; de cette alliance naît celui qui va devenir, de 1953 à nos jours le maire le plus stable de la commune (40 ans de mandat, non encore terminé).

Pour l'ensemble de la période considérée (1848-1993), la durée moyenne des charges est de 7,5 ans, mais cette moyenne masque une opposition entre la stabilité de certains maires (5 mandats durent plus que 12 ans) et l'instabilité d'autres (9 maires ont siégé moins de 3 ans); encore cette apparence d'instabilité doit-elle être nuancée si on prend en compte les liens familiaux. On voit donc qu'ici aussi, mais sous une autre forme, le jeu des familles structure l'accès au pouvoir, sa gestion et sa transmission. A la différence de ce qui se passe à Mursiglia, par exemple, il prend le canal de l'alliance tout autant que celui de la filiation.

Une autre caractéristique est que les conflits, quand il y en a, se déroulent au sein du même parti politique, du même clan (le clan casabianquiste, puis landryste domine à Calaccucia jusqu'après la deuxième guerre mondiale).

Si on essaie de saisir le sens de l'évolution des structures du pouvoir, on ne peut manquer de noter que deux familles marquent durablement la vie politique au cours de ce siècle et demi : la famille Ordioni (dont un des membres est juge de paix à Calaccucia entre 1880 et 1910, et l'on sait le pouvoir exorbitant que les juges de paix pouvaient exercer en Corse dans cette période) domine la scène politique locale presque sans interruption de 1848 à 1912. La famille Geronimi, elle, détient le pouvoir à plusieurs reprises de 1912 à nos jours, et surtout depuis 1953. Or le fondement du pouvoir des Ordioni c'est le rôle décisif que joue le juge de paix dans la gestion des conflits internes de la communauté; tandis que le fondement du pouvoir des Geronimi tient davantage dans le rôle que le maire, médecin de son état, joue à la charnière de la société nioline, et plus largement, avec la société globale.



X - LE POUVOIR MUNICIPAL À CUZZA (COZZANO) DE 1800 A 1935 : DES AMBITIONS LÉGITIMES DE SERVIR TRAVERSÉES PAR LES PASSIONS FAMILIALES

1 - DE 1800 A 1870

Cuzza a connu 20 maires jusqu'à l'avènement de la Troisième République. Certains, 5, n'ont fait que passer, immédiatement remerciés et récusés comme non fiables par ceux-là mêmes qui les avaient nommés. D'autres ont eu une carrière municipale plus longue, mais à part le dernier maire de cette période qui a exercé sa fonction pendant 12 ans au total, la durée du mandat reste faible – 3 ans et demi en moyenne. Il est de fait que le Pouvoir les nommait et les révoquait à discrétion; il est de fait aussi que Cuzza avait, aux yeux de l'Administration de tutelle, la réputation d'être une commune difficile. Dans les deux premières décennies du siècle, la profession la plus élevée socialement – celle de propriétaire – ne semble pas avoir peser d'une façon déterminante dans les choix effectués par les préfets; à côté de quelques propriétaires, plusieurs laboureurs et même un berger ont été nommés et ont exercé la magistrature communale (ce dernier - Bastien Andreani - pouvait alors représenter une force). A partir de 1830, le préfet a paru miser davantage sur les professions "à garantie" : officier en retraite, médecins, pharmaciens, marchand de bœufs... Il devait également tenir compte, au moment de choisir, des avis exprimés par des membres de la famille Abbatucci qui dominait dans tout l'Audèlès-des-Monts, voire par le maire de Zicavo chef lieu du canton.

Il n'empêche que, malgré les candidatures officielles, dans les consultations qui ont suivi 1848, les électeurs ont commencé à montrer qu'ils existaient. On peut même penser que les élections censitaires avaient déjà ouvert des étapes de liberté, en raison du nombre de plus en plus élevé d'électeurs privilégiés. A Cuzza, ils étaient passés de 31 en 1840 à 89 en 1845, ce qui représentait environ la moitié des chefs de famille. La plupart d'entre eux étaient de petits propriétaires terriens, très attachés à leur glèbe, d'où ils tiraient les moyens de vivre avec ceux dont ils avaient la charge; presque tous estimaient pouvoir être des chefs de file, même s'ils n'avaient pas d'ambitions démesurées. Devant un corps électoral de dimen-

sions limitées, comme à Cuzza, toute majorité locale demeurait fragile, en l'état des multiples sources de bouleversement.

2 - DE 1870 A 1935

Huit maires ont exercé leur mandat au cours de la Troisième République, ce qui donne une moyenne légèrement supérieure à 8 années, donc une plus grande stabilité par rapport à la période précédente où elle était de 3,6 années. Le mode de désignation des conseils municipaux et des maires – à partir de 1876 élection, tous les quatre ou six ans, au suffrage universel (les femmes continuant cependant encore d'être exclues du corps électoral) et non plus nomination par le pouvoir – leur donne maintenant une légitimité populaire. Mais par contre coup, les élections municipales génèrent des compétitions qui, le plus souvent, laissent subsister de graves blessures d'amour-propre, outre leur cortège de ressentiments et de conflits larvés. En plus de la compétition électorale pour le choix du maire, il y a celle pour la désignation de l'adjoint. Ce sont des occasions pour de rudes batailles; par bulletins interposés, ces cruelles empoignades touchent les familles proches. Quel va être le comportement des familles riches? Avant de tenter de répondre à cette question, réglons une question préalable : qui sont-elles?

A Cuzza, trois d'entre elles se détachent nettement : les Giovan'Carli, les Tacchedi et les Pulisconi.

Un Giovan Carlo Renucci avait été podestat de la communauté en 1789; il figure parmi les dix propriétaires les plus imposés au début du XIX^e siècle (ADC 3M12); un de ses descendants directs figure également parmi les dix plus imposés du village en 1872 (Délibération du Conseil Municipal du 20 avril 1872).

Giulio Stefano Renucci, de la famille des Tacchedi, étant le plus imposé de Cuzza, a tenu, pendant plusieurs années, le tête de la liste des élections censitaires. Par ses investissements, notamment dans la plaine du Taravu, il a conforté la pérennité de l'important patrimoine familial.

Quant aux Pulisconi - encore des Renucci - ils étaient quatre frères lors du recensement de 1818 : Angelin, Antoine, Simon-François et Jean-Dominique, ces deux derniers allaient être médecins. Jean-Dominique émigra à Alençon; Simon-François se rendit célèbre par la découverte du

léacarus de la gale, responsable d'une grande mortalité parmi les brebis.

Directement des membres de ces trois familles ont rempli les fonctions de maire soit par nomination, soit par suffrage universel, pendant 44 années, de l'An X à 1935, c'est-à-dire pendant un tiers de cette période. Leurs biens de famille leur permettaient de jouer un rôle influent dans les actes majeurs de la vie communale, qu'il s'agisse de décider des équipements de première nécessité, ou sur les questions touchant à l'affermage ou rachat des propriétés communales, lesquelles représentaient à Cozzano près de 45 % du territoire. Par contre, des liens de cousinage rendaient généralement les trois familles précitées solidaires au point de vue politique. Mais ce n'était pas toujours le cas en ce qui concernait les fonctions municipales pour lesquelles on débouchait, couramment, sur des situations qui défiaient la logique de leur omnipotence présumée.

Ainsi, on a vu Pierre Renucci, propriétaire et pharmacien, nommé maire pendant huit ans, et Dominique Mondoloni, marchand de bœufs, nommé pendant douze ans, alors que ni l'un ni l'autre n'étaient liés à l'une de ces trois grandes familles. Ainsi, les deux frères Séraphin puis Marc-François Quilichini, en opposition avec les Pulisconi, leur ont tenu tête; le premier a exercé les fonctions d'adjoint pendant plus de vingt ans et de maire de 1870 à 1873; le second fut maire élu de 1884 à 1892. C'est ainsi également que Jules François Cesari, notaire, fut maire de 1913 à 1919, après une victoire sur un Pulisconi maire sortant.

Au reste, parmi les 89 électeurs censitaires de 1845, le moins imposé d'entre eux était l'instituteur du village; les autres se trouvaient donc, à l'époque, dans des situations financières plutôt confortables, avec une émergence particulière pour quelques uns. On serait tenté de croire que chacun de ces nombreux propriétaires de condition moyenne avaient tendance à suivre son intérêt personnel et celui de sa famille directe. Des majorités municipales se faisaient et se défaisaient, pendant ces 130 années, au gré des humeurs, des réactions passionnelles, des ambitions plus ou moins légitimes. A l'occasion de certaines délibérations, le Conseil Municipal se trouvait partagé à six contre cinq et un absent; les divisions irréductibles se produisaient plus facilement lorsque la décision avait un caractère très personnel, et, par conséquent, assez rarement.

Mais les délibérations de principe et les plus importantes recueillaient la quasi-unanimité. En définitive, la recherche du pouvoir communal trouvait sa source autant dans l'intérêt des familles que dans leur ambition.

Les élans de solidarité, qui traversaient le village, suscitaient des positions d'unanimité. Tel a été le cas, en 1822, des mesures prises en faveur des trente indigents du village, alors que le choléra sévissait durement dans certaines communes du canton. Elan de solidarité sans faille, de la part des différents Conseils municipaux de 1850 à 1875, afin de soutenir les bergers cozzanais verbalisés - à tort - pour pacage abusif, à la requête de la Compagnie agricole du Miglicciaro dans le Fiumorbo, sur l'autre versant de la montagne situé lui dans l'En-Deça-des-Monts. Devoir d'assistance régulier et permanent du Conseil Municipal de 1914 à 1919, plus spécialement pour les foyers où le chef de famille était mobilisé. Puissante manifestation fraternelle de tout le village - les élus en tête - pour essayer de sauver une quinzaine d'ouvriers italiens qui avaient disparu, emportés par une tornade de neige en février 1927 dans la forêt de Fornaccia, ... et dont un seul fut sauvé. Certaines formes de solidarité parvenaient à transcender les divisions traditionnelles entre le parti et le contre-parti. Ainsi, cela s'est produit lors d'une élection cantonale où l'un des candidats était de Cuzza, alors que le Maire en place lui était hostile. Malgré ce, les électeurs de la commune donnèrent à ce candidat une bonne majorité, et on peut y voir une forme de patriotisme local tout à fait naturelle. Mais, mieux encore, après le dépouillement et avant la transcription des résultats sur le procès-verbal, le Maire, bon prince, offrit la possibilité au candidat de compter pour lui la totalité des votes du village!

On peut, en conclusion, estimer que Cuzza n'a pas connu, depuis le début du XIX^e siècle, des chefs de clans qui aient entraîné dans leur sillage le gros de la population et qui aient transmis ce pouvoir à l'un de leurs descendants. le village, dans sa diversité, a compté plusieurs chefs de file, de moyenne importance, qui ont coexisté et leur influence personnelle a varié suivant les moments.

Du point de vue de la politique autre que communale, pendant longtemps, Cuzza a voté, généralement, dans le sens préconisé par la famille Abbaticci de Zicavu; et ce, jusqu'aux environs de 1880. A partir de cette époque, il y eut, au village,

LES MAIRES DE CUZZA (COZZANO) DE 1800 À 1935

n°	Date	Nom	Prénom	Profession	âge	Durée
01	An X	RENUCCI	Joseph	propriétaire	47	
02	An X	ANDREANI	Jean Marie	laboureur	46	
03	1803	ANDREANI	Bastiano	berger	36	3 ans
04	1806	ANDREANI	Giovanni	laboureur	47	6 ans
05	1812	RENUCCI	Joseph	laboureur	57	1 an
06	1813	MONDOLONI	Jean Baptiste	laboureur	50	6 ans
07	1819	RENUCCI	Antoine	laboureur	50	2 ans
08	1821	RENUCCI	Jean Charles	propriétaire	73	2 ans
09	1823	RENUCCI	Vincent	propriétaire		3 ans
10	1826	PERETTI	François Xavier	laboureur	48	4 ans
11	1830	RENUCCI	Jean Joseph	officier e.r.	49	7 ans
12	1837	RENUCCI	Jean Baptiste			2 ans
13	1843	RENUCCI	Jean François	médecin	37	4 ans
14	1848	RENUCCI	Pierre	pharmacien	34	
15	1848	RENUCCI	François			
16	1849	*RENUCCI	Pierre	pharmacien	40	3 ans
17	1852	RENUCCI	Jean Felix	médecin	31	6 ans
18	1858	MONDOLONI	Dominique	march. bœufs	46	2 ans
19	1860	RENUCCI	Jean Jacques	propriétaire	27	
20	1860	*MONDOLONI	Dominique	march. bœufs	48	10 ans
21	1870	QUILICHINI	Séraphin	laboureur	54	3 ans
22	1873	RENUCCI	Jean André	pharmacien	57	11 ans
23	1884	QUILICHINI	Marc-François	garde particu.	60	8 ans
24	1892	RENUCCI	Pierre François	propriétaire	60	8 ans
25	1900	RENUCCI	Antoine	propriétaire	34	13 ans
26	1913	CESARI	Jules François	notaire	47	6 ans

27	1919	RENUCCI	Jean Baptiste	rentier		4 ans
28	1923	PANTALACCI	Pierre	cultivateur	48	12 ans
29	1935	RENUCCI	François	direct. école	40	11 ans
30	1946	RENUCCI	Yvan	direct. école		
31	1946	RENUCCI	Dominique	médecin	22	16 ans
32	1962	RENUCCI	Xavier	entrepreneur	54	14 ans
33	1986	CICOLLINI	Jean Jacques	entrepreneur	39	depuis

essentiellement des partisans du maire en place et ceux du contre-parti. Le candidat à la députation, qui avait avec lui le maire, était presque sûr d'avoir une majorité, plus ou moins importante il est vrai.

Les divisions internes au village avaient donc des répercussions sur les votes émis lors des élections législatives; il se trouvait toujours des électeurs, difficiles à quantifier,; lesquels se prononçaient contre le candidat parce qu'il avait les sympathies de Jean (ou de François) avec qui ils étaient fâchés à mort.

Il ressort également de l'analyse des positions électorales des uns et des autres, à condition de prendre le recul du temps, qu'il n'y avait jamais rien de définitif en matière électorale, ni dans les amitiés, ni dans les inimitiés. Des événements imprévus produisaient des changements, des modifications, des transformations radicales dans la vie des individus et des familles, et les groupes humains s'ordonnaient, s'organisaient sur de nouvelles bases. Il est arrivé que, après vingt ans d'hostilité, des adversaires irréductibles aient marché la main dans la main; le contraire aussi s'est produit. Au fond, rien n'est éternel ici bas, en politique comme en autre chose, même en Corse.

Liste des adjoints municipaux de Cozzano de l'an X à 1935

An X	Jean-Baptiste Mondoloni, 44 ans, laboureur
An XIII	Jean Mondoloni, 40 ans, laboureur
1812	Jean-Baptiste Mondoloni, 54 ans, laboureur
1813	Jules Renucci Charles Antoine Renucci, 41 ans
1821	Charles Antoine Renucci, propriétaire
1830	Jean Baptiste Renucci de feu François
1843	Paul Alphonse Andréani Séraphin Quilichini, laboureur, futur maire
de 1848	
à 1869	Séraphin Quilichini, laboureur
1870	Renucci ?
1873	Séraphin Quilichini
1874	Pierre François Renucci, futur maire
1876	Pierre François Renucci
1880	Séraphin Quilichini
1884	Jean Dominique Andréani
1888	Jean Dominique Andréani
1892	Jules François Cesari, notaire, futur maire
1896	Paul Quilichini, juge de paix suppléant
1900	François Ciccolini, cultivateur
1904	Paul Quilichini, juge de paix suppléant
1913	François Fontana, commerçant
1919	Pierre Pantalacci, cultivateur, futur maire
1923	Jean Baptiste Renucci, de Franciscolu
1925	Joseph Cesari et Jean Baptiste Renucci (de Franciscolu)
1929	Paul André Renucci et Jean Baptiste Renucci (de Franciscolu)
1935	Félix Pantalacci et Pascal Cesari

CONCLUSION

Que le pouvoir politique emprunte une partie de sa dynamique à la logique familiale tient tout d'abord à la taille de l'arène politique : à l'échelle du village tout le monde est plus ou moins apparenté. Comment ne pas utiliser cette force cohésive qui, de la famille nucléaire au réseau des "parenti luntani", constitue le cadre quotidien des travaux et des entreprises de toute sorte ? A cela s'ajoute le fait que l'instauration du suffrage universel conduit nécessairement à utiliser, pour mobiliser jusqu'au dernier fantassin électoral, la discipline du groupe familial.

Mais le clan, même local, ne se laisse réduire qu'exceptionnellement à cette seule dimension ; l'exercice du pouvoir restructure sans cesse l'organisation de la famille et de la parenté ; et d'autant plus que la société corse semble travaillée sourdement, dès le début du XVIII^e siècle, par le besoin de se donner des principes d'organisation politique autres que ceux qui, jusque là, avaient constitué la charpente des lignages.

En effet, dans les villages anciens à forte stratification sociale que nous avons étudiés, essentiellement depuis le Consulat, les sociétés locales s'ordonnent toujours et toutes sur d'anciens schémas généalogiques construits et perpétués par les familles de "sgio", à qui la tradition orale attribue souvent la fondation du village. Les ménages tels que nous les retrouvons dans les documents se rattachent ainsi à une matrice bâtie et enrichie autour de ce que Giuseppe Ferrero a pu appeler "le principe de légitimité héréditaire". La tradition toute "holistique" nourrit le projet des "sgio", à savoir : légitimer le principe de domination privée, légitimer le pouvoir par l'hérédité, développer ceux-ci.

Or, la grande nouveauté à partir des années 1730, c'est la critique de fait d'un tel projet, l'ébranlement du principe. C'est d'abord la tentative de Paoli qui recherche des appuis populaires ; c'est ensuite l'amarrage à la France qui connaît deux phases bien distinctes. Le rattachement à la Monarchie ne fait que renforcer les lignages dans leur mode de fonctionnement - le principe de légitimité héréditaire s'affirme un peu plus, bien que les espaces s'élargissent, et avec eux les sollicitations. Après la Révolution les choses changent : la légitimité change de camp. Cette transformation implique-t-elle la fin des lignages ou leur adaptation ? Non seulement les principes de

légitimité politique se modifient, mais l'Etat accélère la centralisation. Nous passons de toute façon d'une politique de reproduction en quelque sorte aut centrée à une politique périphérisée pour reprendre une distinction discutable. Plus encore, les enjeux politiques se modifient à un autre niveau, peut-être plus subtil : le pouvoir "démocratique" différant par essence du pouvoir "héréditaire", voilà les lignages obligés de gérer une situation toute nouvelle où ils ne sont plus producteurs du pouvoir de transmettre. Si nous considérons l'utilisation de la généalogie aussi comme un pouvoir, celui d'assigner un rôle aux individus dans la reproduction de l'ordre familial qui débouche lui-même sur la possibilité de dégager les conditions nécessaires à une culture généalogique - sorte de "luxe" que ne peuvent se payer tous les ménages donnés à l'observation dans l'instant des dénombrements -, comment fonctionne-t-elle à partir du début du XVIII^e siècle, alors que les légitimations des pouvoirs se concurrencent, que leurs espaces d'expression s'élargissent considérablement, que la définition même de leur nature n'appartient plus aux lignages ?

Les exemples de Lumiu, Pigna, Castifau, Penta, Mursiglia, Rutali et plus encore U Viscovatu ont donné des éléments de réponses non seulement à propos de la façon dont les lignages ont cherché à contrôler le pouvoir local, mais encore sur leurs devenir face à la dynamique de lutte des légitimés qui traversent l'histoire de la France tout au long du XIX^e siècle jusqu'au début de la Troisième République ; puis leur quasi complet abandon de la scène politique à des moments différés suivant les villages, de 1920 à 1952 et leur remplacement, dans les villages les plus dynamiques, par de nouveaux visages représentant d'autres couches sociales jusqu'alors tenues à l'écart du pouvoir politique local. Est-ce à dire que le principe de légitimité héréditaire et de permanence d'un même personnel politique a totalement disparu ? La longévité politique des maires constatée dans une forte majorité des communes étudiées, et l'apparition, dans d'autres, plus connues (Bastia, Venacu, Portuvecchiu...), d'amorces de dynasties politiques, donnent à penser que les liens entre les familles et le pouvoir politique local en Corse demeurent encore très forts.

Mais, dans ces conditions, ces relations intriquées entre familles et pouvoir, à qui ont-elles profité ? Les exemples que nous avons analysés laissent se

dégager deux tendances et un cas particulier : la première tendance, dont Castifau, Rutali, Calacuccia et Cuzzà sont les formes les plus nettes, articule l'un sur l'autre réseaux familiaux et communauté au profit de celle-ci, tout en laissant émerger la structure familiale. L'autre, dont relèvent Lumiu, Pigna, Penta, U Viscovatu et Mursiglia, met au contraire la communauté au service des ambitions familiales, tout au moins pour celles d'entre elles qui ont le moyen de se lancer dans l'aventure du pouvoir. Si le cas de l'Île Rousse n'entre pas dans cette catégorisation, cela tient certainement aux circonstances de sa création récente et à sa qualité de ville : à la logique des lignages et du foncier à l'œuvre dans les villages chargés d'histoire de l'intérieur s'est substituée la logique bourgeoise des affaires ; les grandes familles, anciennes, issues des lignages, et les nouvelles, mercantilistes, sont associées et détiennent les postes clefs du pouvoir économique, juridique, culturel. Elles peuvent donc diriger la ville sans pour autant toujours exercer directement le pouvoir politique.

Le cadre général étant ainsi mis en place, nous pouvons revenir sur les mécanismes qui président à la reproduction du pouvoir.

Cette étude pose d'abord la question des ruptures dans les dynamiques de monopolisation du pouvoir local par certaines familles. En effet, nous voyons bien que des ordres séculaires mettant en jeu des compétitions entre un nombre restreint de groupes disparaissent progressivement ou brutalement autour de la moitié du XX^e siècle. Plusieurs explications se combinent pour permettre de comprendre une partie du phénomène.

Il y a certainement le recul démographique qui, renouvelant les conditions de la reproduction biologique, implique à la fois le déchirement de la

plupart des tissus familiaux (cf. émigration) et la réduction du nombre de partenaires susceptibles de participer à la mise en place des diverses combinaisons pouvant favoriser la perpétuation des positions.

Il y a ensuite, en relation avec ce premier point, des raisons internes, autonomes, propres à l'évolution des groupes familiaux dont une partie ne réussit plus à se reproduire, à organiser les transmissions des patrimoines, la passation des pouvoirs, faute d'héritier, ou précisément d'individualité prête à continuer les jeux anciens rendus plus difficiles par l'apparition progressive d'une société autre, liée à la construction d'un espace suprarégional, portant des sollicitations différentes.

Nous en venons là au rôle de l'Etat, au projet national français, dont les effets intégrateurs et désintégrateurs seraient à étudier. En Balagne, le cas le plus brillant est celui des Landry de Calenzana qui utilisent à plein l'offre nationale.

Cet effet d'aspiration se mesure non seulement en terme de carrières, d'ouverture de l'espace des stratégies matrimoniales (Adolphe Landry épouse la fille d'un sénateur), mais encore au niveau économique et financier.

Considérant les bases économiques de ces pouvoirs locaux, il faut examiner l'orientation générale des capitaux privés au cours de la première moitié du XX^e siècle. Elle révèle des mutations centrales qui éclairent l'attraction étatique au point que nous pouvons nous demander s'il est absolument légitime d'étudier la Corse, au cours de ces trois siècles (note 2) indépendamment des modes d'articulation de la société locale à une articulation de la société nationale préoccupée par l'élimination des "médiateurs" (régions, familles, etc.) et par la promotion de l'individu.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBERTI-LUCCIARDI Francine – "Lumio, un village de Balagne". Mémoire de maîtrise d'Ethnologie, Université de Provence, 1985.
- ALBERTI Jean-Luc – "Lumio, village de Balagne. 1736-1986". Mémoire de D.E.A. "Cultures, sociétés et échanges des pays de la Méditerranée septentrionale", Université de Provence, 1986.
- ALBERTI Jean-Luc – "Pezzu di casgiu, pezzu di pane. Destins des cadets dans une communauté villageoise corse". *Etudes Corses*, 1994.
- GUIGOU Jean Louis – *Théorie Economique et Transformation de l'Espace Agricole*. Paris, 1972.
- CARLOTTI Jules – *Monographie Agricole de la Corse*. Ajaccio, 1936.
- CORNUT Paul – *Répartition de la fortune privée en France par départements et nature de biens au cours de la première moitié du XX^e siècle*. Paris, 1963.

NOTES

1 - Notre travail était déjà bien engagé quand l'excellent ouvrage de Maurice Agulhon et de son équipe "*Les Maires en France, du Consulat à nos jours*" est paru mettant ainsi un terme à une curieuse absence dans la recherche historiographique française. En effet, à part une multitude de monographies isolées dues pour la plupart à des érudits locaux, généralement centrées sur les mérites d'un édile local devenu par la suite notable, ou encore né tel, ou sur les affrontements et les incidents dérisoires de la vie municipale, l'histoire du pouvoir local de notre pays n'avait jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble. Si la Corse est malheureusement absente de cette recherche, les autres terrains présentés sont suffisamment riches en suggestions et pistes à emprunter dans des domaines proches de nos préoccupations pour vivement conseiller la lecture de cet ouvrage qui ne pourra que mieux éclairer notre propre travail à direction ethno-historique.

2 - Les choix des familles insulaires se modifient à partir des années 1900 : la gestion des patrimoines s'est, en partie, délocalisée et nationalisée. Le capital est retiré des rouages économiques locaux et trouve abri auprès de l'Etat. C'est du moins la conclusion que nous pouvons tirer du rang occupé par la Corse du point de vue du pourcentage des rentes et valeurs du trésor dans les fortunes privées. En 1953, l'Ile se place au premier rang avec 10,3 % contre 1,7 % pour la moyenne nationale. Le mouvement est complexe mais il exprime aussi la paupérisation générale et la dévaluation du capital placé localement. De fait le cas corse illustre le comportement général des départements pauvres : la Corrèze, la Lozère, l'Ardèche, la Creuse, la Haute Loire etc., tous participent massivement au soutien de la politique financière de l'Etat français alors que les régions riches demeurent nettement en retrait témoignant ainsi des opportunités ouvertes sur place aux capitaux.

Dans tous les cas, face à une économie dégradée, il fallait trouver des compensations pour défendre les capitaux et pour défendre les patrimoines dont la composition changeait. Ainsi, alors que la production insulaire atteignait un niveau proche de zéro, la valeur des fortunes privées se multipliait par 100 soit 29 "points" au-dessus de la progression de la moyenne nationale (23 fois pour la Seine). Cependant l'augmentation des patrimoines reposait désormais de moins en moins sur les rapports de production à la campagne et sur les rapports de reproduction qui les aménageaient. Les détenteurs de capitaux recherchaient leur protection auprès d'institutions bancaires ou financières portant les stratégies de l'Etat, se détournaient de la terre. Reflux des capitaux, dégradation démographique se nourrissaient l'un l'autre pour accroître le recul de la production agricole d'autre part largement appuyé sur l'investissement en travail. Une estimation de la population active agricole donne pour 1852-1963 : 25,6 pour 100 hectares de surface agricole utilisable en 1852 ; 18 en 1882 ; 15,6 en 1906 ; 16,2 en 1934 ; 3,6 en 1963. Ces données illustrent à la fois la portée du recul au cours du XX^e siècle et l'absence de transition capitaliste. L'investissement en travail recule sans être relayé par un investissement en capital. En Balagne, terre d'oliviers, le témoignage de l'agronome Carlotti, pour les années trente, nous indique que l'oléiculture apparaît plutôt comme une activité prédatrice, les propriétaires se contentant de récupérer les plus-values du travail des hommes et des femmes souvent engagés à la journée, sans consentir les efforts nécessaires pour promouvoir les cultures. Du coup, nous comprenons mieux qu'ils aient prêté flanc aux concurrences et aux conjonctures négatives de la fin des années vingt où, d'une part la hausse des salaires, la baisse des cours d'autre part, mettent à mal leurs revenus, sapent les bases de leur richesse et de leur pouvoir au bout du compte.

MODE DE RECRUTEMENT DES MAIRES ET DES CONSEILS MUNICIPAUX

La période révolutionnaire : le maire ("agent communal" à partir de l'an III) et le conseil municipal sont élus.

Le coup d'état du 18 brumaire an VIII (9 nov. 1799) : le maire est nommé par le pouvoir parmi les conseillers municipaux élus sur des listes de notables.

La Restauration (avril 1814) : maires et conseils sont nommés.

La Révolution de juillet : la loi du 21 mai 1831 rétablit l'élection des conseillers municipaux, par un corps électoral censitaire, pour 6 ans, mais le maire et les adjoints sont nommés par le roi ou le préfet.

La Révolution de 1848 : conseillers élus au suffrage universel, mais maire et adjoints, pris au sein du conseil et élus dans les communes de moins de 6 000 habitants.

Le coup d'état du 2 décembre 1851 : conseil municipal élu au suffrage universel, mais maire et adjoints nommés, y compris hors du conseil, par le pouvoir.

Le Second Empire (loi du 5 mai 1855) : durée du mandat: 5 ans.

La Troisième République (loi du 14 avril 1871, confirmée par la loi du 5 avril 1884) : élection du maire et des adjoints par le conseil, mandat de 4 ans. Entre temps des lois d'inspiration plus ou moins conservatrice ou semi-libérale qui reviennent sur ces principes.

"L'Etat français (Vichy)" (loi du 16 novembre 1940) : maire, adjoints et conseillers nommés par le pouvoir dans les communes de plus de 2 000 habitants.

La Quatrième République : les premières élections municipales au suffrage universel complet ont lieu en 1945.

La Cinquième République : extension de la majorité légale à 18 ans en 1974.

Trois remarques :

1) Les maires et les conseils ne sont définitivement élus qu'à partir de 1884, d'où 2 périodes : avant et après 1884.

2) L'alternance Autorité/Libéralisme et Démocratie est synchrone du chassé-croisé Nomination/Election.

3) Les périodes marquées par l'instabilité ou le retour du balancier, Période révolutionnaire, Révolutions de 1830 et de 1848, début de la Troisième République (1870-1884), puis "Vichy", mériteront une attention toute particulière.

CHAPITRE IV

D'UNE SOCIÉTÉ DE BEAUX-FRÈRES À UNE SOCIÉTÉ DE COUSINS

Georges RAVIS-GIORDANI

Toutes les recherches conduites depuis une vingtaine d'années sur ce thème concordent dans l'affirmation d'une forte endogamie de localité; chaque commune, chaque pieve au moins apparaît comme une île dans l'île. Si on sort de cette île, on franchit rarement la ligne des monts qui sépare la Corse du Nord ("L'En Deçà des Monts") et la Corse du Sud ("L'Au Delà des Monts"). Ces affirmations générales demandent évidemment à être nuancées et elles peuvent l'être de plusieurs manières.

DE L'AUTARCIE À LA DÉPENDANCE : LES CHEMINS DE L'EXOGRAMIE

Le tableau qui suit (tableau n° 1) offre un certain nombre de cas (1) et permet de distinguer, en combinant deux paramètres – le taux plus ou moins fort d'endogamie et les principales orientations de l'exogamie –, plusieurs types de "marchés matrimoniaux": la pieve (ou la micro-région), la Corse, le "Continent", qui se combinent différemment selon les communes.

Ce tableau exclut toute tentative de périodisation simple, applicable à l'ensemble des cas. Nous distinguerons donc quelques profils:

Un premier profil représenté par les communes de Calacuccia, Casamacciuli, Santu Petru di Tenda Lumiu et Cuzzà, offre une forte endogamie de commune (plus des deux-tiers), qui inclut d'ailleurs souvent une endogamie de village, difficile à mettre en évidence, mais qu'on peut évaluer à environ 50 % de l'endogamie communale et une ouverture sur la pieve. Dans ce premier profil, le marché matrimonial se tient à hauteur de 90 % dans les limites de la pieve.

On peut situer ce profil, pour les communes considérées, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle; mais ce n'est que partiellement un problème d'époque; d'autres communes, dès le début du XIX^e siècle, offrent un autre profil: ainsi San

Ghjuvani di Muriani ou Penta di Casinca affichent, dès les premières décennies du XIX^e siècle, des taux d'endogamie inférieurs aux deux tiers et une ouverture du marché matrimonial qui s'étend au-delà de la pieve à toute la Corse du nord. Dans ces deux cas le réseau des alliances extra-piévanes est même plus important que le réseau intra-piévan. Cette orientation se poursuit, pour Penta di Casinca (nous n'avons pas d'autres données pour San Ghjuvani) tout au long du XIX^e siècle, et même jusqu'en 1940.

Troisième cas de figure: les deux villages, cap-corsin et balanin de Mursiglia et Lumiu, caractérisés dès la fin du XIX^e siècle par un taux d'endogamie "moyen" (de 1/3 à 2/3), et une ouverture principalement axée sur la pieve et la micro-région. On voit se dessiner, là derrière, un autre type de sociabilité et de relations intervillageoises, qu'on pourrait dire, en attendant de le préciser mieux, "supra-communautaire". Faut-il le lier à la faible importance des biens communaux qui ne jouent pas ici le rôle qu'ils jouent dans d'autres régions, comme le Niolu, où ils amarrent solidement au terroir communal (qui, en tant que territoire de pacage, est un enjeu économique décisif) les mouvements matrimoniaux? C'est possible, et cette explication vaudrait aussi pour San Ghjuvani di Muriani et Penta di Casinca. Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si tous ces villages affichent des relations matrimoniales avec l'Italie. Qui dit Italien, "Lucchese", en Corse au XIX^e siècle, dit travailleur saisonnier, journalier agricole, homme de peu, homme de peine. Nous sommes ici, en Casinca, Muriani, Cap Corse, Balagne, dans des micro-sociétés qui sont en même temps des marchés du travail. Une partie importante de la population n'est pas attachée à la terre, qu'elle ne possède en aucune façon; elle peut donc – et souvent elle doit – se déplacer d'un village à l'autre pour trouver du travail. Son enracinement dans la commune est donc plus précaire que dans les fortes communautés agro-pastorales de la montagne.

L'ILE - FAMILLES

Communes	Périodes	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	[8]
San Ghjuvani di Muriani	1821-1849	124	58	17	23	0	0	2	2
Penta di Casinca	1811-1830	139	63,4	8,6	20,1	2,1	0	5,8	5,8
	1854-1870	109	62,4	11,9	12,8	0,9	0	11	11
	1890-1910	117	57,3	15,4	20,5	0,8	2,6	3,4	3,4
	1919-1939	89	33,7	17,9	32,6	1,1	13,5	1,1	?
Calacuccia	1850-1859	41	80	9,7	4,9	2,5	0	0	0
	1880-1889	53	73,6	13,2	9,5	0	2	2	?
	1900-1909	52	78,4	9,6	11,5	0	0	0	0
	1920-1929	74	39,1	1,4	17,6	2,7	29,7	9,5	?
	1960-1969	65	3	10,7	33,8	4,6	43	4,6	?
Casamacciuli	1880-1889	38	73,5	13,1	7,9	5,2	0	0	0
	1900-1909	32	56	12,5	18,8	0	6,2	6,2	?
	1920-1929	47	68,1	8,5	19,1	0	4,2	2,1	?
	1960-1969	59	11,8	5,1	22	8,5	52,5	0	0
Lumiu	1863-1883	283	72,5	22	2	2	0	1	1
	1894-1933	193	61	20,5	5	1,5	7	4,5	3,5
	1934-1973	75	14,5	14	10,5	6,5	43,5	10,5	2,5
Santu Pedru di Tenda	1880-1899	168	83	7	7	0	3,5	0	0
	1900-1909	383	58,5	10,5	5	1,5	21	3	0
	1940-1980	443	23	10,5	17	1	45,5	3,5	?
Mursiglia	1870-1899	135	60,5	20	5	0	1,5	14	14
	1900-1933	146	35,5	7,5	15,5	0	38,5	1	1
	1934-1983	114	14	11	18	1,5	53	3,5	1,5
Cuzzà (Cozzano)	1835-1854	109	82,5	9,2	1,8	6,4	0	0	0
	1875-1894	144	67,4	13,2	1,4	12,5	0,7	4,9	?
	1920-1934	72	61	13,9	0	19,4	0	5,6	?

Tableau n° 1: Taux d'endogamie et principales orientations des mariages exogames
(A l'exception de Cuzzà, toutes les communes appartiennent à la Haute Corse)

colonne (1): nombre de mariages (nombre absolus)
colonne (2): taux d'endogamie communale (%)
colonne (3): mariages dans la pieve ou la micro-région (%)
colonne (4): mariages contractés en Haute Corse (%)
colonne (5): mariages contractés en Corse du Sud (%)
colonne (6): mariages contractés sur le "Continent" (%)
colonne (7): mariages contractés avec des étrangers ou aux colonies (%)
colonne (8): dont mariages contractés avec des Italiens ou en Italie (%)

Là, au contraire, les liens du sang et du sol se mêlent intimement. En défendant l'un, on défend l'autre: "Ci vuole nasce per pasce" (il faut y naître pour y paître). Ces sociétés sont donc sévèrement protectionnistes en ce qui concerne l'entrée dans la communauté – et par conséquent sur les terrains de pacage –, d'hommes étrangers. Elles sont

en revanche volontiers exportatrices d'hommes qui vont se marier dans les zones de transhumance d'hiver. L'aire de mariage de nos deux communes niolines de référence, pour sa partie extra-piévana, épouse d'ailleurs l'aire de ces "piaghja". Santu Petru di Tenda et Cuzzà à peu de choses près, semblent avoir le même profil.

Bien entendu la césure importante qu'introduit la Grande Guerre et plus encore la crise profonde qui commence dans les années 50 voit ces communes s'ouvrir d'un seul coup vers des horizons qui leur étaient jusque là étrangers et inconnus; elles y abordent en masse et les dernières.

Tel est le tableau d'ensemble. Mais on peut essayer de regarder de plus près les mécanismes différenciateurs qui jouent à l'échelle de la pieve ou de la micro-région.

AIRES DE MARIAGE ET ESPACE SOCIAL : LE CAS D'UNE MICRO-RÉGION

L'analyse à laquelle nous nous livrons ici s'appuie sur une recherche effectuée dans le cadre d'une maîtrise d'ethnologie (2).

Cette recherche a porté sur sept communes contigues formant l'extrémité nord du Cap Corse : Centuri, Ersa, Meria, Mursiglia, Pinu, Ruglianu, Tuminu. L'un des objectifs de cette recherche était de dégager et comparer les aires de mariage de ces sept communes, apparemment proches par leur mode de vie, leur situation géographique, leur tradition historique. Les résultats globaux sont consignés dans le tableau n° 2.

Pour interpréter ces données, une première variable a été mise en avant: la distance géographique qui sépare les communes; indépendamment des sentiers qui traversent par la montagne le Cap Corse, toutes ces communes sont reliées par une même route (achevée à la fin du XIX^e siècle) qui fait le tour du Cap Corse, la D. 80, et

	CENTURI	ERSA	MERIA	MURSIGLIA	PINU	RUGLIANU	TUMINU
CENTURI		17	1	24	7	14	1
ERSA	17		2	9	1	26	5
MERIA	1	2		2	0	11	0
MURSIGLIA	24	9	2		6	1	0
PINU	7	1	0	6		8	3
RUGLIANU	14	26	11	1	8		8
TUMINU	1	5	0	0	3	8	
Total Micro-Région	64	60	16	42	25	68	17
BASTIA	25	27	17	15	16	24	7
Autres CAP	12	21	5	16	41	17	4
BALAGNE	0	2	9	6	1	4	0
NIOLU	8	4	2	2	0	13	4
Autres CORSE	23	13	6	13	9	17	6
Total CORSE	132	127	55	94	92	143	38
MARSEILLE	20	139	14	6	34	12	24
Autres PROVENCE	4	20	2	0	0	5	1
Total PROVENCE	24	159	16	6	34	17	25
PARIS	6	15	0	7	6	10	4
Autres France	10	36	16	8	12	23	1
ITALIE	24	17	21	37	25	30	9
Autres EUROPE	0	0	0	0	1	3	0
AMERIQUE	5	2	1	2	1	1	1
Autres Etranger	4	6	0	4	0	4	0
TOTAL général	205	362	109	158	171	231	78
% Micro-Région	31,22	16,57	14,68	26,58	14,62	29,44	21,79
% BASTIA	12,2	7,46	15,6	9,49	9,36	10,39	8,97
% CORSE	64,39	35,08	50,46	59,49	53,8	61,9	48,72
% ITALIE	11,71	4,7	19,27	23,42	14,62	12,99	11,54
% MARSEILLE	9,76	38,4	12,84	3,8	19,88	5,19	30,77

Tableau n° 2: Orientations de l'exogamie dans une micro région du Cap Corse (1880-1980)

par une petite route qui le traverse de Méria à Mursiglia.

On fait ainsi apparaître une corrélation forte entre la distance et le nombre de mariages :

Distances entre communes	Nb de mariages
moins de 5 kms	54
6 - 10 kms	48
11 - 15 kms	31
16 - 20 kms	6
21 - 25 kms	11
26 - 30 kms	1

Tableau n° 3: Relations matrimoniales selon la distance géographique

Cette corrélation globale se vérifie dans 5 cas sur 6. Dans un seul cas, celui des communes de Meria et Tuminu, le nombre des mariages n'obéit pas à la règle de la proximité. Bien que voisines, ces deux communes n'ont pratiquement pas de relations matrimoniales.

L'analyse un peu plus fine des aires de mariages de chaque commune, au sein de l'ensemble fermé qui constitue notre champ, permet de faire appa-

raître un certain nombre de différences. Nous avons donc classé les communes selon la fréquence des relations matrimoniales qu'elles ont avec chacune des six autres. Le tableau suivant (tableau n°4) donne une idée de ces fréquences.

On peut donc dire que Ruglianu, Centuri, Ersa et, à un moindre degré, Mursiglia sont des pôles d'attraction relativement forts; la palme revenant incontestablement à Ruglianu, tant pour le nombre des choix que pour leur importance. Au contraire, Meria (5 fois au dessous de 10%), Tuminu (4 fois au dessous de 10%) et Pinu (6 fois au dessous de 20%) sont des pôles mineurs. Cette hiérarchie reflète moins leur position géographique (seul Pinu pourrait apparaître comme excentrée par rapport à notre zone) que leur place dans l'espace social. Les relations préférentielles entre communes peuvent s'expliquer de différentes façons: ainsi les relations Mursiglia/Centuri par la proximité géographique des deux communes qui se touchent et se voient et par le fait que la "marine" de Mursiglia est tout proche du port de Centuri. Les relations préférentielles entre Pinu et Centuri peuvent s'expliquer par le fait qu'il s'agit de deux ports de pêche relativement proches (mais la rivalité que cette situation entraîne pourrait aboutir à l'effet contraire). Ruglianu est, de toutes les communes, celle qui a

	moins de 10 %	10 - 20 %	20 - 30 %	30 - 40 %	40 - 50 %	50 - 60 %	> 60 %
CENTURI	Meria, Tuminu	Pinu	Ersa, Ruglianu	Mursiglia			
ERSA	Meria, Pinu, Tum	Mursiglia	Centuri	Ruglianu			
MERIA	Centuri, Pinu, Tum	Ersa, Murs					Ruglianu
MURSIGLIA	Meria, Rugl, Tum	Pinu	Ersa			Centuri	
PINU	Ersa, Meria	Tuminu	Centuri, Murs	Ruglianu			
RUGLIANU	Mursiglia	Mer, Pinu, Tum	Centuri	Ersa			
TUMINU	Cent, Meria, Tum	Pinu	Ersa		Ruglianu		
CENTURI	2	0	3	0	0	1	0
ERSA	1	1	3	1	0	0	0
MERIA	5	1	0	0	0	0	0
MURSIGLIA	2	2	1	1	0	0	0
PINU	2	4	0	0	0	0	0
RUGLIANU	1	0	2	2	1	0	1
TUMINU	4	2	0	0	0	0	0

Tableau n° 4: Fréquence et importance des relations matrimoniales entre communes
La première partie du tableau donne, en fonction de la plus ou moins grande fréquence des mariages, l'aire des mariages de chaque commune; la seconde partie fait apparaître l'intensité plus ou moins grande de ces relations matrimoniales.

l'aire la plus diversifiée (elle a des rapports avec les six autres communes) et la plus équilibrée (cinq sur six des communes avec lesquelles elle entre en relation matrimoniale dépassent 10% et aucune n'atteint le seuil des 40%). Cela peut s'expliquer par sa position géographique centrale mais aussi par son caractère hégémonique (population importante, chef-lieu de canton).

Il peut être intéressant de jeter un coup d'œil sur l'aire des mariages au-delà de la micro-région considérée. En raison du grand nombre des orientations possibles, qui fragmente les données, nous ne traiterons pas ici chaque commune séparément mais l'ensemble des 7 communes pris en bloc et sur l'ensemble de la période retenue. Cette aire se distribue pour l'essentiel (86%) entre 4 pôles:

- le Cap Corse dans son ensemble, y compris Bastia: 26,2%
- le reste de la Corse: 34,3%
- Marseille, pôle d'émigration important: 15,5%
- l'Italie: 10,1%

D'UNE SOCIÉTÉ DE BEAUX-FRÈRES À UNE SOCIÉTÉ DE COUSINS

Le tableau n° 1 donne à voir une situation d'ouverture sur des horizons larges à partir des années 1930. Pour la période qui va de 1934 aux années 80, sur les cinq communes retenues dans notre échantillon (Calacuccia, Casamacciuli, Lumiu, Santu Petru di Tenda, Mursiglia) l'endogamie de pieve et de commune (prises ensemble) n'atteint jamais le tiers des mariages; en revanche les relations matrimoniales avec le "continent" atteignent toujours, ou dépassent le seuil de 50%. Situation qui contraste fortement avec celle que nous trouvons jusque vers le milieu des années 1930.

Cette situation globale n'est pas sans conséquence sur les relations inter et intra-familiales. Sans trop entrer dans le détail, on peut dire qu'on passe d'une société où les relations intra et inter-familiales sont

- fondées sur la filiation *et* l'alliance,
- polarisées à la fois sur la génération des "pères", référents des lignées, *et* des fils, vecteurs des alliances,
- exprimées dans une sociabilité où voisinage rime avec cousinage *et* inter-mariage,

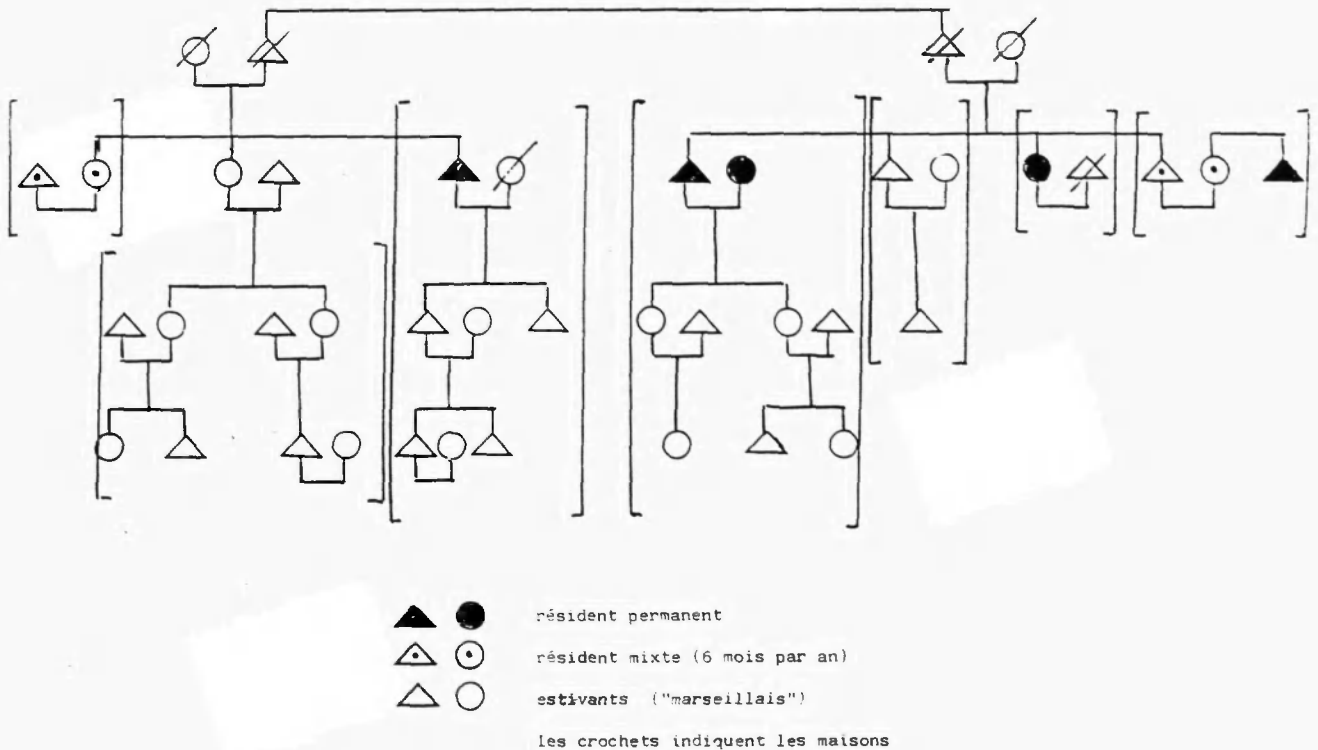
à une société où chaque famille, du fait de l'émigration qui la disloque, et éloigne du village une partie toujours plus importante de ses membres, s'ouvre sur un marché matrimonial beaucoup plus vaste que celui que lui offrait la commune et la pieve. Peut-on encore dire dans ces conditions que la relation entre chaque famille et la communauté se reproduit comme nous l'avons dit en commençant? Nous ne le pensons pas. Un exemple suffira à le montrer.

Prenons le cas d'une des grandes familles de Mursiglia (3). Dans les années 1875 à 1890, on constate que sur les 18 mariages contractés dans cette famille, 16 d'entre eux l'unissent à d'autres familles de la commune (dont deux avec des familles italiennes immigrées et installées dans le Cap Corse depuis plus de deux générations); les deux derniers mariages sont contractés dans un rayon de moins de 15 kms. Au contraire, à partir de 1900, dans les deux dernières générations, sur 45 mariages, 23 seulement ont uni cette famille à d'autres familles corses, et encore pas toujours de Mursiglia. Si bien qu'aujourd'hui l'aire des mariages de cette famille n'est que très partiellement congruente à celle des autres familles de la commune.

Cette situation se traduit également dans les relations intra-familiales et dans la manière de vivre la continuité familiale, la relation au village, la relation à la maison qui symbolise la continuité de la famille.

Le schéma ci dessous, construit sur l'exemple d'une branche de cette même famille, le montre clairement: il fait apparaître que, autour de quatre noyaux permanents, constitués, au total, de cinq personnes âgées de plus de 75 ans, viennent s'agrèger en été, et parfois pendant les vacances de Noël et de Pâques, 20 à 25 personnes - leurs enfants et neveux -, vivant habituellement dans la région marseillaise. Dès le mois d'avril, les "permanents" commencent les travaux des jardins en telle sorte que, l'été venu, chaque famille et chaque maison ait à sa disposition les premiers légumes et les fruits de saison.

Cette population de "permanents" se grossit lentement de l'arrivée de nouveaux retraités, mais il semble que le solde global, compte tenu des décès et des départs en maison de retraite liés au grand âge, soit régulièrement négatif. Le cœur visible de ce processus c'est la maison, et accessoirement le jardin qui la complète. On voit par là combien la



Variations saisonnières de la taille et de la structure d'un réseau familial, 1975-76

situation s'est transformée en quelques décennies : alors qu'autrefois c'était la famille qui, par son travail et son organisation, produisait et maintenait en état le patrimoine, c'est aujourd'hui presque l'inverse qui se passe : c'est la maison qui "reproduit" en quelque sorte et maintient l'unité du groupe familial. On pourrait presque aller jusqu'à dire que le paysage social est un univers de maisons homothétique à un réseau de familles qui, autrefois, constituait la communauté.

La seconde idée, congruente à la première, c'est que cette communauté de village ne se reproduit plus sur place. Si nous reprenons l'exemple de la famille évoquée à l'instant, on constate que dans les vingt cinq dernières années, aucun des mariages contractés dans cette famille n'a uni deux conjoints originaires du village et dans un cas seulement le conjoint extérieur au groupe familial était un Corse. On peut donc dire que chaque famille originaire du village est isolée de toutes les autres, se reproduit selon ses propres stratégies, celles-ci ne se combinant à aucun moment avec celles des autres. Les relations de parenté qui restent entre familles sont donc de plus en plus des relations de cousinage; on est passé d'une société de beaux-frères à une société de cousins. Chacun se réfère à l'autre par référen-

ce à une ascendance commune dont les maisons, proches ou parfois encore indivises, donnent une image concrète.

Dans ces conditions, l'articulation famille/communauté villageoise se renverse : le mouvement de constitution dialectique par lequel familles et communautés se construisaient l'une dans l'autre s'est transformé en un jeu de miroirs : la communauté se lit en pointillés à travers le maintien des maisons, elles même représentatives des familles et des souches communes d'où elles s'engendrèrent. Tel semble être aujourd'hui un des rôles déterminants de la famille et de la parenté dans la société corse contemporaine.

Ce renversement de perspectives, perceptible dans le cadre des villages corses, a bien évidemment une face, jusqu'ici cachée, qui se découvre quand, passant par la mer, nous nous interrogeons sur le vivre-famille de ceux qui, par nécessité ou par choix, ont quitté l'île et ancré leur destin familial sur le "continent". Ce nouvel angle de vue suppose que nous changions d'échelle. C'est maintenant à partir d'une seule famille — avec le caractère partiel et arbitraire qu'un tel choix implique nécessairement —, que nous allons saisir la Corse, la communauté villageoise, ou plus exactement l'image qu'on s'en fait. C'est pour-

quoi, abandonnant pour un temps l'approche objective et quantitative qui a largement marqué les chapitres précédents, nous nous laisserons porter ici par le discours, l'imaginaire, le roman familial qui sont aussi une autre manière de vivre et de construire la relation entre la famille et la société.

NOTES

- (1) Nos sources d'information sont les suivantes:
 San Ghjuvani di Muriani: Pesteil, 1987.
 Penta di Casinca: Padovonia, 1989.
 Calacuccia, Casamacciuli: Ravis-Giordani, 1983.
 Lumiu: J.-L. Alberti, 1986.
 Santu Petru di Tenda: M.R. Moracchini, 1986
 Mursiglia: Ravis-Giordani, 1986
 Cuzzà: F. Ciccolini, recherche inédite.
- (2) Laurence Lamy, "Mariage et Changement social dans un canton du Cap Corse", Mémoire de Maîtrise d'Ethnologie, Aix en Provence, 1989, 142 p.
- (3) Cf. Ravis-Giordani, 1986 et Ravis-Giordani, 1993. La conclusion de ce dernier article est reprise ici.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALBERTI Francine, 1985 – *Lumio, un village de Balagne*. Mémoire de maîtrise en ethnologie, Université de Provence, 93 p.
- BIGOT Maximilien, 1889 – *Paysans corses en communauté. Bergers-porchers des montagnes de Bastelica*. Série "Les Ouvriers des deux Mondes", fasc. 18, Paris, Firmin-Didot.
- CASANOVA Antoine, 1965 – *Mariage et communauté rurale : exemple corse*. Paris, éd. du Centre d'Etudes et de Recherches Marxistes, 2 fasc., 25 et 30 p.
- CASANOVA Antoine, 1982 – "Evolution historique des sociétés et voies de la Corse : essai d'approche". *Etudes Corses*, n° 20-21, pp. 105-146.
- CHIVA Isaac, s. d. – *Enquête sur la structure sociale des villages corses, hypothèses et plan de travail*.
- CHIVA Isaac, 1958 – "Causes sociologiques du sous-développement régional : l'exemple corse". *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XXIV, pp. 141-147.
- CHIVA Isaac, 1963 – "Social organization, traditional economy and customary law in Corsica : an outline of a plan of analysis" in Julian PITT-RIVERS ed., *Mediterranean Countrymen*, pp. 97-112.
- DUPAQUIER Jacques et JADIN Louis, 1972 – "Structure of household in Corsica" in Peter LASLETT ed., *Household and family in Past Time*, Cambridge University Press, pp. 283-293.
- LAMY Laurence, 1989 – *Mariage et changement social dans un canton du Cap Corse*. Mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université de Provence, 142 p.
- LAMY Laurence, 1991 – *L'immigration corse à Marseille pendant le début du XX^e siècle : espace social et structures familiales*. Mémoire de DEA d'ethnologie, Université de Provence, 189 p.
- LENCLUD Gérard, 1982 – *Economie et société dans une commune de la montagne corse*. Thèse de III^e cycle, Université René Descartes, 727 p.
- MEILLASSOUX Claude, 1975 – *Femmes, Greniers et Capitaux*. Paris, Maspero, 254 p.
- MORACCHINI Marie-Rose, 1985 – *Famille et parenté dans un village du Cap Corse : Santu Pedru di Tenda*. Mémoire de maîtrise d'ethnologie, Université de Provence, 140 p.
- PADOVANIA Joëlle, 1989 – *Le changement social dans une commune rurale corse : l'exemple de Penta di Casinca*. Thèse de III^e cycle d'ethnologie, Université de Provence, 390 p.
- PESTEIL Philippe, 1986 – *Société corse traditionnelle et transition au capitalisme : le cas de la pieve de Muriani*. Thèse de III^e cycle en ethnologie, Université de Provence, 446 p.
- POMPONI Francis, 1978 – "A la recherche d'un 'invariant' historique : la structure clanique dans la société corse" in Collectif, *Pieve e Paesi*, Marseille, éd. du CNRS, pp. 7-30.
- RAVIS-GIORDANI Georges, 1983 – *Bergers corses, les communautés villageoises du Niolu*. Aix-en-Provence, Edisud, 508 p.
- RAVIS-GIORDANI Georges, 1986 – "Espace social et réseaux d'alliance : le cas de trois communes corses". *Etudes Corses*, n° 26, pp. 9-48.
- RAVIS-GIORDANI Georges, 1993 – "Une société archipel : famille, maison et communauté en Corse, aujourd'hui". *Méridiens*, n° 13-14, pp. 79-85.
- RAVIS-GIORDANI Georges, 1994 – "De la lignée au lignage, ou l'aîné caché" in RAVIS-GIORDANI et Martine SEGALÉN éd., *Au miroir des cadets, l'ordre des familles*. Paris, Presses du CNRS.
- SUTTERI Jean et TABAH Léon, 1948 – "Fréquence et répartition des mariages consanguins en France". *Population*, n° 3, pp. 607-630.

CHAPITRE V

FAMILLE ET ÉMIGRATION

“*Quelli di l’Abate*”

Félicienne RICCIARDI-BARTOLI

Pour rendre compte de l'évolution et du devenir de la famille corse dans l'émigration, il aurait été possible de faire un travail d'analyse à partir d'un certain nombre de cas, mais il nous a paru tout aussi pertinent sinon préférable de prendre l'exemple d'une famille à notre avis très significative et pour laquelle nous avons pu obtenir grâce à l'un de ses membres une somme d'informations précises et précieuses. Il va sans dire que tout ne sera pas dit, on respectera le non-dit et les secrets, certaines informations qui nous ont été données, ne seront pas divulguées, mais ceci ne gênera en rien la compréhension de l'ensemble du phénomène.

Nous avons donc tenté de décrire le parcours d'une famille, depuis le Sia jusqu'à Aix-en-Provence, du début du siècle à aujourd'hui.

Cette histoire a pour point de départ une personne, notre informatrice, Lucette Danielou-Ceccaldi, rencontrée à Aix-en-Provence ; nous avons pu avec son aide, balayant six générations, trois générations d'ascendants et deux générations de descendants, décrire une *parentia*, parentèle au sens large où apparaîtront les alliés et les consanguins, nous l'appellerons nous référant au surnom de lignée : *quelli di l'Abate*, (ceux de l'Abbé). Nous nous intéresserons aux alliances mais surtout aux relations entre consanguins. Tout en décrivant le parcours de cette famille, nous tenterons d'en dégager la structure et le fonctionnement, de montrer la part de continuité et d'innovation, qui résulteront de ce bouleversement que fut l'émigration.

Osani

Le village d'Osani est au cœur de cette histoire, c'est là qu'au XIX^e siècle se sont fixés les bergers venus des montagnes d'Evisa et du Niolu, c'est de là que partiront leurs descendants, et c'est là enfin qu'aujourd'hui certains reviennent encore, y passer quelques jours, quelques mois de

vacances ou une partie de leur retraite, et, tous, à la fin de leur vie pour s'y faire enterrer.

Osani s'étale au milieu des prés et du maquis, au pied du Mont Senino, dans le golfe de Porto, il fait partie du Bas Canton d'Evisa. Le Canton d'Evisa appelé aussi “I Dui Sevi” (Sevinfuori et Sevinentro) est renommé pour la beauté de ses paysages, le golfe de Porto qui en fait partie, a été classé par l'UNESCO en 1983, Site Naturel d'Intérêt Mondial.

Longtemps simple halte de berger, Osani se constitue peu à peu en village, rattachée administrativement autrefois à Partinello, elle devient commune en Mai 1864.

La commune d'Osani comprend le village d'Osani, le hameau de Curzu construit au flan de la montagne, et Girolata, petit hameau isolé accessible seulement par un chemin muletier ou par mer.

La population d'Osani (qui comprend les 3 hameaux) progresse jusqu'au début du siècle: en 1876 on compte 388 habitants, en 1911 : 523, en 1931 : 516, en 1936 : 417 (A. Albitreccia 1942 p. 166). Aujourd'hui on dénombre en hiver une cinquantaine de personnes.

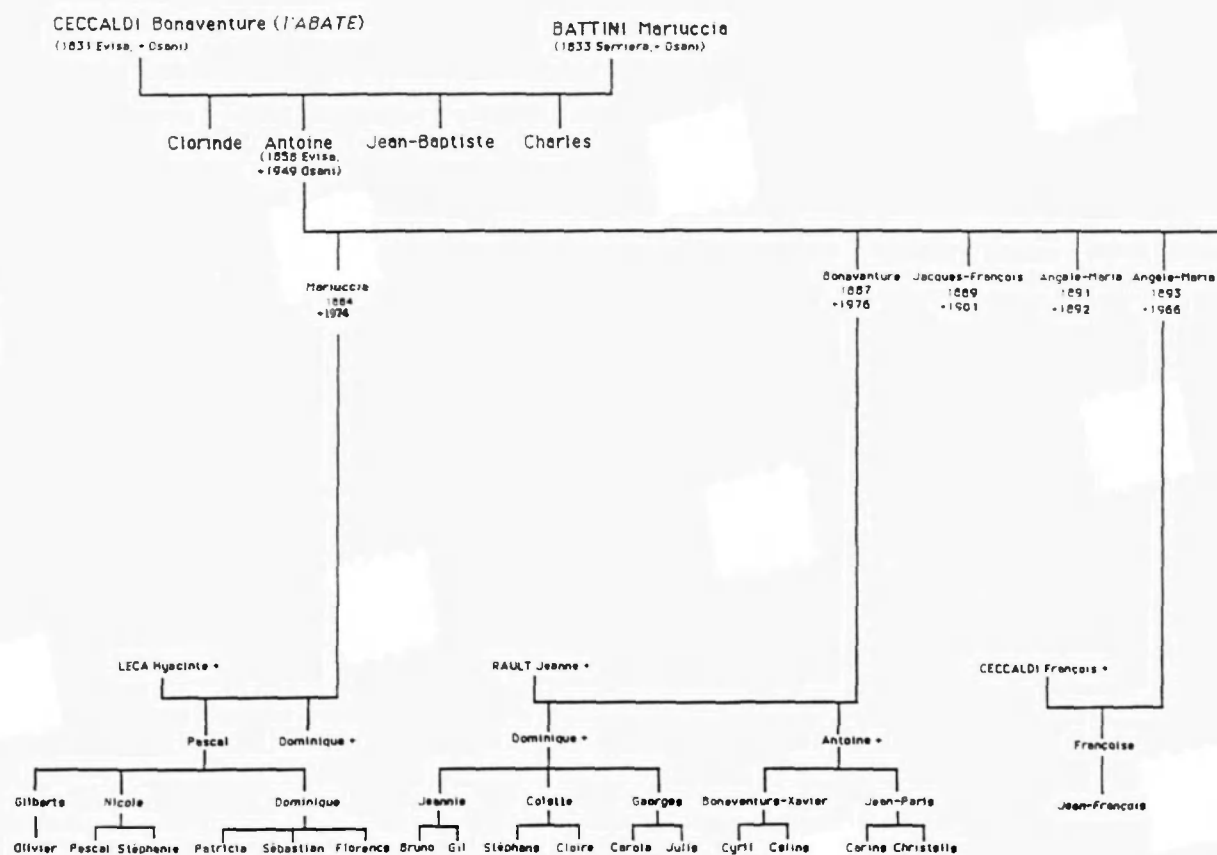
1 - LA FAMILLE : TRAVAIL ET MODE DE VIE

Voici les membres de la famille, et, dans les grandes lignes, l'histoire de vie de chacun d'eux.

Les anciens: ceux qui n'ont pas quitté l'île

Antoine et Marie-Lucie Ceccaldi, les grands parents paternels de Lucette notre informatrice, seront le point central et le fil conducteur de cette histoire.

Antoine naquit à Partinello en 1858 de Bonaventura Ceccaldi, d'Evisa, et de son épouse, Mariuccia Battini, de Serriera; tous deux bergers et fils de



bergers. Bonaventura et Mariuccia rattachés à Evisa, transhumaient régulièrement dans le Sia, jusqu'au jour où, vers 1860, ils se fixèrent à Osani.

Marie-Lucie l'épouse d'Antoine vit le jour à Casamaccioli en 1860. Ses parents Jacques-François Geronimi, de Casamaccioli, et son épouse Angèle-Marie Battini, de Serriera, vivant une partie de l'année à Casamaccioli, transhumaient, avec leurs enfants dans le Sia.

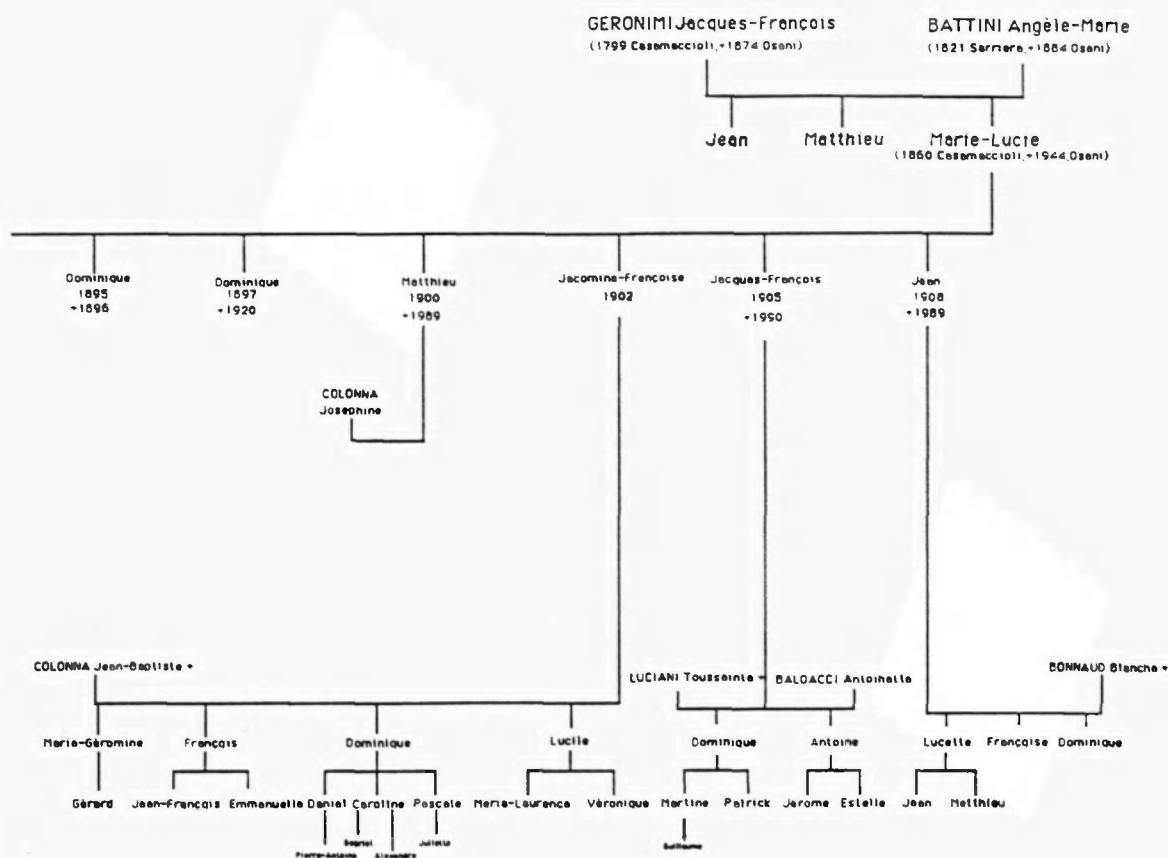
Marie-Lucie racontait à ses enfants et petits-enfants les souvenirs de sa jeunesse aux Punte de Girolata. Les Punte sont des rochers escarpés dominant le golfe de Girolata, des habitations semi-troglodites servaient d'abri aux bergers. L'accès en était, est toujours, très difficile, d'étroits chemins escarpés praticables uniquement à pied ou à dos de bête, y conduisent. Les Geronimi descendaient à la plage, *a piaghia*, dans le Sia après avoir fait leurs achats annuels à la foire de la *Santa di u Niolu*, le 8 septembre. Ils en repartaient au printemps, ils rejoignaient alors Casamaccioli, qu'ils quittaient à nouveau en juillet pour deux mois d'alpage.

Contrairement à leurs parents Antoine Ceccaldi et sa femme Marie-Lucie ne transhumèrent pas, ils furent à la fois bergers et agriculteurs à Osani. Ils se rendaient plusieurs fois dans l'année à Calenzana pour vendre ou échanger leurs produits: moutons, fromages, *brocci*, poires et cédrats.

La génération de l'émigration: les enfants d'Antoine et Marie-Lucie

Marie-Lucie eut, entre 24 et 48 ans, 11 enfants, une période de 2 à 3 ans sépare chaque naissance, (espacement correspondant vraisemblablement à la durée moyenne de l'allaitement); 3 mourront en bas âge, il en restera 8, 3 filles et 5 garçons, presque l'idéal de fécondité de la Corse traditionnelle. En Corse comme en Kabylie, on souhaitait qu'il y ait dans chaque famille sept garçons, et une fille qui pourra leur servir de mère en cas de malheur afin qu'ils ne soient pas, selon l'expression corse "orphelin de père de mère et de sœur aînée". Aucun des enfants ne fut berger, sinon ponctuellement et pendant une courte période de leur jeunesse, afin d'aider leurs parents.

DI L'ABATE



Les garçons seront tous scolarisés, ils obtiendront le Certificat d'Etudes, deux d'entre eux feront même un court passage au lycée d'Ajaccio; alors qu'une fille seulement, la plus jeune, obtiendra le Certificat d'Etudes, les deux autres aideront leurs parents, s'occuperont de leurs jeunes frères et sœurs et donc ne fréquenteront que très rarement l'école, l'aînée ne parla jamais français, elle le comprit mais ne le parla pas.

Tous les garçons atteignant l'âge adulte seront militaires, tous quitteront l'île. Nous trouvons ici une parfaite illustration de cette émigration militaire qui depuis les temps les plus anciens a été une des constantes et des caractéristiques de l'exode corse: Bonaventure part pour le Sénégal puis rejoint Toulon, Dominique "meurt pour la France" en Haute Silésie le 14 août 1920, à l'âge de 23 ans, Matthieu partage son temps entre l'Est et l'Allemagne, Jacques-François parcourt l'Afrique et l'Indochine, Jean participe au Maroc à la guerre du Rif, est envoyé au Tchad, de retour sur le continent, emporté dans la tourmente de 1939/1940 il est fait prisonnier, s'évade et rejoint

sous un faux nom les Mehala schérifiennes au Maroc...

Les filles aînées Mariuccia et Angèle-Marie épouseront des Corses, vivront dans le village de leur mari, l'une à Osani l'autre à Evisa; l'une ne quittera jamais la Corse, l'autre vers la fin de sa vie rejoindra périodiquement ses enfants sur le continent. La plus jeune Jacomina-Françoise épousa un fonctionnaire, un officier de police qu'elle suivit au Maroc.

L'émigration concernera six personnes, les cinq garçons tous militaires de carrière et une des filles (voir tableau 1). Elle va donc favoriser une large dispersion dans l'espace, et une rupture avec le mode de vie agro-pastoral du village. Le groupe familial fait place à la famille nucléaire, les femmes ne participent pas à la vie productive, en outre les cinq jeunes gens de la famille Ceccaldi en entrant dans la carrière militaire, ont dû développer des qualités de compétitivité individuelles qui n'étaient pas celles que requérait le fonctionnement de la société villageoise d'origine.

	Naissance	Vie active	Retraite	Mort	Sépulture
MARIUCCIA	Osani	Evisa	Evisa	Evisa	Evisa
ANGELE-MARIE	Osani	Osani	Osani/Paris	Paris	Osani
JACOMINE-FRANCOISE	Osani	Maroc	Osani - Osani/Nice/Paris		
BONAVENTURE	Osani	Sénégal - Toulon		Osani	Osani
DOMINIQUE	Osani			Haute Silésie	Osani
MATTHIEU	Osani	Alsace - Allemagne	Osani/Ajaccio	Ajaccio	Osani
JACQUES-FRANCOIS	Osani	Afrique - Indochine - Aix	Osani/Ajaccio/Avignon	Avignon	Osani
JEAN	Osani	Toulon - Maroc - Afrique noire Maroc - Aix	Osani/Aix	Aix	Osani

Tableau I : Distribution dans l'espace de la première génération

*Les émigrés de la 2ème et 3ème génération :
petits-enfants et arrière-petits-enfants d'Antoine
et Marie-Lucie*

Si la première génération partie de Corse s'est dirigée à la fois vers l'Europe, le continent africain et l'hexagone, les générations suivantes connaîtront encore une dispersion importante, mais limitée à l'hexagone.

Aujourd'hui nous trouvons vingt-deux membres de la famille dans le sud-est (Aix, Marseille, Nice, Cannes, Avignon, Gap), dix dans le sud-ouest, quatre dans le nord-est, cinq dans la région parisienne. Nous retrouvons les deux points d'ancrage des premiers migrants sur le continent: le sud-est et le nord-est (voir tableaux 2 et 3).

Si la première vague d'immigration a été composée essentiellement de militaires, au cours des deux générations suivantes les professions se diversifient, l'armée y est toujours représentée, mais c'est l'éducation nationale qui paraît être la

branche la plus courue. Contrairement aux femmes de la 1ère génération qui n'avaient ni formation, ni métier, toutes celles des générations suivantes exercent ou ont exercé une profession. Les commerçants, les professions libérales et les employés d'établissements privés sont encore rares. L'Etat est toujours le principal employeur, ceci tient sans doute au fait que la sécurité de l'emploi est pour ces enfants et petits-enfants d'immigrés un élément important dans le choix du métier, mais on pourrait peut être y voir aussi une raison plus profonde.

Remontant deux générations, une anecdote peut éclairer d'un jour intéressant ce phénomène: Jean, hébergé à Toulon par Bonaventure, attendant l'âge d'être incorporé dans l'armée, trouva un emploi, ceci ne fut pas du goût de son frère qui lui dit: "il n'est pas question qu'un Ceccaldi aille travailler chez les autres, je te nourrirai jusqu'à ton engagement, n'en parlons plus". En Cor-

	LIEU DE RESIDENCE	RETOUR EN CORSE (lieu, fréquence)		
		CORSE	EVisa	OSANI
PASCAL	Engoulême		exceptionnel	
FRANCOISE	Paris			régulier
MARIE-GEROMINE	Nice			régulier
FRANCOIS	Marseille			
DOMINIQUE	Gap			irrégulier
LUCILE	Paris			régulier
DOMINIQUE	Belfort	exceptionnel		
ANTOINE	Avignon			régulier
LUCETTE	Aix			régulier
FRANCOISE	Aix			exceptionnel
DOMINIQUE	Aix			exceptionnel

Tableau II : Distribution dans l'espace de la deuxième génération

FAMILLE ET ÉMIGRATION

INDIVIDUS (classés par fratrie)	LIEU DE RESIDENCE	Retour en Corse (lieu, fréquence)	
		EVISA	OSANI
Gilberte	Engoulême	exceptionnel	
Nicole	Engoulême	exceptionnel	
Dominique	Engoulême	exceptionnel	
Jeannie	Marseille		régulier
Colette	Marseille		régulier
Georges	Aix		régulier
Bonaventure-Xavier	Cannes		régulier
Jean-Paris	Cannes		régulier
Jean-François	Paris		régulier
Gérard	Nantes		exceptionnel
Jean-François	Marseille		exceptionnel
Emmanuelle	Marseille		exceptionnel
Daniel	Gap		irrégulier
Caroline	Gap		irrégulier
Pascale	Gap		irrégulier
Marie-Laurence	Paris		régulier
Véronique	Paris		régulier
Martine	Belfort		exceptionnel
Patrick	Belfort		exceptionnel
Jérôme	Avignon		régulier
Estelle	Avignon		régulier
Jean	Aix		régulier
Matthieu	Aix		régulier

Tableau III : Distribution dans l'espace de la troisième génération

se le travail n'était conçu qu'en tant que don et contre don ou échange de service, le salariat était vécu comme un état de subordination, travailler pour l'état permettait et permet peut-être

aujourd'hui encore de ménager les exigences du monde moderne et des modes de pensée archaïques (voir tableau 4).

	ARMEE	POLICE	EDUCATION NATIONALE	BANQUE	COMMERCE	PROFESSIONS LIBERALES
1ère GENERATION	5					
2ème GENERATION	5	1	3		2	
3ème GENERATION		1	6	2		1

Tableau IV : Ventilation des catégories socio-professionnelles

2 - LA REPRODUCTION FAMILIALE

La famille ne peut être réduite à des modes de vie, elle se situe dans le temps par sa place dans la lignée, à travers les stratégies patrimoniales, et les transmissions des noms.

En Corse comme dans l'ensemble de la Méditerranée septentrionale, la parenté est régie par le principe de la filiation indifférenciée (ou bilatérale), avec une prépondérance de la lignée masculine.

Nous allons voir, à travers la famille étudiée, comment ce système parental qui régissait la reproduction des structures familiales dans la Corse traditionnelle, s'est adapté au monde moderne. Nous aborderons au cours de cette analyse, les systèmes de nomination, la transmission du patrimoine et les aires de mariage

Transmission des noms, prénoms et surnoms

Les patronymes "classificateurs de lignée", transmis par le père, marquent la prépondérance patrilinéaire. Ils sont souvent au début du siècle peu nombreux dans l'aire villageoise; cependant l'étude de l'Etat civil d'Osani permet de relever 36 patronymes entre 1865 et 1928, marquant une relative mobilité des populations.

Apparaissent au fil des années :

- 1865: Battini, Ceccaldi, Padovani, Lucciani
- 1866: Casanova, Subrini, Cacciaguerra
- 1867: Leca
- 1868: Colonna, Cardi, Corteggiani, Massoni, Rossi, Versini
- 1869: Pierragi
- 1871: Cesari
- 1872: Battesti
- 1873: Grimaldi, Geronimi
- 1888: Ghiraldi
- 1890: Sabiani
- 1891: Moretti
- 1892: Santini
- 1898: Filippini
- 1899: Simeoni, Antonini
- 1902: Spinozi
- 1909: Lucchetti, Giordani
- 1910: Negroni
- 1911: Rigonneau
- 1913: Barggiachi
- 1919: Ottavioli
- 1922: Martelli, Colombani
- 1928: Rault.

Nous retrouvons aujourd'hui onze d'entr'eux dans la commune d'Osani: Battini, Ceccaldi, Padovani, Lucciani, Cacciaguerra, Colonna, Cardi, Pierragi, Battesti, Lucchetti, Martelli, et cinq dans la famille étudiée: Ceccaldi, Geronimi, Battini, Leca, Colonna.

Les prénoms

En Corse les prénoms marquent à la fois la bilatéralité et la prépondérance patrilinéaire, ils sont traditionnellement transmis par les quatre grands-parents, mais avec une priorité paternelle. Le sexe est neutralisé, un homme peut donner son prénom à sa petite-fille, une femme à son petit-fils, suivant le schéma suivant:

- 1er enfant: prénom du grand-père paternel
- 2ème enfant: prénom de la grand-mère maternelle
- 3ème enfant: prénom de la grand-mère paternelle
- 4ème enfant: prénom du grand-père maternel

Un mort jeune sera remplacé, la transmission de son prénom, devancera alors celle des grands-parents. L'usage des prénoms composés, fréquent en Corse, dix dans la famille étudiée, permet de satisfaire à la fois à deux exigences de transmission.

Nous trouvons chez les enfants de nos bergers Antoine et Marie-Lucie, une transmission traditionnelle des prénoms, sans que ce soit le schéma idéal.

La lignée paternelle prévaut, il n'y a pas alternance grands-parents paternels et grands-parents maternels, l'ordre suit le sexe de l'enfant:

- filles GM P
- garçon GP P
- garçon GP M
- filles GM M

Les morts, sont remplacés par les vivants. Les prénoms des trois enfants morts seront donnés à quatre des enfants qui naîtront après: Angèle-Marie sera remplacée par Angèle-Marie, Dominique par Dominique, Jacques-François sera remplacé deux fois, par une fille Jacomina-Françoise puis par un fils Jacques-François.

Pour la génération suivante, ne connaissant pas suffisamment, les ascendants des conjoints, il nous est difficile de juger de la transmission des prénoms pour l'ensemble des individus. Notre informatrice nous a cependant assuré que tous les petits-enfants d'Antoine et de Marie-Lucie portent les prénoms de leurs grands-parents respectifs.

Ils recevront de la branche Ceccaldi: cinq fois le

prénom de Dominique leur oncle mort à la guerre, deux fois le prénom d'Antoine leur grand-père, deux fois le prénom modernisé de leur grand-mère (Marie-Lucie donnera Lucette et Lucinde).

Nous avons donc pendant deux générations une transmission traditionnelle des prénoms, la rupture se fera à la troisième génération, en effet parmi vingt six arrière-petits-enfants, nous ne trouvons que quatre prénoms transmis par la branche Ceccaldi.

Aujourd'hui la transmission des prénoms n'est plus soumise aux règles ancestrales, les plus traditionalistes s'y réfèrent encore mais ils sont rares. Le choix des prénoms, classerait donc selon Lévi-Strauss, les parents en deux catégories : ceux qui tiennent à perpétuer une tradition et les autres.

Les surnoms

Nous avons peu d'informations sur les surnoms de la famille.

Le surnom de lignée semble avoir été l'*Abate* (l'abbé), il doit être transmis théoriquement du grand-père à l'aîné de ses petits-fils, il suit l'héritage, la maison. Mais le dernier qui l'ait porté fut Bonaventure le père d'Antoine le berger, il n'a pas été transmis, comme il aurait dû l'être, à son petit-fils Bonaventure, le fils aîné d'Antoine.

Antoine fut surnommé *U delegadu* parce qu'il avait été quelque temps Délégué du village. Ce type de surnom ou sobriquet n'est généralement pas transmis, il qualifie un individu.

Nous n'avons obtenu aucun renseignement sur les sobriquets cachés à travers lesquels s'exprime la critique ou la dérision.

Ce système de dénomination propre à la Corse traditionnelle, disparaît presque complètement dès le départ de l'île. Aucun des membres de la famille né hors de l'île n'a eu un surnom, bien qu'il puisse être encore désigné par les plus anciens comme un tel "*di u delegadu*" ou "*di l'abate*".

Appellations:

du "vous" au "tu" et du corse au français

Le vouvoiement employé encore chez les enfants d'Antoine et Marie-Lucie à l'adresse de leurs parents, disparaît chez leurs propres enfants, mais ces derniers vouvoyaient cependant leurs grands-parents ainsi que tous ceux de cette génération.

Le vouvoiement est dans la Corse rurale du début du siècle le signe d'un relatif archaïsme, on le trouve le plus souvent dans les régions de montagne conservatrices telles que le Niolu ou la haute vallée du Taravo.

Les prénoms des différents membres de la famille sont le plus souvent rapportés en français dans ce travail, car ils proviennent des relevés de l'Etat Civil. Dans leur utilisation quotidienne seuls les noms corses étaient utilisés par les premières générations parlant uniquement le corse, c'est-à-dire: Bonaventura, Mariuccia, Jacu-Francescu, Agnula-Maria, Anto, Maria-Lucia.

Chez les émigrés de la première génération, le prénom était corsisé ou francisé selon l'interlocuteur et l'endroit. Ceux qui appartenaient à la même génération frères et sœurs, cousins, amis d'enfance employaient le nom corse, l'équivalent français étaient utilisés par les membres non corses de la famille (épouses, belle famille) ou par la génération suivante ainsi Jacomina-Françoise dont le prénom était en partie corse et en partie français était appelée par ses neveux "tata Jacqueline". L'emploi des prénoms français s'est généralisé pour toutes les générations suivantes.

Le *mamma* ou *mà*, et *bàbbu* ou *bà* que les premières générations adressaient à leurs parents, devient chez les enfants des émigrés de la première génération papa et maman. Nous n'avons rencontré d'emploi du prénom des parents par les enfants dans aucune génération, pas même les toutes dernières.

Pour les oncles et les tantes, le prénom est toujours précédé de la dénomination tonton, tata, ou pour les plus anciens *ziu* ou *zia*.

Les grands-oncles et les grands-tantes sont appelés oncle ou tante, parfois tonton et tata, ou *ziu* et *zia*, ils peuvent être tutoyés ou vouvoyés selon le degré d'intimité.

Les grands-parents s'appelaient traditionnellement *babbone* et *minana*, chez les jeunes générations on emploie aujourd'hui plutôt grand-père, grand-mère ou papi et mami, mais les plus traditionalistes ont parfois combiné le corse et le français, ainsi les enfants de notre informatrice appelaient leur grand-père *babbone* et leur grand-mère continentale "mami".

Transmission du patrimoine

Nous avons tenté de reconstituer le patrimoine de la famille tel qu'il l'était au début du siècle, et de rendre compte de la transmission des biens aux générations suivantes.

Un été de 1947, Antoine Ceccaldi, profitant de la présence à Osani de tous ses enfants, les réunit autour de lui et procède au partage et à la réparti-

tion de ses biens. Il s'en réserve néanmoins l'entière propriété jusqu'à la fin de ses jours ainsi qu'il est dit à la fin du testament: "Le partage tel qu'il a été fait, le père reste patron jusqu'à sa mort".

Le testament reproduit ci-dessous et ci-contre fut transcrit, sous la dictée du père, par l'un des ses petits-enfants.



VX 68099

PARTAGE DES BIENS entre frères et sœurs
- en présence du père (tirage au sort)

Nous soussignés, frères et sœurs, déclarons avoir fait le partage des biens, des parcelles ci-dessous, par revenant à chacun savoir :

Maison d'Osani : une pièce pour chaque garçon, grenier pour deux. Réparation toiture en commun.

Les meubles actuels restant respectivement dans chaque chambre.

Jacques Ceccaldi : 1 pièce au rez-de-chaussée - salle à manger.

Mathieu Ceccaldi : 1 pièce au rez-de-chaussée - chambre à coucher.

Jean Ceccaldi : 1 pièce en haut - salle à manger.

Bonnaventure Ceccaldi : 1 pièce en haut - chambre à coucher.

Croûlle : au deux au rez-de-chaussée (Jacques et Mathieu).

Grenier : Bonnaventure et Mathieu.

Jardin dit Crotoni : 7 planches

Jacques Ceccaldi : planche citerne avec ceps supérieurs.

Bonnaventure Ceccaldi : 7^e planche avec planche vigne attenante

Mathieu Ceccaldi : 6^e planche y compris parcelle des deux rond-point.

Jean Ceccaldi : 3^e planche.

Angèle-Marie Ceccaldi : 4^e planche.

Mariuccia Ceca : 5^e planche y compris la parcelle (petite) rond-point.

Jacqueline Colonna : 8^e planche.

Citerne en commun et réparation en commun.

Propriété dit Jaouencamelni :

Angèle-Marie : Partie inférieure.

Bonnaventure Ceccaldi : Partie supérieure


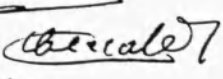
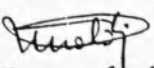
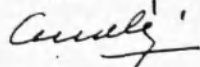


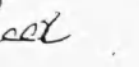
Il reste entendu que le propriétaire de la partie supérieure domo doit

donner obligatoirement libre passage à la partie inférieure.

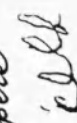


Propriété dit Pierre Blanche }
 et parcelle dit Murato } Jacqueline Colonna
 Jardin dit Costa : planche supérieure et inférieure à Jacqueline Colonna
 Maison d'Osani. Jacques Ceccaldi : moitié } réparation
 Mariuccia Leca : moitié } commun.
 Châtaigneraies d'Osani. Jacques Ceccaldi : moitié
 Mariuccia Leca : moitié
 Jardin du Village : Mathieu Ceccaldi : côté Est - et
 cabane à l'Ouest du village
 Jean Ceccaldi : planches côté Ouest.
 Jacqueline Colonna : cabane située à proximité de l'oncle Charles.
 Bonaventura Ceccaldi : Bergerie Costa - cabriolets avec harnais.
 Le partage tel qu'il a été fait, le père reste patron jusqu'à sa mort.

Fait à Osani le 1^{er} septembre 1947.

Jacques Ceccaldi: 
 Bonaventura Ceccaldi: 
 Mathieu Ceccaldi: 
 Jean Ceccaldi: 
 Jacqueline Colonna: 
 Angèle Marie Ceccaldi: 
 Mariuccia Leca: 

Colonna
 Ceccaldi

Antoine Ceccaldi:
 père


TESTAMENT D'ANTOINE CECCALDI

Liste des biens transmis par Antoine et Marie-Lucie à leurs enfants

Dots: trousseau, matelas de laine, numéraire

A Osani:

- 1 maison
- 1 four à pain
- 2 petits jardins dans le village
- 2 cabanes de berger dans le village
- 1 aire à blé

- 1 aire à blé en indivis avec les frères d'Antoine, Charles et Jean-Baptiste
- 1 grand jardin hors du village, avec un point d'eau et une citerne: u Gruttone
- 1 propriété: Ghuvan-Gamillo (5 hectares)
- 1 terrain sur la route d'Osani (6000 m²)
- 1 parcelle Petra Bianca
- 1 parcelle Murato
- 1 bergerie Costa
- 1 cabriolet et le harnachement de la mule

A Evisa :

1 châtaigneraie

1 maisonnette

Les garçons se partagent la part la plus valorisée du patrimoine : la maison et ses dépendances (cabane, treille) et les terres les mieux situées (jardins, terrain "u Gruttone", terrain "Ghuvan-Camillo")

Les filles qui ont reçu une dot constituée d'un trousseau, de matelas de laine et d'une somme d'argent calculée en têtes de bétail, se voient attribuer les propriétés les plus éloignées. L'une des filles Angèle-Marie et l'un des garçons Bonaventure qui ont aidé les parents matériellement ou financièrement recevront une part supplémentaire, ils se partagent Ghuvan Camillo une propriété de cinq hectares, Bonaventure reçut en outre la bergerie Costa et le harnachement de la mule (voir tableau 5).

Une part du patrimoine ne sera pas partagée. Resteront dans l'indivision les moyens de productions : une aire à blé, une citerne, un four, le grenier.

Il est difficile de se rendre compte si le partage fut égalitaire ou non, la part en numéraire n'étant pas indiquée, et il est difficile aussi de juger de la qualité des parts. On peut cependant en conclure que s'il n'y a pas d'égalité absolue entre les enfants, les garçons sont avantagés et chacun reçoit ce qui lui est dû selon l'estimation paternelle, on tiendra compte de ce qui a été donné et des services rendus.

Les enfants d'Antoine et Marie-Lucie transmettent leurs biens à leurs enfants en appliquant les lois françaises de succession, ainsi ces derniers reçurent chacun une part, considérée égale, du patrimoine. Il faut noter cependant que l'évaluation officielle des biens, souvent difficile dans la

BIENS	Mariuccia	Angèle-Marie	Jacomine-Françoise	Bonaventure	Matthieu	Jacques-François	Jean
OSANI							
Maison :							
-pièces du haut				1			1
-grenier				1/2	1/2		
-pièces du bas					1	1	
-treille					1/2	1/2	
cabane			1				
cabane					1		
four				1/4	1/4	1/4	1/4
jardin "Costa"			1				
jardin dans village					1/2		1/2
aire à blé				1			
aire à blé	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.
jardin "u Gruttone"	1/7	1/7	1/7	1/7	1/7	1/7	1/7
terre "Ghjuvan-Camillu"		1/2		1/2			
terre route d'Osani	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.	indivis.
terre "Petra Bianca"			1				
terre "Murato"			1				
bergerie "Costa"				1			
cabriolet et harnais				1			
EVISA							
châtaigneraie	1/2					1/2	
maisonnette	1/2					1/2	
DOTS	1	1	1				

Tableau V : Transmission des biens d'Antoine et Marie-Lucie

Corse rurale, permet lorsqu'on le désire d'avantager un enfant ou d'en désavantager un autre tout en restant en accord avec la législation en vigueur. Bien que n'ayant recueilli aucun témoignage précis concernant des successions considérées comme inégalitaires, on peut cependant noter une résistance chez la première génération d'émigrés à l'application des lois de transmissions françaises en désaccord avec les règles traditionnelles. Si l'égalité entre les enfants est à peu près respectée les garçons héritent plus souvent de la maison que les filles.

Pour les générations suivantes la transmission des biens se fait généralement selon le modèle juridique établi; la résistance que l'on a pu trouver chez la première génération d'émigrés, disparaît aujourd'hui.

Endogamie et exogamie de parenté

Dans la Corse traditionnelle, on souhaitait qu'il y ait *un po di sangue* (un peu de sang), un peu de parenté entre les époux. Le mariage idéal était celui que l'on faisait avec un enfant de cousin germain, c'est à dire un *cuginu di terzu* (cousin second).

Nous avons peu d'informations sur les parents d'Antoine et de Marie-Lucie, mais nous savons que leurs mères Battini toutes deux étaient cousines germaines, ils étaient donc cousins issus de germains *cugini di terzu*.

Dans la génération suivante, nous retrouvons ce lien de parenté chez deux couples Matthieu et Joséphine, Jacomina-Françoise et Jean-Baptiste, les autres époux n'ont aucune parenté entre eux.

L'endogamie de parenté qui d'après les travaux de Sutter, de Tabah et de Ranque, fait de la Corse le département où la consanguinité est la plus forte disparaît presque entièrement dès la première génération de l'émigration. Elle fera place le temps d'une génération à une forte endogamie de localité.

Dans la génération de l'émigration, exceptés deux garçons, qui se marieront au hasard des garnisons, Bonaventure au Sénégal, Jean à Aix, les enfants d'Antoine et de Marie-Lucie choisirent tous leur conjoint, dans le canton d'Evisa.

L'une et l'autre endogamie de localité et endogamie de parenté disparaîtront entièrement chez les enfants des migrants et dans les générations suivantes.

3 - LES LIENS FAMILIAUX

L'émigration va donc provoquer toute une série de ruptures: ruptures dans les modes de vie, ruptures dans les stratégies de reproduction familiales, rupture avec la transmission traditionnelle des noms, du patrimoine, avec la forte endogamie de la communauté villageoise.

La famille va changer de structure, le groupe domestique villageois centré sur la production en commun et le vivre ensemble, va faire place dans l'émigration à la famille nucléaire. Une famille nucléaire qui sera elle même incluse dans un ensemble plus vaste, un groupe multipolaire, presque un réseau constitué d'individus et de noyaux familiaux reliés ensemble par la force des liens affectifs, et le sentiment de la solidarité familiale.

Ce réseau comprend à la fois les membres de la famille restés sur l'île et ceux qui se sont dispersés à travers le ou les continents. C'est le village vers lequel tous ou presque tous retournent périodiquement qui va constituer un lien ou plutôt qui va servir de pont, entre tous les individus de la même famille. Du fait de cette "émigration à attaches" (Chiva, 1958), se constitue une société bi-polaire Corse / Continent. La plupart des membres de la famille étudiée reviennent au village, les premiers migrants s'y sont tous retirés au moment de la retraite, les générations suivantes y reviennent à l'occasion des vacances, tous y possèdent encore un patrimoine en nom propre ou en indivis, une grande partie d'entr'eux votent toujours au village.

Ce large réseau familial, sera donc le cadre de relations et d'échanges privilégiés, qui seront constitués d'entraide, de solidarité et de convivialité.

L'entraide

L'entraide qui était dans la société rurale du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, un important moteur économique et social, se perpétue chez la première génération d'émigrés, sur un mode il est vrai très différent.

Au sein de la famille nucléaire, chacun selon ses possibilités, apportera aux autres, une aide qui leur permettra de se réaliser, de progresser.

Bonaventure, parti le premier, aidera ses parents par l'envoi régulier de "mandats" qui permettront la scolarisation des plus jeunes. A Osani, Mariuccia et Angèle-Marie contribueront large-

ment à l'éducation de leurs jeunes frères et sœurs. Occupées par ces tâches familiales elles se marieront tard, à presque quarante ans. Après son mariage Mariuccia quitta Osani pour Evisa, mais Angèle-Marie qui vécut toujours à Osani seconda et soutint ses parents jusqu'au jour de leur mort. Jeanne épouse de Bonaventure, aida l'ensemble de la famille par l'exemple qu'elle donnait mais aussi par l'intérêt, qu'elle avait su leur porter (elle seconda et souvent remplaça dans la gestion des affaires publiques, Antoine lorsqu'il fut maire du village).

En poste à Toulon, Bonaventure hébergera et prendra en charge pendant un an son frère Jean jusqu'à ce qu'il ait l'âge d'être incorporé dans l'armée, il accueillera et aidera aussi son frère Matthieu. Jean, chef de personnel au Casino d'Aix, interviendra pour que Jacques-François y trouve un emploi.

L'émigration est une voie souvent rude, par l'incertitude et difficultés qui l'accompagnent, mais aussi par la confrontation, qui peut être un choc, avec une autre culture. Les Corses, qui au début du siècle, quittaient leur île, laissaient derrière eux une société archaïque, où les rapports entre individus fonctionnaient selon un code inconnu du monde moderne dans lequel ils pénétraient. Une aide matérielle et morale venue de la famille, des "compatriotes" ou plus largement des amicales corses, actives et florissantes, était d'un grand secours (Ricciardi-Bartoli F. 1993).

Les liens familiaux aujourd'hui

◆ La famille nucléaire

Parents, enfants, frères, sœurs, vivent souvent dans la même région parfois dans la même ville, les vies des uns sont sans cesse mêlées à celle des autres, il y a à la fois contrôle et prise en charge de l'individu par le groupe. L'aîné ou la personnalité la plus forte de la famille, joue parfois le rôle d'arbitre ou de confident privilégié. L'entraide peut prendre aussi une forme matérielle: on héberge les parents, les frères ou les sœurs lorsque le besoin s'en fait sentir (en cas de veuvage ou de maladie, les parents vivent souvent une partie de l'année chez l'un des enfants), on aide financièrement, il s'agit de sommes d'argent qui seront rendues lorsqu'on le pourra, un membre de la famille peut aussi se porter caution pour un autre pour l'achat d'une voiture ou la location d'un appartement.

◆ La famille éloignée (cousins, oncles, tantes)

Les relations avec la famille éloignée, sont le plus souvent épistolaires et téléphoniques. On se téléphone pour prendre ou pour donner des nouvelles concernant les membres de la famille, le village ou la Corse. On s'écrit à l'occasion des fêtes annuelles, des grands événements familiaux (naissance, mort, communion, mariage) ou à propos des biens que l'on possède en Corse, qu'il s'agisse d'héritage, de partage ou de propriétés indivises. Pour ceux qui sont géographiquement proches les relations familiales sont constituées aussi d'invitations ou de visites que l'on se rend. Elles peuvent être aussi plus étroites et plus intenses, lorsqu'un membre souvent âgé se retrouve seul, sans conjoint ni enfant, les neveux ou nièces sont alors un substitut familial, il y a une véritable prise en charge de l'individu par le groupe, ou tout au moins d'une partie, en cas de maladie ou de décès.

Le retour au village pour les vacances, les élections, les enterrements, réactualise les liens familiaux. Chaque individu reprend alors conscience qu'il fait partie d'un ensemble plus vaste, une famille au sens large, un clan.

◆ Ceux qui se sont éloignés

L'éloignement se traduit de deux façons: les liens relationnels, épistolaires, téléphoniques ont disparus, et il n'y a plus de retour au village. Mais ceux qui se sont éloignés ne sont cependant pas entièrement coupés du reste de la famille, ils sont toujours perçus par les autres comme en faisant partie, ils sont évoqués quelques fois en tant qu'enfants ou petits enfants d'un tel ou d'une telle. Si l'on ne sait pas toujours très bien le nombre et les noms de leurs enfants ou de leurs petits enfants, s'ils ne participent plus à la vie de la famille, ils peuplent toujours son imaginaire.

L'identité familiale

Certaines caractéristiques familiales, contribuent à créer et à perpétuer une identité familiale.

Le sentiment de la probité et de l'honorabilité de ses membres est, la caractéristique essentielle de notre famille. "*A grandezza d'una famiglia un cunsiste solu in le so ricchezza*" (la grandeur d'une famille ne consiste pas seulement dans ses richesses) "*Una famiglia onorata bale più che una famiglia ricca.*" (une famille honorable vaut plus qu'une famille riche) disent les proverbes.

Si au moment où nous rencontrons notre famille, il n'est plus question de *vendetta* ou de mort, le sentiment de l'honneur toujours présent, se traduit par l'honnêteté, la sagesse, les qualités de cœur de ses membres. Antoine était reconnu par tous comme un homme sage et honorable, surnommé *u delegadu*, nous l'avons vu plus haut, il fut plusieurs années de suite réélu par le conseil municipal grand électeur pour l'élection des sénateurs. Lorsque son fils Jean tua accidentellement une vache, alors que l'incident qui s'était déroulé de nuit et loin du village aurait pu rester ignoré de tous, Antoine fit des recherches pour retrouver son propriétaire afin de l'en dédommager.

Marie-Lucie connue pour sa piété et sa bonté, était considérée par tous comme une sainte femme, elle aidait tous ceux qui autour d'elle pouvaient en avoir besoin. A sa mort elle voulu être enterrée comme Saint François dans une simple robe de bure.

Cet idéal de droiture, d'honneur et de bonté sera revendiqué par leurs descendants.

Une autre marque de cette identité familiale, nous paraît être le don poétique.

Marie-Lucie était *voceratrice*, elle improvisait, selon un schéma plus ou moins précis, des chants funèbres. Sa fille Jacomina-Françoise, improvisa à son tour un *lamentu* en 1968, au décès de son mari Jean-Baptiste Colonna, transcrit par sa fille et sa nièce en 1991, le voici ci-dessous tel qu'il nous a été transmis.

Matthieu le fils d'Antoine et de Marie-Lucie, participait à la foire *A Santa di u Niolu*, à des *Chiami rispondi*, sortes de joutes poétiques improvisées, il écrivait aussi des poèmes en Corse et en français quelques-uns nous sont parvenus, nous en reproduisons un (voir page suivante) dans ce travail.

Antoine fils de Bonaventure improvisait. Aujourd'hui, Dominique le fils de Jacques-François, écrit des poèmes.

Les liens de l'irrationnel: visions et prémonition

Avec la prémonition nous touchons au domaine de l'invisible, on pourrait penser que ce sujet n'a pas sa place dans l'analyse que nous tentons de faire, mais sans occulter tout à fait l'aspect surnaturel, nous considérerons la prémonition comme

U lamentu di Ghuvan-Bati

*Ghuvan-Bati so curagiosa
In Osani vogliu stà
A me hai sempre pregatu
La casa un l'abandona
A me, mi laghi sola
Parti par l'eternità
Piendghidelu li mio figlioli
Oghie babbu se ne va
E par l'ultima volta
l'avemu d'accompagna
A famiglia reunita
E carte so assignate
Chi tu me laghi sola
Un lo possu supporta
Ghuvan-Bati di lu me core
Dimmi so chi rest'a fa
U me core é feritu
Un me possu consula
Un ce ché a to voce
Chi mi posse migliura
Ghuvan-Bati e di valore
A elevadu i so figlioli
Cu rispettu e cu l'onore.*

Jean-Baptiste je suis courageuse
A Osani je veux rester.
Tu me l'avais toujours prié:
N'abandonne pas la maison
Moi, tu me laisses seule
Tu pars pour l'éternité
Pleurez-le mes enfants
Aujourd'hui papa s'en va
Et pour la dernière fois
Nous irons l'accompagner
La famille est réunie
Les dés sont jetés
Je ne peux pas supporter
Que tu me laisses seule
Jean-Baptiste de mon cœur
Dis-moi ce que je dois faire
Mon cœur est blessé
Je ne peux me consoler
Il n'y a que ta voix
Qui peut me guérir.
Jean-Baptiste valeureux
A élevé ses enfants
Dans le respect et dans l'honneur.

GOUVERNEMENT MILITAIRE
DE LA CORSE

Etat Major

Épublique Française

Corse le 15 avril 1945 194

Contraste d'ore

Mi Giuanottu

Bongornu, Madamicella,
D'ore sete incaminata?
Sola cumu un urfanella
Lurrite pe' sta cintata.
Forse nun sarite micca
Da l'amante abbandunata?

A Damicella
Salutatu, Giuanottu,

mei tantu mudatù;
Qual è chi ti ha cumbattu
A voi per questa ria,
Per ghiugne vicin'a me,
e teneme cumpagnia?

- EREDU chi mi scusarete,
Ma eiu sò cacciadore,
Eppure mi credarede

Sapete fucillu d'ore,
Se voi mi terrate qui,
Sò in caccia à vostra lore.

Or sentite, coru amicu:
A me' lore mi risponde
Ch'ellu fughie manz'a voi
Cum'a lu ventu le fronde;
Voi, di corru appressu
E quantu zoppa inde l'orde!

Ma inno cumu fucillu
a vostra lingue: unorde.
Un lore cumu lu vostra
sinceramente risonde.
Voi lu tenite assu
me le grôte sù profonde!

- Inno, Caru, ingannate
Dicu ciò ch'ellu pensa.
E si voi mi pregate
che mostri lu m'ingannu,

Da me paria, accettate
Una giusta punitura.

- Nequ chi a vostra risu
È lambiatu di culore,
E ghiettanu i vostri ocelli
ardente fiamme d'amore,
In più, sote i vostri panni
Nequ battutu vostra lore.

- Questo quici nnu sò prore
Per ottene le difese;
Voi circate lu me' lore
Cum manere assai cortese,
Ma crede rapliate fà
Di me cisa di paese.

Executore di d'ore
Mi parlu sinceramente
Qui mi d'ore parola mea
a voi e la vostra sente:
mi andaria felice,
allegra e sempre contentu.

Voi, cu lu vostra accenti
Nequ chi m'incantate,
sete un omu di talenti

secondu chi n'è parlatu
Ma malgradu ste promesse,
a me nun m'innamurate

- Dunque allora ste parole
sò state lampate in v'annu
sete mi cumu lu sole
chi riscalda da luntanu
E brusciate pocu a pocu
la lore d'un cristianu

Eiu nun sò pòl. ne l'ore
me sò cosa risplende
Eiu facciu cumu quicchi
chi nnu vole sente ne
andate n'annu d'ore
a circa d'ore d'ore

un lien, appartenant au domaine de l'irrationnel, qui peut exister entre individus de la même famille, certains peuvent être par certains signes ou certaines visions avertis des malheurs des autres. Quelle que soit la crédibilité que l'on accorde à ces manifestations, elles soulignent l'importance, la force du lien, qui unit les membres d'une même famille, lien qui transcendant le social rejoint le mystique.

Voici, tels qu'ils nous ont été rapportés, les signes et les visions qui avertirent Marie-Lucie et Jacomina-Françoise de la mort de leur fils et frère Dominique :

Jacomina-Françoise alors qu'elle cueillait des pommes, reçut un jet de petites pierres, il n'y avait personne. La nuit qui suivit, elle rêva à une jeune femme morte quelque temps auparavant, qui lui dit "Jacomina-Françoise pourquoi es-tu partie je voulais te dire quelque chose". Quelques jours plus tard elle alla, avec deux amies, ramasser du petit bois dans le maquis. Tandis qu'elles étaient occupées à leur ramassage, Jacomina-Françoise entendit une voix qui l'appelait. Les trois jeunes filles aperçurent alors une femme vêtue de noir dont on ne voyait que le buste, elles eurent peur et s'enfuirent. En chemin elles rencontrèrent un homme du village, lui dirent ce qu'elles avaient vu. Le village s'en émut, les hommes firent une battue, mais ne trouvèrent personne.

Quelques jours plus tard le 14 août, Jacomina-Françoise et sa mère préparaient l'église pour la fête du 15 août. Tandis qu'elles allumaient les bougies du Saint Sacrement, elles entendirent un tintement de clochette, elles étaient seules dans l'église, Marie-Lucie, qui était à ce moment là près de l'hôtel, souleva la clochette qui y était posée, le son ne pouvait pas venir d'elle, elle dit alors "é un segnu" (c'est un signe). On apprit peu de temps après que Dominique était mort en Haute Silésie ce même 14 août 1920.

Chez *quelli di l'Abbate* ce lien mystique ou irréel a aujourd'hui, disparu, effet de la modernité, ou rupture brutale avec un univers où le visible et l'invisible étaient les deux versants d'une même réalité ?

Les vivants et les morts

Dans la Corse traditionnelle le monde des vivants et celui des morts n'étaient jamais vraiment séparés les uns des autres, le soir de la Toussaint, ils

revenaient dans leurs anciennes demeures, leurs descendants leur laissaient de l'eau et un peu de nourriture afin qu'ils se restaurent, se désaltèrent et repartent sans troubler le monde des vivants; le jour des morts on déposait aussi des nourritures sur les tombeaux et l'on confectionnait toutes sortes de chaussons fourrés que l'on offrait autour de soi en disant "*per l'anima di i nostri morti*". Aujourd'hui, tous les faits et gestes qui reliaient ces deux univers, ont pour la plupart disparu, mais le lien subsiste, sur l'île ou pour notre famille, sur le continent les morts proches, cotoyent sans cesse les vivants, ils sont souvent évoqués, on se demande ce qu'ils auraient pensé de telle chose, comment ils auraient agi dans telle situation, on tient compte parfois au moment de prendre une décision de ce qu'aurait pu être leur avis, le dialogue n'est pas rompu par la mort. Dans la famille Ceccaldi, les faire-part de décès sont toujours rédigés à la façon corse traditionnelle, selon le mot de notre informatrice les vivants et les morts (la famille de feu...) annoncent ensemble le décès de l'un des leurs, nous reproduisons ci-après un de ces faire-part.

La lignée n'est pas éteinte, où qu'il se trouve sur l'île ou sur le continent, chaque individu se situe dans un ensemble plus vaste, sa famille, qui englobe les morts et les vivants, ceux dont il descend et ceux qui lui succéderont.

Tous les membres de la famille étudiée, envisagent de se faire enterrer à Osani (exceptés les descendants de Mariuccia et d'Antoine Leca qui sont rattachés à Evisa), on peut y voir ce lien primitif des corses avec leur terre, dont parle Francois Casta, la *Terra-Mater* ou *Tellus-Mater*, la terre maternelle des religions antiques, qui donne naissance à tous les êtres et où l'on veut se faire enterrer (F. Casta 1976), mais aussi peut-être le désir de se retrouver, dans la mort, *fra ghiente di l'istessu sangue* (entre personnes de la même famille). Certains rejoindront un tombeau où repose déjà une partie de leur famille, d'autres en font construire un ou du moins en prévoient-ils l'édification, toujours près des autres sépultures de la famille, au moment de la mort chacun reprend sa place, l'individu au sein de la famille et la famille au sein de la communauté. "Dans tous les cas, l'emplacement de cette sépulture obéit aux lois de la communauté. Exclure du cimetière commun, c'est exclure de la communauté, où chacun a sa place marquée sur le sol, par la maison où il habi-

D'Aix-en-Provence, Osani:

M. Jean Ceccaldi, son époux;
 M. et Mme Jean-Pierre Danielou;
 M. et Mme Joseph Aucar;
 M. Dominique Ceccaldi, ses enfants;
 Jean et Matthieu Danielou ses petits-fils;
 M et Mme Louis Grivel, leurs enfants et petits-fils;
 La famille de feu Mariuccia Leca;
 La famille de feu Bonaventure Ceccaldi;
 La famille de feu Angèle-Marie Ceccaldi;
 M. et Mme Jacques Ceccaldi et leurs enfants;
 Sa sœur, ses belles-soeurs, ses beaux-frères, neveux et nièces;
 Mme Vve Francis Vidal sa tante;
 Mme Vve Pierre Imbert, sa cousine;
 Les familles Ceccaldi, Géronimi, Colonna et Battini
 Ont la douleur de faire part du décès de

Madame BLANCHE CECCALDI
 Née BONNAUD

survenu le 28 avril 1988, à l'âge de 83 ans.
 Les obsèques religieuses auront lieu
 en l'église Saint-François d'Osani
 aujourd'hui samedi 30 avril 1988, à 15h 30.

Priez pour elle

te et qui possède souvent le nom de la famille, mais aussi par le tombeau de la lignée" (Max Caisson. 1978 p. 162).

La mémoire

La quête aux souvenirs familiaux commence pour beaucoup après la disparition des parents. Elle peut prendre plusieurs formes, certains se contentent d'écouter toutes les histoires et anecdotes qui courent sur la famille, ils interrogent pour cela les autres membres de la famille ou des personnes âgées du village, d'autres les recueillent par écrit, ou effectuent des enregistrements qui sont parfois reproduits et donnés aux parents proches. Les papiers de famille sont généralement

conservés avec soin, on collectionne aussi les photos, on en fait des agrandissements ou de nouveaux tirages, on en emprunte, on en échange.

Certains, c'est le cas essentiellement de notre informatrice, effectuent un vrai travail de recherche, enquêtes généalogiques historiques ou ethnographiques, sur la famille, qui exigent un travail souvent long et minutieux.

Le savoir et la pratique culinaires en partie réservés aux femmes, bien que l'homme n'y soit pas entièrement étranger, se transmettent de femme à fille, bru ou parente. Si les femmes adoptent de nouvelles recettes, elles reproduisent aussi celles de leur mère ou de leurs grand-mères, ou quelques fois de leur belle-mère selon l'insistance des maris qui veulent retrouver la cuisine de leur enfance. Les femmes de notre famille cuisinent à la fois corse et continental, les deux cuisines se mêlent, les produits corses sont très prisés, on reçoit de Corse ou l'on essaie de se procurer dans le commerce, de la farine de châtaignes, des fromages, du *brocciu* ou de la charcuterie, mais lorsqu'il n'y en a pas on cuisine à la mode corse avec des produits continentaux, ainsi le *brocciu* est remplacé par la brousse de vache ou de brebis, le cabri par l'agneau, la *nepita* par la menthe commune... Les plats traditionnels, les *figatelli*, la *pulenda*, la soupe paysanne, apparaissent au gré des saisons sur la table familiale, les pâtisseries *fiadone*, *imbrucciate*, *frappe*, *fritelle*... scandent les moments les plus significatifs des fêtes cycliques ou calendaires et les moments festifs liés aux rites de passages.

La cuisine, figure particulièrement emblématique d'une culture, la seule chose qui subsiste quand tout le reste a été oublié, constitue aussi un ciment familial, un lien qui relie entre elles des générations d'hommes et de femmes, un reflet de leur identité corse et familiale à la fois (Ricciardi-Bartoli F. 1992).

De ruptures, en abandons, que reste-t-il de la famille ? Les liens affectifs réactualisés par le retour périodique et rituel vers le village, relie chaque membre à l'ensemble du groupe et constituent un vaste réseau aux mailles plus ou moins serrées, une famille porteuse à la fois d'innovation et de continuité.

BIBLIOGRAPHIE

ALBITRECCIA A. La Corse. Son évolution au XIX^e siècle et au début du XX^e siècle. Paris, Presses universitaires de France, 1942.

CAISSON Max - Les morts et les limites. Collectif Pieve e Paesi. Marseille, C.N.R.S., 1978.

CASTA François-Jean - L'église corse et les femmes, Femmes corses et femmes méditerranéennes, Etudes corses, 1976, N°6-7 : 286-305.

CHIVA Isac. - Causes sociologiques du sous développement régional : l'exemple Corse, Cahiers internationaux de sociologie, XXIV, 1958 : 141-147.

RANQUE J., RUFFIE J., NICOLI R.M. - Premiers résultats d'une enquête séro-anthropologique sur la population insulaire corse, Proceedings of the seventh Congress of the International Society of Blood Transfusion, New-York, Basel, 1958.

RANQUE J., NICOLI R.M. - Le peuplement humain en Corse, variété des populations insulaires, Bulletin de la société corse de biologie humaine, tome I, 1961 : 115-168.

RAVIS-GIORDANI Georges - Bergers corses. Les communautés villageoises du Niolu. Aix en Provence, Edisud, 1983.

RICCIARDI-BARTOLI Félicienne - Cuisine et alimentation, Cahiers d'ethnologie corse. C.R.D.P. de Corse, Ajaccio 1992.

RICCIARDI-BARTOLI Félicienne - La communauté corse d'Aix en Provence, Immigration, réseaux, amicalisme. Strade n° 1, 1993 : 26-43.

SUTTER Jean, TABAH Léon. - Fréquence et répartition des mariages consanguins en France, Population, 1948 : 607-630.

SUTTER Jean, GOUX Jean-Michel. - Evolution de la consanguinité en France de 1926 à 1958, Population, 1962 : 683-702.

CHAPITRE VI

LA MONTÉE DES SOLITUDES

Joëlle PADOVANIA

INTRODUCTION

Il n'est pas question ici de présenter un historique de la ville corse. L'important pour nous, est d'évoquer qu'elle s'est développée du XIV^e au XIX^e siècle sous l'impulsion politique et commerciale de Gênes. Puis des dernières décennies du XIX^e siècle à la seconde guerre mondiale, les villes corses connaissent une importante croissance due à l'amorce de l'exode dans les années 1880 et au commerce maritime.

Bien sur, les cités ne se sont pas constituées seulement à partir des populations villageoises. Le proverbe bastiais " Livornu cumincia a u Portu Novu e u Fiumorbu a San Ghjiseppu " atteste du zonage de la population rurale dans un espace donné qui est ancien, mais aussi de la diversité géographique des habitants et des apports successifs qui ont nourri ces concentrations spatiales d'habitants que sont les villes.

S'il existe une opposition ville/campagne et si l'on assiste à une confrontation du mode de vie rural et du mode de vie urbain, la ville corse laisse aussi émerger une discrimination centre/périphérie, périphérie où l'on retrouve des villageois déracinés qui sont logés dans les nouveaux quartiers alors qu'ils opèrent leur reconversion dans le commerce ou le salariat (ouvriers, petits fonctionnaires), des citadins d'origine modeste issus des quartiers anciens cèdent à l'attrait du neuf et de la modernité, de même que des populations étrangères et principalement ouvrières.

L'évolution de cette fin de siècle laisse prévoir une accentuation du phénomène. Vers l'an 2000, plus de 70 % des habitants résideront dans les communes urbaines (1) qui composent "le grand Bastia" ou "le grand Ajaccio".

Les deux capitales du Nord et du Sud regroupent donc la majorité de la population, les catégories d'âge les plus actives et les plus jeunes, mais aussi les catégories d'âge les plus anciennes qui se rapprochent des centres urbains parce que ces derniers constituent un ensemble de fonctions et

offrent des services (santé, commerces, administrations, banques, loisirs...) dont le monde rural est plutôt dépourvu. Toutes ces fonctions d'attraction aboutissent à la création de flux de personnes entre l'espace extérieur et la ville.

Par ailleurs, ces jeunes et moins jeunes, ces retraités qui jouissent des facilités offertes par la ville retournent volontiers au village, soit tous les week-ends, soit de façon plus espacée ou moins régulière pour voir la famille ou "faire le jardin au village".

Mais la désertification de l'intérieur nourrie par ces déplacements plus ou moins réguliers et qui s'accompagne d'un glissement progressif des populations de montagne ou de coteaux vers les centres urbains ne peut se résumer à un simple changement de résidence principale. Elle implique un bouleversement total des structures familiales et constitue un élément d'organisation de l'espace dépendant du centre urbain.

I - UNE RÉALITÉ STATISTIQUE

Une des caractéristiques les plus marquantes de l'évolution des structures familiales de ces dernières années est la progression des ménages solitaires, en particulier en milieu urbain. En effet, la tendance à vivre seul a progressé et des enquêtes récentes de l'INSEE découlant du dernier recensement de 1990 révèlent une population croissante de personnes âgées et posent le problème sous l'angle de la solitude, la dépendance, l'isolement par rapport à la famille (2). Ces enquêtes montrent aussi la progression du célibat chez les femmes corses, les 35-45 ans étant les plus concernées (3). Parmi les ménages solitaires, les jeunes célibataires sont aussi de plus en plus nombreux. Nous reviendrons ultérieurement sur des données chiffrées.

Nous étudierons ce phénomène selon deux axes :

– Une étude statistique à partir des données de l'INSEE rend compte de l'importance du vieillissement de la population et de la vie solitaire dans l'île.

– Une étude qualitative dont l'objet est le réseau social nous a paru intéressante dans le sens où les personnes âgées sont un indicateur pertinent de la montée des solitudes dans une région où la prégnance de la famille et les pratiques d'entraide et de solidarité sont très fortes.

Nous analyserons ainsi la singularité de ce phénomène, voir de quelle façon il touche la société insulaire et affirmer si le problème de la solitude se pose en d'autres termes que pour le reste de l'hexagone, surtout au niveau des solidarités non institutionnelles et non formalisées, comportements communautaires qui étaient la base de la société locale traditionnelle.

La population insulaire compte, en proportions sensiblement égales, autant de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans. A titre comparatif, la population de l'île compte moins de jeunes et est globalement plus âgée que l'ensemble de la population française : les moins de 20 ans et les plus de 60 ans représentent au niveau national respectivement 26,5 % et 19,9 % de la population.

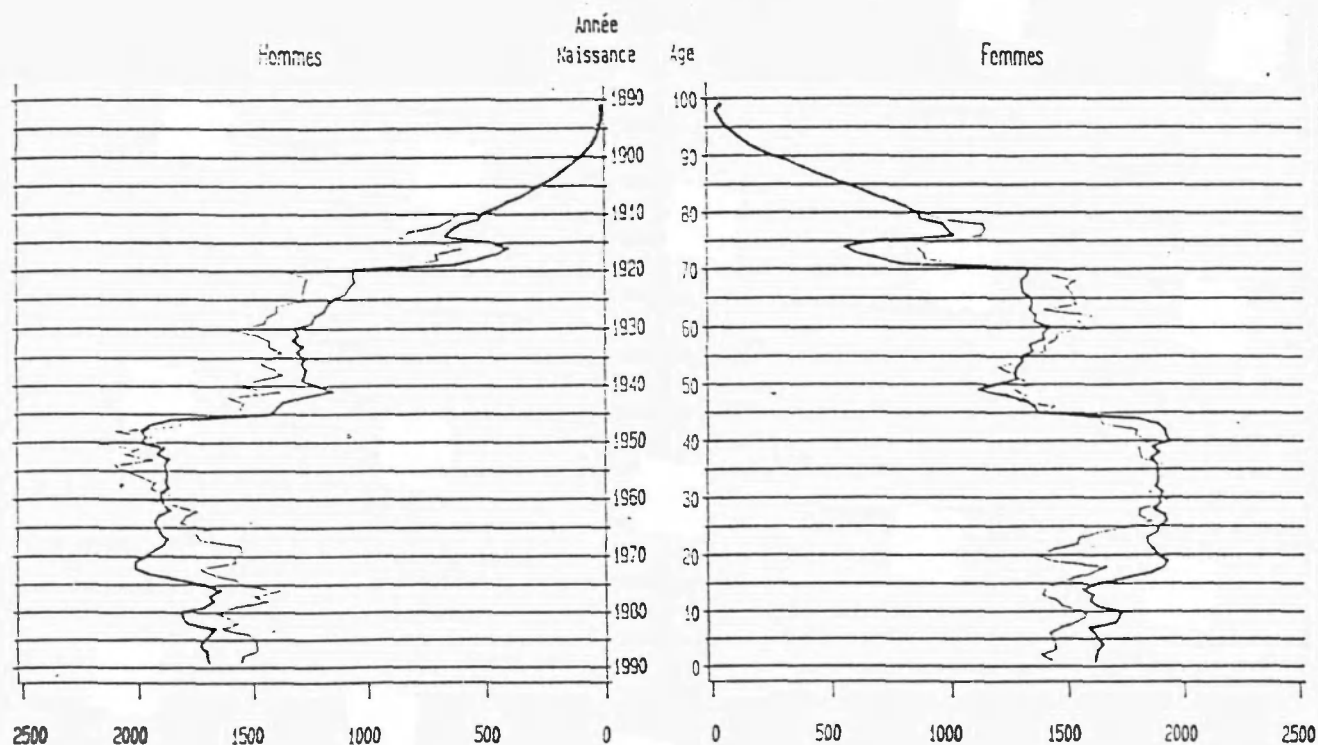
Les taux, sensiblement les mêmes pour l'île, donnent respectivement 23,4 % et 21,1 %.

Pyramide des âges: population sans double compte (4)

Selon l'INSEE, "la superposition des pyramides des âges française et corse" (graphique n° 1), "illustre un déficit dans l'île pour les jeunes générations et un excédent dans les tranches d'âge élevées. Pour les hommes, le déficit concerne les moins de 30 ans alors qu'il s'étend jusqu'à 45 ans du côté féminin. Le maintien d'importants effectifs masculins de nationalité étrangère entre 30 et 45 ans est à l'origine de ce décalage".

Il va sans dire que cette structure âgée de la population dont l'importance va en s'accroissant, influe à la fois sur le taux de mortalité plus élevé et sur le taux de natalité plus faible que sur le continent.

D'autres données relatives à la structure des ménages corses où interviennent des variables



Les effectifs des pyramides des âges française et corse sont représentés sur une même échelle correspondant à celle des effectifs pour la Corse afin de permettre une comparaison.

Corse ——— France ———

Source : INSEE, Recensement de la population 1990

N. DE PERSONNES PAR MENAGE	1954	1962	1968	1975	1982	1990
1 PERSONNE	6678 11,3%		9620 15,8%	13400 19,1%		23424 25%
2 PERSONNES	10852 18,5%		15540 25,3%	19555 27,9%		28164 30%
3 PERSONNES	9789 16,6%		12020 19,7%	13595 19,4%		18720 20%
4 PERSONNES	9300 15,9%		9700 15,9%	11370 16,2%		14708 15,7%
5 PERSONNES	7631 13,0%		6460 10,6%	6765 9,6%		5844 6,3%
6 ET PLUS	14372 24,5%		7800 12,8%	5430 7,6%		2884 3%
TOTAL	58629		61040	70115		95744

Tableau 1 : Taille des ménages de 1954 à 1990

telles que l'âge, le sexe, l'état matrimonial, la catégorie socioprofessionnelle, nous permettent d'appréhender de façon plus précise l'évolution de la population insulaire de 1954 à nos jours. Néanmoins, nous restons vigilants quant à l'interprétation de ces données car l'utilisation exclusive des recensements nous donne une vision "théorique" de l'évolution des ménages corses et posent des problèmes méthodologiques que l'enquête de terrain, plus qualitative peut résoudre.

D'une façon générale, le nombre de ménages corses augmentent régulièrement de 1954 à 1990 (voir tableau n° 1) de manière proportionnelle à la population.

Taille des ménages de 1954 à 1990

Nous partons de deux traits importants qui caractérisent la taille des ménages que nous étudions, c'est-à-dire la prédominance de la famille nucléaire et la rareté de la famille élargie (5).

Il semble peut être inopportun d'énoncer la réalité de la sorte, car la classification de l'INSEE ne privilégie pas les liens de parenté à l'intérieur des groupes domestiques et ne nous permet pas de préciser la composition des ménages corses dans ce sens. Cependant, aux yeux de l'ethnologue, un ménage de 4, 5, 6 personnes et plus correspond soit à la famille nucléaire avec plusieurs enfants, soit au ménage complexe comprenant des ascendants, descendants ou collatéraux.

Nous considérerons donc l'état actuel de la recherche ethnologique sur la famille corse qui révèle que le type de structure familiale dominant est la famille nucléaire, alors que la famille élargie se fait rare compte tenu de l'effondrement des structures familiales traditionnelles dû à l'exode des familles vers les villes.

Le tableau n° 1 relatif à la taille des ménages, établi à partir des recensements de l'INSEE de 1954, 1968, 1975 et 1990 nous permet de faire plusieurs constats :

Les ménages solitaires ont augmenté fortement, passant de 11,3 % en 1954 à 25 % du total des ménages en 1990.

Qui sont-ils ? Jeunes célibataires, population âgée en situation de veuvage, divorcés. Des données ultérieures nous permettront de préciser la composition de ces ménages.

Les ménages de 2 personnes, représentés majoritairement par les couples vivant maritalement ou non, passent de 18,5 % en 1954 à 30 % du total des ménages en 1990 où ils sont d'ailleurs prédominants, suivis des ménages de 3 personnes qui atteignent 20 % du total des ménages en 1990.

A partir de 4 personnes, la situation commence à s'inverser. Alors que les ménages de petite taille augmentent régulièrement, les ménages de 4, 5 et 6 personnes diminuent et tendent à disparaître (ceci pour les ménages de 5 personnes et plus). Ainsi, les ménages de 5 personnes régressent de

STRUCTURE DES MENAGES	MENAGES EN 1975		MENAGES EN 1990	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%
1. MENAGE D'UNE PERSONNE	16780	20,50%	23420	25,00%
- HOMME	6520	8,00%	9360	10,00%
- FEMME	10220	12,50%	14064	15,00%
2. MENAGE SANS FAMILLE	6312	7,70%	4388	4,70%
3. FAMILLE MONO-PARENTALE	3050	3,80%	8136	8,70%
- HOMME + ENFANTS	700	0,80%	1192	1,30%
- FEMME + ENFANTS	2450	3,00%	6944	7,40%
4. FAMILLE PRINCIPALE				
COMPRENANT UN COUPLE :	55468	68,00%	57796	61,60%
- HOMME ACTIF + FEMME ACTIVE	13769	16,90%	19568	20,90%
- HOMME ACTIF + FEMME INACTIVE	27043	33,10%	18296	19,50%
- HOMME INACTIF + FEMME ACTIVE	1625	2,00%	2480	2,60%
- HOMME INACTIF + FEMME INACTIVE	13031	16,00%	17452	18,60%
TOTAL MENAGES	81610	100	93744	100

Tableau 2 : Structure des ménages 1975/1990

1954 à 1990, passant de 13 % à 6,3 % du total des ménages. De même, les ménages comprenant 6 personnes et plus passent pendant la période qui nous intéresse de 24,5 % à 3 % du total des ménages.

Par ailleurs, ces ménages sont de taille moyenne : en 1954, ils comprennent 4,1 individus. A partir de 1975, leur taille se réduit et devient plus modeste, passant de 3,3 individus en 1975 à 2,58 individus par ménages en 1990. Cette réduction de la taille des ménages s'observe aussi au niveau national et plus généralement dans tous les pays industriels. La baisse de la fécondité, l'augmentation du nombre des divorces, la décohabitation des enfants et des ascendants (toutefois moins importante en Corse qu'au niveau national), sont des causes déterminantes de la réduction de la taille des ménages. Au niveau national, la mobilité des ménages est aussi un facteur important dans le phénomène décrit. De même, le vieillisse-

ment, nous l'avons vu, plus marqué dans l'île, a un impact négatif sur la taille des ménages. Il faut noter que dans les communes rurales, la taille moyenne des ménages tombe à 2,25 individus en 1990. Ce phénomène est encore plus perceptible dans les communes de montagne où la population est très âgée. Ainsi, le nombre de personnes par ménage avoisine 2.

A l'inverse, la taille des ménages est plus élevée dans les communes urbaines (elle dépasse toujours 3 individus par ménage) où la population est plus jeune avec un comportement plus nataliste.

L'effectif des ménages étrangers et plus particulièrement les ménages maghrébins, portugais et turcs, dont la taille des ménages est de 3,42 individus contribue aussi au maintien de la taille des ménages corses. Néanmoins, sa contribution reste modique puisque les ménages étrangers représentent seulement 1,4 % du total des ménages corses.

Si l'on considère la structure des ménages (tableau n° 2), le taux de familles principales comprenant un couple représente, en 1990, 61,6 % des ménages corses et a baissé depuis 1975 au détriment de la famille monoparentale. Cette dernière est significative de l'importance des divorces qui passent de 3,8 % en 1975 à 8,7 % du total des ménages en 1990.

Donc, si la propension nationale à vivre en couple a tendance à augmenter, les unions sont plus fragiles. Lorsque celles-ci sont interrompues, ce sont les femmes qui élèvent seules leurs enfants, rarement les hommes.

Par ailleurs, deux caractéristiques inhérentes à cette réalité sociale se dégagent :

- Les femmes sont de plus en plus nombreuses à travailler et à être indépendantes. Le taux de femmes qui élèvent seules leurs enfants le démontre. En effet, les ménages femmes + enfants passent de 3 % en 1975 à 7,4 % du total des ménages monoparentaux en 1990, alors que les ménages hommes + enfants augmentent sensiblement de 0,8 % en 1975 à 1,3 % de l'ensemble de ces ménages particuliers.

- Le nombre de ménages où les femmes assurent financièrement la vie du couple a tendance à prendre de plus en plus d'importance. Ils représentent 16 % des familles principales en 1975 et atteint 18,6 % en 1990.

En ce qui concerne les ménages solitaires, les femmes ont toujours été beaucoup plus nombreuses que les hommes à vivre seules. Mais le taux de ces ménages augmente sensiblement de la même façon, indifféremment du sexe, entre 1975 et 1990, passant de 8 % à 10 % en 1990 pour les hommes et de 12,5 % à 15 % du total des ménages solitaires pour les femmes.

Les ménages sans structure familiale régressent de 7,7 % en 1975 à 4,7 % du total des ménages en 1990.

Ces ménages correspondent à des groupes domestiques où les personnes qui cohabitent n'ont aucun lien de parenté entre elles (par exemple, deux voire plusieurs amis ou bien un individu et son employé de maison vivant ensemble) sont des cas à ne pas négliger et existent dans des milieux socio-économiques particuliers tels que les ressortissants étrangers qui sont salariés agricoles, les étudiants qui occupent un logement à plusieurs, des personnes isolées qui disposent d'un personnel soignant ou de maison vivant au domicile de la personne dont ils s'occupent.

Les données ci-dessous, liées au sexe, l'âge et l'état matrimonial que reflètent les tableaux établis à partir du recensement de 1990 (tableaux n° 3 et 4) nous permettent de mieux cerner les différentes formes de vie familiale ou la vie en solitaire de la population insulaire.

En 1990, la vie maritale est très rare avant 25 ans : 96,4 % des hommes de moins de 25 ans ainsi que 88,8 % des femmes du même âge sont célibataires.

La vie en couple se développe à partir de cet âge. Vivre en couple, une fois établi, le rester jusqu'à sa mort ou la mort de son conjoint est la destinée de la majorité des individus. 67 % des hommes et 70,7 % des femmes âgées entre 25 et 59 ans sont mariés. Mais ce mode de vie semble avoir des évolutions différentes selon le sexe :

- Les hommes vivent en couple très tard. Cette vie maritale culmine pour la tranche d'âge 60/75 ans (76,2 %) et décline après 75 ans (63,4 %).

Le taux de veuvage augmente avec l'âge, passant de 0,7 % à 6 %, puis à 22 % respectivement pour les tranches d'âge 25/59 ans, 60/75 ans et 75 ans et plus.

Par ailleurs, seuls 5,2 % des hommes entre 25 et 59 ans sont divorcés. Ce taux diminue avec l'âge (3,5 % pour les 60-75 ans et 2,1 % pour les 75 ans et plus) qui amoindrit la possibilité de divorces, mais aussi parce qu'à la suite du décès de leur épouse ou d'un divorce, beaucoup d'hommes recherchent une nouvelle compagne.

- Les femmes, elles, se mettent plus tôt en couple. 10,8 % des femmes de moins de 25 ans sont mariées, alors que seulement 3,5 % des hommes du même âge le sont.

Au cours de la vie, nous l'avons mentionné précédemment, cette différence s'estompe. La vie maritale des femmes culmine entre 25 et 59 ans, ensuite décline, passant de 70,7 % à 54,7 % entre 60 et 75 ans, puis à 20,1 % après 75 ans, laissant la place à la solitude.

Le veuvage touche plus les femmes que les hommes. 29 % des femmes de 60 à 75 ans sont veuves. Elles se retrouvent de plus en plus seules en vieillissant (61,6 % des femmes de plus de 75 ans) de par leur espérance de vie plus longue et de la tendance à ne pas se remarier, contrairement aux hommes, qui sont encore nombreux à vivre en couple à cet âge là.

Il en est de même pour le divorce. Dans la tranche d'âge 25/59 ans, 7,5 % des femmes sont

L'ILE - FAMILLES

HOMMES	15/24 ANS		25/59 ANS		60/74 ANS		+ 75 ANS		TOTAL	
CELIBATAIRES	15710	96,4%	16388	27,1%	2554	14,3%	923	12,5%	35575	34,9%
MARIES	566	3,5%	40526	67%	13578	76,2%	4664	63,4%	59334	58,2%
VEUFS	1	-	442	0,7%	1068	6%	1221	22%	3132	3,1%
DIVORCES	20	0,1%	3116	5,2%	611	3,5%	155	2,1%	3902	3,8%
TOTAL	16297	100%	60472	100%	17811	100%	7363	100%	101943	100%

FEMMES	15/24 ANS		25/59 ANS		60/74 ANS		+ 75 ANS		TOTAL	
CELIBATAIRES	13517	88,8%	10603	18,8%	2538	12,4%	2117	16,4%	28775	27,4%
MARIEES	1636	10,8%	39773	70,7%	11214	54,7%	2593	20,1%	55216	52,6%
VEUVES	13	-	1670	3%	5955	29%	7941	61,6%	15579	14,9%
DIVORCEES	66	0,4%	4244	7,5%	799	3,9%	239	1,9%	5348	5,1%
TOTAL	15232	100%	56290	100%	20506	100%	12890	100%	104918	100%

TOTAL H + F	206861									
--------------------	---------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

**Tableaux 3 et 4 : Corse 1990 - Etat matrimonial
selon le sexe et l'âge de la population âgée de 15 ans et +**

divorcées. Mais les chiffres sont limitatifs et l'état matrimonial est une variable de moins en moins adaptée à la réalité sociale.

L'enquête de l'INSEE (6) nous permet d'apporter des précisions. Vers 40 ans, donc pour la tranche d'âge qui nous concerne ici, les femmes sont moins nombreuses que les hommes à vivre en couple. Elles sont plus concernées par le divorce. Le dernier rapport triennal de l'INSEE, "Données Sociales" révèle que "beaucoup de femmes élèvent seules leurs enfants, mais dans une famille plus globale que sur le Continent avec notamment, autre donnée importante, la présence des parents".

Cette enquête révèle une autre donnée importante. Les femmes insulaires âgées de 35 à 45 ans, moins nombreuses que les hommes à cet âge là (à titre indicatif, 17.967 contre 19.954), sont de plus

en plus touchées par le célibat. La Corse a ici dépassé la Bretagne et le Limousin où le célibat est traditionnellement le plus important.

Ici encore, il faut être prudent et relativiser nos données où il nous est impossible d'isoler la population rurale de la population citadine. Nous savons la place prépondérante que tient le célibat dans les communes de l'intérieur. L'INSEE le notait déjà en 1978, "dans les communes rurales, ce sont trois hommes sur dix qui à 40 ans ne sont pas mariés" (7).

La forte prégnance de la famille constitue un palliatif de la solitude, comme le déclarent les interlocutrices de l'INSEE (8):

"Il y a beaucoup de chômage chez les femmes, donc peu de vie sociale. On trouve un compagnon au travail ou dans son village. Quand le chômage est là, ça devient plus difficile..."

LA MONTÉE DES SOLITUDES

TAILLE DU MENAGE	HOMME MARIE		HOMME NON MARIE		FEMME	
	- 65 ANS	+ 65 ANS	- 65 ANS	+ 65 ANS	- 65 ANS	+ 65 ANS
1= 1 PERSONNE	299 1,1%	99 1,2%	1169 30,9%	777 24,9%	1815 24,2%	2519 33,5%
2= 2 PERSONNES	3555 12,4%	2481 30,5%	822 21,8%	671 21,5%	1626 21,7%	1704 22,7%
3= 3 PERSONNES	4752 16,6%	1462 18%	656 17,3%	468 15%	1316 17,6%	1135 15,1%
4= 4 PERSONNES	5663 19,8%	1176 14,4%	374 9,9%	344 11%	1023 13,7%	720 9,6%
5= 5 PERSONNES	4903 17,2%	936 11,5%	291 7,7%	278 8,9%	723 9,7%	500 6,6%
6= 6 ET PLUS	9411 32,9%	1985 24,4%	467 12,4%	587 18,7%	981 13,1%	941 12,5%
TOTAL 1 à 6	28583 77,8%	8139 22,2%	3779 54,7%	3125 45,3%	7484 49,9%	7519 50,1%
TOTAL HM ET HNM	36722 HM = 84,2% DES H		6904 HNM = 15,8% DES H			
TOTAL H ET F	SOIT 58629 MENAGES DONT 43626 H (74,4%) ET 15003 F (25,6%)					

Tableau 5 - 1954 - Etat matrimonial selon le sexe et l'âge du chef de famille

TAILLE DU MENAGE	HOMME MARIE		HOMME NON MARIE		FEMME	
	- 65 ANS	+ 65 ANS	- 65 ANS	+ 65 ANS	- 65 ANS	+ 65 ANS
1= 1 PERSONNE	440 1,4%	120 1,5%	1700 40,3%	1060 37,1%	2040 34,7%	4260 47%
2= 2 PERSONNES	5540 17,7%	4360 53,3%	1080 25,6%	880 30,7%	1440 24,5%	2240 24,7%
3= 3 PERSONNES	7200 23,3%	1660 20,3%	520 12,3%	360 12,6%	1100 18,7%	1180 13%
4= 4 PERSONNES	7000 24,7%	860 10,5%	420 10%	200 7%	560 9,5%	660 7,3%
5= 5 PERSONNES	4700 15,3%	600 7,5%	240 5,6%	200 7%	300 5,1%	420 4,7%
6= 6 ET PLUS	6060 19,6%	580 7,1%	260 6,1%	160 5,6%	440 7,5%	300 3,3%
TOTAL 1 à 6	30840 79%	8180 21%	4220 59,6%	2860 40,4%	5880 39,4%	9060 60,6%
TOTAL HM ET HNM	39020 = 84,6% DES H		7080 = 15,4% DES H			
TOTAL H ET F	SOIT 61040 MENAGES DONT 46100 H (74,4%) ET 14940 F (24,5%).					

Tableau 6 - 1968 - Etat matrimonial selon le sexe et l'âge du chef de famille

“La solitude dans les villes commence également à exister. Une certaine méfiance aussi. Ceci peut paraître paradoxal du fait que tout le monde se connaît et que la vie en Corse est plutôt groupale...”

“En même temps, quand on est seule, on ne l'est

jamais tout à fait car les gens se connaissent. On y est moins seule que sur le Continent, même si la vie de couple est moins importante. Il y a beaucoup d'éternels célibataires ou de divorcées qui ne se remarient pas avant d'avoir élevé leur enfants”.

L'ILE - FAMILLES

TAILLE DU MENAGE	HOMME MARIE		HOMME NON MARIE		FEMME	
	- 65 ANS	+ 65 ANS	- 65 ANS	+ 65 ANS	- 65 ANS	+ 65 ANS
1= 1 PERSONNE	570 1,6%	175 1,8%	2165 43,3%	1665 51%	2930 43,4%	5900 59,4%
2= 2 PERSONNES	7290 20,7%	6065 60,8%	1470 22,5%	795 24,4%	1710 25,4%	2225 22,4%
3= 3 PERSONNES	8460 24%	2055 20,6%	625 12,5%	405 12,4%	1010 15%	1040 10,5%
4= 4 PERSONNES	8900 25,3%	870 8,7%	325 6,5%	210 6,5%	600 8,8%	465 4,7%
5= 5 PERSONNES	5620 16%	440 4,4%	195 3,9%	120 3,7%	245 3,6%	145 1,4%
6= 6 ET PLUS	4360 12,4%	375 3,7%	215 4,3%	65 2%	255 3,8%	160 1,6%
TOTAL 1 à 6	35200 77,9%	4980 22,1%	4995 60,5%	3255 39,5%	6750 40,5%	9935 59,5%
TOTAL HM ET HNM	45180 = 84,6% DES H		7080 = 15,4% DES H			
TOTAL H ET F	70115 MENAGES dont 53430 H (76,2%) et 16685 F (23,8%).					

Tableau 7 : 1975 - Etat matrimonial selon le sexe et l'âge du chef de famille

Selon les propos des spécialistes de la santé en Corse (9), le "peu de distance" ou "manque de distance" qui ressort des interviewees est la cause du célibat. Dans son ouvrage, Marie-Françoise Poizat-Costa (10) appuie sa thèse sur l'analyse du docteur Ciosi :

"Pour qu'il y ait relation à deux, il faut une distance nécessaire... Le manque de distance existe, au contraire du Continent. Il y a ici une famille plus groupale et une vie de couple plus difficile... Surviennent également les difficultés de l'inconscient avec un grand attachement à la mère qui crée des difficultés autant à la fille que chez le fils... Le fait d'avoir un parent à charge empêche souvent une vie de couple. Une fille va s'occuper de sa mère et pense à elle-même au moment de la mort de celle-ci, ce qui la porte à 60 ans... Les personnes âgées vivent avec les couples davantage que sur le Continent et la vie de couple en souffre... Peut-être que le célibat avec compagne "à distance" est-il prisé par beaucoup".

La montée des solitudes n'est pas un phénomène nouveau. Aujourd'hui elle prend des formes nouvelles, comme nous l'avons vu, avec l'apparition depuis les années 70 des familles monoparentales où c'est la rupture affective qui crée une solitude particulière.

D'une façon générale, avant cette date, les données sur la taille des ménages que nous avons pu

établir à partir des recensements de 1954, 1968, 1975 et 1990 (11) (voir tableaux n° 5, 6, 7 et 8).

Ils montrent que la proportion d'hommes et de femmes, chefs de ménages est restée stable de 1954 à 1975, oscillant autour des 75 % des hommes chefs de ménages pour 24 % des femmes chefs de ménages.

Durant cette période, le taux d'hommes mariés de moins de moins de 65 ans ou plus de 65 ans est resté le même, oscillant aux alentours de 78 % pour les moins de 65 ans entre 1954 et 1975 et donc environ 22 % pour les plus de 65 ans durant la même période). Avec le grand âge, ils forment des ménages plus petits.

Les hommes de plus de 65 ans constituent plus souvent des ménages de deux personnes (60,8% en 1975). Donc, après le départ des enfants, ils vivent en couple dans un logement différent de celui des enfants, alors qu'en 1954, ils cohabitaient peut-être avec la famille (24 % d'entre eux formaient des ménages de 6 personnes).

En 1990, le taux d'hommes mariés diminue légèrement. Il tombe à 65,4 %. Parmi eux, les hommes de moins de 60 ans représentent 67,3 %. Le taux d'hommes mariés de plus de 60 ans est donc de 34,6 %.

Nous attribuerons cette diminution est au fait que l'on se marie plus tard, mais l'on vit aussi en couple plus longtemps. En effet, en 1990, l'évolu-

LA MONTÉE DES SOLITUDES

Sexe/Âge Etat matrimonial	HOMMES		FEMMES	
	- 60 ans	+ 60 ans	- 60 ans	+ 60 ans
Célibataires	31698 (90,1 %)	3516 (9,9 %)	24502 (84 %)	4668 (16 %)
TOTAL	35214 (34,6 %)		29170 (18,7 %)	
Mariés	44800 (67,3 %)	21804 (32,7 %)	97944 (77,4 %)	28652 (22,6 %)
TOTAL	66604 (65,4 %)		126596 (81,3 %)	
TOTAL HOMMES = 101818		TOTAL FEMMES = 155766		

Tableau 8 : Etat matrimonial selon l'âge - 1990

tion peut être appréciée de cette façon: sans différencier le sexe du chef de ménage, 30 % du nombre total des ménages sont des ménages composés de 2 personnes dont 71,9 % sont des couples. Parmi eux, 54 % ont plus de 60 ans. Là, il faut distinguer les 60/75 ans et les plus de 75 ans. 83 % des ménages de 2 personnes âgées de 60/75 ans sont des couples. En vieillissant, le taux de couples diminue (64,1 % pour les plus de 75 ans).

La longévité plus importante des individus, mais aussi le désir d'indépendance des vieux parents explique le taux élevé de couples concernant cette tranche d'âge.

De 1954 à 1975, les hommes non mariés ont tendance à vivre seuls (respectivement 30,9 % et 43,3 % d'entre eux en 1954 et 1975). En 1990, les ménages solitaires qui représentent 23 % du nombre total des ménages sont composés pour 53,7 % de personnes âgées de plus de 60 ans. En vieillissant, le phénomène s'accroît: le taux d'hommes non mariés de plus de 75 ans passe de 24,9 % en 1954 à 51 % en 1975.

En 1990, le phénomène s'inverse, les célibataires de plus de 75 ans forment 26,5 % des ménages solitaires.

D'une manière générale, après 60 ans, l'écart homme/femme, pour ce qui concerne les ménages solitaires se réduit pendant la période étudiée. La tendance à chercher une compagne ou un compagnon pour les vieux jours semble être une évolution récente.

Pour les femmes, il est regrettable que l'on ne puisse pas distinguer les femmes mariées et les femmes célibataires entre 1954 et 1975.

Pour ce qui est de la taille des ménages, le mouvement semble identique à celui des hommes. De

1954 à 1975, elles vivent de plus en plus seules. En 1954, la solitude les touche plus que les hommes. En effet 24,2 % des femmes de moins de 65 ans vivent seules ainsi que 33,5 % des femmes de plus de 65 ans. En 1975, plus de la moitié des femmes de plus de 65 ans forment des ménages solitaires.

En 1990, le mouvement s'inverse. Les femmes sont moins solitaires que les hommes (34,6 % contre 18,7 %). Elles avaient déjà tendance à vivre en couple (21,7 % d'entre elles pour les moins de 65 ans alors que seulement 12,4 % des hommes de moins de 65 ans vivent en couple en 1954) et ne pas cohabiter avec les enfants mariés, contrairement aux hommes mariés. Actuellement, avant 60 ans, elles sont plus nombreuses que les hommes au même âge à vivre en couple. C'est après 60 ans qu'elles sont plus seules qu'eux, mêmes si l'écart entre les deux sexes se réduit. 22,6 % des femmes de plus de 60 ans sont mariées alors que 32,7 % des hommes du même âge le sont.

Quel que soit l'âge, elles sont environ 13 % à vivre dans des ménages de 6 personnes et plus en 1954. Ces ménages se restreignent à 3,8 % et 1,6 % respectivement pour les moins de 65 ans et les plus de 65 ans en 1975.

Si l'on considère les données relatives à la taille des ménages par âge (voir tableau n° 9 A et B), elles ne différencient pas le sexe, néanmoins elles nous permettent de noter la disparition quasi totale en 1990 des personnes âgées dans les ménages de 5 personnes et plus. 2 % et 1 % représentent le nombre de ménages de 5 personnes et plus où les chefs de ménage ont 60/74 ans. De même, 0,8 % et 0,3 % du nombre total des ménages représentés par les plus de 75 ans

âge/ nbre de pers/ ménage	moins 60 ans		60/74 ans		75 ans et plus		TOTAL
		%		%		%	
1 pers	10008	17,3	7212	31,8	6204	47,3	23424
2 pers	12948	22,3	9912	43,7	5304	40,4	18164
3 pers	13968	24,1	3556	15,7	1196	9,1	18720
4 pers	13144	22,7	1284	5,7	280	2,1	14708
5 pers	5288	9,1	452	2	104	0,8	5844
6 pers	2616	4,5	232	1	36	0,3	2884
TOTAL	57972	100%	22648	100%	13124	100%	93744

Tableau 9A : Taille des ménages par âge - 1990

âge/ Structure du ménage	moins 60 ans		60/74 ans		75 ans et plus		TOTAL	%
		%		%		%		%
ménage solitaire	10008	17,3	7212	31,8	6204	47,3	23424	25
Autre ménage sans famille	2212	3,8	912	4	1264	9,6	4388	4,7
famille mono- parentale	5400	9,3	1504	6,7	1232	9,4	8136	8,7
famille princi- pale comprenant un couple	40352	69,6	13020	57,5	4424	33,7	57796	61,6
TOTAL	57972	100%	22648	100%	13124	100%	93744	100%

Tableau 9B : Structure des ménages par âge - 1990

sont des chefs de ménages de grande taille (5 et 6 personnes). Effectivement, à partir de 60 ans, les personnes âgées forment pour l'essentiel, des ménages de petite taille, c'est-à-dire une à deux personnes (respectivement, 31,8% et 43,7% pour les 60/74 ans, ainsi que 47,3% et 40,4% pour les 75 ans et plus).

Même si une grande partie de la population corse vit en couple (69,6% des ménages sont des familles comprenant un couple, selon les chiffres établis dans le tableau n° 9 B), la tendance à vivre seul en vieillissant va en s'accroissant. Par ailleurs, comme à l'échelon national, le recours à des établissements spécialisés tels que maison de retraite ou logement en foyer est un comportement qui commence à se répandre dans les familles. Les personnes âgées sont de moins en moins nombreuses à vivre avec des proches. Nous reviendrons ultérieurement sur les relations des personnes âgées avec la famille et le monde extérieur.

A titre indicatif, 4,65% de la population corse de plus de 60 ans vit en collectivité. Nous avons retenu pour cette tranche d'âge les séjours longue durée, voire à l'année, en hôpital, maison de retraite, foyer-logement.

Cependant, le grand âge n'est pas représentatif de la solitude. Les chiffres révélés dans le

tableau 9 B, concernant la structure des ménages selon l'âge sont significatifs:

- 42,7% des ménages solitaires sont composés d'individus actifs de moins de 60 ans.
- 50,4% des ménages sans famille, c'est-à-dire sans lien de parenté entre les individus qui composent le ménage concernent les moins de 60 ans.

LA MONTÉE DES SOLITUDES

taille des / cat.soc. ménages / prof.	Agriculteurs & expl. agric.	Patrons de l'industrie et de commerce	Professions libérales cadres supér.	Employés	ouvriers	pers. de service & autres catég.	pers. non actives sauf agric.
1 pers.	959 6,55%	266 5,15%	318 11,81%	121 5,91%	301 4,4%	247 11,1%	4466 17,9%
2 pers.	2231 15,25%	735 14,23%	476 17,7%	243 11,9%	689 10%	297 13,25%	6188 24,8%
3 pers.	2269 15,52%	952 18,43%	505 18,76%	343 16,78%	966 14%	399 17,8%	4335 17,37%
4 pers.	2407 16,45%	974 18,85%	520 19,33%	374 18,3%	1241 18%	475 21,2%	3309 13,26%
5 pers.	6761 46,23%	2238 43,34%	872 32,4%	963 47,11%	3690 53,6%	823 36,72%	6636 26,67%
6 pers. et +							
Total	14627 100%	5165 100%	2691 100%	2044 100%	6907 100%	2241 100%	24954 100%
Total actifs= 33675	43,40%	15,30%	8%	6,10%	20,50%	6,70%	42,60%
Total actifs + inactifs = 58629							

Tableau 10 : CSP - Nombre et taille des ménages 1954

- Enfin, 66,4 % des familles monoparentales, dont le taux n'est pas négligeable puisqu'il s'élève à 8,7 % du total des ménages, concernent encore les moins de 60 ans.

Nous avons vu par ailleurs que la tranche d'âge 35/45 ans est la plus touchée par ce phénomène (12).

La catégorie socio-professionnelle, comme l'âge, le sexe ou l'état matrimonial, est aussi une donnée à ne pas négliger dans la taille des ménages. Les documents statistiques (13) nous permettent d'établir des tableaux qui mettent en relation la catégorie socio-professionnelle et la taille des ménages (tableaux n° 10 à 12) pour la période étudiée de 1954 à 1990.

Nous observons que, quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, la taille des ménages se réduit considérablement pendant la période étudiée.

Les ménages de 5 personnes sont les plus nombreux en 1954 : pour les employés et ouvriers, ils représentent 47,11 % et 53,42 % du total des ménages. Pour les agriculteurs et patrons de l'industrie et du commerce, les taux sont de 46,22 % et 43,33 % en 1954. La taille de ces ménages se réduit à 3 individus en 1990. C'est aussi dans ces couches sociales, excepté les agriculteurs et les employés qu'ils diminuent le

moins jusqu'en 1990. Ces ménages comportant 3 personnes, représentent environ 24 % en 1975.

Les ménages de 4 personnes, pour la même période sont sensiblement du même ordre. Nous avons respectivement pour les Patrons de l'industrie et du commerce, les professions libérales et cadres supérieurs, ouvriers et employés les taux suivants en 1975 : 26,6 %, 24,1 % et 22,8 %.

Ce sont les ménages d'agriculteurs et des catégories ouvrières comme les personnels de service qui se réduisent le plus. Pour les agriculteurs, les ménages solitaires et de deux personnes passent respectivement de 6,55 % et 15,25 % en 1954 à 11,5 % et 21,1 % en 1975.

En 1990, nous faisons le constat que la population active diminue au détriment d'une forte part de population non active (44,2 % de la population totale). La taille des ménages diminue aussi, si bien que quelle que soit la catégorie socio-professionnelle que l'on considère, les ménages de 4 personnes et plus disparaissent. Très souvent, la femme veuve ou les vieux parents se retrouvant seuls, ne peuvent plus assurer le travail sur l'exploitation parce que les enfants ont fait le choix de ne pas être agriculteurs et sont partis tôt du domicile familial pour trouver du travail. Si l'on considère uniquement les retraités, la taille

taille des / cat.soc. ménages / prof.	Agriculteurs & expl. agric.		Patrons de l'industrie et de commerce		Professions libérales cadres supér.		Employés		ouvriers		pers. de service & autres catég.		personnes non actives	
1 pers.	605	11,5%	400	6,3%	705	10,6%	445	9,3%	690	6,6%	390	24,5%	10015	30,2%
2 pers.	1110	21,1%	1310	20,5%	1425	21,4%	935	19,6%	1855	17,6%	340	21,4%	12330	37,1%
3 pers.	915	17,4%	1390	21,7%	1640	24,6%	1070	22,4%	2490	23,6%	290	18,2%	5295	15,9%
4 pers.	1030	19,6%	1705	26,6%	1610	24,1%	940	19,7%	2405	22,8%	285	17,9%	2805	8,5%
5 pers.	760	14,5%	940	14,7%	880	13,2%	645	13,5%	1690	16%	145	9,1%	1345	4,1%
6 pers. et +	835	15,9%	655	10,2%	410	6,1%	740	15,5%	1415	13,4%	140	8,9%	1410	4,2%
Total	5255	100%	6400	100%	6670	100%	4775	100%	10545	100%	1590	100%	33200	100%
Total actifs=35235		14,90%		18,20%		18,90%		13,60%		29,90%		4,50%		48,50%
Total inactifs=33200														
Total actifs + inactifs = 68435														

Tableau 11 : CSP - Taille des ménages 1975

des ménages se restreint à 2,08 personnes en 1990. Les ménages concernant les personnels de service suivent de près cette évolution jusqu'en 1975. Les conditions économiques de ces ménages ne permettent pas aux enfants de cohabiter longtemps avec les parents.

Les ménages de cadres, nous l'avons vu, résistent mieux. Les enfants quittent plus tard le domicile familial. Depuis 1982, d'après l'INSEE, la tendance nationale est telle que les jeunes générations quittent le foyer familial très tard. Les fils de cadres et les fils d'agriculteurs sont ceux qui restent le plus longtemps avec les parents (14).

Est-ce que les fils d'agriculteurs corses ont changé d'attitude face à la modernisation de l'agriculture ? Nous ne sommes pas en mesure d'y répondre.

En tous cas, en Corse, les ménages de professions libérales, cadres supérieurs, cadres moyens et employés sont les plus petits (voir tableau n° 12). Ils ont moins de 3 individus par ménage. Les couches sociales modestes forment des ménages dont la taille est d'environ 3,2 individus.

D'une façon générale, les données chiffrées alignent la Corse sur l'évolution des structures familiales de la société globale française: les personnes seules sont de plus en plus nombreuses, la tendance à vivre seul a progressé pour les jeunes célibataires, mais surtout pour les personnes

âgées. Les femmes sont plus vite en couple mais aussi plus vite seules. Les adultes qui élèvent seuls un ou plusieurs enfants sont en grande majorité des femmes. Le célibat, mais surtout la séparation de couples sont la cause de l'apparition des familles monoparentales.

II - LA SOLITUDE : L'EXEMPLE DE LA VILLE DE BASTIA

II. 1. Présentation de Bastia

Au débouché de la plaine orientale, à l'orée du Cap Corse, se trouve la commune de Bastia, grand pôle urbain de 37 845 habitants (d'après le recensement général de la population en 1990), capitale économique de la Corse.

Le port de Bastia est le 4^e port français et le 1^{er} port de marchandises de Corse (près de 650.000 tonnes y transitent, presque le double d'Ajaccio). C'est aussi le 1^{er} port de passagers (environ 1,5 million de personnes sont transportées).

L'évolution urbaine est étroitement liée au développement des moyens de communication. La Route Nationale 193 et l'aéroport moderne de Poretta implanté à 16 kilomètres au Sud de la ville a fait de Bastia un véritable pôle d'attraction dont l'originalité réside dans la diversité de ses services, mais surtout de ses quartiers. Les rues

Ménages/ Cat.socio prof.	Nombre de ménages		Population des ménages	nombre de personnes par ménage
Agriculteurs et salariés agricoles	2712	2,9%	8552	3,15
patrons de l'industrie et du commerce	8088	8,6%	25568	3,16
prof. lib. cadres sup. et cad. moy.	13824	14,8%	40488	2,93
Employés	12096	12,9%	32920	2,72
Ouvriers	15592	16,6%	51896	3,33
personnes non actives dont retraités	41432	44,2%	83660	1,98

**Tableau 12 : nombre et taille des ménages
selon la catégorie socio-professionnelle - 1990**

escarpées, les places secrètes, le bâti imposant de style baroque du centre ville s'oppose aux constructions plus récentes des logements des quartiers Sud (Lupino, Montesorio, Paese Novu) à partir des années 60 et au développement de nouveaux quartiers modernes (Toga, Le Fango) dont l'expansion tout aussi désordonnée que complexe caractérise la ville moderne.

Mais la fonction la plus originale de la ville est la résidence de la population dans les différents quartiers, résidence de populations diverses dont les retraités sont l'élément le plus important de la population adulte.

L'enquête qui suit, réalisée à partir des données statistiques du RGP 1990, établies sous forme graphique, nous permet d'analyser le problème de la solitude à Bastia en distinguant deux ensembles de quartiers, le Centre ville et les Quartiers Sud. Ces derniers représentent la moitié de la population bastiaise et sont les quartiers populaires de la ville.

Cette population est originaire, pour une grande partie, des centres anciens de la ville (la Citadelle,

le Marché, Saint Joseph) et des villages environnants d'où un important flot humain qui est venu travailler à Bastia, ainsi qu'une faible part d'étrangers (3,5 % d'étrangers hors CEE). Les Quartiers Sud présentent toutes les caractéristiques d'un quartier d'habitat social avec une population active dont le caractère salarié est fortement marqué (70 % d'employés et d'ouvriers). Parmi les actifs, 16 % sont privés d'emploi. La population d'inactifs représente 60 % de la population totale de ces quartiers.

En ce qui concerne l'habitat, 92,3 % sont des résidences principales dont 44 % de celles-ci sont des logements sociaux.

Mais les chiffres font aussi apparaître un potentiel humain, jeune de surcroît (40 % des habitants ont

moins de 25 ans et 10 % ont plus de 60 ans). L'âge moyen de la population est de 31 ans. Nous notons aussi une forte concentration de services (lycées, écoles, hôpital, commerces, banques...).

Notre propos ici est de savoir si l'on peut faire une corrélation entre difficultés socio économiques et solitude et si chaque quartier a sa solitude.

II. 2. L'interprétation graphique

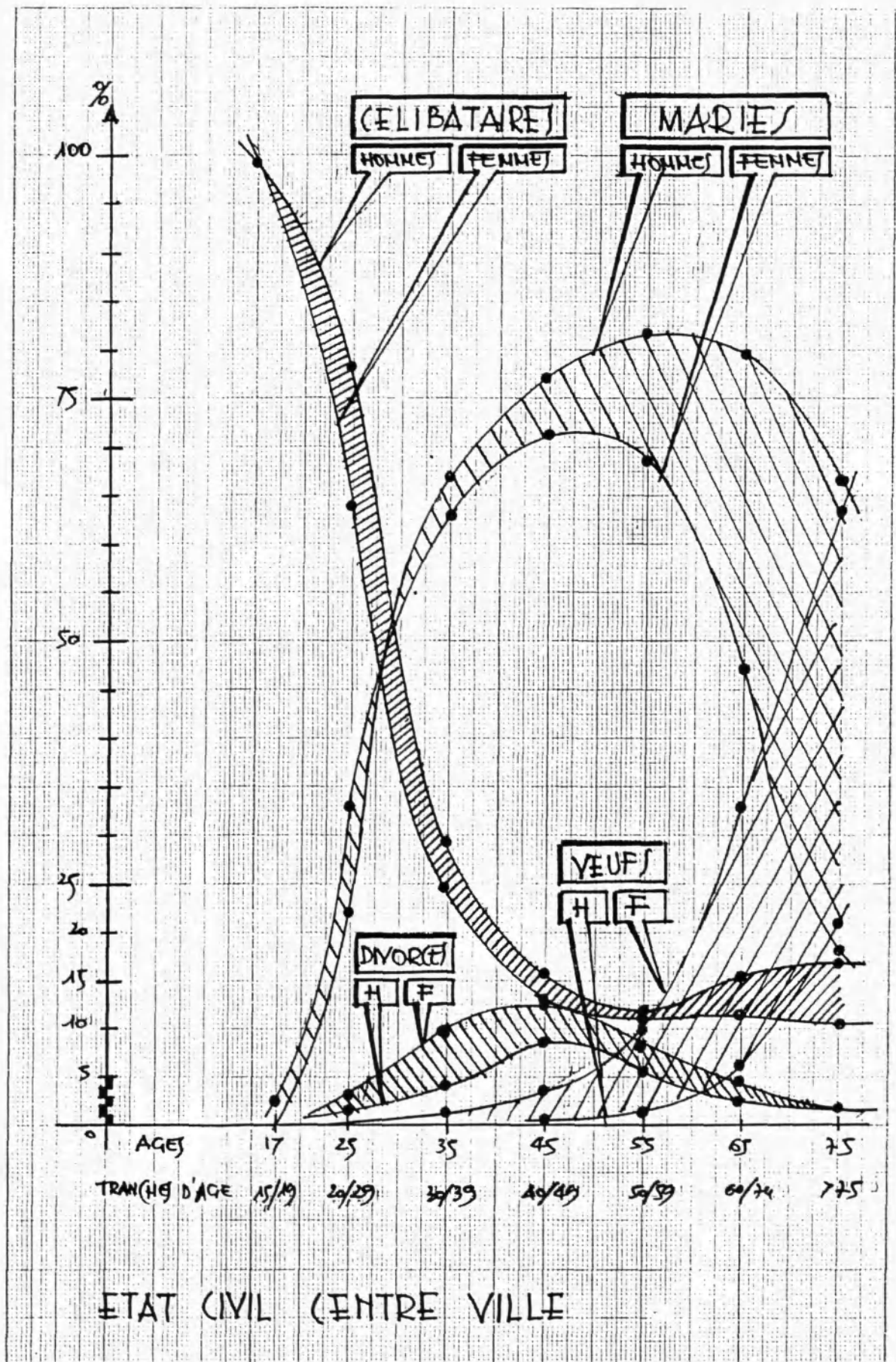
L'analyse graphique des données concernant la population bastiaise nous conforte dans nos précédents constats sur la solitude en Corse.

- *Graphiques n° 2 et 3* (voir pages suivantes)

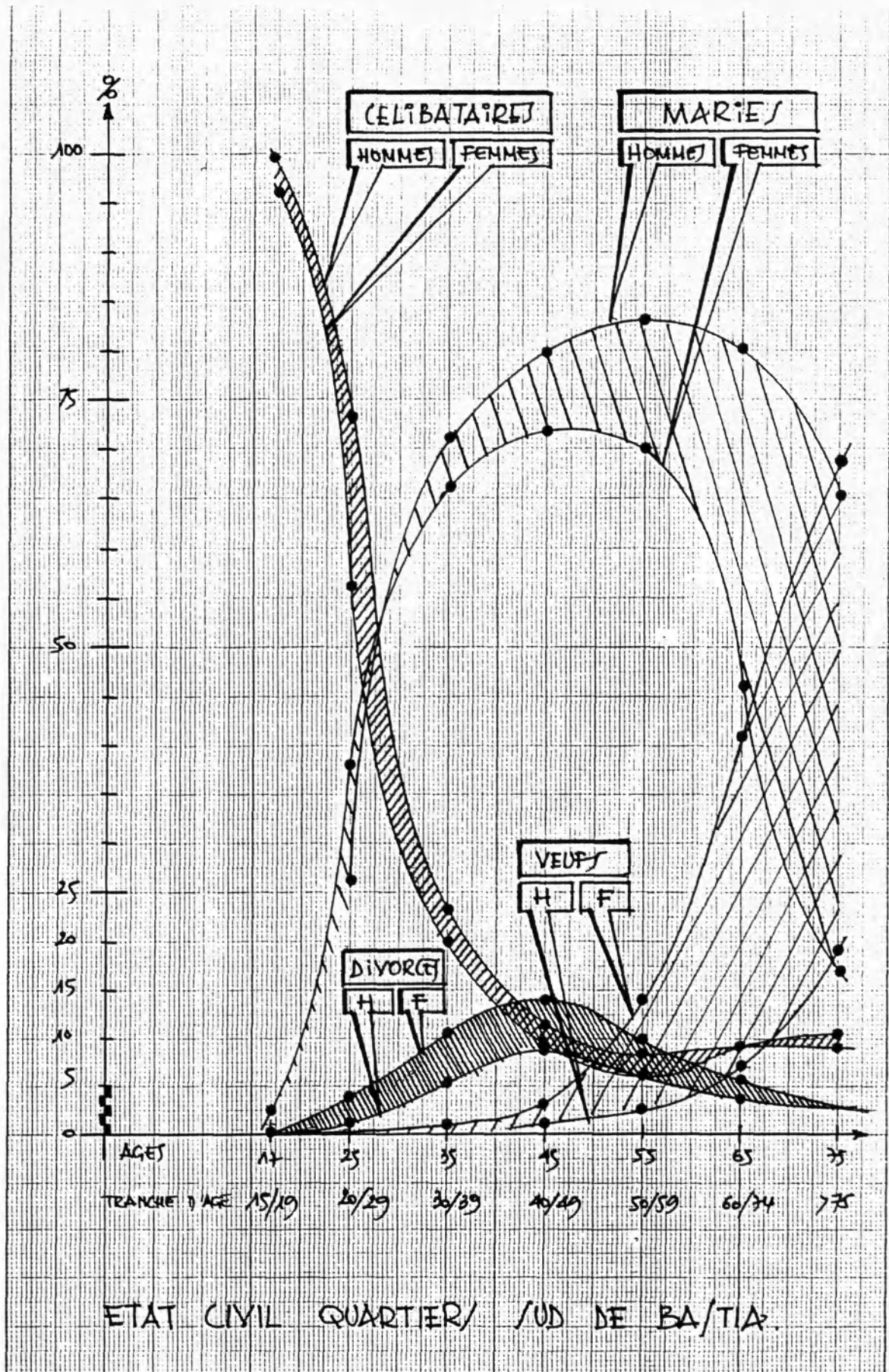
L'état civil de la population bastiaise révèle que la solitude est un véritable problème dans les Quartiers Sud: les célibataires, les divorcés et les veufs sont plus nombreux qu'au centre ville.

Selon le sexe, les résultats peuvent être contrastés.

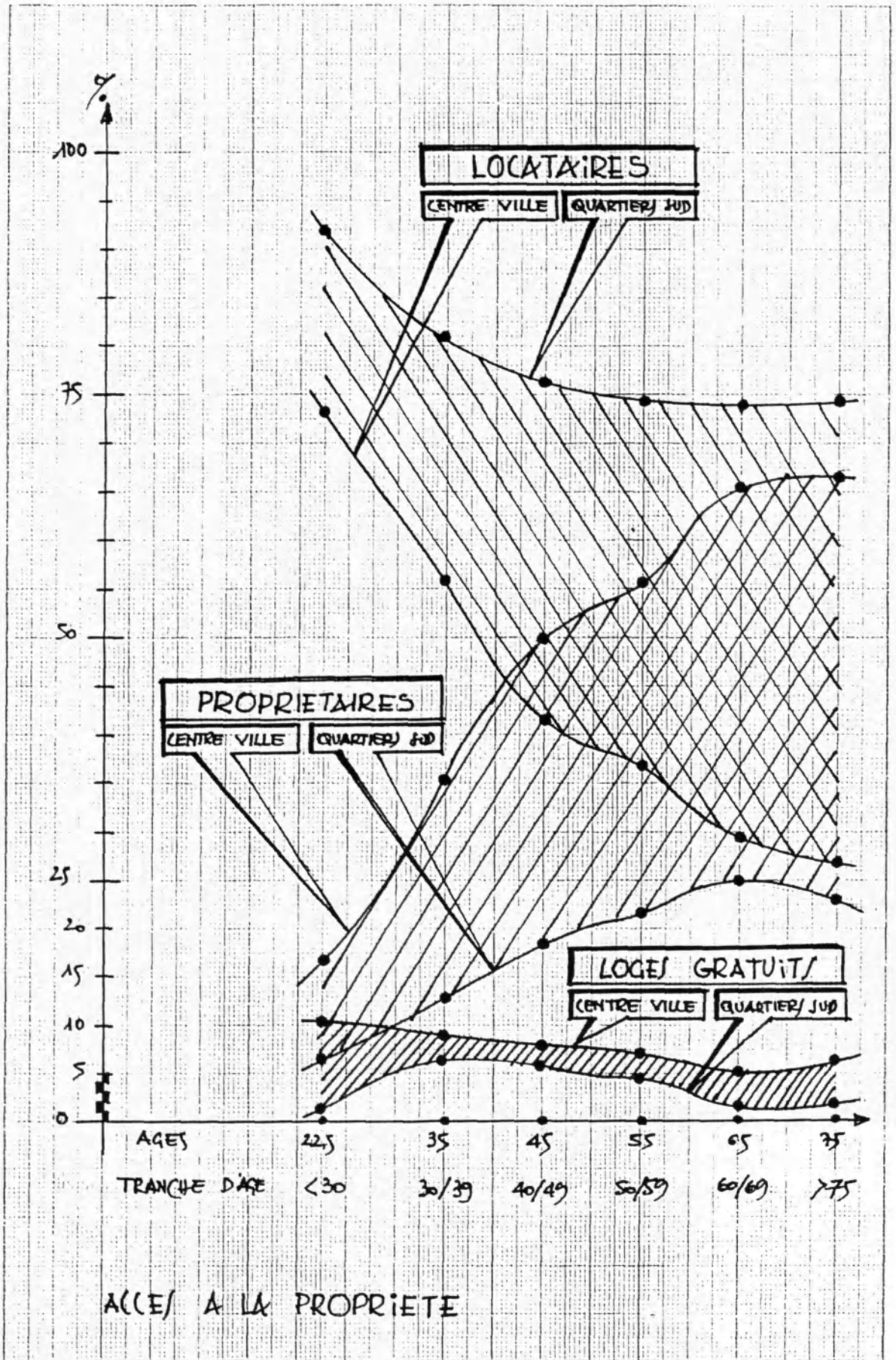
Pour ce qui est du mariage, les courbes suivent le même mouvement à 2 ou 3 ans près dans les deux zones étudiées.



Graphique n° 2



Graphique n° 3



Graphique n° 4

QUARTIERS	SUD DE LA VILLE			VILLE		
	Paese Novu	Montesoro	Lupino	Citadelle	St-Nicolas	Cardo/Fango
Propriétaires	17.1 %	16.7 %	25.8 %	46.8 %	51.5 %	55.5 %
Locataires HLM	69.4 %	60.5 %	49.5 %	-	0.6 %	0.1 %
Locataires privés	10.1 %	13.3 %	19.6 %	42.5 %	36.6 %	34%
Autres	3.4 %	9.4 %	5%	10.7 %	11.3 %	10.3 %

Tableau 13 : Localisation des HLM dans Bastia

(Source : INSEE 90/PUECH)

On se marie plus tôt dans les Quartiers Sud de la ville. L'âge moyen au mariage est de 25 ans pour les hommes. Notons qu'à 25 ans, 50 % des hommes sont toujours célibataires mais plus on avance dans l'âge, plus le nombre de célibataires diminue, contrairement au Centre ville. Par contre, 50 % des femmes sont mariées à 25 ans. L'écart entre les hommes et les femmes mariés se réduit jusqu'à 28 ans, ensuite, il se creuse encore, surtout entre 35 et 45 ans. Au Centre ville, l'écart est plus important: à 55 ans, 83,2 % des hommes sont mariés pour seulement 46,6 % des femmes au même âge.

Les taux de divorces et de veuvage sont nettement plus importants dans les Quartiers Sud de la ville. En effet, si elles se marient plus jeunes, les femmes se retrouvent aussi plus tôt divorcées. A partir de 60 ans, c'est le veuvage qui est responsable de l'écart. Celui-ci commence à se creuser à partir de 45 ans. Le caractère salarié de la population suppose que les individus exercent des métiers à risque et sont peut-être plus exposés aux accidents de travail qu'au centre ville.

Au Centre ville, on est célibataires plus longtemps. L'âge moyen du mariage est de 28 ans. Un plus grand nombre de jeunes poursuivent des études longues. Ne pouvant donc pas subvenir à leurs besoins, l'âge du mariage s'en trouve retardé. Il en est de même pour les filles pour qui l'âge moyen au mariage est de 25 ans. Mais elles sont plus nombreuses que dans les Quartiers Sud à rester célibataires.

- Graphique n° 4

Les données de l'INSEE révèlent une division sociale Centre Ville/Quartiers Sud par l'habitat.

D'une manière générale, trois tendances se dégagent :

- L'accès à la propriété augmente régulièrement avec l'âge. Il se fait donc en vieillissant et culmine à 65 ans. Il serait alors le résultat d'un enrichissement au cours de la vie ou d'un héritage.

- Dans les Quartiers Sud de la ville, on accède timidement à la propriété vers 65 ans.

Il faut rappeler que dans cette partie de la ville 60 % des résidences principales sont des logements sociaux, 4 % seulement des résidences secondaires. De plus 95 % du parc social de logements est concentré dans les Quartiers Sud.

A titre indicatif, le tableau n° 13 montre la localisation/concentration des HLM par rapport à l'ensemble de la ville.

- Enfin, les "logés gratuits" correspondent à une situation intermédiaire où les parents sont propriétaires et font bénéficier les jeunes du patrimoine, essentiellement en Centre ville. Il y aurait ensuite un échange intergénération à la mort des parents.

Apparemment ceux qui arrivent à Bastia, qui sont pour une grande part des personnes âgées, louent et n'achètent pas (nous y reviendrons ultérieurement).

Par ailleurs, le tableau n° 14 montre que les jeunes entre 18 et 29 ans ne vivent pas seuls.

11,6 % seulement vivent en studio. Ils occupent plutôt des F2, F3, F4, ce qui laisserait penser qu'ils vivent chez les parents jusqu'à tard et qu'ils quittent la famille pour vivre en couple maritalement ou non. Les jeunes consacrent aussi des périodes transitoires liées à la poursuite d'études longues et au démarrage tardif dans la vie professionnelle. Ils vivent donc seuls ou partagent un

Age des individus/ Nbre de pièces par logement	15/29 ans		30/59 ans		60/74 ans		75 ans et +		Total	
1 pièce	945	11,6%	1784	3,6%	596	2,6%	408	3,1%	3733	4%
2 pièces	1733	21,2%	4661	9,5%	2625	11,5%	1854	14%	10873	11,6%
3 pièces	2836	34,7%	13333	27%	6905	30,2%	4394	33%	27247	29,1%
4 pièces	1870	22,9%	17011	34,5%	7213	31,6%	3637	27,3%	29717	31,8%
5 pièces	590	7,2%	8211	16,6%	3160	13,8%	1598	12%	13614	14,6%
6 pièces et plus	199	2,4%	4348	8,8%	2335	10,3%	1413	10,6%	8344	8,9%
TOTAL	8173	100%	49348	100%	22834	100%	13304	100%	93528	100%

Tableau 14 : taille du logement principal selon l'âge - Corse 1990

appartement plus grand avec d'autres personnes. Entre 30 et 59 ans, lorsque l'on est théoriquement installés dans une vie de couple avec des enfants, on habite plus souvent un F4, le F3 étant tout de même largement occupé par cette tranche d'âge.

D'après l'INSEE, les personnes de plus de 60 ans vivent en général dans des appartements spacieux (5-6 pièces) et sont propriétaires. Celles qui viennent des villages ont des appartements plus petits (3 ou 4 pièces). Elles sont locataires, quand elles ont des revenus plus modestes et vivent dans des appartements d'une ou deux pièces ou en foyer, plus rarement en meublé ou chambre d'hôtel. Elles sont parfois logées à titre gratuit.

En général, ce sont des appartements anciens datant de 1915, en tout cas construits avant les années soixante. Ces appartements sont bien équipés, ont tout le confort nécessaire (baignoire ou douche, wc intérieur et chauffage central).

- Graphiques n° 5 et 6

La population bastiaise semble stable. Elle a tendance à rester dans la même commune, voire le même logement, ceci quel que soit le quartier. Tout âge confondu, 50 % de la population bastiaise habitait la commune en 1982. On se stabilise à partir de 35 ans et même plus tôt dans le centre ville (27 ans).

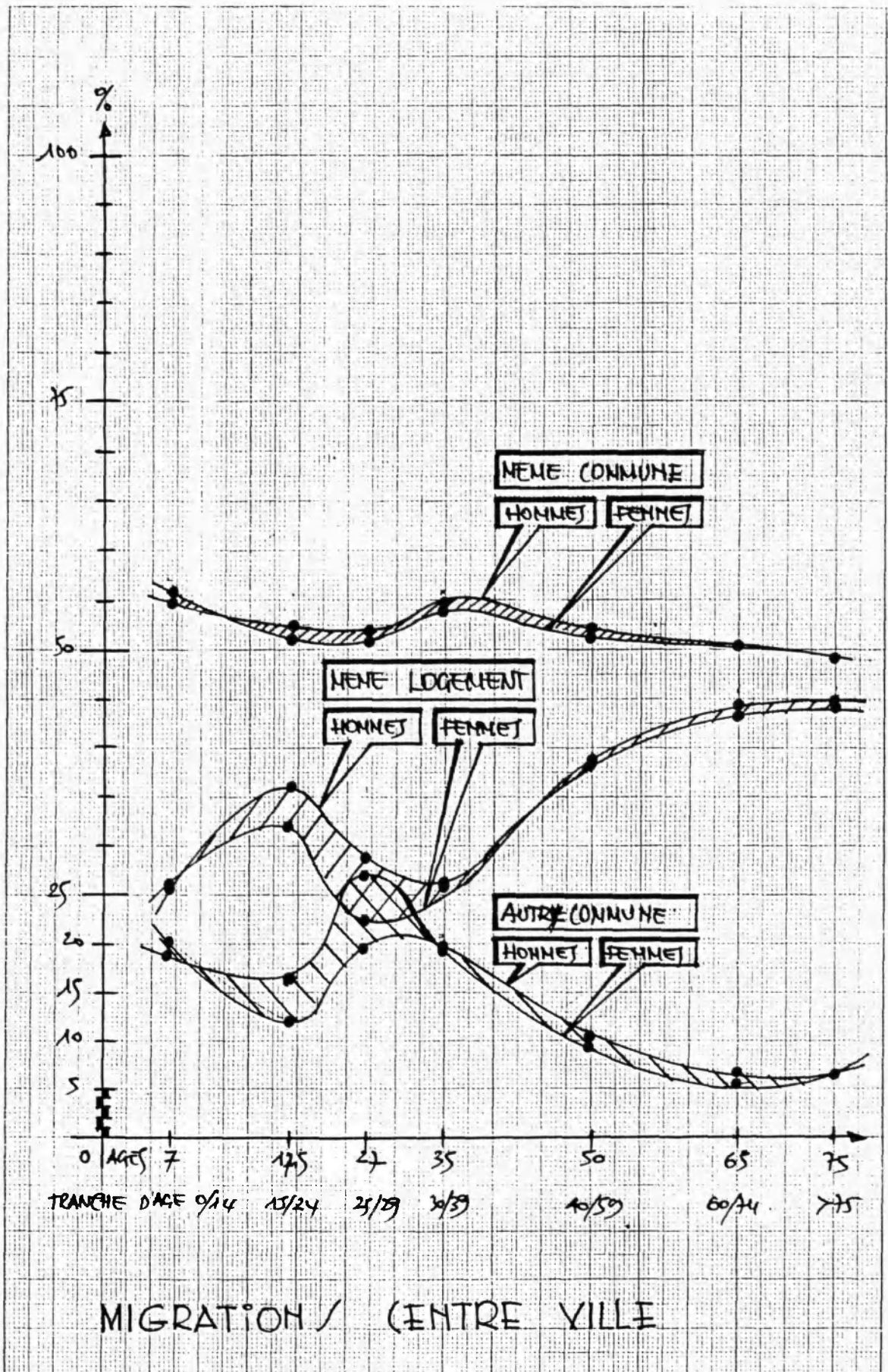
Les jeunes célibataires préfèrent s'installer au centre ville, les femmes plus que les hommes. A partir de 35 ans, on reste dans le même logement. Au centre ville, on note un apport de population jeune et active, âgée de moins de 35 ans venant de l'extérieur.

Dans le Sud de la ville, à partir de 65 ans, on a tendance à changer de logement, mais rester dans la même commune. On se rapproche du centre ville. La part de population qui vient de l'extérieur, là aussi n'est pas négligeable. On assiste à un phénomène de déplacement de la population du monde rural vers les quartiers périphériques de la ville. Les ménages ruraux se regroupent à la ville. On vient "finir sa vie à la ville", dans des conditions difficiles (cf. part des veuves, graphiques 2 et 3).

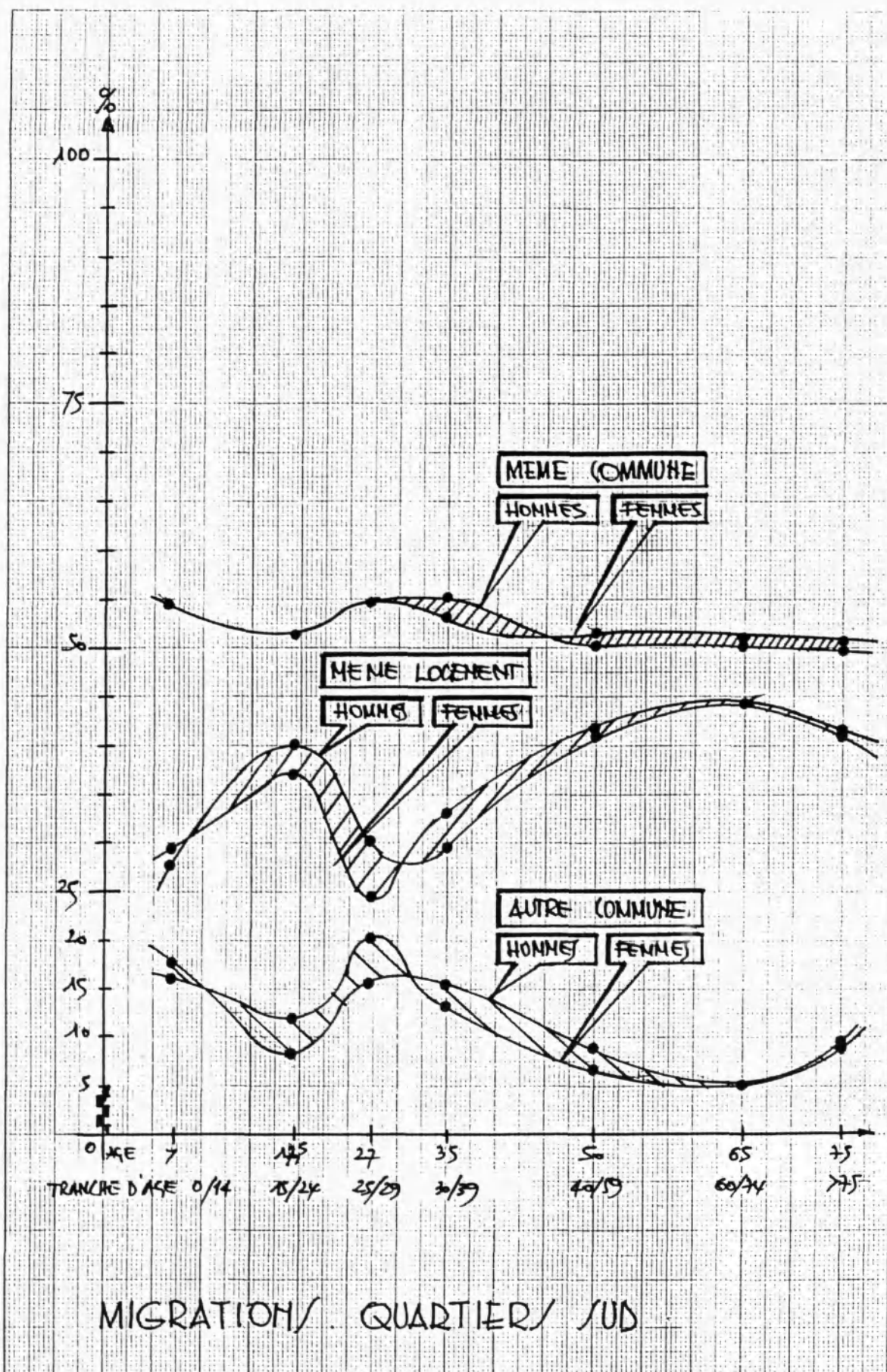
Ce sont donc les très jeunes et les très vieux qui viennent à la ville.

Les données de l'INSEE nous donnent des informations plus précises sur ces migrations: 4700 Bastiais sont partis vers le continent, 5000 autres sont allés s'installer sur des communes voisines (voir tableau n° 15) entre 1982 et 1990.

Dans le même temps, 1 124 habitants de ces communes voisines sont venues s'installer à Bastia. Ces mouvements ont des causes variées: emploi, retraite, rapprochement familial...



Graphique n° 5



Graphique n° 6

Communes	Arrivée à Bastia en provenance de		Départ de Bastia à destination de	
LUCCIANA	148	13,1%	608	11,9%
BORGO	176	15,6%	824	16,2%
BIGUGLIA	252	22,4%	1148	22,5%
FURIANI	132	11,7%	1228	24,1%
VILLE DI PIETRABUGNO	224	19,9%	588	11,5%
SANTA MARIA DE LOTA	64	5,6%	348	6,8%
SAN MARTINO DI LOTA	128	11,3%	336	6,6%
TOTAUX	1124	(100%)	5080	(100%)

Tableau 15 : migrants internes au district de Bastia

(Source INSEE Recens. Général de la popul. 1990 - sondage 1/4)

L'évolution des résidences principales des communes avoisinantes de Bastia donne à celles-ci un caractère attractif.

III - LA SOLITUDE, UNE RÉALITÉ NUANCÉE ?

La thèse de la "non existence" de la solitude en Corse, est défendue aussi bien par les spécialistes que le commun des mortels, alors que les chiffres, nous l'avons vu, sont plutôt pessimistes et révèlent des constats qui abondent dans le sens contraire.

L'enquête menée à Bastia, auprès des clubs de 3^e âge (club Saint-Pierre, club du 3^e âge du Marché, club municipal du Castagno) et d'un établissement spécialisé (le foyer Sainte-Thérèse à Paese Novu) met l'accent sur les relations sociales quotidiennes des personnes âgées avec la famille et avec l'extérieur, nous permettant ainsi d'analyser la pratique vécue des relations de parenté et extra-familiales en milieu urbain. Ainsi, environ soixante personnes ont été interrogées, pour la majorité d'entre elles, issues de couches sociales modestes qui selon les statistiques sont les plus touchées par la solitude.

III.1. Les relations familiales

Les personnes interrogées ont un désir d'autonomie et ont décidé de vivre seules. Selon leurs propos, les enfants leur disent de venir habiter avec eux, mais elles préfèrent rester chez elles. "Ils ont leur famille, leur travail, leurs soucis. Je ne veux pas les déranger, être au milieu", nous disent-elles.

Les relations familiales restent tout de même fréquentes avec la famille proche. Elles sont journalières lorsque parents et enfants habitent dans l'agglomération bastiaise ("mon fils vient tous les matins boire le café avant d'aller travailler" ou alors "ma fille vient me voir presque tous les soirs et m'apporte quelques courses"...), hebdomadaires quand la famille vit au village ("mon fils vient me chercher le dimanche, je passe la journée avec mes petits-enfants. Je les aime tous beaucoup. Ils me disent que je peux rester quelques jours si je veux, mais moi je préfère être tranquille chez moi").

Il est vrai que les visites s'espacent lorsque la distance entre parents et enfants augmente. Elles deviennent annuelles quand les enfants sont sur le Continent. De plus, le degré de parenté accentue cette tendance. Les contacts sont plus nombreux avec les descendants qu'avec les collatéraux.

Mais les motifs et la valeur affective des relations familiales sont les mêmes, que la famille soit à Bastia ou au village. Que les visites soient journalières ou hebdomadaires, elles font l'objet de repas familiaux, les enfants portent des provisions à la mère qui vit seule — il est rare que les hommes veufs vivent seuls —, font du bricolage à l'occasion et assurent les démarches administratives (courrier pour la CPAM, les Impôts, déplacements dans les administrations...).

Dans les deux cas, de toute façon, il y a des visites incontournables qui sont les anniversaires des enfants et petits-enfants, fête des mères, fêtes religieuses (la Toussaint et les Morts, Noël, Pâques).

L'éloignement est compensé par les conversations téléphoniques (au moins une fois par semaine), des colis réguliers au moment des fêtes. Les lettres sont rares même avec les enfants installés

sur le Continent (*"ils m'envoient une carte lorsqu'ils voyagent et écrivent un petit mot pour les fêtes s'ils ne peuvent pas venir"*).

Pendant ces périodes, les enfants, eux reçoivent le traditionnel colis, les petits-enfants des cadeaux ou de l'argent.

Il arrive que les parents partent voir les enfants sur le Continent pour passer les fêtes de Noël avec eux, parfois deux ou trois mois de l'hiver, lorsqu'ils ne sont pas trop âgés et encore valides.

Les enfants viennent une fois par an (l'été en général) ou plus fréquemment si les congés le leur permettent. D'un côté comme de l'autre, les moments sont vécus intensément parce qu'ils sont courts (longues discussions, promenades, cadeaux).

Même si elles préfèrent *"rester chez elles"*, les personnes âgées se disent très complices de leurs enfants (*"je parle beaucoup avec ma fille. Avec une fille, c'est plus facile qu'avec un garçon. Je suis au courant de tous ses problèmes et elle des miens..."*). Il s'agit ici des générations de parents entre soixante et soixante-dix ans.

L'autorité parentale semble plus forte avec les générations plus anciennes (un père ou une mère âgée de plus de 75 ans) qui sont beaucoup plus entourées et qui fonctionnent toujours selon les anciennes valeurs où le vieux père a un pouvoir incontesté et incontournable, où la vieille mère est toujours le garant de l'éducation (*"je ne discute pas ses décisions"*, me dit un fils âgé de 50 ans, *"elle est vieille, je ne veux pas la contrarier"*).

Nous retrouverons encore ici, un exemple bien précis de l'attachement des enfants aux vieux parents et des relations privilégiées qu'accordent un fils à sa mère ou une fille à sa mère, qui, comme nous l'avons vu sacrifierait une vie de couple pour s'occupe d'elle (15).

L'anniversaire est aussi un moment solennel. A ce propos, une enquêtée me raconte que pour ses quatre-vingts ans, *"toute la famille était réunie au restaurant, nous étions vingt-trois à table"*.

Des événements comme les noces d'argent ou d'or des vieux parents font encore l'objet de grandes réunions familiales à la maison ou au restaurant.

Le 1^{er} janvier, par exemple, ils ont encore, toute la famille autour d'eux. Ils ne se déplacent pas et attendent la visite des enfants et neveux pour la présentation des vœux.

Le fait de partir vivre à la ville n'a pas altéré les relations familiales et le lien avec le village d'origine. Même si l'exode a ébranlé la structure familiale (disparition des ménages complexes), il n'a pas touché aux sentiments forts qui reconstituent le réseau familial pendant le week-end, la période estivale ou les événements importants de l'année.

La relation famille/village s'avère d'autant plus flagrante lorsque certaines personnes enquêtées déclarent avoir *"peu ou pas de relations avec la famille, ne se rendent plus au village et passent les fêtes seules"*. Elles y retournent tout de même *"pour les morts"*. Même s'ils sont distancés, les liens avec la communauté villageoise sont toujours vivants. Ces personnes seules existent aux yeux de la communauté au moins pendant ces moments là.

Si elles voient la famille, ce sont de brèves visites à la maison et ne reçoivent qu'exceptionnellement un cadeau (pour la fête des mères, en général, ce sont des fleurs).

Ces personnes privilégient les relations extérieures de voisinage essentiellement, mais aussi les relations de camaraderie (nous y reviendrons dans le chapitre "les relations extra familiales").

L'enquête de l'INSEE (16) nous a permis d'établir les tableaux n° 16 à 19 (page suivante) à partir desquels nous pouvons analyser les relations des citadins avec le village.

Si l'on associe, de façon optimiste, les fréquentations régulières, irrégulières et celles de l'été, selon le sexe, deux modèles contrastés ressortent :

- Les ménages "masculins" se comportent selon "la norme" de l'attachement au village et 66,4 % d'entre eux fréquentent assez régulièrement le village.
- Les ménages "féminins" fréquentent moins le village. Outre le fait que les femmes n'ont pas les activités de loisirs qui passionnent les hommes, pendant lesquelles ils retrouvent des amis (pour des parties de chasse, de pétanque...) et donc qu'elles y vont moins volontiers, il faut y voir surtout que, dès que le cycle de vie d'un ménage est interrompu (rupture, veuvage...) ou dès qu'un ménage ne peut plus se développer, la relation au village est distendue. L'écart au modèle de sociabilité insulaire que nous avons appelé "la norme" s'accuse. Seulement 52 % des ménages féminins suivent le modèle.

Or, si l'on associe les fréquentations irrégulières aux comportements de rupture totale avec le vil-

LA MONTÉE DES SOLITUDES

SEXE DU CHEF DE FAMILLE	REGULIER	IRREGULIER	JAMAIS	ETE	TOTAL
FEMININ	379 21,2 %	642 35,9%	621 34,8%	145 8,1%	1787 100%
MASCULIN	2325 29,75%	2637 33,75%	1986 25,4%	865 11,1%	7813 100%
TOTAL	2704 28,2%	2379 34,15%	2607 34,15%	1010 10,5%	9600 100%

**Tableau 16 : Week-ends au village - Zones rurales en 1988
selon le sexe, le nombre et la proportion de chefs de ménage**

SEXE DU CHEF DE FAMILLE	REGULIER	IRREGULIER	JAMAIS	ETE	TOTAL
FEMININ	1691 25,1%	1814 26,9%	2533 37,6%	685 10,1%	6723 100%
MASCULIN	7549 35,9%	6409 30,5%	4498 21,4%	2553 12,1%	21009 100%
TOTAL	9240 33,3%	8223 29,6%	7031 25,3%	3238 11,6%	27732 100%

**Tableau 17 : Weeks-ends au village - Total Corse 1988
selon le sexe, le nombre et la proportion de chefs de ménage**

SEXE DU CHEF DE FAMILLE	REGULIER	IRREGULIER	JAMAIS	ÉTÉ	TOTAL
FEMININ	480 25%	288 15%	768 20%	384 20%	1920 100%
MASCULIN	2208 38,3%	1536 26,7%	1056 18,3%	960 16,7%	5760 100%
TOTAL	2688 35%	1824 23,75%	1824 23,75%	1344 17,5%	7680 100%

**Tableau 18 : Weeks-ends au village - Bastia 1988 -
selon le sexe, le nombre et la proportion de chefs de ménage**

SEXE DU CHEF DE FAMILLE	REGULIER	IRREGULIER	JAMAIS	ÉTÉ	TOTAL
FEMININ	832 27,6%	884 29,3%	1144 37,9%	156 5,2%	3016 100%
MASCULIN	3016 40,5%	2236 30,1%	1456 19,6%	728 9,8%	7436 100%
TOTAL	3848 36,8%	3120 29,8%	2600 24,9%	884 8,5%	10452 100%

**Tableau 19 : Weeks-ends au village - Ajaccio 1988 -
selon le sexe, le nombre et la proportion de chefs de ménage**

Liens de parenté avec le pensionnaire	Fréquence des visites en %
Enfants	23,2
Sœurs et frères	10,6
Nièces et neveux	17,6
Cousins germains	45,8
Parents éloignés	2,8

Tabl. 20 : Fréquence de visites (foyer Ste-Thérèse, Bastia)

lage ("Jamais"), nous obtenons des proportions très significatives (64,5 % pour les femmes, 51,9 % pour les hommes).

Ces trois attitudes (régulier, irrégulier, jamais) ne seraient-elles pas alors l'expression d'un processus marquant le cours de la vie.

Par ailleurs, l'enquête menée parallèlement au foyer Sainte Thérèse, dans les quartiers Sud de Bastia, nous conforte dans cette thèse, mais nous permet aussi de nuancer nos propos.

Ces personnes, au nombre de quatre-vingt-six, logeant en foyer, résident là de leur propre gré et de façon indéterminée. Elles y trouvent la sécurité et l'assistance médicale puisqu'une équipe soignante est avec elles en permanence. Là aussi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes (57 % contre 43 %) et la moyenne d'âge des pensionnaires est de soixante-dix ans.

Les veufs(ves) et célibataires sont les plus représentés (respectivement 51,2 % et 38,4 % du nombre total des pensionnaires). En général, les pensionnaires viennent des vieux quartiers du Centre ville (Marché, Citadelle...) pour 51,2 % d'entre eux et de Haute-Corse pour 48,8 %.

L'aire géographique de résidence de leur famille est pour l'essentiel la Haute-Corse (80,2 % dont 11,6 % à Bastia). La Corse du Sud est peu représentée (2,3 %). Là encore, on préfère rester près de la famille, même si l'on désire vivre seul. Certains ont leur famille sur le Continent (12,8 %), d'autres encore en Italie.

Les pensionnaires qui ont leur famille dans le centre ancien de la ville et qui sont toujours valides vont tous les jours dans le quartier où ils ont grandi. Ils y voient régulièrement la famille

avec laquelle ils déjeûnent, les amis avec qui ils plaisantent, font une partie de boules et remontent le soir "dormir au foyer".

Contrairement à l'enquête dans les clubs de 3^e âge, dans ce foyer logement de Ste Thérèse, le lien de parenté proche n'influe pas sur la fréquence des visites et l'intensité des relations familiales (tableau n° 20).

Du fait qu'ils sont en grande majorité valides et qu'ils rendent eux-mêmes visite à la famille proche, celle-ci (enfants, frères et sœurs) fait des visites assez irrégulières à leurs parents, frères ou sœurs pensionnaires au foyer. Les pensionnaires ont pour une grande partie d'entre eux des

cousins et cousines germains qui viennent régulièrement les voir (45,8 % des visites), puis viennent les nièces et neveux (17,6 %) de façon non négligeable. Enfin, viennent les petits-parents (cousins éloignés). Ici les solidarités horizontales ressortent, entre les mêmes classes d'âges (cousins germains) ainsi que l'attachement des petits neveux au vieil oncle ou la vieille tante.

A un âge avancé, on a certainement aussi plus de cousins que de frères et sœurs.

III. 2. Les relations extra-familiales

D'après l'enquête, les relations extérieures à la famille sont essentiellement constituées de relations de voisinage et d'amitié-camaraderie. Là aussi il faut distinguer deux comportements liés aux tranches d'âges 60-75 ans et 75 ans et plus.

Les 60-75 ans aiment partir en cure ou en maison de retraite deux à trois mois dans l'année voire plus. Elles y retrouvent des connaissances. Elles font aussi des voyages avec un club où elles ont des possibilités de relations très diversifiées. Il s'agit ici des catégories sociales les plus aisées.

Les catégories plus modestes aiment venir au club de 3^e âge. "On échange des plaisanteries avec les autres membres du club, on joue à "china", on m'offre le café et les biscottes. Ici on vous aime bien, les dames qui tiennent le club sont gentilles. Ici, il y a un peu de chaleur".

Ces propos révèlent que le club est pour certains une sorte de refuge, de rempart contre la solitude. Mais le caractère pudique des personnes interrogées voile souvent la réalité et ne permet pas de mesurer à sa juste valeur la véritable solitude dont

elles sont victimes. En général, ces personnes voient régulièrement l'assistante sociale du quartier.

Le grand âge lui (75 ans et plus) privilégie les relations de voisinage, comme celle de la parenté. *"Je vois mes enfants tous les jours, mais je vois aussi ma voisine de palier. Ça fait cinquante ans qu'on est sur le même palier. On est amies"*.

Avec l'âge, les interlocuteurs deviennent rares. Hormis la famille et le voisinage, ces personnes voient l'aide ménagère trois à quatre fois par semaine. Mais elles n'ont pas de relations de confiance avec elle. *"C'est une étrangère"*, disent-elles *"et puis, je préfère choisir moi-même mes produits à l'épicerie. Ensuite l'aide ménagère les récupère et me les monte"...* Elle peut intervenir aussi dans les démarches administratives.

Les personnes âgées ont de très bonnes relations avec les commerçants du quartier. *"Ils sont tous très serviables. Les médicaments, c'est la pharmacienne qui me les apporte quand elle ferme le soir..."*.

Elles ont des relations plus lointaines comme *"le facteur lorsqu'il apporte la pension à la maison. Des fois, il me monte même le courrier et me demande comment je vais..."*

Cependant, la plus grande partie des contacts entretenus dans la vieillesse, le sont avec parents et voisins. Les "vieux" en parlent, nous l'avons vu de façon très positive, par exemple en mentionnant *"le dernier né de la famille"* ou *"des voisins, amis de longue date"*. Il faut préciser qu'on ne parle pas ici de voisins fréquemment renouvelés. A leur sujet, ils disent *"il peut arriver que l'on trouve un voisin gentil qui vous amène les courses ou pour lire une lettre, mais c'est rare. On s'adresse plutôt à la famille"*.

Alors que les relations de parenté unissent des gens de sexe et d'âge différents, dans les relations d'amitié, on fréquente des gens de sa génération, de son sexe, de sa catégorie socio-professionnelle. La culture et le langage rapprochent aussi les individus (les immigrés, les ouvriers d'un même atelier professionnel...).

C'est ce que F. Héran appelle "l'homolalie" (17), le fait de parler à son semblable. Bien sûr, "l'homolalie de génération" ou "l'homolalie de sexe" n'est pas spécifique aux personnes âgées. On observe aussi bien des groupes d'hommes dans le quartier que des groupes de femmes et cela pour toutes les générations. Les personnes âgées aiment aussi, nous l'avons vu, retrouver les

amis avec lesquels ils discutent dehors. Ces relations de quartier sont intenses.

Il faut noter qu'en vieillissant les hommes ont plus de relations de travail que les femmes. En effet le monde du travail crée des liens qui peuvent durer. Ainsi on rencontre plus de groupes d'hommes vieillissants dans les quartiers que de groupes de femmes du même âge. Ils sont au pied des immeubles, sur les placettes ou les bars, lieux de sociabilité des hommes qui se trouvent à l'extérieur de la maison, contrairement aux femmes qui préfèrent recevoir leurs amies chez elles.

Par ailleurs, les vieilles dames ont un goût particulier à rencontrer d'autres personnes même plus jeunes, avoir des loisirs (*"faire la fête"*). Nos enquêtées disent ne pas avoir d'anciennes relations de travail, mais aiment parler avec les jeunes (*"on les rencontre peu les jeunes, à part les petits enfants, les amis de mon fils ou ma fille quand ils viennent manger, alors on parle un peu, mais on ne les voit plus après..."*).

"Mon fils a un ami très gentil, je ne le rencontre pas souvent, mais quand il me voit dans la rue, il s'arrête, me fait monter dans sa voiture et m'accompagne à la maison" me dit une autre interlocutrice.

Mais nos enquêtés notent aussi avec amertume que *"malheureusement, les amis tombent malades et meurent. On ne se retrouve que quelques-uns et bientôt notre tour viendra"* ou encore *"j'ai revu une vieille connaissance, l'autre jour, ça faisait trois ans que je ne voyais plus cette dame, elle m'a annoncé qu'elle était veuve"*.

Nous revenons ici sur une question importante de notre enquête qui est le rapport des personnes âgées à la religion et à la mort. Les vieilles dames vont beaucoup à la messe et *"vont régulièrement à la neuvaine"*. Elles s'organisent même pour profiter de plusieurs messes, *"celle du samedi soir à la paroisse et celle du dimanche à la télévision qui est très belle"* disent-elles.

Aux enterrements, on retrouve toutes les générations, hommes et femmes, mais les personnes âgées vont systématiquement aux enterrements *"quand c'est quelqu'un du quartier et qu'elles connaissent"*. Elles signent bien sur le registre de condoléances et comptent les signatures. Ainsi elles peuvent mesurer combien la personne décédée était importante aux yeux de la communauté, connue et reconnue. La question *"est-ce qu'il y avait du monde à son enterrement?"* revient tou-

L'ILE - FAMILLES

	tous les jours ou plusieurs fois/jour	3 ou 4 fois/jour	1 fois/jour	rare ou exception	jamais
VILLAGE	-	-	2 6,6 %	14 46,7 %	14 46,7 %
VISITE DE LA FAMILLE	10 33,3 %	3 10 %	7 23,3 %	3 10 %	7 23,3 %
TELEPHONE	5 16,7 %	-	10 33,3 %	-	15 50 %
LETTRES	-	-	-	13 43,3 %	17 56,7 %
SEJOUR MAISON DE RETRAITE	14 46,7 %	1 3,3 %	-	7 23,3 %	8 26,7 %
RELATIONS CONNAIS. DE QUARTIER VOISINS	4 13,3 %	4 + - 12 53,3 %	2 - 6,70%	2 - 6,70%	8 - 26,71%
COMMERCANTS DE PROXIMITE GRANDES SURFACES	16 53,4 %	-	4 - 13,30%	3 + 1 13,3 %	6 - 20%
ANCIENNES RELATIONS TRAVAIL	-	-	-	-	-
RELATIONS AMIS DES ENFANTS CONNAIS. ASSOCIAT. CLUBS, PERSONNES DU VILLAGE	-	-	-	12 40 %	18 60 %
AIDE MENAGERE	16 53,4 %	1 3,3 %	3 10 %	6 20 %	4 13,3 %
AIDE MENAGERE	15 50 %	5 16,7 %	-	-	10 33,3 %
MESSE AUTRE RELATION (MEDECIN, ASSISTANTES SOCIALES)	-	5 16,7 %	12 40 %	2 6,6 %	11 36,7 %
MESSE AUTRE RELATION (MEDECIN, ASSISTANTES SOCIALES)	-	-	-	2 6,6 %	28 93,4 %
TOTAL	80 22,2 %	31 8,6 %	38 10,6 %	65 18,05 %	146 40,55 %

Tableau 21 : Réseau de relations familiales et extra-familiales des femmes âgées de 60 à 75 ans

Échantillon : 30 enquêtées, âge moyen 66 ans

jours. Si les personnes âgées assistent souvent aux enterrements et que les relations d'amitié sont de plus en plus rares, cela est dû aussi à un phénomène démographique de mortalité plus importante dans cette classe d'âge. Alors que la parenté se renouvelle, la mortalité vient entamer progressivement l'entourage des pairs.

Il nous a paru utile, pour compléter l'étude des relations familiales et extra-familiales des personnes âgées enquêtées, de faire des tableaux récapitulatifs permettant de mieux visualiser ce réseau de relations sociales quotidiennes des personnes âgées (tableaux n° 21 à 23).

LA MONTÉE DES SOLITUDES

	tous les jours ou plusieurs fois/jour	3 ou 4 fois/jour	1 fois/jour	rare ou exception	jamais
VILLAGE	-	-	-	9 40,9%	13 50,1%
VISITE DE LA FAMILLE	5 22,7%	-	6 27,3%	8 36,4%	3 13,6%
TELEPHONE	-	3 13,6%	8 36,4%	5 22,7%	6 27,3%
LETTRES	-	-	2 9%	10 45,5%	10 45,5%
SEJOUR MAISON DE RETRAITE	4 18,2%	-	-	13 59,1%	5 22,7%
RELATIONS CONNAIS. DE QUARTIER VOISINS	3 + 10 59,1%	-	2 - 9,10%	3 - 13,60%	4 - 18,20%
COMMERCANTS DE PROXIMITE GRANDES SURFACES	-	-	-	1+ 3 18,2%	18 - 82%
ANCIENNES RELATIONS TRAVAIL	-	-	-	-	22 100%
RELATIONS AMIS DES ENFANTS	-	-	-	-	22 100%
CONNAIS. ASSOCIAT. CLUBS, PERSONNES DU VILLAGE	8 36,4%	7 31,8%	4 18,2%	-	3 13,6%
AIDE MENAGERE	-	7 31,8%	4 18,2%	-	8 36,4%
MESSE	2 9,1%	-	5 22,7%	4 18,2%	11 50%
AUTRE RELATION (MEDECIN, ASSISTANTES SOCIALES)	-	-	-	12 54,6%	10 45,5%
TOTAL	32 11,2%	20 7%	31 10,8%	68 23,8%	135 47,2%

Tableau 22 : Réseau de relations familiales et extra-familiales des femmes âgées de plus de 75 ans
Échantillon : 22 enquêtées, âge moyen 81 ans

L'ILE - FAMILLES

	tous les jours ou plusieurs fois/jour	3 ou 4 fois/jour	1 fois/jour	rare ou exception	jamais
VILLAGE	-	-	-	4 50%	4 50%
VISITE DE LA FAMILLE	2 25%	-	4 50%	-	2 25%
TELEPHONE	-	3 37,5%	-	1 12,5%	4 50%
LETTRES	-	-	-	2 25%	6 75%
SEJOUR MAISON DE RETRAITE	-	-	-	2 25%	6 75%
RELATIONS CONNAIS. DE QUARTIER VOISINS	2+ 6 100%	-	-	-	-
COMMERCANTS DE PROXIMITE GRANDES SURFACES	6+ 2 100%	-	-	-	-
ANCIENNES RELATIONS TRAVAIL	-	-	-	8 100%	-
RELATIONS AMIS DES ENFANTS CONNAIS. ASSOCIAT. CLUBS, PERSONNES DU VILLAGE	- -	- -	- -	3 37,5% -	5 62,5% -
AIDE MENAGERE	2 25%	4 50%	2 25%	-	-
MESSE AUTRE RELATION (MEDECIN, ASSISTANTES SOCIALES)	- -	- -	- -	8 - 100% 2 25%	- 6 75%
TOTAL	20 20,8%	7 7,3%	6 6,25%	30 31,2%	33 34,4%

Tableau 23 : Réseau de relations familiales et extra-familiales des hommes âgés de plus de 75 ans
Échantillon : 8 enquêtés, âge moyen 77 ans

CONCLUSION

La solitude est donc un réel problème en Corse. Elle touche les hommes, les femmes, les personnes âgées à des moments différents du cours de la vie et de façon contrastée.

Par le passage d'une économie agricole et pastorale à une économie dominée par le salariat, la famille semble ne plus être le pilier de la cohésion sociale de la communauté corse.

Mais il faut ici nuancer nos propos et distinguer la solitude réelle qui est celle des statistiques et la solitude vécue qui correspond aux caractères, situations et expériences personnelles des individus. Vivre seul, nous l'avons vu, peut être un choix personnel et n'implique pas que l'on souffre de solitude. Un réseau social constitué de relations amicales, de voisinage, professionnelles permet au "solitaire" jeune ou âgé d'organiser sa solitude.

Comme sur le continent, la famille corse est souvent éclatée pour des raisons diverses (économiques, affectives...). Malgré ces ruptures, des événements importants de la vie (anniversaire, naissance, décès, fête religieuse...) sont l'occasion de retrouvailles et de repas familiaux. De même les conversations téléphoniques, les déplacements et visites familiales facilités par des moyens de transports utilisés indifféremment par les jeunes et les moins jeunes (voiture, avion...) permettent d'entretenir des liens familiaux étroits. En Corse, la majorité des citoyens est originaire d'un village. L'attachement au village permet à la communauté villageoise de se reconstituer plus ou moins régulièrement (une à plusieurs fois par an, au mieux tous les week-ends). Ainsi les rapports à la famille même éloignée et à la communauté, continuent d'exister.

Par ailleurs, l'allongement de l'espérance de vie favorise l'augmentation des ménages solitaires et rend les personnes âgées dépendantes de structures de santé (hôpitaux, foyers, maisons de retraite) qui leur évite l'isolement. Ici la solitude révélée par les chiffres est donc fautive. A l'inverse, une personne âgée que l'on a placée malgré sa volonté dans ce type d'institution, souffrira de solitude. Pour celles qui désirent rester chez elles, la mise en place d'aides à domicile (aide ménagère, garde malade) permet de rompre la solitude.

Mais la solitude peut concerner des individus qui statistiquement ne sont pas seuls. Nous avons vu comment, pour des raisons diverses, des individus peuvent souffrir de solitude.

En effet, les cycles de vie des ménages s'interrompent, s'adaptent aux nouvelles difficultés économiques et sociales. A des problèmes psychologiques se greffent des problèmes financiers ou de santé. Ainsi des individus qui apparemment vivent entourés de parents et d'amis, s'isolent de la société et se marginalisent. Là, la solitude que les chiffres ne révèlent pas, existe réellement.

En Corse, comme dans le reste de l'hexagone, il existe des solitudes: vraie ou fautive solitude, solitude réelle, solitude vécue, solitude de quartier...

D'une manière générale, la société corse s'aligne sur l'évolution de la société globale française. Il n'en reste pas moins que la solitude est un phénomène difficile à appréhender. Ici comme ailleurs, lorsqu'elle devient un véritable problème, une certaine pudeur veut que le solitaire refuse de se l'avouer et la cache aux autres. Et bien entendu, les solitaires s'arrangent toujours pour ne pas être seuls.

Remerciements

Les documents chiffrés présentés dans cette étude ont pu être réalisés grâce au concours des services administratifs de l'INSEE Ajaccio, Mme Sylvie Eghbal et ses collaborateurs, qui ont mis à notre disposition les documents statistiques des Recensements Généraux de Population de Bastia pour la période de 1954 à 1990 et de l'enquête "Conditions de vie des ménages corses" en 1989.

L'enquête de terrain a été rendue possible grâce à l'aide gracieuse des pensionnaires et adhérents dans leurs structures d'accueil, lieux de l'enquête, et à l'accueil qui nous a été réservé dans ces établissements. Nous exprimons nos plus vifs remerciements à :

Monsieur Antoine Angeli, directeur du foyer Sainte-Thérèse, Paese Novu, Bastia,

Monsieur Willy Gigon, président du club du troisième âge Saint-Pierre, Montesoro, Bastia, et Madame Raymonde Ristorcelli, sa responsable,

Mesdames Raffaelli et Casalta, responsables du club municipal du troisième âge du Castagno, Bastia,

Mesdames Fusella et Mamberti, responsables du club du troisième âge du Marché, Bastia,

ainsi qu'à ceux qui n'ont pas été cités, pour leur confiance et les informations qu'ils nous ont transmises.

Nous remercions aussi Monsieur Emile Tomasi pour sa gracieuse collaboration à l'illustration de ce travail.

NOTES

- (1) Une commune est dite urbaine lorsqu'elle appartient à une unité urbaine. On entend par "unité urbaine", une ou plusieurs communes sur le territoire desquelles se trouve un ensemble d'habitations qui présentent entre elles une continuité et comportent au moins 2000 habitants (cf. Revue "Economie Corse" n° 29 "Le guide démographique des communes", Jul. 1984, INSEE). En Corse, onze communes sont qualifiées d'urbaines, quatre en Corse du Sud, sept en Haute-Corse.
- (2) Enquête INSEE in Presse locale : Provençal Corse du 28.05.1993. "L'INSEE enquête sur les personnes âgées et l'emploi".
- (3) Enquête INSEE in presse locale : Provençal Corse du 03.07.1993. "De plus en plus de femmes célibataires en Corse".
- (4) Pyramide des âges in Revue "Economie Corse" n° 55, 2^e trim. 1991, INSEE.
- (5) Sans reprendre ici la typologie des ménages à laquelle nous nous référons, nous indiquerons qu'elle recoupe la terminologie de Piere Laslett in Annales E.S.C. "la famille et le ménage", n° spécial "Famille et société", Jul.-oct. 1972, p. 847-872.
- (6) Enquête INSEE, op. cit., p. 2.
- (7) Revue "Economie Corse" n° 6, INSEE 1978.
- (8) Enquête INSEE, op. cit., p. 2.
- (9) Docteur Ciosi, psychanalyste.
- (10) Marie-Françoise Poizat-Costa, "Le corps en souffrance : une anthropologie de la santé en Corse", Ed. L'Harmattan, juin 1993.
- (11) Le recensement de 1990 ne nous permet pas d'établir un tableau croisant simultanément les différentes variables Etat matrimonial/Sexe/Âge/Taille du ménage, mais les chiffres qu'il nous révèle nous permettent d'analyser cette "solitude particulière" jusqu'à nos jours.
- (12) Enquête INSEE, op. cit., p. 2.
- (13) Nous ne pouvons pas établir le même type de tableaux pour toute la période étudiée. Cependant les statistiques établies par l'INSEE nous permettent d'apprécier l'évolution de la taille des ménages jusqu'à une période récente.
- (14) Guy Desplanques et Michel de Saboulin, "Les familles aujourd'hui", in Données sociales, 1990 - INSEE.
- (15) Analyse du Docteur Ciosi, op. cit., p. 16.
- (16) Enquête "Condition de vie des ménages", 1988 - INSEE.
- (17) François Héran, "Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs", in Données sociales, 1990 INED - p. 364-368.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Données statistiques :

- Recensement INSEE 1990. Commune de Bastia, Haute-Corse, Corse du Sud.
- Recensements de la population - Corse 1954 - 1968 - 1975 - 1990.
- Enquête "Condition de vie des ménages" 1988 - INSEE.

Articles et ouvrages :

- Revue "Economie Corse" - INSEE
n° 29 jui. 1984.
n° 55 2^e trim. 1991.
n° 6, 1978.
- Collectif : *Bastia, Regards sur son passé*, Paris, Berger Chevraut - 1983.
 - DESPLANQUES Guy et DE SABOULIN Michel, "Les familles aujourd'hui" in Données sociales - INSEE 1990.
 - HERAN François, "Trouver à qui parler : le sexe et l'âge de nos interlocuteurs", in Données sociales INED 1990, p. 364-368.
 - LASLETT Pierre, "La famille et le ménage", in Annales ESC n° spécial "Famille et société", jul.-oct. 1972, p. 847-872.
 - POIZAT-COSTA Marie-Françoise, "corps en souffrance : une anthropologie de la santé en Corse", Ed. L'Harmattan, juin 1993.

POUR CONCLURE

Georges RAVIS-GIORDANI

Cette recherche s'est ouverte par la mise en place d'un modèle de la famille qui en faisait la structure-clé de la plupart des processus sociaux : production immédiate (division du travail), reproduction sociale (transmission des biens, des noms, de l'honneur), organisation et transmission du pouvoir, structuration de la sociabilité, cadre de la solidarité et de la protection pour les plus faibles (vieux, malades, et notamment les malades mentaux qui, autrefois, étaient gardés dans la famille, toutes les fois que cela était possible) ; tout cela dans le contexte d'une émigration relativement faible, qui était essentiellement une émigration de surplus.

Ce schéma, qui perdure encore dans les représentations de la famille, a été sensiblement mis à mal par les analyses auxquelles nous nous sommes livrés.

Il en est ainsi par exemple du modèle de la famille comme groupe de production. Si l'analyse à laquelle on peut se livrer, sur des exemples niolins, et à condition de s'en tenir à des périodes anciennes, peut conforter ce modèle, il n'en va plus de même quand nous analysons comme nous l'avons fait la situation fiumorbaise à la fin du XVIII^e siècle. Dans un contexte de métayage généralisé, le groupe familial, loin de structurer l'organisation de la production et de sa propre reproduction, se structure sur les contraintes du marché du travail ; et ce n'est que sous cette hypothèse qu'on peut comprendre les corrélations que nous avons constatées entre ménages complexes et situations de dépendance économique.

Ailleurs, dans la Casinca étudiée par Antoine Marchini, les individus émergent, non pas pour accomplir un destin social autonome, mais au contraire comme des pions sur le marché du travail. L'émigration accentue encore cette redistribution des cartes, et il faut qu'elle débouche sur une réussite sociale (c'est le cas de la famille étudiée par Félicienne Ricciardi-Bartoli) pour qu'elle puisse se maintenir et même s'exalter en

tant que groupe familial, enraciné symboliquement par ses morts dans le terroir originel et dans la mémoire qu'on en garde.

Le modèle de la famille comme cadre de la sociabilité connaît les mêmes déboires : Antoine Marchini et Joëlle Padovania, pour la fin du XX^e siècle, pointent l'apparition, en tant que chefs de ménages, des femmes ; phénomène qui peut être lu à la fois comme signe de l'émancipation individuelle et comme stigmate de la désagrégation des groupes familiaux. L'historicité profonde des groupes familiaux, leur transformation relativement rapide, qui contraste avec la pérennité et la stabilité de leur image, caractérisent la période des deux derniers siècles. En forçant un peu le trait, on pourrait émettre l'idée que l'histoire de l'intégration de la Corse à la nation française peut se lire à travers l'évolution des formes et du vécu des groupes familiaux. De la période génoise à la période française, on passe d'une situation où la logique familiale (on pourrait presque dire lignagère) se déploie par son propre mouvement, jusqu'à occuper une bonne part de l'espace social et politique, à une situation où, à l'inverse, l'Etat-Providence, l'Etat-Ecole, l'Etat-Hospice, l'Etat pourvoyeur d'emplois, l'Etat nourricier transforme en profondeur l'espace social et sa représentation.

Cette dynamique ne se réduit pas d'ailleurs à la confrontation-articulation entre l'état et la famille. Antoine Marchini montre que plus la complexité des sociétés villageoises s'accroît, et avec elle leur taille démographique, moins les unités familiales sont assurées de se maintenir. La dynamique des classes sociales explique cette pulvérisation tendancielle des groupes familiaux. Elle montre aussi combien l'émigration, de plus en plus forte à mesure qu'on s'approche de la fin du XIX^e siècle, entraîne la rigidité des structures, la prééminence des plus vieux dans l'accès à la direction du ménage, l'élargissement et la complexification des groupes domestiques, l'indivision du patrimoine.

La situation offerte par les dernières décennies du XX^e siècle est, elle aussi, riche en interrogations. L'alignement rapide de la société corse sur les moyennes nationales françaises (taille des ménages, taux des divorces, pourcentage des solitaires) signifie-t-il que le modèle "continental" a pénétré en profondeur ?

Il faut peut-être ici distinguer deux types de vécu familial. Les familles qui vivent dans l'île, y assurent leur reproduction sociale, tout particulièrement dans les villes, n'ont pas tout à fait la même expérience que celles qui se résument à un ou deux membres, vivant au village, éloignés du gros de la famille, enfants, frères et sœurs, qui résident et travaillent sur le continent. Les premières répercutent dans leur mode de vie, dans les conditions spécifiques qui sont celles d'une province, de surcroît insulaire, les influences qui viennent de la société globale continentale. Les secondes construisent, sur un autre mode, celui de la séparation, leur existence et leur reproduction. L'éloignement physique de leurs membres, les frustrations affectives qu'il entraîne, contribuent à développer une représentation de soi qui fait une plus grande place aux sentiments, à l'image idéale qu'on donne, à soi-même et aux autres,

de l'unité familiale. Ces comportements de conservatisme culturel sont encore renforcés par les sollicitations et les contraintes de la vie villageoise, notamment dans le domaine politique, qui mobilise périodiquement les énergies du groupe familial.

En effet, le domaine dans lequel la structure familiale a gardé, à travers les mutations analysées par Jean-Luc Alberti, sa fonction traditionnelle, semble bien être celui de la gestion et de la transmission du pouvoir. Qu'on se tourne vers les quelques "grandes familles" de leaders politiques, dans lesquelles la transmission des charges nobles (député, sénateur, maire de grandes villes) s'est, jusqu'ici, opérée efficacement, ou qu'on observe les réseaux de parenté qui sous-tendent les pouvoirs locaux et villageois, il n'est guère de salut durable en dehors du jeu de ces solidarités qui assurent élections et réélections.

Par tous ces traits, qui ne sont sans doute pas spécifiques à la Corse, mais que la situation d'insularité renforce et maintient plus qu'ailleurs, les Corses n'ont pas fini d'appréhender les différentes formes d'appartenance sociale à travers la famille, et de vivre leur île à travers elle.

Annexe 1

“Mémoires et Tabelles Concernant l’Etablissement des Pâtres et Bergers de la partie orientale de l’Isle de Corse, compris seulement L’Entre Tavignano et Fium’Orbo & L’Entre Fium’orbo et le Trave, et les Monts de Sarri, de Conca et de Lecci, Jusque vers la Rivière de Ste Lucie, Par ordre de M. le Comte de Marbeuf, L’An 1774”

L’analyse de ce document conservé aux Archives nationales (cote K 1229 VIII / 15) nous a permis d’établir, pour chacun des 633 ménages considérés, la structure familiale, l’âge et le sexe du chef de ménage, l’importance de son cheptel et de ses cultures.

Les colonnes 15 et 16 donnent, selon le mode de calcul indiqué dans le texte (une “bacade” = 10 brebis, 10 chèvres, 10 porcs, 1 vache, 1 bœuf, 1 cheval), l’importance globale du cheptel (exprimé ici en “bacades”) et des cultures céréalières (exprimées en “bacini”).

Légende des colonnes

- col. 1 : n° d’ordre du ménage
- col. 2 : sexe du chef de ménage
- col. 3 : âge du chef de ménage
- col. 4 : nombre d’individus inclus dans le ménage
- col. 5 : structure du ménage
- col. 6 : nombre de chevaux
- col. 7 : nombre de bœufs
- col. 8 : nombre de vaches
- col. 9 : nombre de brebis
- col. 10 : nombre de chèvres
- col. 11 : nombre de porcs
- col. 12 : surfaceensemencée en blé (en “bacini”)
- col. 13 : surfaceensemencée en seigle (en “bacini”)
- col. 14 : surfaceensemencée en orge (en “bacini”)
- col. 15 : nombre de “bacades”
- col. 16 : total de surfacesensemencée en céréales (en “bacini”)
- col. 17 : nombre de “bacades” par individu du ménage
- col. 18 : surface de céréales par individu du ménage

La ligne 634 donne les moyennes globales pour les colonnes 3 et 6 à 14.

No	S	A	Nb	Type ch	b	v	m	c	co	blé	seg	org	bacades	céréas	m	bac	m	cér
1	1	50	8	5B	2	2	3	70	0	0	42	0	8	14	50	1,75	6,25	
2	2	60	5	3D	2	1	0	0	8	0	24	0	7	3,8	31	0,76	6,2	
3	1	40	8	4A	4	2	3	40	20	0	36	0	8	15	44	1,88	5,5	
4	1	30	4	3B	2	1	1	0	0	0	24	0	4	4	28	1	7	
5	1	36	5	3B	2	1	2	45	0	0	10	0	5	9,5	15	1,9	3	
6	1	23	4	4CC	4	2	2	0	0	1	24	0	4	8,1	28	2,03	7	
7	1	34	5	5D	3	2	2	0	80	0	24	0	3	15	27	3	5,4	
8	1	35	9	5D	2	4	2	0	60	0	20	0	4	14	24	1,56	2,67	
9	1	50	6	3B	8	2	6	30	0	0	24	0	4	19	28	3,17	4,67	
10	1	50	9	5B	2	2	4	100	20	0	42	0	6	20	48	2,22	5,33	
11	1	30	5	4C	1	0	0	0	0	0	20	0	3	1	23	0,2	4,6	
12	1	40	8	4CN	2	2	8	60	0	0	36	0	6	18	42	2,25	5,25	
13	1	26	9	5DC	1	1	1	0	80	0	36	0	5	11	41	1,22	4,56	
14	1	50	8	5B	4	2	4	60	0	0	4	0	8	16	12	2	1,5	
15	1	50	5	3C	0	0	2	0	100	10	0	0	0	13	0	2,6	0	
16	1	60	7	3B	0	0	0	0	80	8	12	0	6	8,8	18	1,26	2,57	
17	1	30	12	4D	3	4	4	80	0	0	100	0	15	19	115	1,58	9,58	
18	1	45	9	3B	1	1	0	0	50	0	40	0	10	7	50	0,77	5,56	
19	1	60	6	3B	1	1	0	0	50	0	30	0	3	7	33	1,17	5,5	
20	1	36	5	4A	1	2	0	0	0	0	30	0	6	3	36	0,6	7,2	
21	1	60	5	3B	2	2	6	40	0	0	36	0	3	14	39	2,8	7,8	
22	1	40	5	3B	2	0	1	0	0	0	16	0	4	3	20	0,6	4	
23	1	30	2	3A	2	2	20	0	0	0	30	0	4	24	34	12	17	
24	1	30	5	4A	1	0	0	0	0	0	8	0	4	1	12	0,2	2,4	
25	2	50	3	4A	0	0	0	0	0	0	8	0	4	0	12	0	4	
26	2	60	3	3D	0	0	0	0	0	0	10	0	8	0	18	0	6	
27	1	22	3	3B	2	2	4	0	0	4	20	0	4	8,4	24	2,8	8	
28	1	60	10	4EX	3	2	2	90	100	5	60	0	0	26,5	60	2,65	6	
29	1	36	5	3B	3	2	3	0	0	0	60	0	0	8	60	1,6	12	
30	1	24	5	3D	1	1	0	140	130	0	60	12	0	29	72	5,8	14,4	
31	1	40	6	5D	2	2	2	30	0	2	36	0	4	9,2	40	1,53	6,67	

32	1	40	6	3B	2	4	4	0	0	3	120	0	12	10,3	132	1,72	22
33	1	40	6	3B	2	2	2	0	0	5	40	0	0	6,5	40	1,08	6,67
34	2	30	5	3DX	1	2	4	80	0	0	0	0	0	15	0	3	0
35	1	28	11	5D	4	4	15	120	0	6	80	0	0	35,6	80	3,24	7,27
36	1	12	1	1B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
37	1	30	12	2X	5	2	20	100	120	5	50	0	0	49,5	50	4,13	4,17
38	1	30	6	5D	2	0	3	100	0	0	20	0	10	15	30	2,5	5
39	1	36	5	3B	2	3	0	0	0	10	60	0	10	6	70	1,2	14
40	1	22	6	2AX	2	2	0	0	0	20	60	0	10	6	70	1	11,7
41	1	60	7	5B	3	2	2	120	60	30	24	0	6	28	30	4	4,29
42	2	30	2	2A	0	0	0	0	60	7	0	0	0	6,7	0	3,35	0
43	1	40	12	2X	0	0	0	200	40	15	50	0	6	25,5	56	2,13	4,67
44	1	40	20	2X	170	131	234	1695	1680	664	120	0	4	938,9	124	46,9	6,2
45	1	50	3	3C	0	0	0	0	60	7	6	0	0	6,7	6	2,23	2
46	1	50	2	3C	0	0	0	0	200	0	0	0	0	20	0	10	0
47	1	20	2	2A	0	0	0	0	40	15	0	0	0	5,5	0	2,75	0
48	1	23	9	5A	0	0	0	100	150	4	0	0	0	25,4	0	2,82	0
49	1	40	6	2AX	0	0	0	100	150	0	0	0	0	25	0	4,17	0
50	1	18	3	2C	0	0	4	30	40	0	0	0	0	11	0	3,67	0
51	1	20	1	1B	0	0	0	60	0	0	0	0	0	6	0	6	0
52	1	20	1	1B	0	0	0	50	0	0	0	0	0	5	0	5	0
53	1	44	1	1B	0	0	0	60	0	0	0	0	0	6	0	6	0
54	1	54	5	3CX	3	4	3	100	200	30	0	0	0	43	0	8,6	0
55	1	34	9	5DX	2	3	4	30	80	8	30	0	2	20,8	32	2,31	3,56
56	1	32	5	3B	1	1	0	0	70	0	6	0	6	9	12	1,8	2,4
57	1	28	8	4D	1	2	2	20	150	0	20	0	8	22	28	2,75	3,5
58	1	50	2	4A	1	2	4	20	40	0	15	0	6	13	21	6,5	10,5
59	1	36	10	5DX	2	2	6	70	110	4	30	0	16	28,4	46	2,84	4,6
60	1	35	4	4B	0	0	0	70	0	0	9	0	0	7	9	1,75	2,25
61	2	50	3	3D	1	2	2	30	0	3	36	8	4	8,3	48	2,77	16
62	1	40	7	4CN	1	0	0	0	100	4	6	0	5	11,4	11	1,63	1,57
63	1	45	14	5DX	1	2	2	80	100	0	60	0	6	23	66	1,64	4,71

64	1	80	6	4EX	1	0	0	20	100	0	15	0	8	13	23	2,17	3,83
65	1	14	3	2A	0	0	0	20	25	18	0	0	0	6,3	0	2,1	0
66	1	10	1	1A	0	0	0	25	0	0	0	0	0	2,5	0	2,5	0
67	2	16	1	1A	0	0	0	20	0	0	0	0	0	2	0	2	0
68	1	12	1	1A	0	0	0	20	0	0	0	0	0	2	0	2	0
69	1	50	3	4B	0	0	3	0	60	3	30	0	18	9,3	48	3,1	16
70	1	18	1	1A	0	0	0	40	0	0	0	0	0	4	0	4	0
71	1	24	2	2A	0	0	0	0	70	0	0	0	0	7	0	3,5	0
72	2	60	3	3D	0	0	0	0	30	3	18	0	8	3,3	26	1,1	8,67
73	1	40	12	5BX	2	4	6	120	130	0	90	0	6	37	96	3,08	8
74	1	50	6	4B	1	1	0	0	50	0	18	0	6	7	24	1,17	4
75	1	60	3	3C	0	2	2	0	80	0	10	0	0	12	10	4	3,33
76	1	35	5	3B	0	2	4	40	40	0	36	0	0	14	36	2,8	7,2
77	1	45	22	5D	1	4	0	40	110	6	56	0	0	20,6	56	0,93	2,55
78	1	40	3	3C	1	1	0	0	4	40	12	0	0	6,4	12	2,13	4
79	1	30	5	3B	1	1	0	40	30	0	13	0	2	9	15	1,8	3
80	1	30	6	5DX	0	0	0	30	30	0	6	0	1	6	7	1	1,17
81	1	16	1	1B	0	0	0	30	0	0	0	0	0	3	0	3	0
82	1	50	3	3C	0	0	0	0	200	0	0	0	0	20	0	6,67	0
83	1	70	5	4A	2	2	1	0	40	0	30	0	2	9	32	1,8	6,4
84	1	26	4	3B	1	1	0	0	40	0	20	0	4	6	24	1,5	6
85	1	40	4	3B	0	0	0	0	150	0	0	0	0	15	0	3,75	0
86	1	50	5	5B	1	2	2	0	70	0	22	0	2	12	24	2,4	4,8
87	1	20	2	2A	0	0	0	0	100	0	0	0	0	10	0	5	0
88	1	26	1	1B	0	0	0	0	100	0	0	0	0	10	0	10	0
89	1	50	7	3B	1	2	0	30	90	0	42	0	0	15	42	2,14	6
90	1	40	8	3B	1	2	0	30	80	0	36	0	0	14	36	1,75	4,5
91	1	54	5	3B	1	2	2	0	50	0	20	0	0	10	20	2	4
92	1	90	7	5BX	1	2	8	50	100	0	30	0	0	26	30	3,71	4,29
93	1	30	6	3B	0	0	0	0	60	0	0	0	0	6	0	1	0
94	1	50	6	3B	1	2	0	0	40	12	25	0	0	8,2	25	1,37	4,17
95	1	52	7	5B	0	1	2	100	100	0	18	0	0	23	18	3,29	2,57

96	1	30	9 4EX	1	2	3	60	50	0	60	0	0	17	60	1.89	6.67
97	1	50	9 5DX	0	2	0	0	100	0	36	0	0	12	36	1.33	4
98	1	24	6 4C	1	2	3	40	40	0	30	0	0	14	30	2.33	5
99	1	25	3 3B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
100	1	50	14 5B2	1	2	0	100	100	0	20	0	0	23	20	1.64	1.43
101	1	60	6 4A	2	2	2	0	80	20	15	0	0	16	15	2.67	2.5
102	1	60	9 3B	0	2	2	0	80	20	30	0	0	14	30	1.56	3.33
103	1	50	14 5D	1	4	3	60	90	9	40	0	0	23,9	40	1.71	2.86
104	1	40	8 3B	1	0	0	0	70	2	9	0	0	8,2	9	1.03	1.13
105	1	40	5 3B	0	0	0	0	30	3	0	0	0	3,3	0	0.66	0
106	2	40	5 3D	0	0	0	0	50	0	0	0	0	5	0	1	0
107	1	50	8 3B	1	0	0	0	90	2	10	0	3	10,2	13	1.28	1.63
108	1	20	4 4C	0	0	1	50	0	0	0	0	0	6	0	1.5	0
109	2	55	3 3D	0	0	0	60	0	0	0	0	5	6	5	2	1.67
110	1	28	8 5D	2	4	4	50	60	0	40	0	0	21	40	2.63	5
111	1	20	5 4C	1	2	2	30	0	0	25	0	0	8	25	1.6	5
112	1	27	5 3B	1	2	2	30	0	0	25	0	0	8	25	1.6	5
113	1	19	2 2A	0	0	0	0	30	0	0	0	0	3	0	1.5	0
114	1	50	5 4B	0	2	1	30	0	0	25	0	0	6	25	1.2	5
115	1	55	11 5B2	1	2	3	60	60	8	20	0	20	18,8	40	1.71	3.64
116	1	46	6 3B	1	0	0	90	80	0	8	0	5	18	13	3	2.17
117	1	20	2 2A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
118	1	36	3 2AC	0	0	0	100	0	0	0	0	0	10	0	3.33	0
119	1	30	4 3AX	3	2	0	0	50	0	18	8	0	10	26	2.5	6.5
120	1	30	4 4D	0	2	2	60	0	10	10	0	8	11	18	2.75	4.5
121	1	34	3 3B	0	0	0	0	0	5	10	4		0,5	14	0.16	4.67
122	1	40	7 3B	0	0	0	0	20	0	10	0	6	2	16	0.28	2.29
123	1	36	4 3B	0	2	4	0	0	0	20	0	4	6	24	1.5	6
124	2	50	2 3D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
125	1	60	5 4A	0	0	0	0	50	0	10	0	4	5	14	1	2.8
126	1	49	5 3B	2	2	3	0	0	10	20	0	10	8	30	1.6	6
127	1	60	4 3B	1	0	0	0	0	12	3	4		2,2	7	0.55	1.75

128	2	60	2	3D	0	0	0	0	0	1	0	3	0,1	3	0,05	1,5	
129	1	39	10	5D	2	2	4	70	0	0	20	0	10	15	30	1,5	3
130	1	50	4	5B	1	2	0	30	20	0	15	0	7	8	22	2	5,5
131	1	40	5	4C	0	0	0	100	0	0	20	0	10	10	30	2	6
132	2	50	5	3D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
133	1	24	3	2X	0	0	0	0	0	0	60	0	0	0	60	0	20
134	1	26	4	4C	1	1	0	20	0	0	10	0	8	4	18	1	4,5
135	1	25	4	4C	2	2	2	40	0	0	20	0	9	10	29	2,5	7,25
136	1	40	3	4B	1	2	3	0	0	0	12	0	6	6	18	2	6
137	2	25	3	3D	1	2	2	50	0	5	12	0	5	10,5	17	3,5	5,67
138	1	38	2	3D	1	2	0	20	0	0	14	0	8	5	22	2,5	11
139	1	36	6	4A	1	2	1	0	0	0	20	0	0	4	20	0,66	3,33
140	1	56	3	3B	1	1	0	0	0	0	12	0	7	2	19	0,66	6,33
141	1	34	4	3B	1	1	1	30	0	0	10	0	6	6	16	1,5	4
142	1	46	8	3B	1	1	1	10	30	0	14	0	7	7	21	0,87	2,63
143	1	32	4	4A	1	1	1	15	0	0	12	0	5	4,5	17	1,13	4,25
144	1	30	5	4C	1	1	1	16	0	0	8	0	7	4,6	15	0,92	3
145	1	30	3	3B	1	2	1	0	0	0	12	0	8	4	20	1,33	6,67
146	1	40	6	3B	1	2	0	0	0	0	15	0	10	3	25	0,5	4,17
147	1	36	6	3D	1	2	0	30	0	0	12	0	6	6	18	1	3
148	1	20	5	4C	1	0	0	40	0	0	0	0	8	5	8	1	1,6
149	1	30	8	4D	1	2	2	40	50	5	10	0	10	14,5	20	1,81	2,5
150	1	20	2	3D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
151	1	26	7	4C	1	1	2	20	30	0	7	0	10	9	17	1,29	2,43
152	1	39	3	4A	0	1	0	0	30	0	5	0	10	4	15	1,33	5
153	1	40	2	3A	1	1	1	0	0	0	10	0	5	3	15	1,5	7,5
154	1	54	5	5B	2	2	3	70	50	10	16	0	10	20	26	4	5,2
155	1	60	12	5D	2	2	0	0	60	0	10	0	2	10	12	0,83	1
156	1	40	5	3B	1	2	1	0	20	0	10	0	4	6	14	1,2	2,8
157	1	28	2	3A	1	1	0	0	30	0	10	0	8	5	18	2,5	9
158	1	34	5	4D	1	2	1	0	40	0	10	0	5	8	15	1,6	3
159	1	38	6	5D	1	2	0	0	50	0	10	0	5	8	15	1,33	2,5

160	1	30	6	4EX	1	0	0	0	60	0	0	0	3	7	3	1,17	0,5
161	1	18	2	2A	0	0	0	0	0	60	0	0	4	6	4	3	2
162	1	36	10	5EX	2	2	2	80	0	6	10	0	15	14,6	25	1,46	2,5
163	1	36	4	3B	1	0	0	0	0	0	12	0	0	1	12	0,25	3
164	1	40	4	4C	1	2	1	40	0	0	10	0	5	8	15	2	3,75
165	1	20	3	3B	1	2	2	0	0	5	10	0	5	5,5	15	1,83	5
166	1	38	5	3B	2	2	3	20	50	0	12	0	6	14	18	2,8	3,6
167	1	54	7	3B	1	2	1	0	50	6	6	3	3	9,6	12	1,37	1,71
168	1	40	7	3B	0	2	3	0	60	4	4	2	6	11,4	12	1,63	1,71
169	1	24	6	2A	0	0	0	0	60	5	0	0	3	6,5	3	1,08	0,5
170	1	66	7	4CN	1	2	1	0	40	3	6	4	5	8,3	15	1,19	2,14
171	1	39	8	4C	1	1	0	0	40	16	6	3	3	7,6	12	0,95	1,5
172	1	50	9	3B	1	2	1	0	40	8	6	3	3	8,8	12	0,97	1,33
173	1	38	9	3D	1	1	1	0	0	20	12	6	6	5	24	0,55	2,67
174	1	54	7	3B	1	2	4	0	50	12	6	0	4	13,2	10	1,89	1,43
175	1	36	15	5D	1	1	2	0	32	8	8	0	4	8	12	0,53	0,8
176	1	36	8	5D	0	1	2	0	30	0	2	3	2	6	7	0,75	0,87
177	1	42	6	4CN	0	2	2	0	30	12	6	2	2	8,2	10	1,37	1,67
178	1	40	9	4CN	1	2	2	0	30	5	3	4	3	8,5	10	0,94	1,11
179	1	60	7	5D	1	2	1	0	45	0	6	4	3	8,5	13	1,21	1,86
180	1	59	5	3B	0	1	0	0	20	0	3	2	2	3	7	0,6	1,4
181	1	46	8	3B	1	2	3	0	50	16	6	4	6	12,6	16	1,58	2
182	1	54	8	3C	0	0	0	0	50	16	0	0	3	6,6	3	0,82	0,37
183	1	57	6	3B	1	2	2	0	3	4	9	0	0	5,7	9	0,95	1,5
184	1	40	7	5EX	3	0	0	0	50	0	6	0	0	8	6	1,14	0,85
185	1	38	4	3B	0	0	0	0	60	5	0	0	0	6,5	0	1,63	0
186	1	39	7	3B	1	2	5	0	50	0	4	1	1	13	6	1,86	0,85
187	1	45	11	5D	2	4	8	0	60	15	18	0	0	21,5	18	1,95	1,64
188	1	60	9	5B	2	2	0	0	50	7	4	6	0	9,7	10	1,08	1,11
189	1	60	4	3B	2	2	1	0	40	0	2	6	0	9	8	2,25	2
190	1	30	6	4D	1	0	0	0	60	20	0	0	6	9	6	1,5	1
191	1	48	9	5B	1	2	3	0	50	8	4	3	5	11,8	12	1,31	1,33

192	2	60	4	3D	0	2	0	0	40	14	4	3	6	7,4	13	1,85	3,25
193	1	60	8	5B	2	1	2	0	50	0	14	3	0	10	17	1,25	2,13
194	1	36	5	3B	1	2	2	0	0	0	15	0	6	5	21	1	4,2
195	1	25	5	2A	1	1	0	0	16	3	0	0	4	3,9	4	0,78	0,8
196	1	40	11	4D	2	2	2	20	39	0	6	0	6	11,9	12	1,08	1,09
197	1	50	6	4EX	1	0	0	0	45	7	0	0	6	6,2	6	1,03	1
198	1	43	5	3B	0	0	0	0	45	0	0	0	6	4,5	6	0,9	1,2
199	1	45	9	5D	0	0	0	0	40	0	0	0	8	4	8	0,44	0,88
200	1	18	6	2A	0	0	0	0	45	0	0	0	1	4,5	1	0,75	0,16
201	1	60	11	5D	0	0	0	0	60	0	2	0	2	6	4	0,54	0,36
202	1	30	4	4A	0	0	0	0	30	0	0	0	3	3	3	0,75	0,75
203	1	36	9	4CC	1	1	2	11	47	0	3	0	2	9,8	5	1,09	0,55
204	1	36	5	4CN	1	1	1	0	33	0	4	0	0	6,3	4	1,26	0,8
205	2	35	6	4C	1	2	0	31	0	0	5	0	0	6,1	5	1,02	0,83
206	1	38	7	3B	1	2	0	31	0	0	5	0	2	6,1	7	0,87	1
207	1	40	8	5D	1	0	0	0	20	12	0	0	3	4,2	3	0,52	0,37
208	1	36	5	3B	1	2	8	0	0	0	6	0	3	11	9	2,2	1,8
209	1	40	4	3B	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0,25	0
210	1	40	3	3B	1	0	0	0	0	0	6	0	0	1	6	0,33	2
211	1	37	6	4A	3	2	2	0	0	0	10	0	3	7	13	1,17	2,17
212	1	36	5	3B	1	0	0	0	42	0	0	0	0	5,2	0	1,04	0
213	1	29	3	2A	1	0	0	0	50	0	0	0	6	6	6	2	2
214	1	40	3	3B	0	0	0	0	50	0	4	0	5	5	9	1,67	3
215	1	35	6	4D	2	2	0	50	60	0	36	0	8	15	44	2,5	7,33
216	2	51	3	3D	0	0	0	0	0	20	0	0	0	2	0	0,66	0
217	1	32	9	4CC	0	0	0	0	0	0	8	0	4	0	12	0	1,33
218	1	30	2	3C	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	1
219	1	84	1	1B	1	2	0	0	0	0	16	0	0	3	16	3	16
220	1	30	3	2A	1	2	0	0	0	20	14	0	0	5	14	1,67	4,67
221	1	60	4	4A	1	0	0	0	0	0	2	0	6	1	8	0,25	2
222	1	30	2	3A	0	0	0	0	0	0	2	0	4	0	6	0	3
223	1	36	5	4A	0	0	0	0	0	0	8	0	3	0	11	0	2,2

224	1	27	4	4D	0	0	0	0	0	15	2	0	6	1,5	8	0,37	2
225	1	20	3	3D	1	0	0	0	0	10	5	0	6	2	11	0,66	3,67
226	1	30	3	2A	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0,66
227	1	40	9	3B	2	0	0	20	0	0	1	0	2	4	3	0,44	0,33
228	1	28	1	1B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1
229	1	30	7	3B	0	1	0	0	10	15	8	0	4	3,5	12	0,5	1,71
230	1	25	4	4C	0	0	0	0	15	0	4	0	2	1,5	6	0,37	1,5
231	1	36	4	3B	0	0	0	0	0	0	2	0	1	0	3	0	0,75
232	1	40	6	3B	0	0	0	0	0	0	0	0	6	0	6	0	1
233	2	46	5	3D	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
234	2	15	1	1B	0	0	0	15	0	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0
235	2	12	1	1B	0	0	0	10	0	0	0	0	0	1	0	1	0
236	2	14	1	1B	0	0	0	25	0	0	0	0	0	2,5	0	2,5	0
237	1	80	6	5B	1	0	0	0	26	0	0	0	0	3,6	0	0,6	0
238	1	14	2	2A	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	0	0,5	0
239	1	25	4	3B	0	0	0	0	40	0	0	0	0	4	0	1	0
240	1	60	4	3B	0	0	0	0	25	8	0	0	2	3,3	2	0,82	0,5
241	1	50	5	3B	0	0	0	0	15	1	0	0	0	1,6	0	0,32	0
242	1	30	5	3B	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	0	0,2	0
243	1	36	7	3B	0	0	0	0	10	2	0	0	0	1,2	0	0,17	0
244	1	17	2	2A	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	0	0,5	0
245	1	30	4	3B	0	0	0	0	20	2	0	0	0	2,2	0	0,55	0
246	1	25	5	3B	0	0	0	0	15	3	0	0	0	1,8	0	0,36	0
247	1	15	1	1B	0	0	0	0	15	0	0	0	0	1,5	0	1,5	0
248	1	45	7	3B	0	0	0	0	15	4	2	0	6	1,9	8	0,27	1,14
249	1	35	8	3B	1	1	2	10	12	6	10	0	6	6,8	16	0,85	2
250	1	45	5	3B	2	1	2	10	12	6	10	0	6	7,8	16	1,56	3,2
251	1	32	6	3B	1	1	2	0	12	4	4	4	0	5,6	8	0,93	1,33
252	1	48	5	3B	0	0	0	12	0	0	0	0	0	1,2	0	0,24	0
253	1	45	4	3B	0	0	0	20	12	2	0	0	4	3,4	4	0,85	1
254	1	24	3	3B	0	0	1	0	4	2	2	0	2	1,6	4	0,53	1,33
255	2	25	2	2A	0	0	0	0	0	5	0	0	0	0,5	0	0,25	0

256	2	45	4	3D	0	0	0	0	12	0	0	0	0	1,2	0	0,3	0
257	1	12	1	1B	0	0	0	6	0	4	0	0	0	1	0	1	0
258	1	48	9	3B	0	0	2	8	10	8	0	0	3	4,6	3	0,51	0,33
259	2	50	5	3D	0	1	1	20	0	0	0	0	0	4	0	0,8	0
260	1	18	1	1B	0	0	0	0	30	2	0	0	0	3,2	0	3,2	0
261	1	70	3	3B	0	1	0	0	10	0	6	0	1	2	7	0,66	2,33
262	1	34	5	4CN	0	1	2	0	14	4	6	0	1	4,8	7	0,96	1,4
263	1	38	7	3B	0	1	2	0	20	0	6	0	1	5	7	0,71	1
264	1	42	4	3B	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	0	0,25	0
265	1	50	7	3B	1	1	4	10	0	8	6	0	6	7,8	12	1,11	1,71
266	1	35	3	3B	0	0	0	0	50	0	6	0	6	5	12	1,67	4
267	1	19	2	3A	0	0	2	0	0	0	4	0	3	2	7	1	3,5
268	1	33	7	3B	0	0	0	0	20	4	0	0	2	2,4	2	0,34	0,28
269	1	48	8	3B	0	0	0	0	20	4	0	0	2	2,4	2	0,3	0,25
270	2	45	5	3D	0	0	0	0	20	6	0	0	0	2,6	0	0,52	0
271	2	60	4	3D	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	0	0,25	0
272	1	50	9	5B	1	1	3	20	40	0	10	0	2	11	12	1,22	1,33
273	1	40	5	3C	0	0	0	20	20	4	0	0	0	4,4	0	0,88	0
274	1	50	8	5B	0	0	0	15	30	3	0	0	0	4,8	0	0,6	0
275	1	60	3	3C	0	0	0	0	40	0	0	0	0	4	0	1,33	0
276	1	40	7	3B	0	0	0	0	20	0	0	0	2	2	2	0,28	0,28
277	1	40	6	3B	0	0	0	0	30	4	0	0	0	3,4	0	0,56	0
278	1	35	6	3B	0	0	0	0	10	6	0	0	0	1,6	0	0,26	0
279	1	40	1	1B	0	0	0	0	20	3	0	0	0	2,3	0	2,3	0
280	1	45	4	3B	0	0	3	0	20	6	0	3	0	5,6	3	1,4	0,75
281	2	60	6	3D	0	2	4	20	10	10	0	0	2	10	2	1,67	0,33
282	2	50	4	3D	0	0	0	0	0	12	0	0	2	1,2	2	0,3	0,5
283	1	50	5	3B	0	0	0	0	16	4	0	0	2	2	2	0,4	0,4
284	1	20	4	4A	1	1	0	0	20	4	6	0	0	4,4	6	1,1	1,5
285	1	48	6	3B	1	1	2	0	15	5	0	3	0	6	3	1	0,5
286	2	34	4	3D	0	0	0	0	10	0	0	0	0	1	0	0,25	0
287	2	40	4	3D	1	0	2	0	10	4	0	0	0	4,4	0	1,1	0

288	1	40	9	3B	0	1	1	10	15	10	6	0	5	5,5	11	0,61	1,22
289	1	44	10	3B	1	0	0	10	15	4	4	0	0	3,9	4	0,39	0,4
290	1	35	6	3B	1	0	2	10	16	8	0	0	2	6,4	2	1,07	0,33
291	1	50	12	3B	0	0	2	20	10	4	0	0	3	5,4	3	0,45	0,25
292	1	35	8	4A	1	1	4	0	8	20	12	0	0	8,8	12	1,1	1,5
293	1	22	6	2A	0	0	0	0	0	16	0	0	0	1,6	0	0,26	0
294	1	45	5	3B	0	1	2	0	20	10	0	0	2	6	2	1,2	0,4
295	1	38	5	3B	0	0	1	0	5	2	3	0	3	1,7	6	0,34	1,2
296	1	50	4	3B	0	1	1	10	0	10	6	0	1	4	7	1	1,75
297	1	23	4	3B	1	1	1	3	0	0	6	0	1	3,3	7	0,82	1,75
298	1	50	7	3B	1	1	1	10	0	4	5	0	0	4,4	5	0,62	0,71
299	1	40	7	3B	1	1	3	20	0	0	6	0	1	7	7	1	1
300	1	30	6	4C	3	2	2	20	5	10	10	0	2	10,5	12	1,75	2
301	1	25	2	3A	0	0	0	0	3	2	4	0	0	0,5	4	0,25	2
302	1	36	6	3B	1	2	2	20	0	0	12	0	2	7	14	1,17	2,33
303	1	28	4	3B	1	1	2	4	0	0	6	0	0	4,4	6	1,1	1,5
304	1	49	7	3B	1	2	1	30	0	11	18	0	3	8,1	21	1,16	3
305	1	38	6	3C	1	1	1	20	0	20	10	0	2	7	12	1,17	2
306	1	26	3	3B	0	1	0	25	0	0	2	0	1	3,5	3	1,17	1
307	1	40	6	3B	2	2	3	30	0	0	12	0	2	10	14	1,67	2,33
308	1	20	4	3D	0	0	0	20	0	0	2	0	0	2	2	0,5	0,5
309	1	22	4	3D	0	0	0	20	0	0	3	0	0	2	3	0,5	0,75
310	1	35	3	3B	0	0	5	4	0	10	0	0	0	6,4	0	2,13	0
311	1	34	6	4A	1	2	2	6	6	10	0	0	0	7,2	0	1,2	0
312	1	45	7	3B	0	0	1	10	0	4	12	0	0	2,4	12	0,34	1,71
313	1	50	7	3B	0	0	0	30	0	0	10	0	4	3	14	0,42	2
314	1	60	6	3B	0	1	2	15	0	8	10	0	1	5,3	11	0,88	1,83
315	1	42	7	3B	1	0	0	60	20	0	1	0	2	9	3	1,29	0,42
316	1	45	8	3B	0	0	0	50	20	0	1	0	2	7	3	0,87	0,37
317	1	35	6	4A	1	0	0	12	40	0	0	0	1	6,2	1	1,03	0,16
318	1	40	7	3B	1	1	0	20	0	0	6	0	0	4	6	0,57	0,85
319	1	35	5	3B	0	1	0	12	0	0	8	0	0	2,2	8	0,44	1,6

320	1	26	2	3A	0	0	0	12	0	0	6	0	0	1,2	6	0,6	3
321	1	60	2	3C	1	0	0	0	40	0	4	0	5	5	9	2,5	4,5
322	1	28	3	3B	0	0	1	0	20	0	2	0	2	3	4	1	1,33
323	1	35	3	3B	0	0	0	0	70	0	2	0	2	7	4	2,33	1,33
324	1	37	4	3B	1	1	1	0	60	0	3	0	5	9	8	2,25	2
325	1	40	8	3B	1	2	3	40	0	20	6	0	6	12	12	1,5	1,5
326	1	30	7	4C	1	1	1	0	0	8	12	0	2	3,8	14	0,54	2
327	1	50	4	3B	0	0	0	0	40	0	3	0	4	4	7	1	1,75
328	1	30	4	3B	1	0	1	12	20	0	4	0	4	5,2	8	1,3	2
329	1	28	3	4C	0	0	0	10	20	6	1	0	1	3,6	2	1,2	0,66
330	1	70	4	3B	4	0	4	0	0	15	0	0	1	9,5	1	2,38	0,25
331	1	32	4	3B	3	2	3	0	20	20	6	0	6	12	12	3	3
332	1	40	7	3B	0	0	0	0	20	3	0	0	4	2,3	4	0,32	0,57
333	1	40	7	4CN	1	2	2	20	30	0	6	0	0	10	6	1,43	0,85
334	1	60	2	3A	2	0	0	60	0	0	0	0	3	8	3	4	1,5
335	1	30	5	3B	1	0	0	30	20	0	0	0	0	6	0	1,2	0
336	1	21	6	4D	3	0	0	30	30	0	0	0	4	9	4	1,5	0,66
337	2	43	5	4A	6	2	5	150	0	30	0	0	1	31	1	6,2	0,2
338	2	40	3	3D	2	0	0	80	12	5	0	0	2	11,7	2	3,9	0,66
339	1	20	3	3B	0	0	0	20	30	2	0	0	1	5,2	1	1,73	0,33
340	1	40	6	3B	7	0	0	0	100	0	1	0	2	17	3	2,83	0,5
341	1	36	6	3B	2	0	0	18	55	0	0	0	3	9,3	3	1,55	0,5
342	1	35	6	3B	0	0	2	20	135	26	1	0	2	20,1	3	3,35	0,5
343	1	45	7	3B	2	0	0	30	100	12	0	0	3	16,2	3	2,31	0,42
344	1	18	2	3D	1	0	0	10	8	12	0	0	2	4	2	2	1
345	1	50	2	3A	1	2	2	0	60	40	0	0	0	15	0	7,5	0
346	1	40	6	4CC	1	2	1	20	30	25	6	0	2	11,5	8	1,92	1,33
347	1	40	4	3B	2	0	1	20	10	0	0	0	3	6	3	1,5	0,75
348	1	20	5	3B	1	0	0	0	25	16	0	0	3	5,1	3	1,02	0,6
349	1	20	5	4D	1	1	2	0	20	1	2	0	3	6,1	5	1,22	1
350	1	40	6	3B	3	0	2	0	50	8	0	0	4	10,8	4	1,8	0,66
351	1	27	4	2A	1	0	0	0	20	10	8	0	2	4	10	1	2,5

352	1	33	7	3B	0	2	0	4	20	8	12	0	2	5,2	14	0,74	2
353	1	39	7	3B	0	2	2	0	0	1	12	0	4	4,1	16	0,58	2,29
354	1	28	3	4C	1	1	2	0	20	8	0	0	2	6,8	2	2,27	0,66
355	1	35	3	3B	1	1	2	0	10	4	12	0	2	5,4	14	1,8	4,67
356	1	23	2	3A	1	0	2	0	0	4	4	0	1	3,4	5	1,7	2,5
357	1	26	4	3B	1	0	1	0	10	0	0	0	4	3	4	0,75	1
358	1	43	6	3B	3	2	4	20	40	4	4	0	4	15,4	8	2,57	1,33
359	1	45	3	3B		0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	0	1,33
360	1	41	6	3B	1	1	1	0	0	8	12	0	8	3,8	20	0,63	3,33
361	1	21	5	4A	3	1	1	35	0	4	12	0	3	8,9	15	1,78	3
362	1	51	5	3B	0	2	4	10	20	9	0	3	6	9,9	9	1,98	1,8
363	1	50	10	3B	0	0	0	8	30	8	0	3	6	4,6	9	0,46	0,9
364	1	26	3	3B	0	1	0	12	25	4	0	2	4	5,1	6	1,7	2
365	1	31	5	3B	0	0	2	20	30	8	0	2	3	7,8	5	1,56	1
366	1	46	5	3B	0	0	0	0	0	40	0	2	4	4	6	0,8	1,2
367	1	41	3	3B	0	0	4	10	20	3	0	2	3	7,3	5	2,43	1,67
368	1	57	5	3B	0	0	2	10	20	0	0	3	3	5	6	1	1,2
369	1	29	3	4A	0	0	2	10	20	4	0	2	2	5,4	4	1,8	1,33
370	1	56	3	3B	0	0	0	0	20	10	0	3	6	3	9	1	3
371	1	26	2	3A	0	0	6	12	14	2	0	2	4	8,8	6	4,4	3
372	1	31	4	3B	0	0	0	50	0	0	0	2	4	5	6	1,25	1,5
373	1	31	4	3B	0	0	0	0	30	0	0	2	3	3	5	0,75	1,25
374	1	31	7	4D	0	0	4	0	50	20	0	4	7	11	11	1,57	1,57
375	1	41	5	3B	0	0	0	0	0	10	0	4	6	1	10	0,2	2
376	1	31	5	4A	0	1	3	0	0	6	0	3	3	4,6	6	0,92	1,2
377	1	61	4	3B	0	1	2	0	0	4	0	0	4	3,4	4	0,85	1
378	1	51	2	3A	0	2	4	0	40	0	0	0	1	10	1	5	0,5
379	1	22	2	3A	0	2	5	0	0	6	0	0	6	7,6	6	3,8	3
380	1	30	6	3B	0	0	4	12	20	8	0	0	0	8	0	1,33	0
381	1	29	3	4A	0	0	0	0	30	10	0	0	8	4	8	1,33	2,67
382	1	26	6	2A	0	0	0	12	30	0	0	0	10	4,2	10	0,7	1,67
383	1	31	3	3B	1	0	3	10	20	0	0	0	6	7	6	2,33	2

384	1	41	7	3B	0	0	0	0	100	8	0	0	8	10,8	8	1,54	1,14
385	2	61	1	1A	0	0	3	25	30	4	0	0	1	8,9	1	8,9	1
386	1	41	5	3B	0	0	1	40	40	8	2	0	4	9,8	6	1,96	1,2
387	1	49	4	3B	0	0	1	0	50	8	2	0	5	6,8	7	1,7	1,75
388	1	31	3	4A	1	0	2	60	120	0	0	0	0	21	0	7	0
389	2	35	3	3D	0	0	0	20	130	0	0	0	0	15	0	5	0
390	1	46	4	3B	0	0	0	60	100	0	2	0	4	16	6	4	1,5
391	1	36	5	3B	0	0	0	0	120	0	0	0	3	12	3	2,4	0,6
392	1	36	6	4CN	1	1	3	25	100	0	0	0	3	17,5	3	2,92	0,5
393	1	41	5	3B	2	0	6	30	80	0	3	2	0	19	5	3,8	1
394	1	29	5	3B	0	0	0	0	40	0	0	0	0	4	0	0,8	0
395	1	45	5	3B	0	0	20	100	0	40	0	0	3	34	3	6,8	0,6
396	1	41	5	3B	0	0	12	30	120	25	0	0	6	29,5	6	5,9	1,2
397	1	36	8	3B	4	1	4	25	70	15	3	0	4	20	7	2,5	0,87
398	1	51	6	3B	0	0	0	16	60	0	0	0	1	7,6	1	1,27	0,16
399	2	30	4	3B	6	0	0	50	60	0	0	0	0	17	0	4,25	0
400	1	38	6	3B	0	0	0	20	80	5	0	0	3	10,5	3	1,75	0,5
401	1	41	7	3B	1	0	0	30	40	0	6	0	4	8	10	1,14	1,43
402	1	34	5	3B	1	0	3	0	40	0	3	0	2	8	5	1,6	1
403	1	30	6	4A	0	0	0	0	40	0	4	0	2	4	6	0,66	1
404	1	39	5	3B	5	0	2	10	20	0	4	0	2	10	6	2	1,2
405	1	41	6	3B	0	1	3	0	20	0	4	0	5	6	9	1	1,5
406	1	21	2	3D	0	0	0	0	0	0	2	0	3	0	5	0	2,5
407	1	60	7	3B	3	1	1	150	80	0	8	3	2	28	13	4	1,86
408	1	51	5	5B	4	0	0	20	70	0	8	0	2	13	10	2,6	2
409	1	35	7	5D	2	0	0	8	40	0	2	0	2	6,8	4	0,97	0,57
410	1	26	4	4C	1	1	0	0	50	0	3	0	3	7	6	1,75	1,5
411	1	40	8	4CN	2	0	0	10	100	0	0	0	0	13	0	1,63	0
412	1	29	4	3B	1	0	0	100	10	0	0	0	1	12	1	3	0,25
413	1	51	4	4CN	3	0	0	100	0	0	0	0	1	13	1	3,25	0,25
414	1	35	6	4A	4	3	3	10	50	0	0	0	0	16	0	2,67	0
415	2	46	7	5B	3	0	0	10	15	0	1	0	1	5,5	2	0,78	0,28

416	1	39	6	3B	3	0	0	40	30	0	3	0	2	10	5	1,67	0,83
417	1	31	3	3B	2	0	8	20	30	0	3	0	2	15	5	5	1,67
418	1	57	7	3B	2	0	0	50	20	0	2	0	1	9	3	1,29	0,42
419	1	45	12	4CC	2	0	4	15	30	0	0	0	12	10,5	12	0,87	1
420	1	40	3	3C	0	0	0	20	18	0	0	0	2	3,8	2	1,27	0,66
421	1	41	5	3B	0	1	2	0	0	0	3	0	3	3	6	0,6	1,2
422	1	38	4	3B	0	1	0	10	20	10	1	0	2	5	3	1,25	0,75
423	1	21	3	3D	0	0	0	20	8	0	1	0	2	2,8	3	0,93	1
424	1	37	3	3D	0	0	0	0	5	5	0	0	0	1	0	0,33	0
425	1	31	4	3B	0	0	1	20	22	0	1	0	2	5,2	3	1,3	0,75
426	1	26	3	4A	0	0	0	24	0	0	2	0	1	2,4	3	0,8	1
427	1	22	3	2A	0	0	0	0	40	0	1	0	2	4	3	1,33	1
428	1	61	7	3B	0	0	0	16	30	4	0	0	2	5	2	0,71	0,28
429	1	34	6	3B	0	0	0	0	20	0	0	0	2	2	2	0,33	0,33
430	1	35	4	3B	0	0	0	0	0	5	0	0	1	0,5	1	0,12	0,25
431	1	41	9	3B	0	0	2	30	30	0	0	0	2	8	2	0,88	0,22
432	1	40	6	3B	0	0	0	0	30	4	0	0	2	3,4	2	0,56	0,33
433	1	41	5	3B	0	0	2	0	27	4	0	0	0	5,1	0	1,02	0
434	1	27	2	3A	0	0	0	20	50	0	0	0	4	7	4	3,5	2
435	1	41	7	3B	0	1	2	20	20	0	4	0	3	7	7	1	1
436	1	31	4	3B	0	0	0	0	3	0	4	0	3	0,3	7	0,07	1,75
437	1	61	4	3B	0	0	0	0	8	0	4	0	3	0,8	7	0,2	1,75
438	1	31	5	3B	0	0	0	0	20	0	3	0	2	2	5	0,4	1
439	1	31	4	3B	0	0	1	0	24	0	3	0	2	3,4	5	0,85	1,25
440	1	31	5	3B	0	0	1	0	24	0	4	0	5	3,4	9	0,68	1,8
441	1	29	5	3B	0	1	0	0	15	0	4	0	2	2,5	6	0,5	1,2
442	1	41	4	3B	0	1	0	0	45	0	4	0	2	5,5	6	1,38	1,5
443	1	31	4	3B	0	0	0	0	0	0	4	0	3	0	7	0	1,75
444	1	41	6	3C	0	0	0	0	30	0	2	0	4	3	6	0,5	1
445	1	39	6	3B	0	0	2	0	30	0	4	0	6	5	10	0,83	1,67
446	1	38	7	3B	0	0	0	0	12	6	4	0	6	1,8	10	0,25	1,43
447	1	41	9	3B	0	0	0	0	80	0	2	0	3	8	5	0,88	0,55

448	1	41	3	4A	0	0	0	20	0	0	6	0	6	2	12	0,66	4
449	1	26	3	3B	0	0	0	0	12	0	4	0	2	1,2	6	0,4	2
450	2	51	3	3D	0	0	0	0	12	0	0	0	0	1,2	0	0,4	0
451	2	40	5	3B	0	0	0	30	30	0	0	0	0	6	0	1,2	0
452	1	44	6	3B	0	0	2	30	30	0	6	0	4	8	10	1,33	1,67
453	1	40	7	3B	0	0	0	10	24	0	6	0	3	3,4	9	0,48	1,29
454	1	31	4	3B	0	0	0	0	0	0	4	0	3	0	7	0	1,75
455	1	7	7	3B	0	1	0	8	11	0	0	0	6	2,9	6	0,41	0,85
456	1	42	8	3B	0	2	2	8	20	10	1	0	5	7,8	6	0,97	0,75
457	1	42	8	3B	0	0	0	10	45	4	0	0	3	5,9	3	0,73	0,37
458	1	47	5	3B	0	0	0	3	35	7	0	0	2	4,5	2	0,9	0,4
459	1	38	4	3B	0	0	1	0	10	0	2	0	2	2	4	0,5	1
460	1	48	4	3B	1	0	0	0	8	0	4	0	3	1,8	7	0,45	1,75
461	1	61	5	3B	0	0	0	0	20	0	0	0	6	2	6	0,4	1,2
462	1	35	4	3B	1	0	0	0	0	0	1	0	4	1	5	0,25	1,25
463	1	37	4	3B	1	0	0	0	8	2	4	0	1	2	5	0,5	1,25
464	1	50	6	3B	0	0	0	0	0	0	4	0	2	0	6	0	1
465	1	34	5	3B	0	0	0	0	8	0	3	0	3	0,8	6	0,16	1,2
466	1	49	2	3A	0	1	2	0	20	10	3	0	3	6	6	3	3
467	1	26	6	3B	0	1	2	0	10	10	3	0	2	5	5	0,83	0,83
468	1	38	6	3B	0	1	2	0	30	10	2	0	3	7	5	1,17	0,83
469	1	34	6	3B	0	1	2	0	30	10	1	0	4	7	5	1,17	0,83
470	1	19	5	3B	0	1	2	15	18	10	2	0	3	7,3	5	1,46	1
471	1	51	8	3B	0	0	2	20	30	4	4	0	6	7,4	10	0,92	1,25
472	1	40	3	3B	1	1	4	0	20	4	2	0	3	8,4	5	2,8	1,67
473	1	26	5	2A	0	0	0	0	0	10	1	0	3	1	4	0,2	0,8
474	1	26	3	4A	1	0	0	0	0	0	2	0	4	1	6	0,33	2
475	1	27	7	5D	1	0	0	20	20	0	4	0	6	5	10	0,71	1,43
476	1	41	10	3B	1	0	2	0	15	4	1	0	2	4,9	3	0,49	0,3
477	1	61	4	3C	2	1	2	0	0	6	0	0	0	5,6	0	1,4	0
478	1	28	4	3B	1	1	2	0	0	5	1	0	1	4,5	2	1,13	0,5
479	1	37	5	3B	1	0	1	0	20	0	1	0	2	4	3	0,8	0,6

480	1	37	5	3B	0	0	0	0	6	0	1	0	2	0,6	3	0,12	0,6
481	1	26	5	4C	0	0	1	0	8	0	1	0	2	1,8	3	0,36	0,6
482	1	31	4	3B	0	0	1	0	8	0	1	0	2	1,8	3	0,45	0,75
483	1	41	6	3C	0	0	0	0	15	0	0	0	1	1,5	1	0,25	0,16
484	2	51	6	3C	1	0	1	0	12	3	0	0	1	3,5	1	0,58	0,16
485	2	3'	3	3D	0	1	0	0	15	0	0	0	0	2,5	0	0,83	0
486	1	30	2	3A	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0,5	1
487	2	41	3	4A	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,33
488	2	41	2	3D	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,5
489	1	46	7	3B	1	0	0	0	30	0	1	0	2	4	3	0,57	0,42
490	1	25	3	2A	0	0	0	0	0	15	0	0	2	1,5	2	0,5	0,66
491	1	26	6	4D	1	0	0	0	16	0	0	0	2	2,6	2	0,43	0,33
492	1	27	3	4A	0	1	1	0	18	3	1	0	1	4,1	2	1,37	0,66
493	1	35	5	3B	0	0	2	0	8	3	0	0	0	3,1	0	0,62	0
494	1	60	6	3B	0	1	2	0	26	3	0	0	0	5,9	0	0,98	0
495	1	31	5	3B	1	1	0	0	26	6	2	0	2	5,2	4	1,04	0,8
496	2	36	3	3D	1	0	1	0	15	0	0	0	1	3,5	1	1,17	0,33
497	1	46	5	3B	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0,2	0,2
498	1	41	8	3B	0	0	1	0	30	0	1	0	2	4	3	0,5	0,37
499	1	28	8	2A	1	1	0	3	32	0	1	0	3	5,5	4	0,68	0,5
500	1	27	6	3B	1	1	1	0	15	0	1	0	1	4,5	2	0,75	0,33
501	1	36	7	3B	1	1	2	0	12	0	1	0	1	5,2	2	0,74	0,28
502	1	51	4	3B	0	1	0	0	8	0	0	0	2	1,8	2	0,45	0,5
503	1	19	3	2A	0	0	0	0	7	0	0	0	1	0,7	1	0,23	0,33
504	2	50	4	3D	0	1	1	0	8	0	1	0	1	2,8	2	0,7	0,5
505	1	60	6	3B	0	0	1	0	12	0	0	0	2	2,2	2	0,36	0,33
506	1	27	3	3B	1	0	0	0	0	0	1	0	2	1	3	0,33	1
507	1	25	3	3B	0	1	0	0	0	0	1	0	1	1	2	0,33	0,66
508	1	29	4	3B	0	1	0	0	12	0	1	0	2	2,2	3	0,55	0,75
509	1	25	3	3B	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	2	0,33	0,66
510	2	46	3	3D	0	0	0	0	8	0	0	0	1	0,8	1	0,26	0,33
511	1	51	8	3B	1	1	2	5	20	3	1	0	2	6,8	3	0,85	0,37

512	1	37	7	3B	1	0	1	0	8	0	1	0	1	2,8	2	0,4	0,28
513	1	61	5	3B	1	0	0	0	6	2	1	0	2	1,8	3	0,36	0,6
514	2	38	6	3D	0	0	1	0	7	0	1	0	1	1,7	2	0,28	0,33
515	1	21	4	2A	1	0	0	0	8	2	1	0	1	2	2	0,5	0,5
516	2	35	4	3D	1	0	1	0	6	0	0	0	1	2,6	1	0,65	0,25
517	1	38	6	4C	1	0	0	0	8	2	1	0	1	2	2	0,33	0,33
518	1	32	5	3B	1	1	1	0	15	2	0	0	1	4,7	1	0,94	0,2
519	1	26	4	4C	1	1	1	0	16	3	1	0	1	4,9	2	1,23	0,5
520	1	40	4	3B	1	1	2	0	15	3	0	0	2	5,8	2	1,45	0,5
521	1	24	4	3B	1	0	1	0	10	2	0	0	1	3,2	1	0,8	0,25
522	1	51	5	3B	1	0	0	0	16	3	0	0	2	2,9	2	0,58	0,4
523	1	21	3	3B	0	0	0	0	0	1	0	0	2	0,1	2	0,03	0,66
524	1	31	4	3B	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0,25	0,5
525	2	41	2	3D	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0,5	0
526	2	40	2	3D	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,5
527	1	31	4	3B	2	0	0	0	20	2	0	0	2	4,2	2	1,05	0,5
528	1	35	4	3B	2	1	1	0	0	6	0	0	1	4,6	1	1,15	0,25
529	1	17	3	4C	1	0	0	0	16	0	0	0	1	2,6	1	0,86	0,33
530	2	41	7	3D	1	0	2	8	20	3	0	0	2	6,1	2	0,87	0,28
531	1	46	6	3B	0	0	0	0	16	2	0	0	2	1,8	2	0,3	0,33
532	1	42	3	3B	2	1	2	0	15	5	0	0	2	7	2	2,33	0,66
533	1	38	5	3B	2	1	1	0	25	3	0	0	2	6,8	2	1,36	0,4
534	1	41	5	3B	1	0	0	0	15	5	0	0	2	3	2	0,6	0,4
535	1	27	2	3A	0	0	0	0	19	6	0	0	2	2,5	2	1,25	1
536	1	25	3	3B	0	0	0	0	30	5	0	0	2	3,5	2	1,17	0,66
537	1	66	5	3C	2	1	2	0	30	6	0	0	1	8,6	1	1,72	0,2
538	1	48	5	3B	2	1	2	0	0	8	0	0	3	5,8	3	1,16	0,6
539	1	46	7	3B	2	1	3	17	22	6	1	0	2	10,5	3	1,5	0,42
540	1	46	4	3B	2	1	4	18	20	5	1	0	2	11,3	3	2,83	0,75
541	1	26	2	3A	0	1	0	14	18	4	1	0	2	4,6	3	2,3	1,5
542	1	21	3	3B	0	1	0	0	9	3	0	0	2	2,2	2	0,73	0,66
543	1	26	6	4C	2	1	3	22	25	6	1	0	2	11,3	3	1,88	0,5

544	1	23	2	3A	1	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	0,5	1
545	1	60	3	3B	0	0	1	0	12	0	1	0	2	2,2	3	0,73	1
546	2	51	4	4CN	1	0	2	0	25	6	1	0	0	6,1	1	1,53	0,25
547	1	51	5	3B	1	0	0	4	15	0	0	0	2	2,9	2	0,58	0,4
548	1	41	6	3B	1	1	0	0	18	0	0	0	0	3,8	0	0,63	0
549	1	41	3	3A	1	0	0	0	20	4	0	0	2	3,4	2	1,13	0,66
550	1	46	7	3B	1	1	1	9	22	3	1	0	2	8,4	3	0,91	0,42
551	1	36	5	3B	2	0	0	0	18	5	0	0	2	4,3	2	0,86	0,4
552	1	41	8	3B	1	2	2	8	20	3	1	0	2	8,1	3	1,01	0,37
553	2	51	2	3D	0	0	0	0	5	1	0	0	0	0,6	0	0,3	0
554	1	26	4	3B	2	0	0	0	8	3	0	0	2	3,1	2	0,77	0,5
555	1	26	3	3B	0	0	0	0	8	1	0	0	2	0,9	2	0,3	0,66
556	1	41	5	3B	0	1	0	0	12	2	1	0	2	2,4	3	0,48	0,6
557	1	31	5	3B	0	0	0	0	18	2	0	0	2	2	2	0,4	0,4
558	2	51	4	3D	0	0	0	0	12	0	0	0	0	1,2	0	0,3	0
559	1	31	3	3B	1	0	0	0	0	2	0	0	1	1,2	1	0,4	0,33
560	1	51	6	3B	1	1	2	10	9	4	1	0	2	6,3	3	1,05	0,5
561	1	49	9	3B	2	1	3	18	26	5	1	0	2	10,9	3	1,21	0,33
562	1	24	5	3B	2	1	2	10	0	5	1	0	2	6,5	3	1,3	0,6
563	1	21	2	3A	0	1	1	0	9	3	0	0	2	3,2	2	1,6	1
564	1	31	7	3B	1	1	3	0	11	5	0	0	2	6,6	2	0,94	0,28
565	1	25	3	3B	0	0	1	0	15	5	1	0	2	3	3	1	1
566	1	70	3	3C	1	0	0	0	14	0	0	0	0	2,4	0	0,8	0
567	1	23	3	3B	2	1	2	0	0	5	1	0	2	5,5	3	1,83	1
568	2	51	3	3D	1	1	3	0	0	5	0	0	0	5,5	0	1,83	0
569	1	26	2	3A	1	1	0	0	0	4	0	0	2	2,4	2	1,2	1
570	2	31	4	3D	1	0	0	0	12	0	0	0	0	2,2	0	0,55	0
571	1	41	3	3B	2	1	2	0	0	7	0	0	2	5,7	2	1,9	0,66
572	1	29	4	3B	1	0	0	0	10	0	0	0	2	2	2	0,5	0,5
573	1	32	3	3B	1	0	0	0	15	0	0	0	1	2,5	1	0,83	0,33
574	1	41	4	3B	1	0	1	0	25	0	1	0	2	4,5	3	1,13	0,75
575	1	41	7	3B	1	1	1	0	304	4	1	0	2	33,8	3	4,83	0,42

576	1	20	4	4C	1	0	0	0	30	5	1	0	2	4,5	3	1,13	0,75
577	1	21	6	2A	1	0	0	0	15	0	1	0	4	2,5	5	0,41	0,83
578	2	41	4	3D	1	0	5	0	18	5	1	0	2	8,3	3	2,08	0,75
579	1	31	4	4A	1	1	0	0	8	6	0	0	3	3,4	3	0,85	0,75
580	1	8	3	2A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
581	1	36	2	2C	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,5
582	1	40	6	3B	1	0	0	0	10	0	0	0	1	2	1	0,33	0,16
583	1	40	3	3B	0	0	0	0	20	3	0	0	2	2,3	2	0,76	0,66
584	1	32	5	3B	1	1	0	0	10	3	0	1	0	3,3	1	0,66	0,2
585	1	46	6	3B	2	1	2	8	24	0	1	2	0	8,2	3	1,37	0,5
586	1	31	3	3B	0	1	0	0	0	4	1	2	0	1,4	3	0,46	1
587	1	38	6	3B	0	0	0	16	12	0	1	1	0	2,8	2	0,46	0,33
588	2	41	5	3D	1	0	0	0	10	0	0	1	0	2	1	0,4	0,2
589	1	51	6	3B	1	0	0	10	0	4	0	0	0	2,4	0	0,4	0
590	1	36	6	3B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
591	1	19	4	2A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
592	1	46	6	5B	1	2	3	0	24	8	1	0	3	9,2	4	1,53	0,66
593	1	51	2	3C	0	1	2	26	0	0	0	0	0	5,6	0	2,8	0
594	1	31	2	3A	0	0	0	0	0	0	1	0	3	0	4	0	2
595	1	24	3	3B	0	0	0	0	0	1	1	0	2	0,1	3	0,03	1
596	1	25	6	2A	0	0	3	0	16	6	1	0	2	5,2	3	0,86	0,5
597	1	31	3	3B	0	0	0	0	0	2	1	0	1	0,2	2	0,06	0,66
598	1	51	5	3B	1	2	2	20	0	5	1	0	3	7,5	4	1,5	0,8
599	1	48	5	3B	1	1	2	0	15	4	1	0	1	5,9	2	1,18	0,4
600	1	23	4	3B	0	0	0	0	0	3	1	0	2	0,3	3	0,07	0,75
601	1	31	3	3B	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0,33
602	1	51	7	3B	0	1	1	0	25	6	2	0	3	5,1	5	0,72	0,71
603	1	26	4	4A	1	0	1	0	0	6	1	0	3	2,6	4	0,65	1
604	1	27	3	2A	0	0	0	0	10	0	1	0	2	1	3	0,33	1
605	1	48	5	3B	1	0	0	10	15	0	1	0	3	3,5	4	0,7	0,8
606	1	27	6	4D	0	2	3	0	30	0	1	0	2	8	3	1,33	0,5
607	1	27	7	2A	1	0	0	15	14	0	1	0	2	3,9	3	0,55	0,42

Annexe 2

Dénombrement de population. Communauté de Morsiglia

Ce tableau vise à établir, par types de structures familiales, le rapport entre la capacité productive de chaque ménage et ses besoins. L'équilibre économique de chaque ménage peut être considéré comme réalisé quand le rapport atteint le chiffre de 1 ; il est d'autant plus élevé qu'il dépasse ce chiffre.

Légende des colonnes

- col. 1 : n° d'ordre du ménage
- col. 2 : âge du chef de ménage
- col. 3 : nombre d'individus inclus dans le ménage
- col. 4 : structure du ménage
- col. 5 : capacité productive du ménage
- col. 6 : besoins du ménage
- col. 7 : rapport capacité productive / besoins

1	39	5 3B	4,6	2,8	1,643
2	45	7 3B	4,5	3,7	1,216
3	26	5 4C	3	2,2	1,364
4	42	3 3B	2	1,3	1,538
5	47	3 3D	2,6	1,7	1,529
6	36	2 3D	2	1	2
7	46	7 4D	4,2	3,5	1,2
8	35	3 3B	2,3	1,6	1,438
9	64	11 5B	7,3	4,8	1,521
10	34	2 3A	2	1,1	1,818
11	28	5 4A	5	2,7	1,852
12	70	2 3C	1,5	1,1	1,364
13	34	4 4A	3	1,8	1,667
14	22	3 3B	2,9	2,4	1,208
15	70	5 3D	4,5	2,7	1,667
16	24	4 3D	4	2,1	1,905
17	40	4 3B	2	1,5	1,333
18	41	6 3B	2,6	2,2	1,182
19	66	5 3B	4,6	2,8	1,643
20	28	5 4A	2,5	2	1,25
21	26	3 3D	2,5	1,6	1,563
22	56	3 3C	2,6	1,7	1,529
23	62	5 3B	5	2,7	1,852
24	34	2 3C	2	1,1	1,818
25	38	6 4C	3,9	3	1,3
26	36	5 3D	2,6	2,1	1,238
27	22	5 3D	5	2,6	1,923
28	48	5 3B	2,6	2,3	1,130
29	63	10 5D	6,2	4,1	1,512
30	38	4 3B	2,3	1,7	1,353
31	29	4 4C	3	1,9	1,579
32	67	13 5B	6,2	5,4	1,148
33	64	5 3B	3,2	2,7	1,185
34	33	6 3B	3,2	3,2	1
35	51	7 3B	4,9	3,7	1,324
36	48	4 3B	3,3	2,1	1,571
37	67	6 4C	4	2,5	1,6
38	60	6 5B	5,6	3,5	1,6
39	42	6 3B	2,3	2,1	1,095
40	78	1 1B	0,5	0,6	0,833
41	56	4 4A	2,5	1,8	1,389
42	44	2 3A	2	1,1	1,818
43	36	7 3B	3,5	3,2	1,094
44	50	2 3A	2	1,1	1,818
45	67	4 3C	2,5	1,8	1,389
46	48	6 3B	4,2	3,3	1,273
47	47	6 4A	3,4	3	1,133
48	71	3 3C	2,5	1,6	1,563
49	65	8 3B	5,2	4,1	1,268
50	43	5 4A	3,4	3,2	1,063
51	36	8 3B	3,2	3,3	0,969
52	40	5 4D	3	2,3	1,304

53	50	3	3D	2,6	1,8	1,444
54	44	6	3B	2,3	2,2	1,045
55	50	8	3B	6,2	4,4	1,409
56	82	6	5B	3,6	2,8	1,286
57	50	6	3B	4	2,6	1,538
58	30	2	2A	2	1,1	1,818
59	33	6	5D	4	2,6	1,538
60	40	6	4C	4,6	2,9	1,586
61	68	6	3B	4,2	3,2	1,313
62	80	4	4C	3,3	2,3	1,435
63	52	3	3D	3	1,6	1,875
64	52	11	3B	6,9	5,3	1,302
65	86	6	5B	4,9	3,5	1,4
66	60	13	3B	8,5	6,6	1,288
67	72	6	3B	5,5	3,3	1,667
68	20	5	2C	2,9	2,5	1,16
69	38	5	4D	4,3	2,8	1,536
70	43	6	3B	3,9	2,9	1,345
71	27	3	3B	2,3	1,6	1,438
72	30	2	2C	2	1,1	1,818
73	46	9	4C	4,6	3,7	1,243
74	40	13	5E	9,1	7	1,3
75	60	4	3B	2,3	1,7	1,353
76	67	4	3B	3,1	2,3	1,348
77	69	10	5D	5,5	4,5	1,222
78	47	2	3D	1,5	1,1	1,364
79	36	4	3B	2	1,5	1,333
80	78	5	3B	3,3	2,6	1,269
81	77	18	5B	14	7,6	1,842
82	40	4	3B	2	1,5	1,333
83	36	6	4C	5	2,5	2
84	?	4	3B	3	2	1,5
85	53	5	3B	3,2	2,7	1,185
86	52	4	3B	2,6	2,1	1,238
87	56	4	3D	3,2	2,4	1,333
88	24	2	2B	2	1,1	1,818
89	38	5	5D	4,5	3,5	1,286
90	46	5	4A	4,5	2,7	1,667
91	38	2	3A	2	1,1	1,818
92	60	2	3A	2	1,1	1,818
93	40	4	4C	3	1,9	1,579
94	61	2	3A	2	1,1	1,818
95	57	6	3B	4,9	3,3	1,485
96	30	8	4A	3,9	3,4	1,147
97	31	4	3B	2	1,5	1,333
N°	AGE	NB	STR	P	C	P/C
	49,44	7				1,608
	48,16					1,430
	42,5	13				1,408
	37,75	324				1,577
		117				
		40				

TAB LE DES MATIÈRES

- Introduction générale (Georges Ravis-Giordani) 1
- Chapitre I - *La famille, enjeu politique ?* (Antoine Marchini) 9
- Chapitre II - *Structures familiales et production*
(Georges Ravis-Giordani) 73
- Chapitre III - *Hérédité sociale et pouvoir local* (Jean-Luc Alberti) 79
- Chapitre IV - *D'une société de beaux-frères*
à une société de cousins (Georges Ravis-Giordani) 121
- Chapitre V - *Famille et émigration* (Félicienne Ricciardi-Bartoli) 129
- Chapitre VI - *La montée des solitudes* (Joëlle Padovania) 147
- Conclusion (Georges Ravis-Giordani) 177
- Annexes 180

